

RAPPORT ANNUEL 2010

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT DE LA CREA



SOMMAIRE

CHAPITRE 1	4
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
1- Introduction	5
<i>1.1 Présentation du territoire desservi par la CREA</i>	<i>5</i>
<i>1.2 Structures et organisation du service de l'assainissement.....</i>	<i>8</i>
1.2.1. Direction de l'assainissement.....	8
1.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf	15
1.2.3. Pôle de Proximité de Duclair	18
1.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville	18
<i>1.3 Mode de gestion du service.....</i>	<i>19</i>
2- Régie	21
<i>2.1 Système d'Assainissement d'Emeraude</i>	<i>21</i>
2.1.1. Système de collecte	22
2.1.2. Système de Traitement	23
2.1.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	25
<i>2.2 Système d'assainissement de Grand Quevilly</i>	<i>26</i>
2.2.1. Système de collecte	26
2.2.2. Système de traitement	27
2.2.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	29
<i>2-3 Système d'assainissement de Sahurs</i>	<i>30</i>
2.3.1. Système de collecte	30
2.3.2. Système de traitement	31
2.3.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	32
<i>2-4 Système d'Assainissement de Saint-Pierre-de-Manneville</i>	<i>33</i>
2.4.1. Système de collecte	33
2.4.2. Système de traitement	34
2.4.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	35
<i>2.5 Système d'assainissement d'Hautot-Sur-Seine</i>	<i>36</i>
2.5.1. Système de collecte	36
2.5.2. Système de traitement	37
2.5.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	38
<i>2.6 Système d'Assainissement de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.....</i>	<i>39</i>
2.6.1. Système de collecte	39
2.6.2. Système de traitement	40
2.6.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	42
<i>2.7 Système d'Assainissement de Yainville</i>	<i>43</i>
2.7.1. Système de collecte	43
2.7.2. Système de traitement	44
2.7.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	45
3 - Délégation de Services Publics	46
<i>3.1 Système d'Assainissement de Grand Couronne</i>	<i>46</i>
3.1.1. Système de collecte	46
3.1.2. Système de Traitement	47
3.1.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	49
<i>3.2 Système d'Assainissement de Gouy</i>	<i>50</i>
3.2.1. Système de collecte	50

3.2.2. Système de traitement	51
3.2.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	52
3.3 Système d'Assainissement de Montmain.....	53
3.3.1. Système de collecte	53
3.3.2. Système de traitement	54
3.3.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	55
3.4 Système d'Assainissement de Boos.....	56
3.4.1. Système de collecte	56
3.4.2 Système de traitement	57
3.4.3. Bilan des travaux d'investissement ou de renouvellement réalisés	58
3.5 Système d'Assainissement de La Neuville Chant D'Oisel.....	60
3.5.1. Système de collecte	60
3.5.2. Système de Traitement.....	61
3.5.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	62
3.6 Système d'Assainissement de Quevreville La Poterie.....	64
3.6.1. Système de collecte	64
3.6.2. Système de Traitement.....	65
3.6.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	66
3-7 Système d'Assainissement – PPTY – Le Trait.....	67
3.7.1. Système de collecte	67
3.7.2. Système de traitement	68
3.7.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés	69
3-8 Système d'Assainissement – Pôle de proximité de duclair.....	69
4 - Travaux.....	70
4.1 Bilan des travaux d'investissement 2010.....	70
4.1.1. Direction de l'Assainissement.....	70
4.1.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf	75
4.1.3. Pôle de Proximité de Duclair	75
4.1.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville	75
4.2 Prévision de travaux 2011.....	76
4.2.1. Direction de l'Assainissement.....	76
4.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf	78
4.2.3. Pôle de Proximité de Duclair	78
4.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville	79
5 - Indicateurs financiers.....	80
CHAPITRE 2	83
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	83
1 – Organisation du SPANC.....	84
1.1 Présentation du territoire desservi à l'échelle de la CREA.....	84
1.2 Structures et organisation du service de l'assainissement non collectif.....	84
1.2.1. Direction de l'assainissement.....	84
1.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf	84
1.2.3. Pôle de Proximité de Duclair	85
1.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville	85
1-3 Mode de gestion du service.....	85
2 – SPANC en Régie.....	86
2.1 Indicateurs de performance	86
2.1.1. Direction de l'Assainissement.....	86

2.1.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf	86
2.1.3. Pôle de Proximité de Duclair	86
2.1.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville	87
<i>2.2 Indicateurs financiers</i>	<i>87</i>
CHAPITRE 3	88
DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	88
1 - Présentation.....	89
<i>1.1 Direction de l'Assainissement.....</i>	<i>89</i>
<i>1.2 Pôle de Proximité d'Elbeuf.....</i>	<i>89</i>
GLOSSAIRE	90
ANNEXES	
<i>Annexe 1 : Bilan des indicateurs par contrat de délégation</i>	
<i>Annexe 2 : Politiques Environnementales et Programmes de Management Environnemental</i>	
<i>Pôle de Proximité d'Elbeuf</i>	
<i>Annexe 3 : Rapports Annuels des Délégués : Les comptes annuels de résultat d'exploitation et de délégation</i>	
<i>Système de Boos</i>	
<i>Système de Grand Couronne.....</i>	
<i>Système d'Houpeville</i>	
<i>Système de Roncherolles sur le Vivier</i>	
<i>Annexe 4 : Règlement d'Assainissement collectif</i>	
<i>Annexe 5 : Règlement d'Assainissement non collectif</i>	
<i>Annexe 6 : Extraits des Rapports des Délégués – Pôle de Proximité de Duclair.....</i>	

CHAPITRE 1

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1- INTRODUCTION



1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI PAR LA CREA

Le service est géré au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI).

Nom de l'EPCI : **La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (La CREA).**

La CREA a pour compétences la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, des eaux pluviales ainsi que des ruissellements dont le territoire est représenté ci-après (cf. carte « Traitement des eaux usées – Périmètre des 24 systèmes d'assainissement » (page 7)).

71 communes sont adhérentes au service :

Périmètre de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe :

AMFREVILLE LA MIVOIE	HAUTOT SUR SEINE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE	HENOUVILLE
BARDOUVILLE	HOUPEVILLE
BELBEUF	ISNEAUVILLE
BERVILLE SUR SEINE	JUMIEGES
BIHOREL	LA BOUILLE
BOIS GUILLAUME	LA LONDE
BONSECOURS	LA NEUVILLE CHANT D'OISEL
BOOS	LE HOULME
CANTELEU	LE TRAIT
CAUDEBEC LES ELBEUF	LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN
CLEON	MALAUNAY
DARNETAL	MAROMME
DEVILLE LES ROUEN	MESNIL ESNARD
DUCLAIR	MESNIL SOUS JUMIEGES
ELBEUF	MONT SAINT AIGNAN
EPINAY SUR DUCLAIR	MONTMAIN
FONTAINE SOUS PREAUX	MOULINEAUX
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	NOTRE DAME DE BONDEVILLE
FRENEUSE	OISSEL
GOUY	ORIVAL
GRAND COURONNE	PETIT COURONNE
	PETIT QUEVILLY
GRAND QUEVILLY	QUEVILLON

QUEVREVILLE LA POTERIE
RONCHEROLLES SUR LE VIVIER
ROUEN
SAHURS
SAINT AUBIN CELLOVILLE
SAINT AUBIN ÉPINAY
SAINT AUBIN LES ELBEUF
SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY
SAINT JACQUES SUR DARNETAL
SAINT LEGER DU BOURG DENIS
SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE
SAINT MARTIN DU VIVIER

SAINT PAER
SAINT PIERRE DE MANNEVILLE
SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE
SAINT PIERRE LES ELBEUF
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR
SOTTEVILLE LES ROUEN
SOTTEVILLE SOUS LE VAL
TOURVILLE LA RIVIERE
VAL DE LA HAYE
YAINVILLE
YMARE
YVILLE SUR SEINE

Communes hors de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf -Austreberthe reliées au système d'assainissement d'Emeraude :

LA VAUPALIERE
MONTIGNY
PISSY-POVILLE

PREAUX
QUINCAMPOIX
SAINT JEAN DU CARDONNAY

Communes hors de La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe reliées au système d'assainissement de Montmain :

BOIS D'ENNEBOURG
BOIS L'EVEQUE

FRESNE LE PLAN
MESNIL RAOUL

TRAITEMENT DES EAUX USEES Périmètre des systèmes d'assainissement



Stations d'épuration (en eq/hab) :

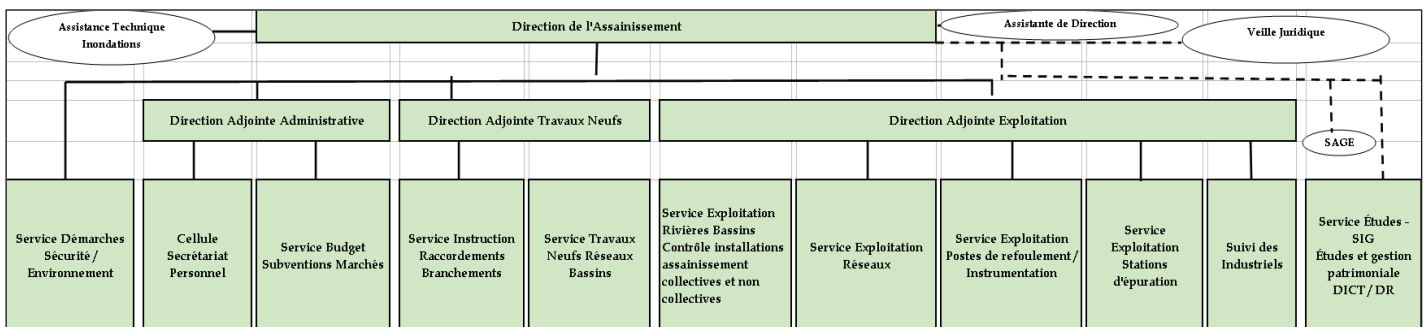
★ 550 000 (Le Petit-Quevilly - EMERAUDE)	★ 1 500 (Anneville-Ambourville)
★ 110 000 (Saint-Aubin-lès-Elbeuf)	★ 1 200 (Hénouville)
★ 58 000 (Le Grand-Quevilly)	★ 1 200 (Mesnil-sous-Jumièges)
★ 20 000 (Grand-Couronne)	★ 1 200 (Quévreville-la-Poterie)
★ 10 800 (Le Trait)	★ 1 200 (Sahurs)
★ 5 000 (Montmain)	★ 1 050 (Jumièges)
★ 5 000 (Gouy)	★ 1 000 (Saint-Paër)
★ 4 000 (Duclair)	★ 800 (Saint-Pierre-de-Manneville)
★ 3 500 (Boos)	★ 500 (Bardouville)
★ 2 500 (Yainville)	★ 400 (Epinay-sur-Duclair)
★ 2 500 (La Neuville Chant d'Oisel)	★ 300 (Hautot-sur-Seine)
★ 2 000 (Saint-Martin-de-Boscherville)	★ 200 (Duclair-Bord de Seine)
□ Commune exclusivement en ANC	■ Commune rattachée à la STEP de Villers Ecalles
— Périmètre de La CREA	

1.2 STRUCTURES ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le service d'assainissement est organisé en 4 entités :

- **La Direction de l'Assainissement qui gère 11 systèmes d'assainissement :**
 - Système d'assainissement d'Emeraude ;
 - Système d'assainissement de Grand Quevilly ;
 - Système d'assainissement de Grand Couronne ;
 - Système d'assainissement de Sahurs ;
 - Système d'assainissement de Saint Pierre de Manneville ;
 - Système d'assainissement d'Hautot sur Seine ;
 - Système d'assainissement de Boos ;
 - Système d'assainissement de Gouy ;
 - Système d'assainissement de La Neuville Chant d'Oisel ;
 - Système d'assainissement de Montmain ;
 - Système d'assainissement de Quévreville la Poterie.
- **Le Pôle de Proximité d'Elbeuf qui gère 1 système d'assainissement ;**
- **Le Pôle de Proximité de Duclair qui gère 10 systèmes d'assainissement ;**
- **Le Pôle de Proximité du Trait-Yainville qui gère 2 systèmes d'assainissement.**

1.2.1. Direction de l'assainissement



Les services de la Direction de l'Assainissement sont organisés en trois Directions Adjointes chargées respectivement :

- de l'exploitation et du contrôle de l'exploitation des ouvrages existants (réseaux eaux usées et eaux pluviales, postes de refoulement, ouvrages de régulation et de stockage des eaux pluviales, stations d'épuration), de l'entretien des rivières non domaniales, de l'instrumentation, du contrôle des installations d'assainissement collectives et non collectives ainsi que du suivi des industriels,
- des travaux neufs (maîtrise d'ouvrage et dans la plupart des cas maîtrise d'œuvre) : réhabilitation et construction de nouveaux réseaux et ouvrages, instruction des raccordements sur le réseau,

- du suivi administratif et financier.

En outre, il existe des activités transversales : le Service Démarches Sécurité / Environnement, le Service Assistance Technique Inondations, le Service Études - SIG et le SAGE.

L'effectif de la Direction de l'Assainissement est de 91 agents (dont 22 ingénieurs et techniciens et 4 cadres administratifs).

Enfin, le personnel des entreprises prestataires intervenant en permanence sur les réseaux et les stations d'épuration est estimé à une cinquantaine de personnes.

1.2.1.1 - La Direction Adjointe Exploitation

Encadrée par un Directeur Adjoint Exploitation, elle regroupe 5 activités :

- L'exploitation des postes de refoulement/Instrumentation,
- L'exploitation des réseaux,
- L'exploitation et le contrôle de l'exploitation des stations d'épuration,
- L'entretien des rivières non domaniales et des bassins de régulation des eaux pluviales et le contrôle des branchements,
- Le suivi des Industriels.

L'EXPLOITATION DES POSTES DE REFOULEMENT/INSTRUMENTATION

Le service regroupe 1 responsable, 1 agent chargé de l'instrumentation, 2 responsables adjoints, 3 responsables de et 8 agents électromécaniciens.



secteur

Mission du service postes de refoulement :

- Surveillance, maintenance, petites et grosses réparations (travaux électriques et mécaniques) réalisées en régie (travaux préventifs en majorité, le curatif relevant pour l'essentiel de la gestion des situations d'urgence),
- Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage et grosses réparations réalisées par des prestataires extérieurs,
- Surveillance, suivi et correction des impacts environnementaux liés à l'activité : by-pass, déversements accidentels, suivi des déchets et sous-produits...

Mission du service Instrumentation :

- Gestion de l'instrumentation relative à l'autosurveillance, exploitation des résultats, surveillance et alerte des responsables concernés en cas d'anomalie.

L'EXPLOITATION DES RESEAUX ET OUVRAGES DIVERS

Le service regroupe 1 responsable, 1 adjoint responsable Régie, 2 adjoints Régie, 1 magasinier, 4 surveillants de réseaux, 1 surveillant de concessionnaires, des opérateurs de curage et des conducteurs d'engins : soit 25 personnes au total.

Il est organisé en trois secteurs : secteur nord et secteur sud sur lesquels la majorité des interventions est réalisée par des prestataires de service et le secteur centre sur lequel intervient directement la Régie Autonome.



Mission :

- Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage, d'entretien et petites réparations des collecteurs et ouvrages du réseau. Ces opérations sont réalisées en régie sur le secteur centre de l'Agglomération (Rouen) et exécutées par des prestataires pour les autres communes. L'entretien du réseau est essentiellement préventif puisque le curatif ne relève presque exclusivement que des interventions d'urgence (réalisées notamment à la demande des usagers ou des communes membres : débouchage de réseau, intervention sur pollution, casse de réseau...),
- Surveillance, suivi du réseau, analyse et optimisation de la gestion des écoulements : inspections télévisées, sondages (surveillance des rejets des déversoirs d'orage, gestion des bassins de régulation unitaire, suivi des sous-produits ...),
- Contrôle de la conformité des branchements existants (application du règlement d'assainissement), suivi des mises en conformité des installations existantes,
- Contrôle de l'exploitation des réseaux confiés par contrat à des prestataires (11 communes concernées : Grand Couronne, Houpeville, Roncherolles sur le Vivier, Les Authieux sur le Port saint Ouen, Ymare, Gouy, Quévreville la Poterie, Saint Aubin Celloville, Boos, La Neuville Chant d'Oisel, Montmain),
- Surveillance de concessionnaires : suivi des chantiers spéciaux (gros travaux de type TEOR, lotissements, ...), suivi des DICT des concessionnaires intervenant sur les réseaux publics d'assainissement, constat, établissement et suivi des dossiers de sinistre, contrôle des branchements d'assainissement sous vide pour l'autorisation de mise en service

L'EXPLOITATION ET LE CONTROLE D'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION

Le service regroupe 1 responsable, 4 agents chargés de l'exploitation des stations en Régie et 1 conducteur benne.

Il exploite en Régie 4 stations d'épuration (Grand Quevilly, Saint Pierre de Manneville, Sahurs et Hautot sur Seine) et contrôle l'exploitation confiée à des délégataires de 7 stations d'épuration (Émeraude, Grand Couronne, Boos, Gouy, La Neuville Chant d'Oisel, Montmain et Quévreville la Poterie).

Mission du responsable :

- Contrôle de l'exploitation des installations confiées à des délégataires,

- Suivi des résultats d'autosurveillance des installations,
- Exploitation en Régie des stations d'épuration.

Mission des agents chargés de l'exploitation des stations en Régie :

- Conduite, surveillance et contrôle du bon fonctionnement de la station,
- Programmation, suivi des prestations d'entretien, gros entretien, réparations et grosses réparations effectuées par des entreprises extérieures,
- Mise en place et suivi de l'autosurveillance, suivi de la conformité du rejet et de l'évacuation des sous-produits et boues d'épuration.

L'ENTRETIEN DE RIVIERES NON DOMANIALES ET DES BASSINS DE REGULATION DES EAUX PLUVIALES, LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIVES ET NON COLLECTIVES

Le service regroupe 1 responsable, 1 garde-rivières, 5 agents d'entretien des rivières, 2 agents chargés de la surveillance des bassins et 2 agents pour le contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs.

- Dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général (DIG) prises par Arrêtés Préfectoraux après enquête publique, le service intervient en régie sur environ 50 km de rivières non domaniales (Cailly, Aubette, Robec, Moulineaux et Becquet) sur la base d'un programme pluriannuel de travaux. Il intervient sur la partie aval du Cailly pour le compte du Syndicat Mixte de la Vallée du Cailly.



Le programme de travaux se limite aux opérations d'entretien et d'aménagements visant à garantir un bon écoulement des eaux (notamment en période de fortes précipitations) dans le respect des équilibres écologiques : nettoyage des berges, désencombrement du lit des rivières, faucardage... Par ailleurs, le service peut être amené à intervenir d'urgence en cas de pollution accidentelle, en lien avec les services chargés de la Police des Eaux. Cette activité permet donc à la fois de lutter efficacement contre les risques d'inondation, tout en favorisant la protection du milieu aquatique.

- Les bassins de régulation permettent de stocker temporairement les eaux pluviales ou unitaires afin de les restituer au réseau dans un temps différé, limitant ainsi les débordements des réseaux et les phénomènes d'inondation (d'où pour les réseaux unitaires, une amélioration de l'acheminement des eaux vers l'unité de traitement).

Mission :

- Surveillance, suivi et optimisation du fonctionnement des bassins,
- Programmation et contrôle des opérations d'entretien et de curage des bassins,
- Entretien et réparation des abords (clôtures, espaces verts, voies d'accès etc.).
- Détection des anomalies, pollution ; dysfonctionnements liés aux aspects hydrauliques et environnementaux : actions correctives et préventives.

- Missions de contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs (= branchements neufs) :
 - Identification des riverains à contrôler,
 - Programmation, organisation et réalisation des contrôles de conformité des installations intérieures vis-à-vis de leur raccordement aux réseaux d'eaux usées et pluviales en application du règlement d'assainissement collectif,
 - Suivi des mises en conformité.

LE SUIVI DES INDUSTRIELS

Il est réalisé par un ingénieur chargé du suivi des rejets d'eaux usées non domestiques.

Mission :

- Instruction des autorisations de rejets,
- Suivi des autorisations,
- Organisation des contrôles inopinés.

1.2.1.2 - La Direction Adjointe Travaux Neufs

Encadrée par un Directeur Adjoint Travaux Neufs, elle est composée de deux services :

LE SERVICE TRAVAUX NEUFS RESEAUX BASSINS

Le service regroupe un responsable, deux ingénieurs et trois techniciens chargés de :

- Réaliser la programmation des travaux sur les systèmes de collecte (création ou renouvellement) : conception, estimation, études techniques, préparation des Dossiers de Consultation des Entreprises.
La programmation des travaux relève principalement de deux aspects : le traitement des dysfonctionnements des systèmes de collecte, identifiés par la direction adjointe exploitation et l'extension ou la création de nouveaux réseaux répondant à l'accroissement de la population raccordée,
- Assurer la conduite d'opérations sous maîtrise d'œuvre extérieure,
- Organiser, suivre et contrôler l'exécution des chantiers réalisés par des entreprises extérieures (maîtrise d'œuvre interne).

LE SERVICE TRAVAUX NEUFS INSTRUCTION RACCORDEMENTS BRANCHEMENTS

Le service regroupe un responsable et cinq surveillants chargés de :

- L'instruction et du suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques, en application du règlement d'assainissement : particuliers, lotisseurs, aménageurs, ...
- L'organisation, du suivi et du contrôle des travaux de branchement.

Il est également en charge des avis techniques relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales pour toute opération de construction ou d'aménagement (Certificat d'Urbanisme, Permis de construire, permis de lotir, ...)

1.2.1.3 - La Direction Adjointe Administration et Finances

Encadrée par une Directrice Adjointe Administrative, elle est composée de 2 services :

LE SERVICE BUDGET SUBVENTIONS MARCHES

Le service regroupe un responsable et quatre agents chargés :

- De la gestion des marchés publics,
- Du suivi du budget et de la comptabilité (engagements, factures).

LA CELLULE SECRETARIAT PERSONNEL

Cinq agents sont chargés des missions d'accueil, de secrétariat, d'enregistrement et de suivi des courriers, de classement, d'archivage des dossiers, de suivi administratif du personnel ...

1.2.1.4 – Le Service Démarches Sécurité / Environnement

Le service regroupe un responsable et deux techniciens chargés de :

- La gestion de la démarche prévention de la Direction de l'Assainissement,
- La gestion de la certification ISO 14 001 de la Direction de l'Assainissement.

1.2.1.5 – L'Assistance Technique Inondations

Un ingénieur est chargé de :

- Proposer des solutions techniques aux problèmes d'inondations en relation avec les Directions Adjointes Exploitation et Travaux Neufs,
- Suivre les réclamations environnementales,
- Participer aux actions liées à la problématique inondation.

1.2.1.6 – Le Service Études - SIG

Le service regroupe un responsable, un adjoint, deux dessinateurs, un cartographe et cinq agents chargés de :

- La gestion des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) et des demandes de renseignements,
- La mise à jour, sauvegarde et diffusion des plans des réseaux,
- La cartographie de la Direction de l'Assainissement.

Depuis la prise de compétence « Eau Potable », ses moyens ont été mutualisés. Il travaille à la fois pour la Direction de l'Eau et la Direction de l'Assainissement.

1.2.1.7 – Le SAGE

Le service regroupe un responsable, un animateur principal, un animateur agricole et une secrétaire chargé de :

- Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondation et de ruissellement,
- Garantir la pérennité en qualité et en quantité de la ressource en eau potable,
- Développer une démarche globale et équilibrée des milieux et écosystèmes liée à l'eau.

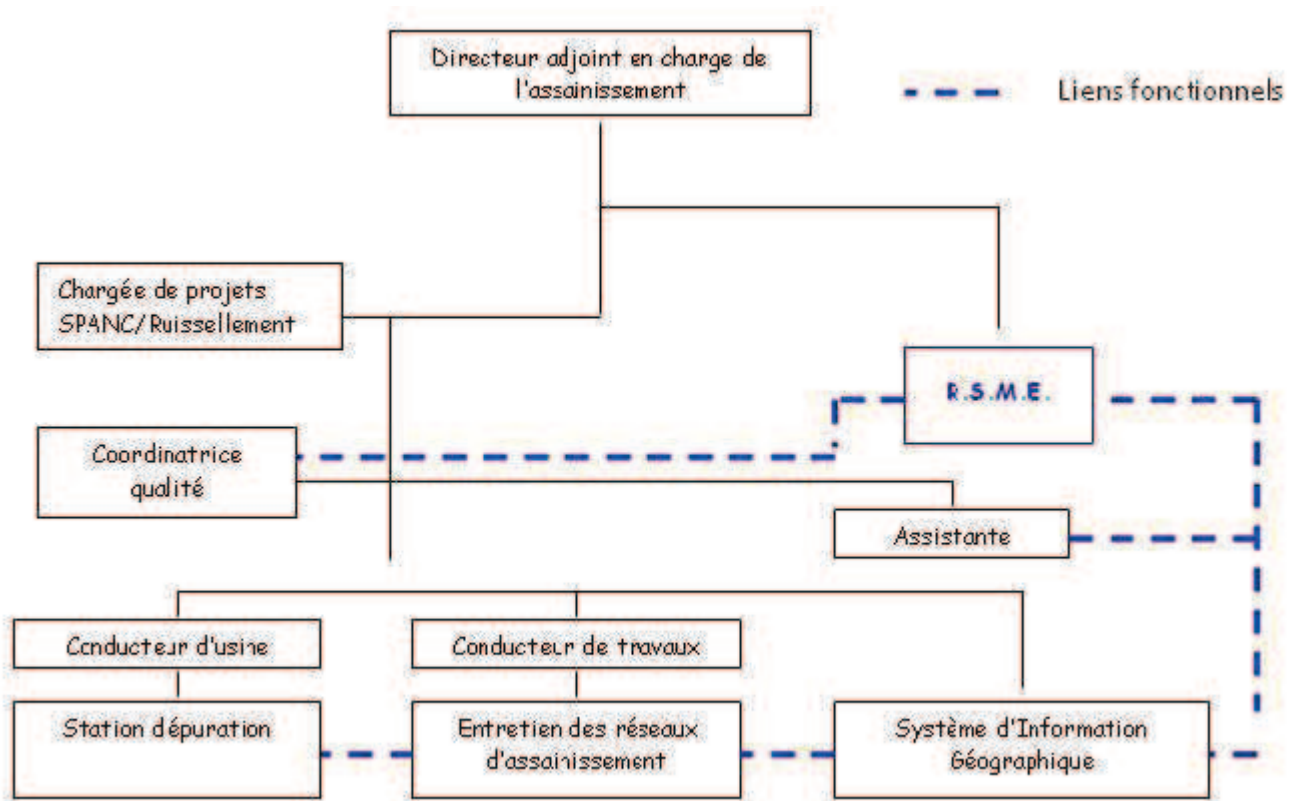
Le SAGE des Bassins Versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 23 décembre 2005.

A l'échelle des soixante-et-onze communes que couvre son territoire, son objectif est de mettre en place une gestion globale de l'eau.

Afin de suivre sa mise en œuvre et de coordonner les actions à l'échelle des bassins versants concernés, un syndicat mixte a été créé en novembre 2006.

Par convention, la CREA « met à disposition » de ce syndicat des moyens matériels et humains. Dans ce cadre, la Cellule d'animation du SAGE a été rattachée au Pôle de l'Eau et de l'Assainissement.

1.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf



1.2.2.1 – Les Service Exploitation

Encadrée par un Directeur Adjoint, elle regroupe 4 activités :

- L'exploitation des postes de refoulement
- L'exploitation des réseaux
- L'exploitation et le contrôle de l'usine de dépollution
- Le suivi des industriels de l'agglomération

A / L'exploitation des postes de refoulement/Instrumentation

Ce domaine regroupe, 1/2 agent chargé de l'instrumentation, 2 agents électromécaniciens.

Mission du service postes de refoulement :

- Surveillance, maintenance, petites et grosses réparations (travaux électriques et mécaniques)
- Surveillance, suivi et correction des impacts environnementaux liés à l'activité : by-pass, déversements accidentels, suivi des déchets et sous-produits...

B/ L'exploitation des réseaux et ouvrage divers

Le service regroupe 1 responsable, 7 agents de réseau, 1 enquêteur, 1 responsable SIG

- Programmation, suivi et contrôle des opérations de curage, de débouchage, d'entretien des collecteurs et ouvrages du réseau.

- Surveillance, suivi du réseau, analyse et optimisation de la gestion des écoulements : inspections télévisées, sondages (surveillance des rejets des déversoirs d’orage, gestion des bassins de régulation unitaire, suivi des sous-produits ...),
- Contrôle de la conformité des branchements existants (application du règlement d’assainissement), suivi des mises en conformité des installations existantes,
- Surveillance de concessionnaires : suivi des DICT des concessionnaires intervenant sur les réseaux publics d’assainissement, contrôle des branchements d’assainissement.

C/ L’exploitation et le contrôle d’exploitation de la station d’épuration.

Le service regroupe 1 conducteur d’usine, 1 coordinatrice qualité, 6 agents chargés de l’exploitation, 1 mécanicien et 1 agent d’entretien.

- Contrôle de l’exploitation des installations,
- Suivi des résultats d’autosurveillance des installations,
- Conduite, surveillance et contrôle du bon fonctionnement de la station,
- Programmation, suivi des prestations d’entretien, gros entretien, réparations et grosses réparations effectuées par des entreprises extérieures,
- Mise en place et suivi de l’autosurveillance, suivi de la conformité du rejet et de l’évacuation des sous-produits et boues d’épuration.

D / Le suivi des Industriels

C’est le Directeur Adjoint qui se charge du suivi des industriels.

Mission :

- Instruction des autorisations de rejets,
- Suivi des autorisations,
- Organisation des contrôles inopinés.

1.2.2.2 – Le service Travaux Neufs

A / Les travaux d’investissement

Cette activité est assurée par le Directeur adjoint et les responsables de services sont chargés de :

- Réaliser la programmation des travaux sur les systèmes de collecte (création ou renouvellement),
- Préparer des dossiers de Consultation des bureaux d’étude. La programmation des travaux relève principalement de deux aspects : le traitement des dysfonctionnements des systèmes de collecte, identifiés par la direction adjointe exploitation et l’extension ou la création de nouveaux réseaux répondant à l’accroissement de la population raccordée,
- Réaliser les demandes de subventions et en assurer le suivi,
- Assurer la conduite d’opérations sous maîtrise d’œuvre extérieure,
- Organiser, suivre et contrôler l’exécution des chantiers réalisés par des entreprises extérieures.

B / Le service Travaux Neufs Instruction Raccordements Branchements

Le service regroupe un responsable chargé de :

- L’instruction et du suivi des demandes de raccordement d’eaux usées domestiques, en application du règlement d’assainissement : particuliers, lotisseurs, aménageurs, ...
- L’organisation, du suivi et du contrôle des travaux de branchement.

Il est également en charge des avis techniques relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales pour toute opération de construction ou d’aménagement (Certificat d’Urbanisme, Permis de construire, permis de lotir, ...)

1.2.2.3 – La cellule secrétariat personnel

Un agent est chargé des missions d’accueil, de secrétariat, d’enregistrement et de suivi des courriers, de classement, d’archivage des dossiers, de suivi administratif du personnel ...

1.2.2.4 – Le Service Démarches Sécurité / Environnement

Le service regroupe un responsable chargé de :

- La gestion de la démarche prévention,
- La gestion de la certification ISO 14 001.

1.2.2.5 – Le Service - SIG

Le service regroupe un responsable chargé de :

- La gestion des DICT (Déclarations d’Intention de Commencement de Travaux) et des demandes de renseignements,
- La mise à jour, sauvegarde et diffusion des plans des réseaux,
- La cartographie.

1.2.3. Pôle de Proximité de Duclair

Le service assainissement regroupe un chargé d'opérations travaux neufs, eau et assainissement ainsi qu'une gestionnaire à mi temps eau et assainissement.

Ils ont pour missions :

- Le suivi des contrats d'affermage d'exploitation des réseaux et des stations d'épuration ;
- La réalisation de la programmation des travaux ;
- L'instruction et le suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques en application du règlement de service
- Le suivi des industriels

1.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Le service assainissement est composé d'un chargé d'opérations eau et assainissement.

Il a pour missions :

- L'exploitation et le suivi des contrats d'affermage d'exploitation de réseaux et d'une station d'épuration ;
- La réalisation de la programmation des travaux ;
- L'instruction et le suivi des demandes de raccordement d'eaux usées domestiques en application du règlement de service
- Le suivi des industriels

Il a en outre en charge l'animation du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Val du Noyers qui regroupe les trois collectivités suivantes : Le Trait – Sainte Marguerite sur Duclair et Saint Wandrille encore rattachée à la Communauté de Communes de la Vallée de Seine.

1.3 MODE DE GESTION DU SERVICE

La carte ci-dessous définit, pour chaque station d'épuration, l'entité responsable de son fonctionnement.



Les contrats de délégation de service public, ainsi que leur date d'échéance, sont décrits dans le tableau suivant :

Type	Structure	Périmètre	Début de contrat	Durée du contrat	Date d'expiration	Exploitant
Affermage	DA	Système d'assainissement de Grand Couronne (hors La Bouille et Moulineaux)	01/01/02	30 ans à compter du 7 mars 1995	07-mars-25	Véolia Eau
Affermage	DA	Réseaux d'Houpeville	01/01/2001	11 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2001	31/12/2011	Véolia Eau
Affermage	DA	SRAP de Boos (Réseau EU + STEP)	01/07/02	12 ans	30/06/2014	Véolia Eau
Affermage	DA	Réseaux de Roncherolles sur le Vivier	01/07/2002	9 ans et 6 mois à compter du 1 ^{er} juillet 2002	21/12/2011	Véolia Eau
Affermage	DA	Systèmes d'assainissement de Sahurs et d'Hautot sur Seine compris dans le territoire du SIAEPA de la région de Sahurs	01/08/1998	12 ans à compter du 1 ^{er} août 1998	01-août-10	Lyonnaise des eaux
Contrat de gérance	PPD	Syndicat de Bardouville	01/01/2003	12 ans	31-déc-14	Véolia
DSP	PPD	Duclair	01/06/1991	12 ans	31-mars-15	Véolia
DSP	PPD	SIAEPA de Jumièges	01/01/2001	12 ans	31/12/2012	STGS
DSP	PPD	SIAEPA Saint Martin de Boscherville	01/07/2008	11 ans	30-juin-19	Véolia
DSP	PPD	SIAEPA de Saint Paer	01/12/2005	12 ans	31-déc-17	Lyonnaise des Eaux
DSP	PPTY	COMTRY/ LE TRAIT	01/07/2005	12 ans	01/07/2017	Lyonnaise des Eaux

2- REGIE



2.1 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ÉMERAUDE

Les eaux usées de 35 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration Émeraude située à Petit Quevilly :

- 29 communes sont membres de la CREA

Amfreville la Mivoie	Le Mesnil Esnard
Belbeuf	Malaunay
Bihorel	Maromme
Bois Guillaume	Mont Saint Aignan
Bonsecours	Notre Dame de Bondeville
Boos (une partie seulement)	Oissel
Canteleu	Petit Quevilly
Darnétal	Roncherolles sur le Vivier
Déville les Rouen	Rouen
Fontaine sous Préaux	Saint Aubin Épinay
Franqueville Saint Pierre	Saint Étienne du Rouvray
Houpeville	Saint Jacques sur Darnétal
Isneauville	Saint Léger du Bourg Denis
Le Houlme	Saint Martin du Vivier
Sotteville les Rouen	

- 6 communes sont extérieures à la CREA

La Vaupalière	Préaux
Montigny	Quincampoix
Pissy-Poville	Saint Jean du Cardonnay

2.1.1. Système de collecte

2.1.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte d’Emeraude

<i>Linéaire du réseau</i>	1 716,2 km		
dont réseau EU séparatif	677,1 km		
dont réseau EU unitaire	508,5 km		
dont réseau EP	469,8 km		
<i>Patrimoine</i>			
Déversoirs d’orage	75		
Postes de refoulement	237		
Bassins de régulation des eaux pluviales	119		
Bassins unitaires	18		
Chambres à sable	131		
Siphons	52		
Séparateurs à hydrocarbures	17		
Ouvrages de répartition ou de régulation	34		
Nombre d’industriels identifiés à autoriser	185		
	2008	2009	2010
Nombre d’industriels autorisés sur EU	22	33	42
Nombre d’industriels autorisés sur EP	1	4	2
Nombre d’abonnements	116 638	114 640	116 443
Nombre d’habitants desservis	278 069	349 870	350 298
Nombre d’habitants raccordés au réseau (estimation)	344 694	347 026	350 861

Commentaires : 2 autorisations de déversement (EP) annulées en 2010 pour fermeture de site ou déménagement.

2.1.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte d’Emeraude

Indicateurs	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	110	110	110	
Taux de desserte	P201.1	88,9 %	99,7 %	99,7 %	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Indicateurs	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,65 (valeur globale DA)	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,01	0,003	0,003	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	85	85	90	Mise en place en janvier 2010 d'un programme d'auscultation du réseau
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	47,1	27,9	35,1	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,13 % Taux calculé sur 1 année	0,09 % Taux moyen calculé sur 2 ans	0,12 % Taux moyen calculé sur 3 ans	

2.1.2. Système de Traitement

2.1.2.1 – Descriptif du système de traitement d’Emeraude

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1996	550 000	Boues activées	Seine	12/01/01 * (prorogation 15 ans)	Marché d’exploitation

2.1.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement d’Emeraude

Indicateurs	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	6 654 TMS	6 973 TMS	7 307 TMS	
Conformité des équipements d’épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d’épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	97 %	99 %	99 %	

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2008	252	229	508	47	48	6,7
2009	272	233	527	49	49,4	6,6
2010	263	215	508	49	50	6,4

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≤ 90	≤ 25	≤ 80	≤ 90	≤ 75	–	–	≤ 10	70	< 1	≤ 80
2008	18	92	8	96	40	92	2,9	94	9	83	1,2	83
2009	20	91	8	96	39	92	3,5	93	8,2	85	1,1	85
2010	12,3	95	5,8	97	32	94	1,7	93	8,8	83	0,5	92

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	Info non disponible	28 252 955	32 659 453
Volume annuel en sortie	m ³ /an	32 863 600	30 557 606	29 461 108
Volume des rejets EUND facturé en direct	m ³ /an	969 664	897 433	694 981
Boues produites	TMS	6 654	6 973	7 307
Boues incinérées	TMS	6 654	6 973	7 307
Cendres produites	TMS	1 913	1 763	1 841
Refus de dégrillage	T humide	338	421	345
Sables	T humide	505	507	491
Matières de vidange	T	16 093	11 437	10 877

2.1.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
HOUPEVILLE	RD 321 Route Forestière	Remplacement de 1050 ml de réseau d'eaux usées par éclatement
LE HOULME	Rue du 8 mai	Réparation en urgence sur le collecteur principal
LE HOULME	Rue du 8 mai	Remplacement 518 ml de réseau d'eaux usées
LE HOULME	Rue Victor Hugo	Remplacement de 90 ml de réseau d'eaux usées
OISSEL	-	Réparation de 75 ml de réseau
PETIT QUEVILLY	-	Réparation en urgence d7 75 ml de réseau
ROUEN	Rue Morand	Remplacement de 44 ml de réseau unitaire
ROUEN	Pont SNCF	Remplacement d'un collecteur
SAINT JACQUES SUR DARNETAL	Sente du Bois Tison	Remise en état de 35 ml de réseau EU
SOTTEVILLE LES ROUEN	Rues Hyacinthe Ménager et Pierre Béranger	Réhabilitation de 226 ml de réseau unitaire par chemisage continu
SAINT JACQUES SUR DARNETAL	Rue du Pont Bleu	Reprise de 16 ml de réseau pluvial pour optimisation + création de BE
DIVERSES COMMUNES	-	Renouvellement de 390 ml de réseau
DIVERSES COMMUNES	-	1182 Interventions sur tampon
DIVERSES COMMUNES	-	826 Interventions / réparations sur branchements et réseaux
DIVERSES COMMUNES	-	Renouvellement de 79 pompes au niveau des postes de refoulement

☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Four d'incinération	Réfection

Remarque : Budget de renouvellement pour la station d'épuration Emeraude annuel de 1 000 000€.

2.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GRAND QUEVILLY

2.2.1. Système de collecte

Les eaux usées de 3 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration située à Grand Quevilly.

Ces 3 communes sont membres de la CREA, il s'agit de : GRAND QUEVILLY, PETIT COURONNE ET VAL DE LA HAYE.

2.2.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Grand Quevilly

<i>Linéaire du réseau</i>	191,7 km		
dont réseau EU séparatif	23,3 km		
dont réseau EU unitaire	104 km		
dont réseau EP	34,5 km		
<i>Patrimoine</i>			
Déversoirs d'orage	16		
Postes de refoulement	11		
Bassins de régulation des eaux pluviales	6		
Bassins unitaires	4		
Chambres à sable	10		
Siphons	2		
Séparateurs à hydrocarbures	1		
Ouvrage de répartition ou de régulation	23		
Nombre d'industriels identifiés	31		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	3	3	4
Nombre d'industriels autorisés sur EP	4	5	4
Nombre d'abonnements	16 291	16 057	16 145
Nombre d'habitants desservis	35 938	36 158	35 866
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	35 188	35 216	35 471

Commentaires : 1 autorisation de déversement (EP) annulée en 2010 pour cause de fermeture de site.

2.2.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Grand Quevilly

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	110	110	110	
Taux de desserte	P201.1	99,9 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,65 (valeur globale DA)	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	95	95	80	Réajustement du calcul
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	18,9	17,3	14,1	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,05 Taux moyen calculé sur 3 ans	

2.2.2. Système de traitement

2.2.2.1 – Descriptif du système de traitement de Grand Quevilly

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1995	58 000	Boues activées	Seine	Demande de renouvellement en cours d'instruction	Régie

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

2.2.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Grand Quevilly

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	420 TMS	450 TMS	421,8 TMS	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Non-conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	98 %	100 %	

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	NTK Mg/l	NGL Mg/l	PT Mg/l
2008	191	290	613	76	77	8,6
2009	228	289	613	71,7	72,9	8,5
2010	225	268	644	78,3	79,2	8,3

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≤ 90	≤ 30	≤ 80	≤ 90	≤ 75	–	–	≤ 15	≤ 70	< 2	< 80
2008	6,1	97	6,4	98	33	94	3,5	95	9,9	87	3,8	55
2009	8,6	96,1	6,6	97,5	33,1	94,5	3,3	95,4	8,4	88,6	1,7	78,2
2010	6,3	97,2	5,3	98,0	29,5	95,4	3,3	95,9	7,4	90,6	1,6	80,0

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	Info non disponible	1 929 813	1 866 077
Volume annuel en sortie	m ³ /an	1 960 995	1 801 712	1 971 167
Volume des rejets EUND facturé en direct	m ³ /an	856 612	893 768	845 871*
Boues produites	TMS	420	450	421,8
Boues incinérées	TMS	420	450	421,8
Cendres produites	TMS	1 913	1 763	1 841**

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

		2008	2009	2010
Refus de dégrillage	T humide	23,4	14,9	17,04
Sables	T humide	9,8	16,5	22,5
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Dont 806322 m³ facturés à l'Usine Grande Paroisse

** Quantité totale produite sur Émeraude

2.2.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RESEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
DIVERSES COMMUNES	-	Renouvellement de 189 ml de réseau
GRANQ QUEVILLY	-	131 Interventions sur tampon
GRANQ QUEVILLY	-	52 Interventions / réparations sur branchements et réseaux
PETIT COURONNE	-	58 Interventions sur tampon
PETIT COURONNE	-	7 Interventions / réparations sur branchements et réseaux
VAL DE LA HAYE	-	7 Interventions sur tampon
VAL DE LA HAYE	-	1 Intervention / réparation sur branchements et réseaux
VAL DE LA HAYE	-	Remplacement de 2 pompes au niveau des postes de refoulement

☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGES	OPÉRATION
Prétraitement	Remplacement d'1 Pompe relèvement
Traitement biologique	Remplacement d'1 variateur de fréquence au niveau du surpresseur d'air
Traitement biologique	Au niveau des rampes d'aération : remplacement des diffuseurs + réfection des dispositifs de grutage
Traitement biologique	Surpresseur d'air
Traitement biologique	Achat d'une pompe doseuse pour l'eau de javel
Traitement des boues	Remplacement d'1 moteur de vis de convoyage des boues déshydratées
Traitement des boues	Remplacement de 2 variateurs de fréquence au niveau de la centrifugation
Traitement des boues	Remplacement d'1 agitateur « polymère »

2-3 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAHURS

2.3.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de SAHURS, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Sahurs.

2.3.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Sahurs

<i>Linéaire du réseau</i>	16,4 km		
dont réseau EU séparatif	8,9 km		
dont réseau EU unitaire	0 km		
dont réseau EP	1,5 km		
<i>Patrimoine</i>			
Postes de refoulement	3		
Nombre d'industriels identifiés	Pas d'industriel identifié		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0
Nombre d'abonnements	388	391	391
Nombre d'habitants desservis	993	1 048	1 047
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	799	806	806

2.3.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Sahurs

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Sans objet	Sans objet	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	24	24	24	
Taux de desserte	P201.1	75,6 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	pas disponible	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,65 (valeur globale DA)	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	62	62	70	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	11,3	11,3	11,3	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,0	

2.3.2. Système de traitement

2.3.2.1 – Descriptif du système de traitement de Sahurs

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1 996	1 200	Culture mixte	Seine	Déclaration de Juin 2007	Régie

2.3.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Sahurs

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	5,5 TMS	3 TMS	1.8 TMS	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	En attente	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	En attente	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	NTK Mg/l	NGL Mg/l	PT Mg/l
2008	499	369	1 133	108	108	19
2009	492	274	909	94,4	-	-
2010	Données non transmises par le délégataire					

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 35	≤ 90	≤ 25	≤ 70	≤ 125	≤ 75	≤ 15	≤ 80	≤ 20	≤ 75	-	-
2008	93		63		226		17		35		14	
2009	21,8		12,3		86,4		19,1		-		-	
2010	Données non transmises par le délégataire											

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	44 319 (y compris Hautot sur Seine)	43082	-
Volume annuel en sortie	m ³ /an	Non disponible	30126	26822
Boues produites	TMS	5,5	3	Non disponible
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sables	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

2.3.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	OPERATION
SAHURS	20 interventions sur le réseau « sous-vide »
SAHURS	Remplacement de 2 pompes au niveau des postes de refoulement

☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Traitement biologique	Remplacement de la télésurveillance
Traitement biologique	Remplacement de 2 pompes à vide
Traitement biologique	Remplacement du surpresseur d'air
Traitement biologique	Remplacement du variateur de fréquence
Traitement biologique	Remplacement d'un massif de fixation
Traitement biologique	Modification des canalisations d'aération
Traitement des boues	Changement de la pompe d'extraction des boues

2-4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

2.4.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de SAINT PIERRE DE MANNEVILLE, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Saint Pierre de Manneville.

2.4.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Saint Pierre de Manneville

<i>Linéaire du réseau</i>	5,8 km		
dont réseau EU séparatif	5,3 km		
dont réseau EU unitaire	0 km		
dont réseau EP	0,5 km		
<i>Patrimoine</i>			
Postes de refoulement	2		
Nombre d'industriels identifiés	Pas d'industriel identifié		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0
Nombre d'abonnements	240	242	240
Nombre d'habitants desservis	614	562	555
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	572	572	575

2.4.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Saint Pierre de Manneville

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Sans objet	Sans objet	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	35	35	35	
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0.00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,65 (valeur globale DA)	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	95	95	75	Réajustement du calcul
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	Pas disponible	Pas disponible	37,7	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,0	

2.4.2. Système de traitement

2.4.2.1 – Descriptif du système de traitement de Saint Pierre de Manneville

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1995	800	Boues activées	Seine	Arrêté préfectoral du 07/05/10	Régie

2.4.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Saint Pierre de Manneville

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	4,4 TMS	4,5 TMS	3,9 TMS	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	NTK Mg/l	NGL Mg/l	PT Mg/l
2008	500	450	1 071	120	120,6	16
2009	270	360	723	100,8	100,8	-
2010	407	342	1 002	120	120	15,2

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤ 90	-	≤ 30	-	-	-	≤ 20	-	-	-
2008	6,4	99	5	99	37	96	4	97	4,5	96	-	-
2009	39,1	85,5	5,1	98,6	47,3	93,5	5,7	94,4	6,4	93,7	-	-
2010	18,8	95	3,0	99	72,3	92	12,8	89	22,3	81	9,4	38

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Volume annuel en sortie	m ³ /an	20 593	16 560	21 168
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	0	0	0
Boues produites	TMS	4,4	4,5	3,9
Boues incinérées	TMS	0	0	3,9
Cendres produites	TMS	0	0	1841*
Refus de dégrillage	T humide	1,5	2,2	1,85
Sables	T humide	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

*Quantité totale produite sur Émeraude

2.4.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

Mise en place d'un planning d'intervention pour 2011

☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGES	OPÉRATIONS
Prétraitement	Remplacement d'1 pompe relèvement
Traitement des boues	Remplacement d'1 pompe de purge du silo

2.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'HAUTOT-SUR-SEINE

2.5.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune d'HAUTOT SUR SEINE, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration d'Hautot sur Seine.

2.5.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte d'Hautot sur Seine

<i>Linéaire du réseau</i>				4,8 km
dont réseau EU séparatif				4,8 km
dont réseau EU unitaire				0 km
dont réseau EP				0 km
<i>Patrimoine</i>				
Postes de refoulement				4
Nombre d'industriels identifiés				Pas d'industriel identifié
	2008	2009	2010	
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	
Nombre d'abonnements	149	150	150	
Nombre d'habitants desservis	381	329	331	
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	293	296	299	

2.5.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte d'Hautot sur Seine

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Sans objet	Sans objet	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	24	24	24	
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,65 (valeur globale DA)	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	62	62	70	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	Non disponible	0,00	20.8	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,0	

2.5.2. Système de traitement

2.5.2.1 – Descriptif du système de traitement d’Hautot sur Seine

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1990	300	Boues activées	Seine	Déclaration (29/03/90)	Régie

2.5.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement d’Hautot sur Seine

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	1,7 TMS	0,8 TMS	Non disponible*	
Conformité des équipements d’épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d’épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l’eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	NTK Mg/l	NGL Mg/l	PT Mg/l
2008	416	460	1 056	107	107	13
2009	375	309	957	126	-	-
2010	Pas de bilan à réaliser en 2010 conformément à la réglementation					

* Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤30	-	≤ 90	-	≤ 40	-	-	-	-	-
2008	30	93	16	97	87	92	10	90	19	82	2	84
2009	16,3	96	13,6	96	96,1	90	23,6	81	-	-	-	-
2010	Pas de bilan à réaliser en 2010 conformément à la réglementation											

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Volume annuel en sortie	m ³ /an	Non disponible	10 322	Non disponible
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	0	0	0
Boues produites	TMS	1,7	0,8	Non disponible
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sables	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

2.5.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	OPERATION
HAUTOT SUR SEINE	Réfection et consolidation tête de puits (Cours du Château)
HAUTOT SUR SEINE	Création de 2 dispositifs d'engouffrement des eaux pluviales avec ouvrage de décantation dans le cadre de la lutte contre les inondations (Rue St Antonin)
HAUTOT SUR SEINE	Création d'une bouche d'égout (Rue du rouage)

2.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

Les eaux usées de 10 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration du PPE située à Saint-Aubin-lès-Elbeuf chemin du Port Angot.

- 10 communes sont membres de la CREA-PPE

Caudebec-lès-Elbeuf	Orival
Cléon	Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Elbeuf	Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Freneuse	Sotteville sous le Val
La Londe	Tourville la Rivière

- 6 communes sont extérieures à la CREA

Bosc Roger en Roumois	Saint-Pierre des Fleurs
Bosnormand	La Saussaye
Saint Ouen du Tilleul	Thuit Anger

2.6.1. Système de collecte

2.6.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Saint Aubin les Elbeuf

<i>Linéaire du réseau</i>	385,080 km		
dont réseau EU séparatif	229,029 km		
dont réseau EU unitaire	32,208 km		
dont réseau EP	123,843 km		
<i>Patrimoine</i>			
Déversoirs d'orage (avec trop plein de PR)	6		
Postes de refoulement (hors communes de l'Eure)	86		
Bassins de régulation des eaux pluviales	3		
Bassins unitaires	0		
Chambres à sable	4		
Siphons	3		
Séparateurs à hydrocarbures	0		
Ouvrages de répartition ou de régulation	0		
Nombre d'industriels identifiés	216		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	9	9	9
Nombre d'industriels autorisés sur EP			2
Nombre d'abonnements	21 375	21 621	21 927
Nombre d'habitants desservis	53 437	54 052	54 817
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	52 057	52 672	53 437

Population du PPE en 2010 : 57 012

2.6.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Saint Aubin les Elbeuf

Indicateurs	Réf. fiche	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Conformité de la collecte des effluents	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	55/120	55/120	70/120	
Taux de desserte	P201.1	97.41 %	97.44 %	97.48 %	
Taux de réclamations	P258.1	Info non disponible	Info non disponible	0.82 /1000	Pour 2008 et 2009 nous ne comptabilisons que le nombre total de courriers
Taux de débordement	P251.1	0.25/1000	0.035/1000	0.09/1000	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2	60/100	65/100	65/100	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	6.59	6.59	6.59	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0.21	0.21	0.21	

2.6.2. Système de traitement

2.6.2.1 – Descriptif du système de traitement de Saint Aubin les Elbeuf

Année de construction	Capacité (en eqH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2001	110 000	Boues activées	Seine	Juillet 2001 (prorogation 10 ans)	Régie directe

2.6.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Saint Aubin les Elbeuf

Indicateurs	Réf. fiche	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	1 340 TMS	1 265 TMS	1 276.7 TMS	
Conformité des équipements d'épuration	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité STEP/acte individuel	P254.3	94.3 %	99.4 %	96.3 %	

Moyenne en entrée de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale												
2008	272.1		260.2		704.8		76.5		76.5		8.8	
2009	265.8		280.7		695.8		79.3		79.3		9.9	
2010	285.6		262.2		704.7		81.2		81.2		9.6	

Moyenne en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	94	≤ 25	93	≤ 90	88	10 Nmg/l	85	≤ 10	70	< 1	80
2008	4.2	98.4	3.4	98.6	51.6	92.4	2.5	97.0	10		0.94	89.1
2009	4.7	98.1	3.4	98.6	39.3	94.0	2.3	97.0	6.2		0.60	93.4
2010	4.7	98.2	3.3	98.6	43.0	93.4	3.1	96.0	8.4		0.70	93.4

		2008	2009	2010
Volume traité	m ³ /an	4 058 670.70	3 862 409.20	3 793 304.70
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	366 785	263 698	251 456
Volume assaini (distribué)	m ³ /an	2 400 000	2 411 000	2 527 559
Boues produites	TMS	1340,30	1 265,70	1 276.70
Boues incinérées	TMS	1340,30	1265,70	1 072.20
Cendres produites	TMS	371,43	344,14	331,82
Refus de dégrillage	T humide	103,90	116,06	99,16
Sables	T humide	183,66	165,52	344,08
Matières de vidange	T	6 231,12	5 056,51	4 249,14

2.6.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

- Renouvellement des membranes d'insuflation d'air : 90 000 € HT
- Renouvellement appareillage électromécanique : 60 000 € HT

2.7 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE YAINVILLE

Les eaux usées de la commune de Yainville, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Yainville

2.7.1. Système de collecte

2.7.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Yainville

<i>Linéaire du réseau</i>	13,8 km		
dont réseau EU séparatif	6,2km		
dont réseau EU unitaire	2.7km		
dont réseau EP	4.9km		
<i>Patrimoine</i>			
Postes de refoulement	3		
Nombre d'industriels identifiés	Pas d'industriel identifié		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0
Nombre d'abonnements	534	528	526
Nombre d'habitants desservis	1153	1153	1153
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	1097	1103	1097
Estimation de la population desservie	1044	1055	1043

2.7.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Yainville

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	40	40	40	
Taux de desserte	P201.1	51.14	50	50.43	
Taux de débordement	P251.1	0,00	0,00		
Taux de réclamations	P258.1	1.89/1000	3.78/1000	3.80/1000	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2	40	40	40	

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	Pas disponible	0,00	0,00	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	1.62	1.62	1.62	

2.7.2. Système de traitement

2.7.2.1 – Descriptif du système de traitement de Yainville

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1975	2500	Boues activées	Seine	24/05/85	Régie

2.7.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Yainville

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	9.4 TMS	27.4 TMS	10.5 TMS	
Conformité des équipements d'épuration	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100%	
Conformité STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Moyenne en entrée de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤30	-	≤ 90	-	≤ 40	-	-	-	-	-
2008	3171		3580		8766		407		407		44.62	
2009	5318		4059		11593		437		438		59.9	
2010	5270		4480		11126		338		338		36.66	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Moyenne en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	-	≤30	-	≤ 90	-	≤ 40	-	-	-	-	-
2008	458	85.56	432	87.9	1740	80	10	90	19	82	2	84
2009	16,3	96	51	98.7	450	96.11	23,6	81	-	-	-	-
2010	139	97.36	63	98.6	495	95.56	93.5	72.33	78.2	76.86	14.88	59.41

		2008	2009	2010
Volume traité	m ³ /an	53874	51212	52697
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	0	0	
Volume assaini (distribué)	m ³ /an		Non disponible	
Boues produites	TMS	9.4	27.4	10.5
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	2.7	3.8	4.27
Sables	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

2.7.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

En 2010, les travaux de renouvellement et d'entretien du service sont :

- Remplacement de la pompe à vide du préleveur Amont de la STEP
- Remplacement du télérupteur inverseur sur le poste de la République
- Renouvellement du dispositif de sécurité du poste de refoulement de la République
- Remplacement de la pompe n°1 du poste de relevage de la STEP
- Mise en conformité de réseau du réseau rue Corneille
- Réhabilitation de l'exutoire de la STEP en Seine

3 - DELEGATION DE SERVICES PUBLICS



3.1 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GRAND COURONNE

3.1.1. Système de collecte

Les eaux usées de 3 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Grand-Couronne. Ces 3 communes sont membres de la CREA, il s'agit de : GRAND COURONNE, LA BOUILLE et MOULINEAUX.

3.1.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Grand Couronne

<i>Linéaire du réseau</i>	80,2 km		
dont réseau EU séparatif	39,8 km		
dont réseau EU unitaire	24,8 km		
dont réseau EP	15,6 km		
<i>Patrimoine</i>	17		
Postes de refoulement	dont 6 gérés en Régie		
Bassins de régulation des eaux pluviales	4		
Nombre d'industriels identifiés	17		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	4	4	3
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	1
Nombre d'abonnements	4 807	4 698	4 858
Nombre d'habitants desservis	12 430	11 075	11 217
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	11 116	10 986	11 082

3.1.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Grand Couronne

Objet	Réf. fiche [†]	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	35	35	70	
Taux de desserte	P201.1	100%	99,1 %	99,1 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,00	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,65 (valeur globale DA)	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	35	35	70	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	2,24	2,24	2,24	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,27 Taux calculé sur 1 année	0,14 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,13 Taux moyen calculé sur 3 ans	

3.1.2. Système de Traitement

3.1.2.1 – Descriptif du système de traitement de Grand Couronne

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1995	20 000	Boues activées	Seine	25/04/94 et 30/03/01	Délégation service public à Véolia Eau

3.1.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Grand Couronne

Objet	Réf. fiche [†]	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	193 TMS	163 TMS	165 TMS	

[†] Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

[†] Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Non-conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	100 %	100 %	

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES Mg/l	DBO5 Mg/l	DCO Mg/l	NTK Mg/l	NGL Mg/l	PT Mg/l
2008	290	301	666	69	71	9
2009	285	252	594	67,8	69,1	8,2
2010	300	266	636	66,2	67,2	8,1

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≤ 90	≤ 25	≤ 80	≤ 90	≤ 75	-	-	≤ 15	≤ 70	≤ 2	≤ 80
2008	4	99	6	97	33	95	2	97	10	86	2	74
2009	5,5	98	5,7	98	30,6	95	2,2	97	9,7	86	1,9	77
2010	5,7	98	4,7	98,0	26,6	95	2,6	98	9,5	86	1,3	77

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	Non disponible	724 669	708 130
Volume annuel en sortie	m ³ /an	724 510	733 070	715 824
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	0	0	0
Boues produites	TMS	199	163	165
Boues incinérées	TMS	199	163	165
Cendres produites	TMS	1 913	1 763	1 841*
Refus de dégrillage	T humide	23	25	25
Sables	T humide	278	202	186
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

*Quantité totale produite sur Emeraude

3.1.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
GRAND COURONNE	Rue Théophile Lambert	Mise en place d'un dispositif anti refoulement
GRAND COURONNE	-	Réparation d'un branchement Remise à niveau et pose d'un tampon de chaussée Tamponnage d'ouvrage
LA BOUILLE	Route de Moulineaux	Réfection d'un tampon de trottoir
LA BOUILLE	-	Intervention sur un ouvrage de collecte Reprise et réfection d'un affaissement
LA BOUILLE	Rue du Bac	Mise en place d'un ouvrage de fermeture hydraulique avec système de maniement articulé
LA BOUILLE	Allée des Fresnes	Changement d'un tampon + pose de couronne cylindrique
LA BOUILLE	Quai Hector Malot	Changement d'un tampon de trottoir
LA BOUILLE	Rue des canadiens	Changement d'un tampon de trottoir
LA BOUILLE	Place de l'église	Changement de 2 tampons de chaussée
LA BOUILLE	Quai Hector Malot et allée des Saules	Intervention sur 7 tampons de chaussée
MOULINEAU	-	Changement de 2 tampons
DIVERSES COMMUNES	-	Renouvellement de 56 ml de réseau

☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Installations générales	Réparation vitrerie sur bardage bâtiment
Installations générales	Installation de panneaux de clôture
Relèvement séparatif	Remplacement d'1 pompe
Bassin d'aération	Remplacement agitateur
Clarificateur	Remplacement d'1 pompe
Comptage et prélèvement eau épurée	Remplacement du préleveur automatique
Extraction des boues	Remplacement d'1 pompe
Désodorisation/ traitement de l'air	Gaine de ventilation

3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GOUY

3.2.1. Système de collecte

Les eaux usées de 4 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Gouy. Ces 4 communes sont membres de la CREA, il s'agit de : GOUY, LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN, SAINT AUBIN CELLOVILLE et YMARE.

3.2.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Gouy

<i>Linéaire du réseau</i>				38 km
dont réseau EU séparatif				31,5 km
dont réseau EU unitaire				0 km
dont réseau EP				6,4 km
<i>Patrimoine</i>				
Postes de refoulement				4
Bassins de régulation des eaux pluviales				18
Nombre d'industriels identifiés		Pas d'industriel identifié		
		2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU		0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP		0	0	0
Nombre d'abonnements		1 269	1 288	1 527
Nombre d'habitants desservis		4 063	4 129	4 193
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)		3 346	3 346	3 356

3.2.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Gouy

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux de desserte	P201.1	92,1 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	Pas disponible	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	2,63 (valeur commune Plateau Boos)	0.26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	9,29 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,01 Taux calculé sur 1 année	0,04 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,05 Taux moyen calculé sur 3 ans	

3.2.2. Système de traitement

3.2.2.1 – Descriptif du système de traitement de Gouy

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2001	5 000	Boues activées	Seine	11/12/00	Délégation service public à Véolia Eau

3.2.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Gouy

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	37,3 TMS	53,8 TMS	32,5 TMS	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	91,7 %	100 %	100 %	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Moyenne en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2008	300	290	746	106	118	12
2009	332	307	799	102,6	103	10,6
2010	450	407	966	128	128	15,3

Moyenne en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≤ 90	≤ 25	≤ 80	≤ 90	≤ 75	≤ 10	–	≤ 20	≤ 70	–	–
2008	11	96	3	99	50	96	3,3	97	4,8	96	7,3	40
2009	7,5	97,3	4,2	98,5	45,2	94,1	4,7	95,8	7,6	93,3	7,1	30,4
2010	7,6	97,2	6,8	98,1	43,3	94,8	4,0	96,6	4,3	96,3	4,4	69,8

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	130 740	115 819	115 358
Volume annuel en sortie	m ³ /an	112 309	111 983	119 635
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	0	0	0
Boues produites	TMS	37,3	53,3	32,5
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	34,8	18,7	3,8
Sables	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.2.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
YMARE	Grande Rue	Renouvellement de 15 ml de réseau par des canalisations en fonte avec remblaiement en produits recyclé concassé
GOUY	Rue de la République	Réfection de 7 ml de canalisation avec pose de grilles d'avaloir
GOUY	Derrière l'école maternelle	Réfection d'une boîte de branchement
GOUY	Route de Boos	Création de fossé avec pose partielle de 30 ml de canalisation et nivellement sur 150 ml
LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN	Chemin du Gronier	Pose d'une couronne cylindrique pour renforcement d'1 ouvrage d'assainissement avec mise à niveau d'un tampon

3.3 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MONTMAIN

3.3.1. Système de collecte

Les eaux usées de 4 communes sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Montmain :

- 1 commune est membre de la CREA, MONTMAIN
- 4 communes sont extérieures à la CREA :

Bois d'Ennebourg

Fresne le Plan

Bois l'Evêque

Mesnil Raoul

3.3.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Montmain

<i>Linéaire du réseau</i>				18,6 km
dont réseau EU séparatif				13,2 km
dont réseau EU unitaire				0 km
dont réseau EP				5,4 km
<i>Patrimoine</i>				
Postes de refoulement				4
Bassins de régulation des eaux pluviales				3
Nombre d'industriels identifiés				2
	2008	2009	2010	
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0	
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0	
Nombre d'abonnements	458	468	505	
Nombre d'habitants desservis	1 428	1 359	1 354	
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	1 288	1 288	1 292	

3.3.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Montmain

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux de desserte	P201.1	85,5 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	Pas disponible	0,00	0,00	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	2,63 (valeur commune Plateau Boos)	0,26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	9,3 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	1,2 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,0	0,0	0,0	

3.3.2. Système de traitement

3.3.2.1 – Descriptif du système de traitement de Montmain

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2003	5 000	Boues activées	Seine	07/11/03	Délégation service public à Véolia Eau

3.3.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Montmain

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	39,6 TMS	47,9 TMS	30,4 TMS	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	100 %	100 %	100 %	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2008	505	295	918	112	112	12,1
2009	387	313	829	110,2	110,7	11,7
2010	396	303	766	102	102	12,0

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	≤ 95	≤ 25	≤ 94	≤ 90	≤ 88	≤ 5	≤ 95	≤ 10	-	≤ 1	≤ 96
2008	5	99	3	99	40	95	2,4	98	3,9	97	0,3	96
2009	5	98,4	3,1	99	33,8	95,8	2,1	98,3	3,4	98,3	0,9	92,8
2010	5,3	98,6	5,0	98,3	30,2	96	2,5	97,4	3,3	96,7	0,3	97,6

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	44 264	111 644	130 950
Volume annuel en sortie	m ³ /an	111 475	117 253	130 425
Boues produites	TMS	39,6	55	30,4
Boues incinérées	TMS	48	Non disponible	0
Cendres produites	TMS	5,2	Non disponible	0
Refus de dégrillage	T humide	Non disponible	1,92	1,2
Sables	T humide	Non disponible	5,27	4,4
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.3.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
MONTMAIN	Rue des Acacias et chemin des fossés	Remplacement de 4 tampons avec consolidation des ouvrages d'assainissement

☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Traitement	Remplacement du dégrilleur
Traitement	Remplacement de 2 agitateurs
Traitement	Remplacement des pompes de recirculation
Filière Boues / traitement du Phosphore	Remplacement de 3 pompes

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	2,63 (valeur commune Plateau Boos)	0,26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	9,29 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,01 Taux calculé sur 1 année	0,00 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,00 Taux moyen calculé sur 3 ans	

3.4.2 Système de traitement

3.4.2.1 – Descriptif du système de traitement de Boos

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1996	3 500	Boues activées	Fossé infiltration	14/06/06	Délégation service public à Véolia Eau

3.4.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Boos

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	44,3 TMS	31,1 TMS	21,7 TMS	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	83,3 %	100 %	97 %	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2008	254	254	662	103	104	12,2
2009	227	276	664	98,2	99	10,4
2010	436	408	977	124,5	125	13,0

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	–	≤ 25	–	≤ 90	–	≤ 10	–	≤ 20	–	–	–
2008	11	96	5	98	53	93	7	95	11,7	91	8	45
2009	9,2	95,7	4	98,7	49,6	93,5	9,6	92	10,2	91,5	6,3	52,1
2010	12,1	96,3	8,3	97,7	52,9	93,6	5,0	95,5	13,2	88,9	4,0	67,4

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	110 341	92 000	102789
Volume annuel en sortie	m ³ /an	104 938	107 666	110848
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	0	0	0
Boues produites	TMS	44,3	32,3	21,7
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	13,9	19	12
Sables	T humide	7,6	3,35	1,2
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.4.3. Bilan des travaux d'investissement ou de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
BOOS	Allée des coquelicots	Intervention sur un système de fermeture : scellement renforcé et pose d'un système articulé
BOOS	Rue de la porte des champs	Intervention en urgence sur un tampon d'assainissement
BOOS	Route des Andelys	Remise à la côte de tampons
BOOS	167 Route de Paris	Reprise et changement d'un branchement d'assainissement
BOOS	-	Remplacement de 2 pompes au niveau des postes de relèvement

☞ **STATION D'ÉPURATION**

OUVRAGE	OPÉRATION
Relevage	Remplacement d'1 pompe
Bassin d'aération	Travaux sur les diffuseurs d'air
Canal de sortie	Désinfection UV
Transport des boues	Remplacement d'1 pompe

3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

3.5.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de LA NEUVILLE CHANT D'OISEL, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de La Neuville Chant d'Oisel.

3.5.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de La Neuville Chant d'Oisel

<i>Linéaire du réseau</i>	5,3 km		
dont réseau EU séparatif	4,6 km		
dont réseau EU unitaire	0 km		
dont réseau EP	0,6 km		
<i>Patrimoine</i>			
Postes de refoulement	3		
Bassins de régulation des eaux pluviales	5		
Séparateurs à hydrocarbures	4		
Nombre d'industriels identifiés	Pas d'industriel identifié		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	0	0	0
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0
Nombre d'abonnements	687	699	800
Nombre d'habitants desservis	1 769	1 895	1 957
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	1 623	1 623	1 644

3.5.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de La Neuville Chant d'Oisel

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux de desserte	P201.1	100 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	Pas disponible	0,00	0,00	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	2,63 (valeur commune Plateau Boos)	0,26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	9,29 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,04 Taux calculé sur 1 année	0,05 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,04 Taux moyen calculé sur 3 ans	

3.5.2. Système de Traitement

3.5.2.1 – Descriptif du système de traitement de La Neuville Chant d’Oisel

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1996	2 500	Boues activées	Infiltration	25/10/01	Délégation service public à Véolia Eau

3.5.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de la Neuville Chant d’Oisel

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	21,6 TMS	23,1 TMS	28,7	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	83,3 %	100 %	94 %	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2008	437	333	839	118	119	12,6
2009	273	262	637	109,8	110,3	12,6
2010	352	338	858	99,2	99,6	10,3

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	–	≤ 25	–	≤ 90	–	≤ 10	–	≤ 20	–	–	–
2008	7	98	3	99	45	94	4	96	5,1	95	9,4	20
2009	8,6	96,1	3,9	98,5	41,4	93,4	4,1	96,4	5,4	95,3	6,9	45,8
2010	15,4	94,1	7,9	97,4	45,8	94,0	3,8	96,2	4,8	95,1	6,0	39,1

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Volume annuel en sortie	m ³ /an	63 552	Non disponible	71 966
Boues produites	TMS	21,6	43,6	28,7
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	9,5	6,7	5,7
Sables	T humide	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.5.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	-	Renouvellement de 6 ml de canalisation eaux pluviales de diamètre 200
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	Route des Andelys	Sondages
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	Rue des Andelys	Pose d'1 système antirefoulement et construction d'1 accès d'assainissement
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	Rue des canadiens	Construction d'un dispositif de captage des ruissellements
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL	-	Remplacement d'1 pompe au niveau d'un poste de relèvement

☞ **STATION D'ÉPURATION**

OUVRAGE	OPÉRATION
Relevage	Remplacement de 2 pompes
Canal de sortie	Remplacement du préleveur échantillons
Canal de comptage	Désinfection ultraviolet

3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE QUEVREVILLE LA POTERIE

3.6.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de QUEVREVILLE LA POTERIE, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Quévreville la Poterie.

3.6.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Quévreville la Poterie

<i>Linéaire du réseau</i>	11,1 km		
dont réseau EU séparatif	8,1 km		
dont réseau EU unitaire	0 km		
dont réseau EP	3,0 km		
<i>Patrimoine</i>			
Postes de refoulement	3		
Bassins de régulation des eaux pluviales	2		
Nombre d'industriels identifiés	2		
	2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU	2	2	2
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0	0	0
Nombre d'abonnements	350	359	373
Nombre d'habitants desservis	1 005	947	944
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)	921	921	929

3.6.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Quévreville la Poterie

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Sans objet	Sans objet	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	30 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux de desserte	P201.1	90,3 %	100 %	100 %	
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	Non disponible	0,00	0,00	
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	2,63 (valeur commune Plateau Boos)	0.26 (valeur commune Plateau Boos)	0 (valeur commune Plateau Boos)	

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux sur un total de 100 points	P202.2	60 (valeur commune Plateau Boos)	60 (valeur commune Plateau Boos)	65 (valeur commune Plateau Boos)	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	9,29 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	1,16 (valeur commune Plateau Boos)	
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte EU	P253.2	0,06 Taux calculé sur 1 année	0,03 Taux moyen calculé sur 2 ans	0,02 Taux moyen calculé sur 3 ans	

3.6.2. Système de Traitement

3.6.2.1 – Descriptif du système de traitement de Quévreville la Poterie

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
1993	1 200	Boues activées	Infiltration	Déclaration du 16/11/82	Délégation service public à Véolia Eau

3.6.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Quévreville la Poterie

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	9,8 TMS	9,4 TMS	7,4 TMS	
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Concentrations moyennes en entrée de STEP

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l	Mg/l
2008	283	315	798	109	115	13

⁺ Les définitions des indicateurs de performance, selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, sont données au niveau du chapitre « Glossaire ».

2009	510	504	1 169	115	114,3	15,4
2010	391	368	855,5	124,3	124,2	14,8

Concentrations moyennes en sortie de STEP et estimations des rendements moyens annuels

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	–	–	≤ 30	–	≤ 90	–	≤ 40	–	–	–	–	–
2008	10	97	4,5	99	59	93	9,4	91	16	86	6,8	48
2009	5	99	3,3	99,3	47,3	96	4,6	96	5,7	95	4,9	68,1
2010	10,8	97,3	6,7	98,2	40,3	95,3	7,4	94,0	8,0	93,6	2,8	80,9

		2008	2009	2010
Volume annuel en entrée	m ³ /an	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Volume annuel en sortie	m ³ /an	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Boues produites	TMS	9,8	9,4	7,4
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	4,8	3,6	Non disponible
Sables	T humide	2,78	2,77	Non disponible
Matières de vidange	T	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Graisses		Non disponible	5,86	Non disponible

3.6.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

☞ RÉSEAU

COMMUNE	ADRESSE	OPERATION
QUEVREVILLE LA POTERIE	7 route de Rouen	Intervention d'urgence sur un tampon
QUEVREVILLE LA POTERIE	Chemin de la Fresnaye	Sondages
QUEVREVILLE LA POTERIE	Chemin de la Fresnaye	Modification et amélioration de l'écoulement dans le cadre de la lutte contre les inondations

☞ STATION D'ÉPURATION

OUVRAGE	OPÉRATION
Relevage	Remplacement de 2 potences
Relevage	Remplacement d'1 pompe
Prétraitement	Dégrilleur

3-7 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – PPTY – LE TRAIT

3.7.1. Système de collecte

Les eaux usées de la commune de Le Trait, membre de la CREA sont acheminées et traitées à la station d'épuration de Le Trait.

3.7.1.1 – Caractéristiques techniques du système de collecte de Le Trait

<i>Linéaire du réseau</i>				57 km
dont réseau EU séparatif				38 km
dont réseau EU unitaire				0 km
dont réseau EP				19km
<i>Patrimoine</i>				
Postes de refoulement				8
Bassin de régulation des eaux pluviales				0
Déversoir d'orage				1
Nombre d'industriels identifiés				1
		2008	2009	2010
Nombre d'industriels autorisés sur EU		1	1	1
Nombre d'industriels autorisés sur EP		0	0	0
Nombre d'abonnements		2407	2392	2414
Nombre d'habitants desservis		5500	5500	5500
Nombre d'habitants raccordés au réseau (estimation)		5439	5473	5464
Estimation de la population desservie		5379	5445	5428

3.7.1.2 – Indicateurs de performance du système de collecte de Le Trait

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Conformité de la collecte des effluents	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	70	70		
Taux de desserte	P201.1	98.90	99.50	99.30	
Taux de débordement	P251.1	0	0	0	
Taux de réclamations	P258.1	1,65/1000 (valeur globale DA)	1,38/1000 (valeur globale DA)		
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	P202.2	50	50	50	
Nombre de points noirs /100km de réseau	P252.2	5.26	7.89	5.12	
Taux moyen de	P253.2	0	0	0	

renouvellement des réseaux de collecte EU					
Taux d'impayés N-1	P256.2			1,53	

3.7.2. Système de traitement

3.7.2.1 – Descriptif du système de traitement de Le Trait

Année de construction	Capacité (en eH)	Type de traitement	Point de rejet (milieu)	Autorisation de rejet (date et durée)	Type exploitation
2001	10800	Boues activées	La seine	21/08/99	Délégation service public à Eau de Normandie

3.7.2.2 – Indicateurs de performance du système de traitement de Le Trait

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	109.7 TMS	129 TMS	107.6 TMS	
Conformité des équipements d'épuration	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité des performances des ouvrages d'épuration	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	
Conformité STEP/acte individuel	P254.3	100 %	100 %	100 %	

Moyennes en entrée de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	–	≤ 25	–	≤ 90	–	≤ 10	–	≤ 20	–	–	–
2008	397		452		1089		112		112		12.4	
2009	468		445		1148		115		115		13.5	
2010	651		522		1240		113		114		13.4	

Moyennes en sortie de STEP

	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		PT	
	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%	Mg/l	%
Autorisation Préfectorale	≤ 30	–	≤ 25	–	≤ 90	–	≤ 10	–	≤ 20	–	–	–
2008	7	98	3	99	45	96	4	95	5,1	96	9,4	48
2009	3.45	99	3	99	37.40	97	5	96	6.27	95	5.08	62
2010	13	99	3	99	53	97	5.1	96	6.5	95	8.11	62

		2008	2009	2010
Volume traité	m ³ /an	229433	232017	239981
Volume assaini (rejet EUND facturé en direct)	m ³ /an	0	0	0
Volume assaini (distribué)	m ³ /an	205312	201066	215588
Boues produites	TMS	109.7 TMS	129 TMS	107.6 TMS
Boues incinérées	TMS	0	0	0
Cendres produites	TMS	0	0	0
Refus de dégrillage	T humide	6	6	6
Sables	T humide	8.82	17.7	16.9
Matières de vidange	T	67	49.32	27

3.7.3. Bilan des travaux de renouvellement réalisés

Le délégataire provisionne de l'argent chaque année pour le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement du service. Cette somme est définie en début de contrat.

Le montant global de la provision est de 26 000 € HT (valeur 01/12/2004).

Les travaux réalisés en 2010 sont les suivants :

- Remplacement du tube d'injection de chaux
- Remplacement du motoréducteur et du renvoi d'angle du dévouteur du silo à chaux
- Remplacement des pompes 1 et 3, temps sec du poste de relèvement en entrée de station
- Remplacement des 3 préleveurs de la station d'épuration
- Remplacement d'une vanne de rampe d'aération du bassin biologique
- Remplacement de la sonde de niveau ultrasonique du poste de relèvement en entrée de station
- Remplacement de la pompe à boues d'alimentation de la centrifugeuse
- Remplacement du débitmètre du by-pass
- Remplacement du ballon d'eau industrielle
- Mise en place d'une trappe d'accès sécurisée sur le poste de relèvement de Falquières

3-8 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – POLE DE PROXIMITE DE DUCLAIR

Confère extraits des rapports délégataires 2010 annexés (Annexe 5).

4 - TRAVAUX



4.1 BILAN DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2010

4.1.1. Direction de l'Assainissement

↳ *Faits marquants*

Parmi l'ensemble des travaux réalisés en 2010, on notera :

- **La réalisation du bassin enterré sous l'emprise du futur Palais des Sports à ROUEN, dans le secteur Ouest.**



Construction du bassin

- **La réalisation de plusieurs ouvrages de régulation des ruissellements, traités comme prioritaires** dans le cadre de l'étude de bassins versants, réalisée sur le territoire à l'est de la Communauté, suite au violent orage du 16 juillet 2007 :
 - **AMFREVILLE-LA-MIVOIE : le Grand Val** (Aménagement de 2 barrages d'une capacité totale de régulation de 7 900 m³ pour un débit de fuite de 180 l/s) ;



Terrassement des ouvrages de régulation du Grand Val à Amfreville la Mivoie – Août 2009

- **LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN : rue du Hamel** (ouvrage d'un volume de 3 100 m³ pour un débit de fuite de 70 l/s) ;
- **RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER : Château de Guillerville** (création d'un ouvrage à proximité du Pont d'Orival d'une capacité régulatrice de 4 500 m³ et remise en herbe du talweg en amont) ;
- **SAINT-AUBIN-EPINAY : Le Trou de mon Oncle** : confortement de la digue existante.



Aménagement de la surverse de la digue confortée



Seuil dans le talweg en aval de la digue

aménagement de la ravine dans le bois pour limiter les phénomènes d'érosion.



Ouvrage de fuite de la digue aval



Aménagement de l'arrivée d'eau dans le bois en matelas anti-érosifs

↳ **Données générales**

29 opérations de travaux ont été réalisées en 2010 :

OUVRAGES DE REGULATION

7 opérations ont concerné l'implantation ou le réaménagement d'ouvrages de régulation.

Ont été construits :

- 2 bassins enterrés en génie civil (2 090 m³)
- 7 ouvrages de gestion des ruissellements par barrage (47 170 m³).

Volume total régulé 49 260 m³, majoritairement des eaux de ruissellement (à 96%).

EXTENSIONS DE RESEAUX

	TOTAL : 4 886,50 ml
- Eaux pluviales (EP)	1 857,50 ml
- Eaux usées (EU)	2 048 ml
- Eaux unitaires (UN)	981 ml

Montant total du programme prévisionnel de travaux :

6 942 000 € H.T. dont :

- 6 142 000 € H.T. pour le service Travaux Neufs Réseaux – Bassins
 - 3 530 000 € H.T. de travaux d'extension de réseaux
 - 2 612 000 € H.T. d'ouvrages de régulation
- Les 800 000 € H.T. sont dédiés à des travaux sur les stations d'épuration, des travaux de renouvellement sur le réseau et des travaux sur les cours d'eau non domaniaux, non gérés par le service travaux neufs.

Le programme annuel de travaux a été adopté par le Conseil Communautaire, le 14 décembre 2009.

BILAN DES NOUVEAUX OUVRAGES :

✓ Canalisations :

COMMUNE	ADRESSE	OPERATIONS	Type réseau / linéaire total
BELBEUF	Rue Saint Fouin	Extension pluviale	- EP : 60 ml
BOIS GUILLAUME	Rue de la Haie	Construction d'un ouvrage de régulation J. Villon sous forme de dalot	- UN : 202 ml
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	Rue P. Curie	Extension pluviale et création de 2 avaloirs	- EP : 70 ml
MALAUNAY	Chemin du Rotin	Extension du réseau des eaux usées	- EU : 393 ml
MALAUNAY	Rue P. Picasso	Déplacement d'une canalisation d'eaux usées	- EU : 40 ml
MALAUNAY	RD104	Extension pluviale	- EP : 37 ml
LE PETIT ET LE GRAND QUEVILLY	Rues M. Sembat, L. Barthou et A. Lemire	Redimensionnement du réseau unitaire	- UN : 707 ml
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Rue de la Fontaine	Extension du réseau pluvial	- EP : 117.5 ml
QUEVREVILLE LA POTERIE	Allée des Communaux	Mise en place d'un collecteur d'eaux pluviales	- EP : 20 ml
ROUEN	Palais des Sports	Implantation des canalisations de transfert vers l'ouvrage de régulation	- UN : 72 ml - EU : 282 ml - EP : 143.50 ml
ROUEN	Route du Havre	Création d'un maillage	
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Rue J.H. Fabre	Création de 2 trop-pleins DN300 au niveau de 2 avaloirs	
SAINT LEGER DU BOURG DENIS	Rue Cantony	Création d'un réseau EP DN400 pour exutoire de la rue	- EP : 60 ml
SAINT LEGER DU BOURG DENIS	Allée Vincent Van Gogh	Extension pluviale	- EP : 55 ml
SAINT JACQUES SUR DARNETAL	Rue du Nouveau Monde	Extension pluviale	- EP : 850 ml

COMMUNE	ADRESSE	OPERATIONS	Type réseau / linéaire total
LE GRAND QUEVILLY	Rue du Lieutenant Vaisseau Paris	Extension du réseau d'assainissement	- 179 ml
LE GRAND QUEVILLY	Rue Charles Prannard	Extension pluviales	- 50 ml
LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN	Rue du Hamel	Aménagement d'un ouvrage de régulation et de son débit de fuite en aval de la ravine	- EP : 374.50 ml
LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN	Rue des Canadiens	Extension du réseau de collecte	- EU : 1154 ml
QUEVREVILLE LA POTERIE	Allée des Communaux	Extension du réseau d'eaux pluviales	- 20 ml

☞ **Ouvrages de régulation, bassins :**

COMMUNE	ADRESSE	Type de réseau en amont	Type de réseau en aval	Type d'ouvrage	Volume
AMFREVILLE LA MIVOIE	Le Grand Val	Talweg naturel	Réseau pluvial	Barrages	- Amont : 4 900 m ³ - Aval : 2 800 m ³
BOIS GUILLAUME	Rue de la Haie	Réseau unitaire	Réseau unitaire	Bassin enterré en dalots	- 190 m ³
FONTAINE SOUS PREAUX	Bois Breton	Talweg naturel	Talweg naturel	Barrage	- BR015 : 13 000 m ³ - LG9 : 10 560 m ³
RONCHEROLLES SUR LE VIVIER	Pont d'Orival – Ch ^{au} de Guillerville	Talweg naturel	Fossé puis talweg naturel	Barrage	- LG2 : 4 560 m ³ -
SAINT AUBIN EPINAY	Le Trou de mon Oncle	Talweg naturel	Ravine aménagée	Barrage	- 7 900 m ³
ROUEN	Palais des Sports	Réseau unitaire Réseau unitaire Toitures – réseau EP	Réseau EU Réseau EP via un D.O. Réseau EP	Bassin enterré en génie civil fondé sur pieux	Tot. UN 1 900 m ³ Tot. EP 350 m ³
LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN	Rue du Hamel	Réseau pluvial	Ravine en bord de route puis réseau pluvial	Barrage	- 3 100 m ³

☞ **Poste de refoulement :**

COMMUNE	ADRESSE	Ouvrage
MALAUNAY	Chemin du Rotin	Débit d'arrivée des EU : 0,5 m ³ /h
ROUEN	Palais des Sports	Débit de vidange du bassin : 180 m ³ /h
ROUEN	Palais des Sports	Débit d'arrivée des EU : 83m ³ /h

LES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN	Rue des Canadiens	Débit d'arrivée des EU : 2,03 m3/h
--	-------------------	---------------------------------------

4.1.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

Le coût des travaux total réalisé en 2010 est de :

- Sotteville sous le Val rue des Tisserands :
 - ☞ 135 ml de tuyau PVC diamètre 200 et 6 branchements : 42 195.50 € HT
- Sotteville sous le Val quartier Saint Baudèle :
 - ☞ 865 ml de tuyau PVC diamètre 200 et 29 branchements et
185 ml en diamètre 65 x 53.6 PEHD et 1 poste de relevage : 352 547.50 € HT
- Freneuse : sur l'île partie ouest :
 - ☞ 50 ml en fonte diamètre 150, 525 ml en fonte diamètre 200,
330 ml en PEHD 63 x 53.6 et 1 PR 176 204.00 € HT
- Freneuse : sur l'île partie est :
 - ☞ 75 ml en fonte diamètre 150, 720 ml en PEHD 63 x 53.6 et 1 PR 232 341.00 € HT

4.1.3. Pôle de Proximité de Duclair

Opération réalisée en 2010 :

Commune de Duclair : Réhabilitation de la station d'épuration (coût travaux : 529.696 € TTC)

4.1.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Travaux d'investissement reportés en 2011

4.2 PREVISION DE TRAVAUX 2011

4.2.1. Direction de l'Assainissement

Pour l'année 2011, le programme de travaux adopté par le conseil Communautaire du 20 décembre 2010

I - EXTENSION DES RESEAUX EAUX USEES, PLUVIALES OU UNITAIRES

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
Darnétal	Sente de la Ravine et Rue de l'Avalasse	Canalisation de débit de fuite	360 000,00
Saint Etienne du Rouvray	Chemin de la Folie	Extension du réseau EU	130 000,00
Roncherolles sur le Vivier	Centre Bourg	Extension du réseau EU	150 000,00
Malaunay	Aire des Gens du Voyage	Extension EU et EP parcelle gens du voyage	120 000,00
Oissel	Hameau des Roches	Création d'un réseau EP et fossé	120 000,00
Territoire Direction Assainissement		Avaloirs	100 000,00
Territoire Direction Assainissement		Travaux divers réseaux	1 320 000,00
			2 300 000,00 €

II - REALISATION DES OUVRAGES DE REGULATION DES EAUX PLUVIALES OU UNITAIRE - BASSINS

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
Saint Jacques sur Darnétal	Quartier de La Futaie	Réalisation d'un ouvrage de régulation	235 000,00
Roncherolles sur le Vivier	La Mare au Loup - Chemin du Pont Bleu	Réalisation d'un ouvrage de régulation	172 000,00
Roncherolles sur le Vivier	Village	Réalisation d'un ouvrage de régulation	129 000,00
Saint Leger du Bourg Denis	Lotissement Val aux Daims	Aménagement d'un ouvrage de régulation	260 000,00
Roncherolles sur le Vivier	Bimare Atelier	Réalisation d'un ouvrage de régulation	100 000,00
Montmain	La Mare Pierreuse	Réalisation d'un ouvrage de régulation	450 000,00
			1 346 000,00 €

III - AMENAGEMENT DES RIVIERES NON DOMANIALES

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
Territoire Direction Assainissement		Travaux Divers Rivières	55 000,00
Territoire Direction Assainissement		Réhabilitation de la zone humide du linoléum	50 000,00
Territoire Direction Assainissement		Instrumentation des rivières	30 000,00
			135 000,00

IV - GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
Grand Quevilly	Rues Clémenceau, Corroy et Einstein	Renforcement du réseau unitaire	400 000,00
Notteville Les Rouen	Rue d'Euaplet et Rue François Arago	Réhabilitation du réseau EP	350 000,00
Franqueville Saint Pierre / Le Mesnil Esnard	Route de Paris	Remplacement et renforcement du réseau gravitaire	720 000,00
Saint Etienne du Rouvray	Rues P. Corneille, Blanqui, Barbès	Renforcement du réseau unitaire	200 000,00
Deville Les Rouen / Rouen	Avenue du Général Leclerc et Route du Havre	Réhabilitation du réseau unitaire	180 000,00
Saint Etienne du Rouvray	Rue du Val l'Abbé	Réhabilitation du réseau EU	300 000,00

2 150 000,00 €

V - STEP DE GRAND QUEVILLY

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
		Pompes	30 000,00
		Renouvellement matériel	44 000,00

74 000,00 €

VI - STEP DE BOOS

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
		Achat d'un tonne à boues	120 000,00
		Couverture du silo à boues	30 000,00
		Mise en conformité du canal de comptage	30 000,00

180 000,00 €

VII - STEP DE GOUY

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
		Couverture de 2 silos à boues	65 000,00

65 000,00 €

VIII - STEP DE MONTMAIN

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
		Couverture de 2 silos à boues	65 000,00
		Pose de compteurs pour communes extérieures raccordées au réseau	36 000,00

101 000,00 €

IX - STEP DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
		Couverture du silo à boues	30 000,00

30 000,00 €

X - STEP DE LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
		Mise en conformité du canal de comptage	30 000,00
			30 000,00 €

XI - Etudes

Communes	Lieu	Travaux	Montant en € HT
Territoire Direction Assainissement		Zonage eaux usées	20 000,00
Territoire Direction Assainissement		Etude diagnostic pour réhabilitation des réseaux	300 000,00
Territoire Direction Assainissement		Recherche de cavités souterraines	100 000,00
Communes plateaux Est		Schéma directeur assainissement et pluvial	100 000,00

4.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

- Rue de la République, réhabilitation 600 ml de réseau en diamètre 400 650 000.00 € HT
- Rue de Strasbourg, extension 800 ml de réseau en diamètre 200 (12 branchements) 250 000.00 € HT

4.2.3. Pôle de Proximité de Duclair

Pour l'année 2011, le programme de travaux projeté :

Commune de Bardouville

- Extension de réseau d'assainissement (Ligne des Hêtres, Impasse des Cachins, rue du Bac et rue de l'école)

Commune Anneville Ambourville et Berville sur Seine

- Réhabilitation de la station d'épuration d'Anneville et du réseau d'eau usées à Anneville et Berville

Commune de Mesnil sous Jumièges

- Extension de réseau d'assainissement (Cité des Marais)

Commune de Duclair

- Extension de réseau assainissement eaux usées (Avenue Coty)
- Création réseau eaux usées et réhabilitation réseau eaux pluviales (Rue Pavé)

Commune de Saint Paer

- Transfert des effluents vers STEP de Villers Ecalles

4.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Pour l'année 2011, le programme de travaux projeté :

Commune de Le Trait

- Mise en place d'un réseau d'assainissement gravitaire –Quartier BUCAILLE
- Extension du réseau jusqu'à l'ancien site NSF à Yainville le long de la RD982
- Reprise du Génie Civil de la Station d'épuration
- Mise en place d'un contrôle de rejet du DO rue Aristide Briand

Commune de Yainville

Mise en Place d'une couverture des lits de séchage des boues de la station d'épuration

5 - INDICATEURS FINANCIERS

Référence des délibérations fixant les tarifs 2010 de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés :

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

DATE DE LA DELIBERATION	N°	OBJET
Conseil du 14/12/2009	C 090527	Eau et Assainissement - Assainissement collectif : redevance - eau potable : prix d'exploitation des services en régie et redevance investissement - Tarifs 2010 : Adoption
Conseil du 14/12/2009	C 090530	Eau et Assainissement - Participation pour raccordement à l'assainissement - Tarifs 2010 : Adoption
Conseil du 14/12/2009	C 090528	Eau et Assainissement - Bordereau de prix d'intervention 2010 - Adoption
Conseil du 14/12/2009	C 090531	STEP Emeraude - Redevance d'accueil des matières de vidange - Tarifs 2010 - Adoption
Conseil du 14/12/2009	C 090531	STEP Emeraude - réalisation d'analyses extérieures - Tarifs 2010 - Adoption
Bureau du 14/12/2009	C 090531	STEP Emeraude - Prix de vente 2010 du sable roulé issu de l'UTS - Adoption
Conseil du 14/12/2009	C 090531	STEP Emeraude - Apports de boues pâteuses et liquides extérieures - Tarifs 2010 - Adoption
Conseil du 29/03/2010	C 100221	STEP Emeraude - Tarif de la redevance d'accueil des boues de curage à l'UTS - Tarifs 2010 - Adoption

POLE DE PROXIMITE D'ELBEUF

DATE DE LA DELIBERATION	N°	OBJET
Conseil du 03/12/2009	CC/09-192	Eau et Assainissement - Assainissement collectif : prix d'exploitation des services en régie et redevance assainissement et participation - Tarifs 2010 : Adoption

POLE DE PROXIMITE DU TRAIT-YAINVILLE

DATE DE LA DELIBERATION	N°	OBJET
Conseil du 14/12/2009	CC/09/134	Eau et Assainissement – Budget assainissement régie : redevance assainissement - Tarifs 2010 Yainville : Adoption
Conseil du 14/12/2009	CC/09/112	Eau et Assainissement – Budget assainissement affermage : redevance assainissement - Tarifs 2010 Le Trait : Adoption
Conseil du 29/03/2010	C 100220	Eau et Assainissement - Assainissement collectif : redevance assainissement - Tarifs à compter du 01/05/2010 : Adoption

POLE DE PROXIMITE DE DUCLAIR

DATE DE LA DELIBERATION	N°	OBJET
Conseil du 29/03/2010	C.100222	Eau et Assainissement – Budget assainissement régie : redevance assainissement -:Tarifs à compter du 01/05/2010 de la boucle d’Anneville - Adoption
Conseil du 29/03/2010	C 100220	Eau et Assainissement - Assainissement collectif : redevance assainissement - Tarifs à compter du 01/05/2010: Adoption

Présentation d’une facture d’assainissement (Indicateur [D204.0]) :

Cf. note liminaire.

MONTANT DES RECETTES EN € HT :

	2010
Contribution pluviale des communes	3 383 507,11
Participation des communes extérieures	505 191,99
Participation des industriels raccordés au réseau	618 935,68
Redevance Assainissement - usagers	21 136 665,44
Prime pour épuration	3 189 006,25
Aide à la qualité d'exploitation (AQUEX)	304 268,00
	29 137 574,47 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (INDICATEUR [P256.2])

	2008	2009	2010
durée d'extinction de la dette en Année	1,97	1,87	2,32

TAUX D'IMPAYES N-1 (INDICATEUR [P257.0])

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Direction de l'assainissement :

	2008	2009	2010
Taux d'impayés	3,94	3,29	2,95

Pôle de proximité d'Elbeuf :

	2008	2009	2010
Taux d'impayés*	15,16	10,13	8,37

*Le taux des impayés ne tient pas compte des éventuels encaissements perçus directement par le TPM : il correspond uniquement à celui de la régie de recette.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financiers :

	2010
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	16 650 228,84 €
Montant des subventions	2 987 192,29 €
Montant des contributions du budget général	0,00 €

MONTANT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010
En cours de la dette au 31 décembre	25 226 212,16 €
Montant remboursé durant l'exercice	2 744 151,85 €
❖ dont en capital	2 290 975,38€
❖ dont en intérêts	453 176,47 €

AMORTISSEMENTS

La collectivité a réalisé des amortissements dont le montant s'élève à :

	2008	2009	2010
Amortissements	6 995 259 €.	7 291 183 €.	8 815 067 €.

CHAPITRE 2

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 – ORGANISATION DU SPANC



1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI A L'ECHELLE DE LA CREA

Le service est géré au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) :
Nom de l'EPCI : Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (la CREA)

1.2 STRUCTURES ET ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1.2.1. Direction de l'assainissement

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé le 1^{er} janvier 2005. Les missions de ce service sont réparties ainsi entre l'exploitation et les travaux neufs :

LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS EXISTANTS (DIRECTION ADJOINTE EXPLOITATION)

Ce service comprend 1 responsable et 1 agent chargés :

- ✓ D'instruire des demandes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs, de réaliser le contrôle des installations et de la facturation des redevances d'assainissement non collectif.

LE SERVICE TRAVAUX NEUFS, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DIRECTION ADJOINTE TRAVAUX NEUFS)

Ce service comprend 1 responsable et 1 agent chargés de :

- ✓ L'instruction, du suivi et du contrôle des demandes d'installations individuelles d'assainissement (installations neuves).

1.2.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif concerne les dix communes du Pôle de Proximité d'Elbeuf depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le service assainissement du Pôle de Proximité d'Elbeuf intègre ainsi un service composé d'un Directeur Adjoint et d'un chargé de projet qui procède à :

- ✓ L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- ✓ Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,

- ✓ Le contrôle des installations existantes,
- ✓ La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

1.2.3. Pôle de Proximité de Duclair

Le service assainissement non collectif est composé de la même équipe chargée des services de l'eau et de l'assainissement collectif, qui procède en régie ou dans le cadre du suivi de contrat d'affermage à :

- ✓ L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- ✓ Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,
- ✓ Le contrôle des installations existantes,
- ✓ La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

1.2.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif concerne les deux communes du Pôle de Proximité Le Trait Yainville depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le service assainissement non collectif est composé d'un chargé d'opération qui procède :

- ✓ L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- ✓ Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,
- ✓ Le contrôle des installations existantes,
- ✓ La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

1-3 MODE DE GESTION DU SERVICE

Il est géré directement par la collectivité ou dans le cadre de DSP.

Les contrats de délégation de service public en cours figurent dans le tableau ci-dessous :

Type	Structure	Périmètre	Date d'expiration	Exploitant
Affermage	PPTY	Le TRAIT	1/07/2017	LYONNAISE DES EAUX
Affermage	PPD	EX SIAEPA DE SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE	30/06/2019	VEOLIA

2 – SPANC EN REGIE

2.1 INDICATEURS DE PERFORMANCE

2.1.1. Direction de l'Assainissement

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Estimation du nombre d'habitants desservis	D301.0	3 693	3 312	3 494	
Indice de mise en œuvre de l'ANC sur un total de 140 points	D302.0	80	80	80	
Taux de conformité	P301.3	8,8 %	7,9 %	11 %	
Taux de conformité (uniquement risque sanitaire)		91 %	90 %	91 %	

2.1.2. Pôle de Proximité d'Elbeuf

Objet	Réf. fiche ⁺	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Commentaires
Estimation du nombre d'habitants desservis	D301	0	0	1356	
Indice de mise en œuvre de l'ANC	D302	0	0	80/140	
Taux de conformité	D301.3				Pas de contrôle en 2010, donc pas de ratio.

2.1.3. Pôle de Proximité de Duclair

Lors de la création de la CREA au 1^{er} janvier 2010, environ 1900 installations d'assainissement non collectif ont été recensées suivant les informations transmises par les communes et anciens Syndicats. A cette date, 1030 diagnostics ont été réalisés sur les communes de Jumièges, Le Mesnil sous Jumièges, Duclair, Hénouville et Saint Pierre de Varengville par les SPANC de Jumièges et Montville.

Sur les communes de Quevillon et Saint Martin de Boscherville, les contrôles des installations sont intégrés à la délégation de service public d'assainissement et doivent être réalisés dans le cadre de ce contrat.

2.1.4. Pôle de Proximité du Trait-Yainville

Etant donné le faible nombre d'abonnés concernés par ce service (moins de 2%) des abonnés, cette mission a été intégrée dans le contrat DSP pour la commune de Le Trait et pour la commune de Yainville, le contrôle de bon fonctionnement a été réalisé en 2007 par la Lyonnaise des eaux pour les 25 foyers concernés.

2.2 INDICATEURS FINANCIERS

TARIFICATION ET RECETTES

Direction de l'assainissement :

Les tarifications relatives à l'Assainissement Non Collectif ont été adoptées par délibération en date du 20/12/2009, comme suit :

	Redevance HT			
	2008	2009	2010	
- contrôle des installations neuves	150 €	154,50 €	154,49 €	- au propriétaire - versement unique
- contrôle diagnostic	40 €	41,20 €	41,20 €	- au propriétaire - versement unique
- contrôle de bon fonctionnement	75 €	77,25 €	77,24 €	- à l'utilisateur - paiement sur 3 ans

Pôle de proximité d'Elbeuf :

Les tarifications relatives à l'Assainissement Non Collectif ont été adoptées par délibération en date du 31 décembre 2009, comme suit :

	Redevance HT			
	2008	2009	2010	
- contrôle des installations neuves (instruction et contrôle de toute nouvelle installation)	0	0	154,50 €	à la charge du demandeur
- contrôle diagnostic de l'existant	0	0	41,20 € 77,25 €	au propriétaire à l'occupant
- contrôle de bon fonctionnement	0	0	77,25 €	à l'occupant

RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	2010
- Montant des recettes	39 439,41 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Sans objet (la collectivité n'ayant pas retenu la mission relative à la réalisation de travaux de réhabilitation).

CHAPITRE 3

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

1 - PRESENTATION

1.1 DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

Les missions confiées à la Direction de l'Assainissement ont pour but la satisfaction des usagers et par delà la protection de l'environnement.

Logiquement, à la fin des années 90, une démarche de management environnemental a été initiée. Elle a abouti en 2000 à la certification ISO 14001 des activités de la Direction de l'Assainissement. D'une durée de trois ans, ce certificat a été reconduit à l'issue des audits de renouvellement réalisés en 2003, 2006 et 2009.

La Politique Environnementale ainsi que le Programme de Management Environnemental (PME) qui traduisent l'engagement d'amélioration de la qualité de l'environnement se trouvent en annexe.

Cette exigence de management environnemental a aussi été demandée aux délégataires. C'est ainsi que Veolia Eau est certifiée ISO 14001 depuis 2000 pour l'exploitation de la station d'épuration Émeraude ainsi que du système d'assainissement de Grand Couronne. Une démarche simplifiée de type ISO 14001 est en place sur les communes du Plateau de Boos.

En complément, Véolia Eau et la Lyonnaise des Eaux sont certifiées ISO 9001 version 2000.

L'objectif prochain est d'étendre le périmètre de certification aux systèmes d'assainissement intégrés récemment.

1.2 POLE DE PROXIMITE D'ELBEUF

POLITIQUE QUALITE ENVIRONNEMENT ET CHARTES D'ENGAGEMENT

Toutes les activités du service assainissement du Pôle de Proximité d'Ebeuf sont certifiées ISO 14001 depuis décembre 2004.

La politique d'amélioration est déclinée en Chartes d'engagement au niveau des Services concernés. Les objectifs définis par ces engagements sont diffusés au sein des services et engagent leurs responsabilités.

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs implique une gestion rigoureuse du système documentaire mis en place et une amélioration continue des dispositifs de production, de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La CREA - PPE s'engage à consacrer les moyens financiers, techniques et humains dans le respect des règles de la comptabilité publique de manière à améliorer continuellement les performances des SM et à en assurer la pérennité.

GLOSSAIRE

AAD = Arrêté d'Autorisation de Déversement.

ANC = Assainissement Non Collectif.

DA = Direction de l'Assainissement de la CREA.

DBO₅ = Demande Biologique en Oxygène après 5 jours ⇔ c'est la mesure de la quantité d'oxygène qu'il faut aux bactéries pour éliminer la pollution organique biodégradable.

DCO = Demande Chimique en Oxygène ⇔ quantité d'oxygène consommée par les matières présentes dans l'eau. Cette mesure est une estimation des matières oxydables dans l'eau.

DSP = Délégation de Service Public

EH = équivalent-habitant (unité de mesure).

EP = Eaux Pluviales.

EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunal.

EU = Eaux Usées.

EUND = Eaux Usées Non Domestiques.

LA CREA = Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

MES = Matières En Suspension (Quantité de matières organiques et minérales en suspension).

NGL = Azote global ⇔ nitrates + nitrites + azote Kjeldhal.

NTK = Azote Kjeldhal ⇔ Somme de l'azote organique et ammoniacal appelé aussi NR (azote réduit).

PT = Phosphore Total ⇔ Représentation des différentes formes de phosphore contenues dans l'eau.

PPD = Pôle de Proximité de Duclair

PPE = Pôle de Proximité d'Elbeuf

PPTY = Pôle de Proximité du Trait-Yainville

PS = Prestation de Service

SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

STEP = Station d'épuration.

TMS = Tonne de Matière Sèche.

Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Système de collecte :

P258.1 (Taux de réclamations) = Cet indicateur reprend les réclamations écrites (=toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue) de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service.

Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés/1 000.

P201.1 (Taux de desserte) = définition du taux de desserte : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

P251.1 (Taux de débordement) = définition du taux : rapport du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non, du service suite au débordement d'eaux usées au millier d'habitants desservis (tout débordement hormis ceux dont la responsabilité pleine et entière d'un tiers est établie, c'est-à-dire si contentieux en cours on comptabilise)

Définition débordement (circulaire 28/04/08) : l'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obturation partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

P253.2 (Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte eaux usées) = définition taux moyen de renouvellement : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte eaux usées (unitaire et séparatif) hors branchements renouvelés sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

P256.2 (Durée d'extinction de la dette) = calcul durée extinction de la dette : Durée théorique pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

P202.2 (Indice de connaissance et gestion de patrimoniale des réseaux) = définition calcul de l'indice : Valeur comprise entre 0 et 100 (de 0 à 60 = connaissance du réseau et de 70 à 100 = gestion du réseau).

P252.2 (Nombre de points noirs /100km de réseau) = définition du taux : Le nombre de points noirs (=tout point structurellement sensible du réseau eaux usées nécessitant au moins 2 interventions/an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racine, déversement anormal en temps sec, odeur, mauvais écoulement, ...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte, pour 100km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.

P203.3 (Conformité de la collecte des effluents) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.

P255.3 (Indice de connaissance des rejets au milieu naturel) = calcul indice : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées. Les éléments indiqués aux points B et C ne sont pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80.

Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Système de traitement :

P204.3 (Conformité des équipements d'épuration) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.

P205.3 (Conformité des performances des ouvrages d'épuration) = Conformité si respect des prescriptions en application des articles R-2224-6 à R2224-17 du CGCT.

D203.0 (Quantité de boues issues de la STEP) = Boues évacuées selon une filière conforme en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue ne sont pas pris en compte.

P206.3 (Taux de boues évacuées) = définition du taux : Pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les

matières de vidange qui transitent par la station sans être traités par les files eau ou boue ne sont pas pris en compte.

P254.3 (Conformité STEP/acte individuel) = définition performance STEP : Nombre de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation rapporté au nombre total de bilans.

Indicateurs de performance (selon Décret n°2007-675 du 2 mai 2007) – Assainissement non Collectif :

P301.3 (taux de conformité) = calcul du taux : Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation ou mises en conformité et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

D302.0 (Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif) = calcul de l'indice : La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au niveau B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés en A n'atteint pas 100.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BILAN DES INDICATEURS PAR CONTRAT DE DELEGATION

Indicateurs nationaux

Réf fiche	Titre de l'indicateur	Régie			DSP					
		Direction de l'Assainissement	Pôle de proximité d'Elbeuf	Pôle de proximité de Le Trait/Yainville	contrat Le Trait	contrat Roncherolles	contrat Houpeville	contrat Grand Couronne (Hors la Bouille et Moulineaux)	contrat SIAEPA (Sahurs et Hautôt sur Seine)	contrat SRAP de Boos
Assainissement Collectif										
<u>1 - Caractérisation technique</u>										
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	410 899	54 817	1 153	5 500	1 118	2 438	9 655	1 378	11 585
D202.0	Nombre d'AAD au réseau EU	51	9	0	1	0	0	2	0	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	8 021	1 276	10,5	107,6	Sans objet		165	2,5	121
	Nombre d'abonnements	142 720	21 927	526	2414	427	979	4 042	548	3 965
<u>2 - Indicateurs de performance</u>										
P201.1	Taux de desserte des réseaux	99,7%	97,48	50,43	99,3	100%	100%	99,9%	100%	100%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 100)	87	65	40	50	90 ⁽¹⁾	90 ⁽¹⁾	70 ⁽²⁾	70	65
P203.3	Conformité de la collecte	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	conforme	conforme	conforme	Sans objet	conforme
P204.3	Conformité des équipements des STEP	9 STEP conformes 2 données en attente	Conforme	Conforme	Conforme	Sans objet	conforme	conforme	Conforme pour Sahurs	conforme
P205.3	Conformité des performances des STEP	9 STEP conformes 2 données en attente	Conforme	Conforme	Conforme	Sans objet	Sans objet	conforme	Non disponible	conforme
P206.3	Taux de boues issues des STEP	100%	100%	100%	100%	Sans objet	Sans objet	100%	100%	100%
P251.1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,002	0,09	0	0	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	29,9	6,59	0	5,12	0,0	17,6	2,2	14,6	1,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,88	0,21	1,62	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P254.3	Conformité performance des STEP / acte individuel	99,5	96,3	Sans objet	100%	Sans objet		100%	Sans objet	91,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	107	70	40	70	110 ⁽¹⁾	110 ⁽¹⁾	70	24	30
P257.1	Taux d'impayés N-1	2,95	8,37	2,95	NR	0,7%	1,95%	1,39%	0,43%	2,1%
P258.1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	1,13	0,82	3,8	NR	0,00	0,00	0,49	Non disponible	0,00
<u>3 - Actions de solidarité et de coopération internationale</u>										
P207.0	Montant des abandons de créance ou versement fond de solidarité, nb de demandes reçues (en euro)	40 000			NR	0	0	41,69	Non disponible	0

⁽¹⁾ Valeur pour le système d'assainissement Emeraude

⁽²⁾ Valeur pour le système d'assainissement Grand Couronne

ANNEXE 2 : POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET PROGRAMMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Direction de l'Assainissement



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PÔLE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

La protection de notre environnement est l'un des enjeux majeurs de notre société.

Depuis 2000, la Direction de l'Assainissement s'est engagée dans une démarche Environnementale et a obtenu la certification ISO 14001. Le Système de Management Environnemental mis en place, est mené conjointement avec la politique de développement durable de la CREA.

Dans ce cadre, notre établissement marque clairement sa volonté de préserver le milieu naturel en se conformant à ces objectifs :

- Assurer le traitement des eaux usées par un dispositif de collecte et de traitement toujours plus performant ;
- S'impliquer au quotidien dans l'entretien des rivières non domaniales ;
- Gérer le contrôle des dispositifs d'Assainissement Non Collectif ;
- Participer à la régulation des ruissellements ;
- Limiter la consommation de ressources naturelles.

Cette résolution conduit la Direction de l'Assainissement à prendre les engagements suivants :

- ⇒ Fournir les moyens et les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre du Système de Management Environnemental ;
- ⇒ S'engager au quotidien dans la prévention de la pollution ;
- ⇒ Se conformer aux exigences légales et autres exigences ;
- ⇒ Améliorer en continu sa performance environnementale.

L'information de tous les acteurs de l'eau et des usagers, ainsi que la sensibilisation du public à l'environnement doivent également faire partie de nos préoccupations essentielles.

Des actions et cibles sont définies dans des Programmes de Management Environnemental, déclinés sur trois ans et examinés annuellement en Revue de Direction.

La prochaine étape de cette démarche sera l'intégration du système d'assainissement de Saint Pierre de Manneville.

Pour le Conseil de La CREA qui l'a adoptée, la Direction, son Personnel, cette Politique Environnementale est un engagement collectif.

Bois Guillaume, le 20 AVR. 2010

PL : Périmètre de certification de la Direction de l'Assainissement

Pour le Président et par délégation,
LE VICE-PRESIDENT CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT

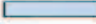
PIERRE LÉAUTEY



Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA)

Pôle de l'Eau et de l'Assainissement - Direction de l'Assainissement Périmètre de certification ISO 14001 (Bureau VERITAS Certification)



 LA CREA - Pôle de l'Eau et de l'Assainissement - Direction de l'Assainissement - Communes du périmètre de certification ISO 14001 (Bureau VERITAS Certification)

 LA CREA - Pôle de proximité d'Elbeuf - Assainissement - Communes du périmètre de certification ISO 14001

 Communes hors périmètre de certification ISO 14001

 Station d'épuration





Direction de l'assainissement

PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN RÉGIE
Version n° 12

Renseigné par : Responsable Environnement
Validé par le Directeur de l'Assainissement le : 21/02/11
Validé en Revue de Direction le : 09/12/10
Approuvé par le Directeur du Pôle de l'Eau et de l'Assainissement le : 22/02/11

DOMAINE	OBJECTIF	N° IMPACT	Note	ACTION	RESPONSABLE	DOCUMENT ASSOCIÉ	INDICATEUR	BUDGET PREVISIONNEL en €	CIBLES			
									2009	2010	2011	
Volontaire	1- Limiter la pollution des rivières ou de la Seine par des rejets EUND	10b	72	1- Autoriser les établissements rejetant sur le réseau pluvial 2- Réaliser des contrôles sur les rejets pluviaux	OFe	Tableau de recensement des EUND Tableau de recensement des EUND	Nb dossiers autorisés Nb de contrôles réalisés	2.300€/dossier 850€/contrôle	2	3	4	
									20/34 (4 communes à contrôler)	85%	85%	
	2- Limiter la pollution due aux mauvais branchements (pollution rivières, nappes, bassins)	6a	72	1- Réaliser des contrôles de branchements	Existants PP Nouveaux existants (ventiles) V/O Industriels OFe	Tableau de suivi des contrôles	Nbre de communes contrôlées/Nbre total de communes à contrôler Nbre de contrôles réalisés/Nbre de branchements nouveaux réalisés annuels N-1 en % Nbre contrôles réalisés/Nbre dossiers instruits en %	200€/contrôle	16/34 (4 communes à contrôler)	85%	85%	
									85%	60%	70%	
									100%	100%	100%	
	3- Limiter la pollution des rivières ou de la Seine lors des dysfonctionnements des postes de refoulement	1	72	1- Sécuriser les lignes de télégestion 2- Révision sur les coupures d'électricité à l'échelle d'EDF 3- Optimiser la précision des données relatives aux volumes déversés par les PR > 600 kg/j de DEO. 4- Réalisation de double bache pour limiter les déversements 1- Identifier les rejets potentiels d'EU, les évatoires pluviaux, les puits au niveau des périmètres de protection rapprochés ou éloignés des captages d'eau potable 2- Etudier la faisabilité de la sécurisation des périmètres de protection identifiés 3- Télégestion des postes de refoulement en zone de captage «approchée»	CDM	Tableau de suivi des anomalies Tableau de suivi des anomalies Tableau de suivi des anomalies Nbre de dysfonctionnement/postes / an Nbre de bache de réalisées / Nbre de PR concernés	-	-	Recensement des postes avec le plus de défaut de communication	-	-	-
									Recensement des postes avec le plus de défaut de communication	-	-	-
									Recensement des postes avec le plus de défaut de communication	-	-	-
									Recensement des postes avec le plus de défaut de communication	-	-	-
	4- Limiter la pollution des captages d'eau potable	FAP 06/02	96	1- Sécuriser les lignes de télégestion 2- Révision sur les coupures d'électricité à l'échelle d'EDF 3- Optimiser la précision des données relatives aux volumes déversés par les PR > 600 kg/j de DEO. 4- Réalisation de double bache pour limiter les déversements 1- Identifier les rejets potentiels d'EU, les évatoires pluviaux, les puits au niveau des périmètres de protection rapprochés ou éloignés des captages d'eau potable 2- Etudier la faisabilité de la sécurisation des périmètres de protection identifiés 3- Télégestion des postes de refoulement en zone de captage «approchée»	PP/CDM	Carte périmètre de captage	-	-	Recensement des postes avec le plus de défaut de communication	-	-	
Recensement des postes avec le plus de défaut de communication									-	-	-	
4-5- Limiter les inondations des zones en cas de fortes pluies	97	71	1- Sécuriser les lignes de télégestion 2- Révision sur les coupures d'électricité à l'échelle d'EDF 3- Optimiser la précision des données relatives aux volumes déversés par les PR > 600 kg/j de DEO. 4- Réalisation de double bache pour limiter les déversements 1- Identifier les rejets potentiels d'EU, les évatoires pluviaux, les puits au niveau des périmètres de protection rapprochés ou éloignés des captages d'eau potable 2- Etudier la faisabilité de la sécurisation des périmètres de protection identifiés 3- Télégestion des postes de refoulement en zone de captage «approchée»	FT/HTB	Programme de travaux	-	-	4 211 000 (2009/2010) 2 211 000 (2010)	13 pour 2009-2010	6		
								4 211 000 (2009/2010) 2 211 000 (2010)	13 pour 2009-2010	6		
				Mise en sécurité des ouvrages de surverse	FT	-	-	-	Evaluation	Definition programme de travaux		

DOMAINE	OBJECTIF	N° IMPACT	Note	ACTION	RESPONSABLE	DOCUMENT ASSOCIE	INDICATEUR	BUDGET PREVISIONNEL en €	CIBLES					
									2009	2010	2011			
Exigences légales et autres	Mise en conformité réglementaire			1- Instrumentation des 19 DO existants (sur 53) > 120 kg de DDO / (1° report 2008)	CDM	Liste des DO classés SCE 2008	Taux de DO instrumentés - (Nombre de DO instrumentés / Nombre total des DO à instrumenter) x 100	12 000€ / point de mesure	65 % (13-15 nouveaux DO)	Lancement de 2 nouvelles instrumentations de 2 DO	100 % (instrumentation des 19 DO)			
				2- Rédaction et validation du manuel d'auto-surveillance du système de collecte de Grand Quevilly (Arrêté du 22/06/07)	PLA	Version 1 du Manuel	Closure au niveau du tableau de veille réglementaire	1 700 €	A réaliser	A réaliser (sous-traitement à un prestataire)	Finaliser le Manuel d'Auto-surveillance pour validation par la Préfecture de l'Eau verte/catchérisse			
				3- Réalisation de mesures de débits en continu au niveau des trop-pleins des PR > 600 kg de DBO. (Arrêté du 22/06/07 et Art. 18)	CDM	-	-	-	-	-	Recherche d'une solution technique	Instrumentation par un organisme selon la procédure de l'Etat		
				4- Transmission aux maires des plans de zonage des ouvrages d'assainissement > établis à une échelle égale ou supérieure à 1/25 000 (Décret n° 91-1167 du 12 octobre 1991 et Arrêté du 16 novembre 1994, Art. 3 et 4)	PT	Tableau de suivi des zonages	-	-	-	-	-	Transmission des plans de zonages des ouvrages aux maires dans le cadre des procédures de réalisation des Zonages d'Assainissement Collectifs.		
				5- Réalisation des zonages Assainissement collectif et non collectif (Code général des collectivités territoriales L2224-1)	LA	Tableau de suivi des zonages	Closure au niveau du tableau de veille réglementaire	-	-	-	-	8 dossiers à mettre à jour et à passer en enquête publique	- Report de 2010 de la mise à jour de 7 études de zonage + enquête publique. - 7 études de zonage + enquêtes publiques à réaliser.	
				6- Réalisation des zonages pluviaux (Code général des collectivités territoriales L2225-1)		Tableau de suivi des zonages	-	-	-	-	-	10 000€ / zonage	a définir en Revue de Direction	a définir en Revue de Direction de 2011
				7- Mise en place des exigences réglementaires concernant la sécurité et la sûreté des ouvrages hydrauliques, autorisés ou déclarés (Code de l'environnement (Décret N°2007-1726 du 11 décembre 2007) R214-19 à R214-21 + Arrêté du 29 février 2008)	H3/V3O / O3 / II	-	-	-	-	-	-	-	Mise en place des exigences au niveau des nouveaux ouvrages (Réalisation et exploitation)	-
											Mise en place des exigences au niveau des ouvrages existants.			



POLITIQUE D'AMÉLIORATION

Pôle de Proximité d'Elbeuf

26 avril 2010

Le pôle de proximité d'Elbeuf de la CREA est engagé depuis plusieurs années dans une démarche responsable de développement durable, concrétisée en 2007 par la mise en place d'un Agenda 21 de territoire.

Celle-ci vise notamment à préserver l'environnement tout en améliorant le cadre de vie des habitants du pays d'Elbeuf.

Dans ce cadre, la mise en œuvre de systèmes de management axés sur la qualité des services rendus et sur l'environnement repose sur le principe d'une amélioration continue des performances et s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et partagé.

Cet effort conduit la CREA à prendre les engagements suivants :

- veiller à la conformité de chacune de ses décisions vis-à-vis de la réglementation en vigueur applicables aux services publics de l'eau et de l'assainissement,
- répondre aux exigences fixées dans ses programmes d'amélioration basés sur les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et des spécifications de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- mettre en place des indicateurs pertinents pour suivre les performances des services et des installations,
- former ses agents dans une optique de correction et de prévention des risques environnementaux et humains mais aussi à sensibiliser tous les acteurs du cycle de l'eau (usagers, sous-traitants...) sur la mise en œuvre de systèmes de management.

A travers ces engagements, la CREA souhaite mettre en place une utilisation durable des ressources naturelles, réduire au minimum l'impact sur l'environnement mais aussi répondre aux attentes et besoins des usagers sur la zone de compétences des services de l'eau et de l'assainissement du pôle de proximité d'Elbeuf en assurant la mise en place de mesures concrètes garantissant aux usagers :

- l'accès aux services dans un délai raisonnable et au prix le plus juste,
- une information complète sur les conditions particulières de fourniture des services,
- la continuité des services,
- l'évaluation des services rendus et leur amélioration continue.

La CREA s'engage ainsi à donner les moyens financiers, techniques et humains et à tenir compte des performances des systèmes de management de manière à les améliorer continuellement et à en assurer la pérennité.

Le Vice-Président
Chargé de l'Eau

Jean-Marie MAÏSSON

Le Vice-Président
Chargé de l'Assainissement

Pierre LEAUTEY



ENGAGEMENT du service assainissement Pôle de Proximité d'Elbeuf



26 avril 2010

Le service Assainissement de la CREA - Pôle de Proximité d'Elbeuf a mis en place depuis 2004 un Système de Management Environnemental sur la base des référentiels de la norme ISO 14001.

Le périmètre de ce système concerne la collecte et le traitement des eaux usées, l'incinération des boues et graisses, ainsi que la réception et le traitement des matières de vidanges et de curage.

Cette démarche nous a conduit à prendre de nombreux engagements, développés dans la politique générale d'amélioration des services du Pôle de Proximité d'Elbeuf. Aussi, les 5 dernières années nous ont permis d'optimiser le fonctionnement de l'usine de dépollution, de réduire significativement nos rejets directs au milieu naturel et d'améliorer la qualité d'exploitation de nos réseaux. La connaissance de ces derniers s'améliore par ailleurs avec l'aboutissement des diagnostics/modélisation de réseaux initiés en 2008.

Une maturité vis-à-vis de nos impacts environnementaux a également été acquise comme en atteste notamment la conformité à la Directive des Eaux Résiduaires Urbaine (DERU) des rejets de l'usine de dépollution.

Pour les 3 années à venir, des axes d'amélioration plus précis peuvent désormais être suivis afin de continuer nos efforts envers la protection de l'environnement.

Il convient donc, tout en conservant un niveau élevé de vigilance sur les actions en cours, d'avancer plus finement sur les deux activités principales de notre système.

➤ **Les réseaux, pour lesquels les axes majeurs d'améliorations porteront sur :**

- La lutte contre les eaux claires parasites et la prévention des raccordements de surfaces imperméabilisées sur les réseaux d'eaux usées et ce, afin de limiter, en cas de pluie, les débordements chez les usagers et vers les milieux naturels, mais aussi de garantir le bon fonctionnement de la station d'épuration.
- Une meilleure connaissance des réseaux en déterminant, entre autre, la conformité des raccordements et l'état de nos réseaux.
- L'établissement d'un plan de renouvellement des réseaux anciens et son application.

➤ **L'usine de dépollution où il conviendra de porter une attention particulière sur :**

- L'optimisation de fonctionnement du four afin de réduire les coûts d'exploitation, améliorer et fiabiliser la qualité des rejets atmosphériques
- De réduire les consommations de ressources naturelles (eau, gaz, électricité, réactif)

Plus généralement, la prévention des situations d'urgences détectées précédemment sera accentuée avec la mise en œuvre d'exercices réguliers.

Ces engagements nécessitent l'investissement de tous les acteurs, internes et externes, du système qui seront régulièrement informés afin de conserver l'implication reconnue des agents et d'accentuer la mobilisation de nos sous-traitants intervenants sur notre périmètre de certification.

C'est à travers l'ensemble de ces objectifs, que le Service Assainissement de la CREA - du Pôle de Proximité d'Elbeuf inscrit sa politique de réduction des impacts environnementaux de l'assainissement collectif dans le souci de garantir un service public toujours plus performant, transparent vis-à-vis de nos partenaires et engagé dans le développement durable.

Le Directeur du Pôle de proximité

Vincent PERROT

PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL - En cours

revision 20/04/2010

Réf en lien avec l'Analyse Initiale	OBJECTIFS	CIBLES	ACTIONS REALISEES	RESPONSABLE	ACTEURS	RESSOURCES			REALISEE	INDICATEURS
						Techniques	Temps	Financières		
AE 28,42,44, 52	Maîtriser les entrants dans le système d'assainissement	Maîtriser la conformité des branchements existant	Promouvoir et réaliser les contrôles des bit à chaque vente de propriété Mise en place d'enquêtes de conformité de branchements	S. CIRON		D MENAGER			perméabilité	Inbre de bit contrôlés / nbre de bit conformes
AR		Surveiller l'incidence des rejets sur le milieu récepteur	Réaliser un suivi annuel du milieu récepteur Echéance initiale : 31/12/2008 1 - Première campagne réalisée en novembre 2007 2 - Deuxième campagne réalisée en octobre 2008 3 - Troisième campagne réalisée en octobre 2009	S. CIRON	C. BEN				perméabilité	Suivi régulier du milieu
AR 9, 10	Améliorer le suivi métrologique	Respecter les exigences réglementaires	Mettre en place un programme de vérification des appareils sous pression Echéance initiale : 30/06/2005 Echéance replanifiée au 30/09/2005 1 - Réalisation d'un diagnostic pour le 30/06/05 2 - Mise en œuvre d'un plan d'actions pour le 30/09/05 Contrôle réglementaire réalisé le 09/09/2005	S. CIRON	R. AVENEL	Y. LEMOINE	1,5	405 €	perméabilité	Suivi des contrôles aux fréquences réglementaires
AR 8 AR 19	Communiquer auprès des instances de tutelles	Vérifier la conformité des rejets atmosphériques	Réaliser des analyses externes et les transmettre à la DREAL 1 - Réalisation de la première campagne et transmission des résultats le 03/08/2005 2 - Réalisation de la seconde campagne le 25/08/2005 3 - Transmission des résultats pour le 05/12/2005 4 - Réalisation de la campagne 2006 le 24/04/2006 5 - Réalisation de la campagne 2008 le 25/05/2008 Réaliser les bilans réguliers sur le milieu naturel du site 1 - Etablir un bilan pour le 31/08/2005 (bilan envoyé à la DRIRE le 5/12/05) 2 - Etablir un bilan régulier	S. CIRON	IRH	M. CARICAND M. CARICAND	2	14 000 €	perméabilité	Transmission permanente des résultats
AR 12		Mesure des émissions sonores	Mettre en place le registre de suivi des émissions sonores et le transmettre à la DREAL Transmettre le procès verbal de réception des travaux à : - l'entreprise chargée des travaux - la police de l'eau - l'agence de l'eau	S. CIRON	Sie ANTEA		1,5	15 000 € par campagne	perméabilité	Bilan réalisé aux fréquences réglementaires
AR 20		Contrôler la qualité d'exécution des ouvrages de collecte	Mettre en place le registre de suivi des émissions sonores et le transmettre à la DREAL	S. CIRON	M. CARICAND		1,5		perméabilité	Bilan réalisé aux fréquences réglementaires
AR 25		Vérifier la conformité des rejets atmosphériques	Organiser la réalisation de mesures extérieures des appareils de mesure en continu utilisés pour l'auto-surveillance en conformité avec la norme NF EN 14 181 (QUAL1, QUAL2, QUAL3 et AST) Echéance initiale : 28/12/2008 Echéance replanifiée au 31/12/2009 1 - Consultation entreprise pour le 30/03/2008 2 - Réalisation de la prestation Qual 2 en décembre 2008 3 - Mise en place de la maintenance interne nécessaire de niveau Qual 3 conformément à la réglementation pour le 31/12/2009 4 - Mise en place d'une surveillance annuelle (AST) permanent	S. CIRON	C. GODEFROY	Tech Team APAVE		4 000 €	perméabilité	Procès verbal transmis après chaque réception des travaux Suivi annuel

PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL - En cours									
								révision	28/03/2010
Réf en lien avec l'Analyse Initiale	OBJECTIFS	CIBLES	ACTIONS REALISEES	RESPONSABLE	ACTEURS	RESSOURCES		REALISE LE	INDICATEURS
						Techniques	Financières		
AR 3 Agence	Améliorer la connaissance des installations gérées	Réseaux détaillés saisis dans SIG	Intégrer les réseaux de manière détaillée (X, Y, Z) dans le SIG. Echéance initiale : 31/12/2008 Echéance réplanifiée au 30/06/2010 Intégrer les réseaux suivants X, Y pour le 31/12/2007 et suivants Z pour le 31/12/2008	S. CIRON		400			Taux l'inclaire saisi / l'inclaire total
AR 38	Communiquer auprès des instances de tutelles	Vérifier la conformité des rejets atmosphériques	Mettre en place des mesures semi continues des dioxyde et furanes Echéance initiale : 01/07/2014 1 - Réaliser un DCE pour le 31/01/2012 2 - Attribuer le marché pour le 30/07/2012 3 - Demander des subventions pour le 31/12/2012 4 - Mise en place des appareils de mesure pour le 30/06/2013 5 - Transmettre les résultats à la DREAL à compter de juillet 2014.	S. CIRON	C. BEN	10	150.000 €		
AR 39		Disposer d'un bilan énergétique du four d'incléation	Echéance initiale : 31/12/2011 1 - Réaliser une analyse par trimestre du PCI des déchets incinérés 2 - Calculer le taux de valorisation annuel de l'énergie récupérée pour le 30/09/2011 3 - Etablir un bilan global prenant en compte le flux de déchets entrant, l'énergie de sorte et l'énergie valorisée pour le 30/09/2011 4 - Transmettre annuellement les données à la DREAL dans le rapport d'activité à compter de 2012	S. CIRON	C. BEN	10			
AE 1, 43 AR 7	Amélioration globale du fonctionnement du système d'assainissement	Disposer d'une planification à moyen terme des investissements	Mettre à jour un plan moyen terme des améliorations prévues dans l'étude diagnostic SOGETI 1994 et reprises dans l'arrêté préfectoral	S. CIRON	D. MENAGER M. SINOUE	34			Plan établi validé et régulièrement revu
AE 42			Etudier la modélisation, diagnostic des réseaux et réalisation de travaux d'amélioration Echéance initiale : 31/12/2020 1 - Elaborer le planning annuel de passage caméra pour le 15/05/2007 2 - Mise en œuvre et suivi du planning réalisé à compter du 01/01/2008 3 - Réalisation d'une étude de modélisation (diagnostic du réseau vane et pluvial) sur les communes : * de la rive gauche réalisée pour le 31/12/2009 * de la rive droite pour le 31/03/2011 4 - Programmation de travaux d'amélioration du réseau : * rive gauche pour le 31/12/2010 * rive droite pour le 30/06/2012 5 - Réalisation des travaux d'amélioration du réseau pour le 31/12/2020	S. CIRON	D. MENAGER	100	400.000 €		5% du linéaire/an Respect du planning

PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL - En cours

revision

28/04/2010



Réf en lien avec l'Analyse Initiale	OBJECTIFS	CIBLES	ACTIONS REALISEES	RESPONSABLE	ACTEURS	RESSOURCES		REALISE LE	INDICATEURS
						Techniques	Financières		
AE 41, 92, 83, 123, 134 AR 21	Prévenir et améliorer les situations d'urgences	Tester toutes les situations d'urgence	Mettre en place et simuler les situations d'urgences suivantes identifiées Echéance initiale : 30/06/2005 Echéance replanifiée au 30/12/2011 1 - Accident au dépotage 2 - Problème de manutention (cendre ou sorballe) 3 - Incendie sur le four d'incinération 4 - Coupure EDF : - station d'épuration et four d'incinération (31/12/2009) - PR majeur (31/12/2009) - défaut armoire électrique - défaut secteur 5 - Panne Automate 6 - Inondation (mise en sécurité des installations) 7 - Inondation (mise en sécurité des installations) en revue de direction par rapport à la crue de '910-18/07/2008 - Poste de relèvement - lister les PR sous la crue de 1910, vérifier l'alignement des armoires électriques pour le 31/08/2008 - relève des armoires concernées pour le 31/12/2011 (en trois phases) - mise en place de procédure et tests pour le 31/12/2010 8 - Incendie sur PR majeur (définition d'actions, de procédure et test - 31/12/2010) 9 - Cassé réseau (définition procédure et actions pour le 31/03/2011)	C. LECLERC	S. CIRON C. LECLERC R. AVENEL J. PICARD C. LECLERC S. CIRON D. MENAGER	15	1 112 € 4 800 €		
AE 101	Protéger le sol d'une pollution directe		Définir une procédure d'intervention en cas de détection d'une fuite sur la cuve de flou Echéance initiale : 31/12/2008 Echéance replanifiée au 30/06/2011 1 - Réaliser un état des lieux tenant compte des moyens de détection existants le 16/10/2007 2 - Rédaction d'une procédure pour le 31/12/2010 3 - Tester la procédure pour le 30/06/2011	H. GOUBERT	Sis TOTAL D. MENAGER D. MENAGER	4			
AR 37	Assurer la sécurité sanitaire en fonction des besoins de la population lors d'une situation de crise		Réviser l'étude issue du décret 2007-1400 concernant les besoins prioritaires de la population et détermination d'actions préventives potentielles en fonction des éléments du plan ORSEC révisé (cette action fait suite aux AR 29 et AR 30) Echéance initiale : 30/06/2011 1 - Se procurer le plan ORSEC révisé pour le 31/12/2010 2 - Mettre à jour l'étude réalisée (si besoin)	S. CIRON	C. LECLERC C. LECLERC				

PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL - En cours		revision	30/03/2010
--	--	----------	------------



Réf en lien avec l'Analyse Initiale	OBJECTIFS	CIBLES	ACTIONS REALISEES	RESPONSABLE	ACTEURS	RESSOURCES		REALISE LE	INDICATEURS	
						Techniques	Financières			
AR 18	Améliorer le fonctionnement et les performances des installations du système d'assainissement	Respecter les exigences	<p>Définir un procédé pour quantifier les graisses en sortie du classificateur</p> <p>Echéance initiale : 30/06/2005</p> <p>Echéance repoussée au 31/03/2011</p> <p>1 - Mise en œuvre d'une quantification le 10/04/2006</p> <p>2 - Réalisation d'une étude de faisabilité et définition d'un process pour le 30/06/2009</p> <p>3 - Réalisation des travaux d'amélioration pour le 31/12/2009</p> <p>4 - Mise au point (corrélation débit/% d'injection) pour le 31/03/2011</p>	S. CIRON	R. AVENEL		2,5	10 000 €		Suivi du plan d'actions

		PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL - En cours										26/02/2010	
		revison											
Réf en lien avec l'Analyse Initiale	OBJECTIFS	CIBLES	ACTIONS REALISEES	RESPONSABLE	ACTEURS	RESSOURCES		REALISE LE	INDICATEURS				
						Techniques	Financières			Temps			
AE 75		Valoriser les déchets sortant	Valoriser les sables lavés Echéance initiale : 31/03/2005 Echéance replanifiée au 31/12/2011 1 - Analyse des matières organiques, des métaux et micropolluants pour le 15/12/2005 (au labo deupuis semaine 47) 2 - Réalisation d'une analyse granulométrique (si sable non pollué) pour le 3/05/2005 3 - Etude de valorisation commune aux différents services de la CREA pour le 31/12/2011	S. CIRON	Y. LEMOINE C. LEROY B. AUBE	Labo Rouen CET DDE	9	800 €		Taux de valorisation de déchets			
AE 106, 147		Optimiser les coûts liés à l'aération des boues	Trouver une filière autre pour les cendres d'incinération	S. CIRON	Y. LEMOINE C. LEROY B. AUBE	M. CARICAND	9			Taux de valorisation de déchets			
AR 17 AR 26 AR 27	Communiquer auprès des instances de tutelles	Améliorer les échanges de données	Transmettre les résultats d'auto-surveillance au format SANDRE Echéance initiale : 31/03/2008 Echéance replanifiée au 31/03/2011 1 - Réunion avec l'AESN prévue le 07/12/2007 pour déterminer les modalités de mise en place 2 - Intégrer au bilan annuel les éléments concernant le réseau (inspection télévisée, contrôle des branchements...) 3 - Mise à jour du Manuel d'Auto-surveillance pour le 31/12/2010 4 - Validation du manuel la DDTM76 pour le 31/05/2011 5 - Transmettre un bilan de fonctionnement conforme à la réglementation en vigueur Echéance initiale : 31/12/2013	S. CIRON	C. GODEFROY C. GODEFROY		8			Résultat d'auto-surveillance complètes et transmises au format SANDRE			
AE 3, 23,114 AR	Améliorer la sécurité des installations et des agents	Réduire le nombre et la gravité des accidents de travail	Etablir un plan d'actions sécurisé pour le service assainissement. Echéance initiale : 31/12/2004 Echéance replanifiée au 31/08/2010 pour établir le calendrier des actions à mener 1 - Evaluation des risques réalisée le 25/01/2006 2 - Hiérarchisation des risques réalisée le 18/04/2007 3 - Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour le 31/03/2010 4 - Mise en forme du Document unique pour le 31/12/2010 5 - Evaluation des actions menées pour le 31/12/2011	S. CIRON C. LECLERC	S. CIRON S. CIRON D. LACOINTE Y. MATHOUX		20			Suivi du plan d'actions			

PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL - En cours		révision	28/04/2010
--	--	----------	------------



Réf en lien avec l'Analyse Initiale	OBJECTIFS	CIBLES	ACTIONS REALISEES	RESPONSABLE	ACTEURS	RESSOURCES		REALISE LE	INDICATEURS
						Techniques	Financières		
AR 32 AR 33 AR 34 AR 35 AE 149	Réduire les risques liés aux zones ATEX	Réaliser un plan d'action et suivre la planification Échéance replanifiée : 31/12/2011 1 - Réalisation d'une analyse des zones à risque d'explosion le 08/12/2005 2 - Réalisation d'une étude de mise en conformité des équipements 3 - Organisation d'une réunion pour préciser la conférence entre les deux études le 24/07/2007 4 - Transmission d'un document mis à jour par le prestataire sur l'adéquation entre zonage et prescriptions le 20/09/2007 5 - Définition d'un plan d'action en fonction des priorités le 21/11/2007 (cf.annexe) 6 - Signaler les zones et sensibiliser les agents concernés pour le 31/12/2007 7 - Réaliser une instruction pour les entreprises intervenants sur ces zones pour le 31/03/2008 8 - Révision du zonage pour le 31/12/2009 9 - Réalisation d'un plan d'actions correctives pour le 31/12/2010 10 - Évaluation des actions menées pour le	S. CIRON			20	2.500 € 450 € 650 €		Suivi du plan d'actions
AR 36	Protéger le four d'incinération contre le risque foudre		1 - Réaliser une analyse du risque foudre sur l'installation conformément à la norme NFEN 62 30 5-2 pour le 30/09/2010 2 - En cas de non-conformité, réaliser une étude technique pour mise en conformité de l'installation pour le 31/12/2010 3 - Modifier l'installation existante pour le 31/12/2011	S. CIRON	H. GOUBERT	3	1800 €		

ANNEXE 3 : RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES : LES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION ET DE DELEGATION

Système de Boos

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
PRODUITS	685 871	436 478	-36,36%
Exploitation du service	463 161	409 933	
Collectivités et autres organismes publics	222 710	-22 542	
Travaux attribués à titre exclusif		49 087	
CHARGES	742 188	483 737	-34,82%
Personnel	176 968	154 292	
Energie électrique	76 209	82 915	
Produits de traitement	7 283	5 260	
Analyses	9 433	5 249	
Sous-traitance, matières et fournitures	125 570	134 839	
Impôts locaux et taxes	3 153	9 967	
Autres dépenses d'exploitation			
	Télécommunication, poste et télégestion	9 309	8 119
	Engins et véhicules	15 553	13 685
	Informatique	10 811	9 000
	Assurances	-929	1 144
	Locaux	13 401	12 283
	Autres	3 576	859
Contribution des services centraux et recherche	18 563	16 418	
Collectivités et autres organismes publics	222 710	-22 542	
Charges relatives aux renouvellements	Pour garantie de continuité de service	45 700	47 525
Charges relatives aux investissements	Programme contractuel	4 598	4 667
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	280	37	
RESULTAT AVANT IMPOT	-56 317	-47 259	16,08%
RESULTAT	-56 317	-47 259	16,08%

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence : W1221

Référence : W1221

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	421 167	387 192	-12,82%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	350 996	-5 541	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	70 171	372 733	
Traitement de volumes extérieurs	39 394	39 095	-0,76%
Subvention d'exploitation des stations de dépollution	2 600	3 648	40,23%
Exploitation du service	463 161	409 933	-11,49%
Produits : part de la collectivité contractante	123 124	-20 964	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	103 891	-1 731	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	19 233	-19 233	
Redevance Modernisation réseau	99 588	-1 577	NS
Collectivités et autres organismes publics	222 710	-22 541	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif		49 087	NS

Systeme de Grand Couronne

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
PRODUITS	908 692	686 018	-24,50%
Exploitation du service	778 019	666 307	
Collectivités et autres organismes publics	119 758	-959	
Travaux attribués à titre exclusif	8 550	20 668	
Produits accessoires	2 365	2	
CHARGES	861 587	785 185	-8,87%
Personnel	214 389	245 939	
Energie électrique	43 277	44 947	
Produits de traitement	10 796	20 984	
Analyses	5 161	-2 934	
Sous-traitance, matières et fournitures	204 306	215 172	
Impôts locaux et taxes	18 647	23 118	
Autres dépenses d'exploitation			
	Télécommunication, poste et télégestion	12 251	14 149
	Engins et véhicules	12 803	29 851
	Informatique	19 310	12 515
	Assurances	5 953	1 542
	Locaux	17 179	25 087
	Autres	-5 908	-4 525
Contribution des services centraux et recherche	33 276	20 881	
Collectivités et autres organismes publics	119 758	-959	
Charges relatives aux renouvellements			
	Pour garantie de continuité de service	68 449	56 399
Charges relatives aux investissements			
	Programme contractuel	77 022	78 370
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	4 918	4 649	
RESULTAT AVANT IMPOT	47 105	-99 167	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	15 700		
RESULTAT	31 405	-99 167	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence : F1171

Référence : F1171

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	603 600	484 756	-19,70%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>554 667</i>	<i>32 795</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>49 023</i>	<i>451 961</i>	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	90 829	91 207	0,42%
Subvention d'exploitation des stations de dépollution	83 500	90 344	8,20%
Exploitation du service	778 019	666 307	-14,36%
Produits : part de la collectivité contractante	0	-10	NS
Redevance Modernisation réseau	119 757	-949	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>129 573</i>	<i>-949</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>-9 816</i>		
Collectivités et autres organismes publics	119 757	-959	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	8 550	20 668	NS
Produits accessoires	2 365	2	NS

Systeme d'Houpeville

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
PRODUITS	178 859	104 828	-41,39%
Exploitation du service	59 764	42 332	
Collectivités et autres organismes publics	118 512	62 215	
Produits accessoires	583	281	
CHARGES	175 630	101 290	-42,33%
Personnel	18 907	6 815	
Energie électrique	562	2 074	
Sous-traitance, matières et fournitures	7 907	6 238	
Impôts locaux et taxes	428	686	
Autres dépenses d'exploitation			
Télécommunication, poste et télégestion	1 342	734	
Engins et véhicules	2 824	1 399	
Informatique	1 963	920	
Assurances	-169	117	
Locaux	2 433	1 256	
Autres	649	-344	
Contribution des services centraux et recherche	3 370	1 679	
Collectivités et autres organismes publics	118 512	62 215	
Charges relatives aux renouvellements			
Pour garantie de continuité de service	10 336	10 839	
Charges relatives aux investissements			
Programme contractuel	6 560	6 638	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	6	4	
RESULTAT AVANT IMPOT	3 229	3 538	NS
Impôt sur les sociétés (calcul nominal)	1 076	1 179	
RESULTAT	2 153	2 359	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence : W1651

Référence : W1651

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	59 764	42 332	-29,17%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	62 847	29 629	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-3 083	12 703	
Exploitation du service	59 764	42 332	-29,17%
Produits : part de la collectivité contractante	81 158	46 858	-42,26%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	86 964	34 145	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-5 806	12 713	
Redevance Modernisation réseau	37 355	15 357	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	34 708	16 186	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 647	-829	
Collectivités et autres organismes publics	118 513	62 215	-47,50%
Produits accessoires	583	281	NS

Système de Roncherolles sur le Vivier

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
PRODUITS	51 110	8 914	NS
Exploitation du service	13 047	15 200	
Collectivités et autres organismes publics	37 803	-6 287	
Produits accessoires	260	1	
CHARGES	57 145	14 847	NS
Personnel	589	304	
Energie électrique	5 631	5 508	
Sous-traitance, matières et fournitures	6 246	8 379	
Impôts locaux et taxes	13		
Autres dépenses d'exploitation	Télécommunication, poste et télégestion	42	
	Engins et véhicules	88	
	Informatique	61	
	Assurances	-5	
	Locaux	76	
	Autres	20	
	Contribution des services centraux et recherche	105	152
Collectivités et autres organismes publics	37 803	-6 287	
Charges relatives aux renouvellements	6 459	6 775	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	17	16	
RESULTAT AVANT IMPOT	-6 035	-5 933	1,69%
RESULTAT	-6 035	-5 933	1,69%

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence : W1421

Référence : W1421

LIBELLE	2009	2010	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	13 047	15 200	16,50%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	13 521	-270	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-474	15 470	
Exploitation du service	13 047	15 200	16,50%
Produits : part de la collectivité contractante	27 856	-4 633	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	29 665	-591	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-1 809	-4 042	
Redevance Modernisation réseau	9 048	-1 654	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	10 260	-153	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-312	-1 501	
Collectivités et autres organismes publics	37 804	-6 287	NS
Produits accessoires	260	1	NS

LE TRAIT ASST

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2010

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2009	2010	Ecart en %
PRODUITS	470 639	640 276	36,0%
Exploitation du service	212 018	302 629	
Collectivités et autres organismes publics	267 254	335 756	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	1 367	1 882	
CHARGES	574 725	644 343	12,1%
Personnel	129 983	135 537	
Energie électrique	30 319	31 852	
Achats de prestations assainissement	3 699	5 727	
Produits de traitement	9 940	6 818	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	76 088	45 394	
Impôts locaux et taxes	6 423	6 506	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	19 196	23 936	
• télécommunication, postes et télégestion	3 856	4 193	
• engins et véhicules	6 341	6 987	
• informatique	2 247	3 057	
• assurance	125	1 508	
• locaux	2 526	3 058	
Frais de contrôle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	7 208	12 005	
Collectivités et autres organismes publics	267 254	335 756	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	30 200	31 675	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4 020	7 396	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	548	1 582	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-154	-41	
Résultat avant impôt	-104 086	-4 067	96,1%
RESULTAT	-104 086	-4 067	96,1%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2009

ANNEXE 4 : REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le règlement d'assainissement collectif, adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe du 20 décembre 2010, est disponible sur le site internet de la CREA (http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/regl_ass2010.pdf) ou sur simple demande.

ANNEXE 5 : REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le règlement d'assainissement non collectif, adopté par délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe du 20 décembre 2010, est disponible sur le site internet de la CREA (http://www.la-crea.fr/internetf/publications/Reglements/regl_anc2010.pdf) ou sur simple demande.

ANNEXE 6 : EXTRAITS DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES – POLE DE PROXIMITE DE DUCLAIR

Rapport Annuel du Déléguataire 2010

CREA – Ex Ville de Duclair

A silhouette illustration of a city skyline with various buildings and a church spire. In the foreground, a group of people is shown in various active poses (running, jumping, stretching) on a grassy hill. The entire scene is rendered in a light green color against a white background.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

*Application de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative
aux marchés publics et délégations des services publics*

 **VEOLIA**
EAU
Normandie

Synthèse du Rapport Annuel du Déléguataire 2010

Service de l'Assainissement Ville de Duclair

LES CHIFFRES DU SERVICE

• Habitants desservis	3 040
• Abonnés (clients)	1 457
• Installation(s) de dépollution	2
• Capacité de dépollution (EH)	4 000
• Longueur de réseau (km)	23
• Volume traité (m3)	153 403

LES COMMUNES DESSERVIES

DUCLAIR



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2010

La gestion du service a été confiée à VEOLIA EAU dans le cadre d'un contrat de type affermage.

Dans le cadre de ce contrat, les principales missions de Veolia Eau sont les suivantes :

- Collecter les eaux usées : surveiller et entretenir le réseau d'assainissement et ses ouvrages, gérer l'astreinte, analyser les eaux et les boues.
- Dépolluer les eaux usées : traiter les eaux usées, contrôler la conformité des rejets, assurer l'évacuation des boues d'assainissement.
- Gérer le patrimoine : renouveler certains équipements, réaliser les travaux nécessaires.
- Préserver l'environnement : par leur nature même, nos métiers sont orientés vers la protection des milieux naturels ; c'est pourquoi nous nous sommes engagés aux côtés des Collectivités dans une démarche de management environnemental, et ce depuis plusieurs années.

Les chiffres clés de l'agence

84 contrats de délégation en eau potable et en assainissement

52 unités de production d'eau potable

12 millions de m3 distribués

3900 km de réseau d'eau potable

100 réservoirs de stockage

113 dispositifs d'épuration des eaux usées

955 km de réseau de collecte EU

456 postes de relèvement et aéroéjecteurs

Indicateurs du Service

	Producteur	Valeur
L'activité clientèle		
	Délégataire	1
[D201.0]	Collectivité (2)	3 040
	Délégataire	1 457
	Délégataire	1 457
	Délégataire	
	Délégataire	146 667 m3
	Délégataire	146 667 m3
	Délégataire	m3
[D202.0]	Collectivité (2)	
La qualité du service à l'usager		
[P251.1]	Délégataire	0,00 u/1000 hab.
[P258.1]	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés
[P257.0]	Délégataire	0,86 %
[P207.0]	Collectivité (2)	
Le prix du service de l'assainissement		
[D204.0]	Délégataire	1,53 €/m3
La collecte des eaux usées		
	Délégataire	21
	Délégataire	45 ml
La Dépollution		
	Délégataire	153 473 m3
	Délégataire	159 kg/j
	Délégataire	2 650 EH
	Délégataire	153 403 m3
L'évacuation des boues et des déchets		
[D203.0]	Délégataire	26,3 t MS
	Délégataire	0,5 t
	Délégataire	23,1 t
	Délégataire	50,0 m3
La performance environnementale		
[P201.1]	Collectivité (2)	
[P203.3]	Police de l'eau (3)	
[P255.3]	Collectivité (1)	
[P204.3]	Police de l'eau (3)	

[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	100,0 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (3)	
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Déléataire	100 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Déléataire	100 %
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	50 %
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Déléataire (3)	

La gestion du patrimoine

	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Déléataire	1 345
	Nombre de branchements eaux pluviales	Déléataire	
	Nombre de branchements neufs	Déléataire	
	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	19 202 ml
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Déléataire	30 %
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	10,42 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
	Nombre de postes de relèvement	Déléataire	12
	Nombre d'usines de dépollution	Déléataire	2
	Capacité de dépollution en équivalent habitant	Déléataire	4 000 EH

La satisfaction des usagers et l'accès à l'eau

	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Déléataire	Oui
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	84,5 %
	Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Déléataire	Oui

Les certifications

	Obtention de la certification ISO 9001	Déléataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine(s) de dépollution)	Déléataire	0 usine(s)
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Déléataire	Non
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) définition en attente de texte réglementaire ou d'adaptation du système d'information

En grisé figurent les codes des indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP.

Rendements épuratoires par usine

DUCLAIR	Producteur	Valeur
Rendement moyen annuel en DCO	Déléataire	96 %
Rendement moyen annuel en DBO5	Déléataire	99 %

Rendement moyen annuel en MES	Délégataire	98 %
DUCLAIR BORD DE SEINE STEP	Producteur	Valeur
Rendement moyen annuel en DCO	Délégataire	
Rendement moyen annuel en DBO5	Délégataire	
Rendement moyen annuel en MES	Délégataire	

Chapitre I. Le Service

I.1. Présentation du Service

Le service délégué concerne la collecte et la dépollution des eaux usées des 3 040 habitants¹ des communes de DUCLAIR.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 23 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires, hors branchements ;
- 12 poste(s) de relèvement ;
- 2 usine(s) de dépollution d'une capacité totale de 4 000 équivalents habitants.

I.2. Le contrat

La Collectivité, Autorité organisatrice, a confié à SADE - Exploitations de Normandie les missions suivantes au titre de son service d'assainissement collectif : Dépollution, Gestion clientèle, Refoulement, relèvement, Collecte des eaux usées.

SADE - Exploitations de Normandie s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I.2.1. L'historique de la délégation

Le service d'assainissement de la Collectivité a été délégué dans le cadre d'un contrat de type Affermage en date du 01/06/1991.

Ce contrat a été adapté par les avenants suivants :

Avenant		Date d'effet	Commentaire
2	Élimination des boues	24/06/2003	
1	Investissement, rém. et durée	01/04/1994	

Les avenant(s) de l'année 2010

Avenant		Date d'effet	Commentaire
03	Transfert de compétence à la CREA et TVA	11/03/2010	Transfert de compétence à la CREA et récupération de TVA

Sans objet.

¹ Selon évaluation de la population de la zone d'assainissement collectif communiquée par la Collectivité, ou à défaut estimation (cf. définition dans le glossaire au paragraphe V.1)

1.2.2. Les engagements vis-à-vis de tiers

La liste des engagements en matière de réception et de traitement d'eaux usées de collectivités voisines est présentée dans le tableau suivant :

1.2.3. Les engagements vis-à-vis des consommateurs

Dans le cadre de son contrat de délégation, VEOLIA EAU assure les engagements suivants :

Tous renseignements et démarches par téléphone	Centre Service Clients : 0811 900 800 (prix appel local à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Accueil en nos bureaux	Nos conseillers clientèle accueillent les Clients du lundi au jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 11h00 à l'adresse suivante : ZA du Moulin d'écaflès 76750 BUCHY
Service internet client	www.serviceclient.veoliaeau.fr Esp@ce Client : s'abonner, résilier, modifier ses coordonnées, payer sa facture, demander la mensualisation, transmettre le relevé du compteur, consulter l'historique de sa consommation, communiquer avec nos conseillers clientèle par courriel,...
Information sur le service	Envoi d'un guide pratique de bienvenue aux nouveaux abonnés avec le dossier d'abonnement. Sur Internet : information sur l'eau dans sa commune. Nombreux dépliants à disposition dans les lieux d'accueil, ou sur simple demande Lettre VEOLIA EAU jointe à la facture.
Information qualité de l'eau	Par téléphone : réponse immédiate ou par écrit selon la demande. Sur Internet : rubrique reprenant les informations sur l'origine de l'eau, le traitement, la dureté, les bons gestes pour l'eau. Avec la facture d'eau : synthèse officielle DDASS annuelle.
Information facture d'eau	Réponse téléphonique ou écrite selon la demande.
Maîtrise des consommations	Avertissement par courrier après le relevé en cas de surconsommation importante. Dépliants d'information sur les économies d'eau.
Alerte des consommateurs	En cas d'incident affectant la distribution de l'eau, service d'information par téléphone des clients concernés.
Urgences	Prise en charge 24h/24 et 7j/7 au n° 0811 900 800
Modalités de facturation	2 factures par an, dont 1 acompte calculé d'après la consommation antérieure (sur index réel lorsque le compteur est équipé de télérelevé).
Modes de paiement	Prélèvement bancaire, mensualisation, TIP, chèque, carte bancaire, paiement en espèces à la Poste.

Difficultés financières	Recherche de solution personnalisée. Mise en œuvre du dispositif Solidarité Eau dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) lorsqu'il existe.
Eau immédiate	Maintien en eau temporaire pendant 30 jours : le nouveau client bénéficie de l'eau immédiatement

1.2.4. Les principaux engagements contractuels

1.3. La vie du service en 2010

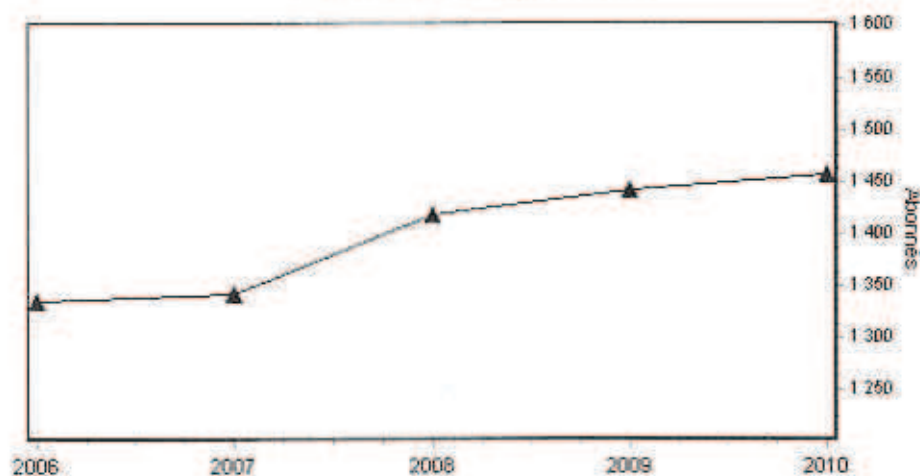
1.3.1. L'activité clientèle ◀

Le nombre d'abonnés desservis (clients), le volume de l'assiette de la redevance et la population desservie du service d'assainissement collectif [D 201.0] au 31 décembre figurent au tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 336	1 343	1 419	1 442	1 457	1,0%
Abonnés sur le périmètre du service	1 336	1 343	1 419	1 442	1 457	1,0%
Assiette de la redevance (m3)	151 746	119 076	138 565	124 592	146 667	17,7%
Effluent collecté sur le périmètre du service	151 746	119 076	138 565	124 592	146 667	17,7%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 163	4 201	3 067	3 043	3 040	-0,1%

La base de calcul du nombre d'habitants desservi a été adaptée conformément au décret n°2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009. Les variations de cet indicateur entre 2008 et 2009 peuvent en partie être expliquées par ce changement de méthode.

Evolution du nombre d'abonnés



Le détail par commune figure en annexe V.3.1.

L'assiette de la redevance correspondant à la réception d'effluent en provenance d'autres services d'assainissement se détaille de la façon suivante :

Les principaux indicateurs d'activité de la gestion clientèle de l'exercice et leur évolution sur les dernières années sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client			279	343	292	-14,9%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	148		174	172	169	-1,7%
Taux de mutation	11,3 %		12,5 %	12,1 %	11,8 %	-2,5%

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

Les indicateurs liés à l'écoute et à la satisfaction des clients figurent au paragraphe II.2 « La satisfaction des usagers ».

Le taux de desserte est visé au paragraphe suivant.

1.3.2. La collecte des effluents ◀

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, c'est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte [P 201.1] est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble – rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la Collectivité de calculer ce taux.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	1 336	1 343	1 419	1 442	1 457	1,0%

Qualité de la collecte

Le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte est apprécié par le nombre d'autorisations spécifiques de déversement (ASD) signées par la Collectivité [D 202.0] :

VEOLIA EAU présente ci-dessus le nombre d'autorisations et de conventions de déversement dont l'entreprise a connaissance et dont elle possède une copie. Il appartient à la Collectivité de compléter cet état par les autorisations dont le délégataire n'aurait pas connaissance.

Le tableau en annexe (chapitre « V.3.2 Liste des autorisations spécifiques de déversement ») présente la liste des autorisations spécifiques de déversement connues du délégataire.

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié [P 203.3] est du ressort de la Police de l'Eau.

Réseau de collecte

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P 252.2] permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km		0,00	10,42	10,42	10,42	0,0%
Nombre de points concernés sur le réseau			2	2	2	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	19 202	19 202	19 202	19 202	19 202	0,0%

1.3.3. La conformité réglementaire de la dépollution ◀

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux même que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et présentés dans le présent paragraphe.

Les données détaillées par usine figurent en annexe au chapitre V.3.5 « Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Autosurveillance – Conformité de l'instrumentation

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau

Ce taux [P 254.3] est le nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (usines d'épuration de plus de 2000 EH).

Cet indicateur est calculé à partir de l'exercice 2009 sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret :

Conformité des performances des équipements d'épuration	2006	2007	2008	2009	2010
Performance globale du service (%)				100,0	100,0
DUCLAIR				100,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Cet indicateur [P 205.3] est à établir par la Police de l'Eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport, VEOLIA EAU présente l'indicateur approché – **Conformité réglementaire des rejets** – issu de ses registres d'auto surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG). Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation :

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
Performance globale du service (%)	100	100
DUCLAIR	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur les systèmes de traitement.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur [D 203.0] permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnes de matières sèches :

BOUES EVACUEES	2006	2007	2008	2009	2010
Valorisation masse brute (t)	1,0				
Valorisation matières sèches (t)	50,0			32,8	
Valorisation siccité (%)	5 000 %				
Part évacuée dans cette destination (% matière sèche)	100 %			100 %	
Incinération matières sèches (t)					13,2
Part évacuée dans cette destination (% matière sèche)					100 %
Autre destination masse brute (t)					450,0
Autre destination siccité (%)					3 %
Total masse brute (t)	1,0				450,0
Total matières sèches (t) [D203.0]	50,0			32,8	13,2
Siccité moyenne (%)	5 000 %				3 %

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur [P 206.3] est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100			100	100
DUCLAIR	100			100	100

I.3.4. La surveillance des rejets au milieu naturel ◀

Le nombre de points de rejet au milieu naturel recensés (déversoir d'orage, trop plein de poste de relèvement...) est détaillé comme suit :

Nombre de points de rejet	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'usines de dépollution	1	1	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	5	5	5	5	5

I.3.5. L'exploitation et la maintenance

Une politique de maintenance construite sur le long terme et mise en œuvre avec rigueur au quotidien est un facteur clé de pérennisation du patrimoine de la Collectivité.

Cette politique s'appuie sur une bonne connaissance du patrimoine, sur des objectifs précis définis avec la Collectivité, sur une programmation fine des interventions préventives et sur le recours aux solutions techniques les plus adaptées.

La conservation et la valorisation du patrimoine résultent d'une optimisation en permanence des actions de maintenance et de renouvellement. Pour leur part, les travaux de premier établissement contribuent à adapter le patrimoine aux évolutions du service. Les opérations de renouvellement et de travaux neufs réalisées dans l'exercice sont décrites aux paragraphes I.3.6 « Les travaux de renouvellement » et I.3.7 « Les travaux neufs » ci après.

Les données d'exploitation des ouvrages (consommation d'énergie, quantité de boues produites...) sont précisées au Chapitre III.

Les principales interventions de maintenance sont décrites ci après :

Installations de dépollution

Usine

Contrôle et nettoyage des postes de relèvement, petites réparations (contact, télerupteur, régulateur de niveau)

Réseaux et branchements

Durant l'exercice les interventions suivantes ont été réalisées :

Interventions curatives	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	10	12	27	14	21	50,0%
sur branchements	3	3	7	5	9	80,0%
sur canalisations	7	7	11	6	12	100,0%
sur accessoires	0	2	9	3	0	-100,0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	1	0	0	0	0%
sur dessableurs		0	9	3	0	-100,0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	50	0	376	245	502	104,9%

Interventions de curage préventif	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	217	6	79	17	263	1 447,1%
sur branchements	0	0	0	0	0	0%
sur canalisations	7	6	8	17	2	-88,2%
sur accessoires	210	0	71	0	261	100%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	210	1	4	0	259	100%
sur dessableurs		0	67	0	2	100%
Longueur de canalisation curée (ml)	1 147	1 477	1 533	2 106	45	-97,9%

Curage, débouchage et entretien du réseau

Repérage des canalisations (DICT, PC, CU, relevé pour nouveaux branchements)

Scellement de tampons

Contrôle des branchements

Pour les nouveaux abonnés au service de l'assainissement collectif, le délégataire veille à la conformité des branchements et des installations intérieures.

Le délégataire est chargé de l'organisation de ces contrôles, incluant la planification, prises de rendez vous, remise d'un rapport de contrôle avec recommandations et du suivi incluant les contre-visites et relance des usagers pour lesquels des actions sont nécessaires. Il assiste la Collectivité dans la mise en œuvre des actions coercitives le cas échéant.

1.3.6. Les travaux de renouvellement

La présente rubrique décrit les travaux de renouvellement réalisés dans l'exercice par le délégataire. La présentation financière est fournie au chapitre IV « La gestion financière et patrimoniale ».

Installations de dépollution

Usine

Commune	Ouvrage	Détail ouvrage	Détail intervention
Duclair	PR	PR Natero	Trois pompes dans ce poste avec usure prématurée des pompes (sable) - Installation d'une pompe neuve avec roue type N - POMPE B (+ résistante aux bouchage) et traitée anti-corrosion sable + Remplacement d'une bague d'usure sur une des pompes
Duclair	STEP	Prétraitement	Renouvellement du bras racleur du dégraisseur
Duclair	PR	PR Natero	Renouvellement de la pompe C avec roue type N (+ résistante aux bouchage) et traitée anti-corrosion sable
Duclair	STEP	Prétraitement	Renouvellement des pièces d'usure du compresseur à sable de la station de Duclair

1.3.7. Les travaux neufs

La présente rubrique décrit les travaux d'investissement réalisés dans l'exercice par la Collectivité et mis à disposition du délégataire pour exploitation conformément au contrat de délégation.

Le cas échéant, les travaux de premier établissement réalisés par le délégataire sont présentés dans ce paragraphe.

Installations

Sans objet

Réseaux et branchements

L'évolution globale de ce patrimoine est résumée dans le tableau suivant :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	0,0%
Canalisations gravitaires (ml)	21 679	21 679	21 679	21 679	21 679	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	5 743	5 743	5 743	5 743	5 743	0,0%
<i>dont unitaires</i>	12 336	12 336	12 336	12 336	12 336	0,0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	0,0%
Canalisations de refoulement (ml)	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	1 123	1 123	1 123	1 123	1 123	0,0%
Branchements	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 331	1 331	1 336	1 342	1 345	0,2%
Ouvrages annexes	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	343	343	343	343	343	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	5	5	5	5	5	0,0%

1.4.2. La qualité du recouvrement

La rigueur de gestion du service contribue à la satisfaction des clients. Le taux d'impayés [P 257.0] constitue un indicateur pertinent, tant pour la collectivité que pour le consommateur final.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'impayés	0,50 %	0,36 %	0,94 %	1,07 %	0,86 %

Ce taux couvre les services de l'eau et de l'assainissement dès lors que la facturation couvre les deux services.

1.4.3. L'accès au Service

« Chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous » - Article 1^{er} de la Loi sur l'Eau de 2006.

Les dépenses des ménages liées à l'eau et l'assainissement sont relativement faibles en France : elles représentent en moyenne 0,8 % de leur budget, un taux stable depuis dix ans (2,4 % pour les télécommunications – 3,8 % pour le gaz, l'électricité et autres combustibles).

Même si le taux d'impayés est faible, des aides sont indispensables pour aider un nombre croissant de citoyens à faire face.

Ainsi, nous proposons des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) aux clients rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

En partenariat avec les services sociaux des collectivités, nous nous engageons à rechercher pour les personnes en situation de précarité, et de façon personnalisée, les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès au service.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	100		103	85	74

1.5. La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le cas échéant, VEOLIA EAU apporte sa participation active à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, instance d'information et d'échanges au sein de laquelle les usagers sont appelés à jouer pleinement leur rôle d'acteurs dans la gestion de l'eau.

Chapitre II. La qualité du service à l'utilisateur

II.1. La continuité du service ◀

Un facteur important de satisfaction de nos clients réside dans le simple fait de disposer d'un réseau en mesure d'évacuer leurs effluents en permanence et avec un maximum de fiabilité.

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P 251.1] mesure cette continuité :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 habitants)		0,00	2,28	0,00	0,00
Nombre de débordements		0	7	0	0
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 163	4 201	3 067	3 043	3 040

Le taux de curage curatif est présenté dans le tableau ci après :

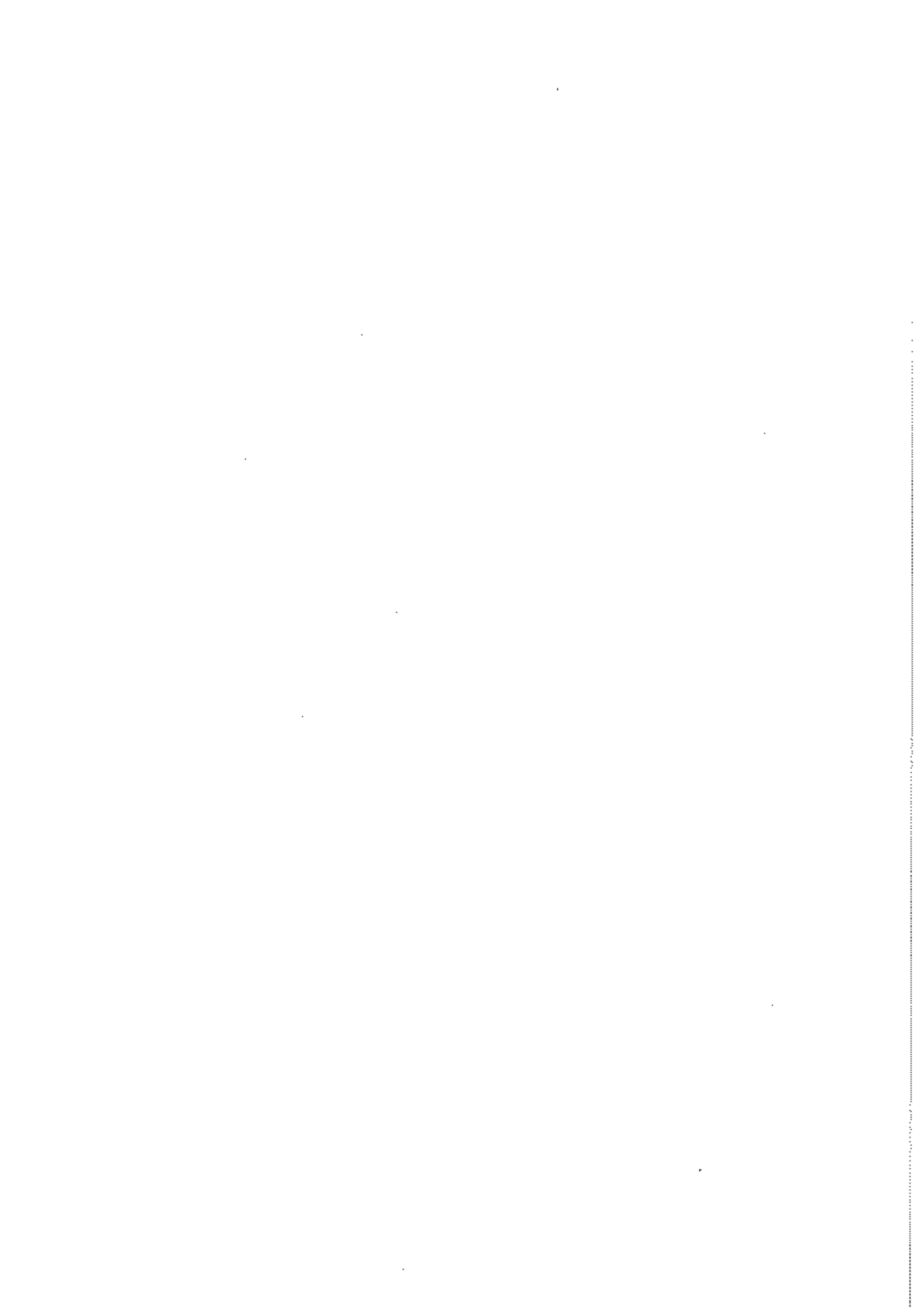
	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de curage curatif pour 1000 abonnés	7,49	7,45	12,70	7,64	14,44
Nombre de désobstructions sur branchements et canalisations	10	10	18	11	21
Nombre d'abonnés (clients) raccordés	1 336	1 343	1 417	1 440	1 454

Taux de réclamations

Par ailleurs, les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. En 2008, un nouveau dispositif d'enregistrement et de suivi conforme aux exigences de la certification ISO 9001 a été mis en place. L'évolution de l'indicateur ci-après s'explique pour partie par le changement des modalités d'enregistrement.

Le taux de réclamations [P 258.1], qui prend en compte les réclamations écrites (courrier et mail principalement) liées à un non respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagements de service, a évolué comme suit :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)		5,63	0,00	0,00	0,00
Nombre de réclamations écrites			0	0	0
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 336	1 343	1 419	1 442	1 457



Chapitre III. La performance environnementale

La bonne gestion des systèmes d'assainissement est un facteur clé pour la protection du milieu naturel. Chaque étape du processus est concernée : maîtrise des rejets domestiques et non domestiques dans les réseaux de collecte, performance de l'épuration y compris lors des forts événements pluvieux, valorisation des boues et des déchets de l'ensemble de la filière.

III.1. La collecte des effluents

Voir Paragraphes I.3.2 et I.3.4.

III.2. La dépollution

III.2.1. Conformité réglementaire

Voir paragraphe I.3.3.

III.2.2. Performance des usines de dépollution

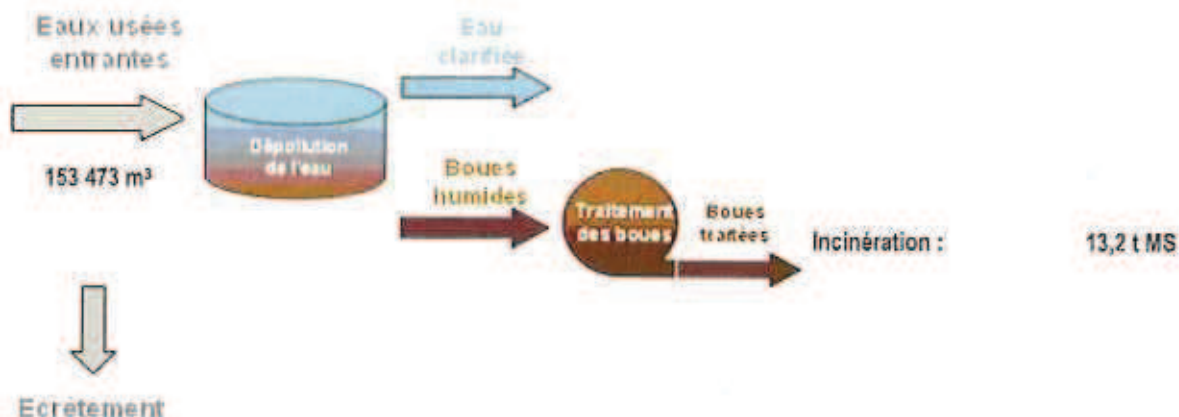
Cette section présente le bilan d'exploitation des principales usines de dépollution du service dans une vision de synthèse.

Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe V.3.5 « Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'auto surveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

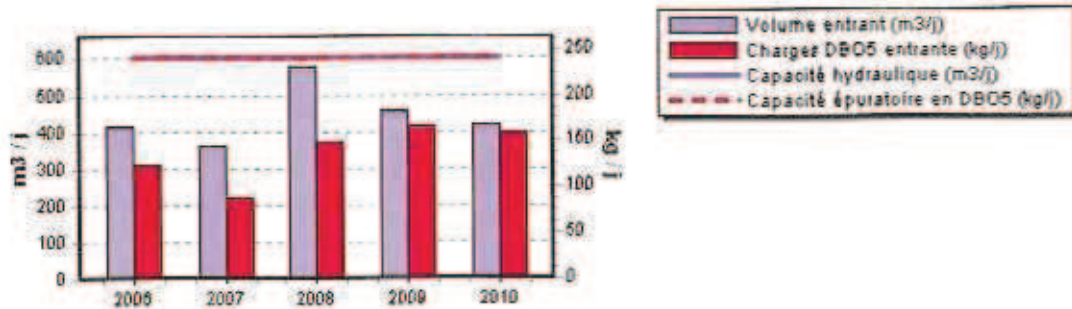
DUCLAIR

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 153 473 m³, soit un débit moyen journalier de 420 m³/j. Le maximum atteint est de 605 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'auto-surveillance journaliers disponibles sur 12 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 240 kg de DBO₅ par jour, ce qui correspond à une capacité de 4 000 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m ³ /j)	416	363	575	456	420
Capacité hydraulique (m ³ /j)	600	600	600	600	600
Charge DBO5 entrante (kg/j)	124	88	149	166	159
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	240	240	240	240	240



Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	420	398	159	229	57,0	57,2	6,2
Capacité épuratoire	600	600	240	360	60	60	
Occurrence de dépassement de capacité (*)	25%	25%	17%	25%	50%	50%	

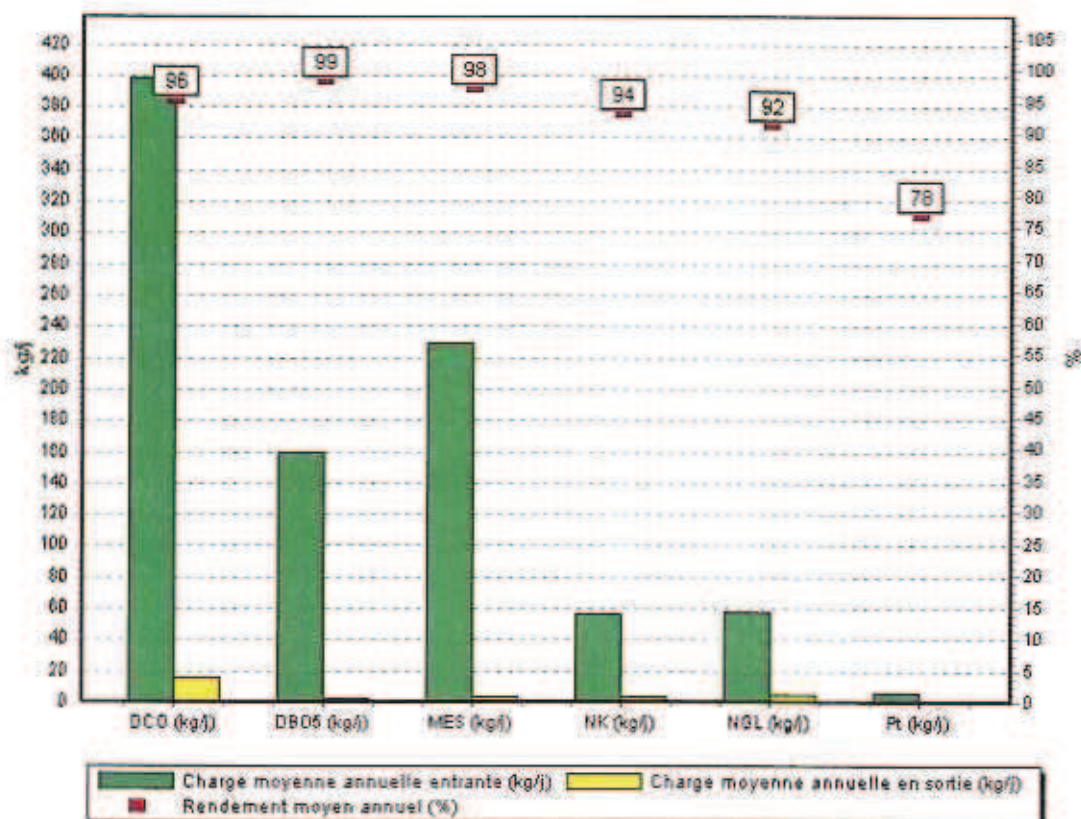
(*) Pourcentage de bilans d'auto-surveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	398	159	229	57,0	57,2	6,2
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	16,1	2,1	4,0	3,7	4,4	1,4
Rendement moyen annuel (%)	96	99	98	94	92	78
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	34,5	4,3	8,9	6,8	8,1	3,0
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	90,0	30,0	30,0	40,0		

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



Conformité des performances des équipements d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de bilans en DTG conformes / nombre de bilans en DTG disponibles (%)				100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans en DTG (*)				10	8
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	124	88	149	166	159

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en DTG ou hors DTG (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

Conformité des rejets d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	12	12	12	13	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	124	88	149	166	159

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100

Boues évacuées

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Incinération		13,2		100 %
Autres destinations	450			
Total	450	13,2	2,9 %	100 %

Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100			100	100

Sous Produits évacués par destination et par an

	2006	2007	2008	2009	2010
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)					0,5
Sables évacués vers une autre STEP (t)				27,9	23,1
Graisses évacuées en Incinération (m3)		73,9			
Graisses évacuées vers une autre STEP (m3)				47,5	50,0

DUCLAIR BORD DE SEINE STEP

Il n'y a pas eu d'autosurveillance en 2010 pour cette STEP, la prochaine se fera en 2011.

III.3. La maîtrise des impacts de l'exploitation

Optimiser l'utilisation de l'énergie et des produits chimiques de nos activités et mieux gérer nos déchets répond à un impératif majeur de développement durable, en contribuant à réduire notre impact environnemental.

III.3.1. Bilan énergie

Dans un contexte de changement climatique attesté, VEOLIA EAU s'engage à limiter les émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'optimisation énergétique des process industriels. Les principaux postes contributeurs des services d'assainissement sont : l'aération des eaux usées dans les usines et le relevage dans les réseaux.

Les tableaux ci-dessous présentent de façon synthétique et par nature d'installation les consommations d'énergie. Un détail par installation est présenté en annexe V.3.6.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	109 932	170 264	105 813	127 612	130 205	2,0%
Usine de dépollution	99 688	105 856	102 979	112 790	116 446	3,2%
Poste de relèvement	10 244	64 408	2 834	14 822	13 759	-7,2%

Au-delà des installations techniques, la recherche d'économies d'énergie concerne nos bureaux et bâtiments administratifs : bilans énergétiques, campagnes de sensibilisation des employés, optimisation de l'éclairage par utilisation d'ampoules basse consommation, convention « énergie renouvelable » avec EDF,...

En 2008, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau évalue ses émissions liées à ses consommations directes et indirectes à 11,2 kg eqCO₂/hab./an (dont 6,3 kg eqCO₂/hab./an pour l'assainissement et 4,9 kg eqCO₂/hab./an pour l'eau potable) contre 12,5 kg eqCO₂/hab./an en 2006. Ces émissions représentent les besoins totaux en énergie afin de subvenir aux besoins en assainissement et en eau potable de la population desservie.

III.3.2. Optimisation des déplacements

Le renouvellement du parc automobile s'effectue sur une grille de critères très sélectifs parmi lesquels la consommation / km et le taux de recyclage.

Les tournées sur les installations font l'objet d'une recherche de parcours optimisée à l'aide d'outils embarqués (PICR, PDA, Géolocalisation) en liaison GPRS avec le site central, permettant notamment la réception d'ordres d'intervention avec extrait des données cartographiques ou techniques nécessaires à l'intervention de terrain. Ces outils de mobilité permettent également l'embauche sur site, évitant les passages systématiques à l'agence.

III.3.3. Bilan réactifs

VEOLIA EAU contribue au recensement des substances chimiques du programme européen REACH mis en place en juin 2007, qui vise à travers une meilleure connaissance des produits en circulation, une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Les quantités de réactifs utilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- 15 Bidons de polymères de 25L chacun.

III.3.4. Gestion des déchets

Notre engagement au service de l'environnement – réduire notre impact polluant et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets – passe par le tri et l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier, ...) et administratifs (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

III.4. Les achats éco-responsables

Le développement durable a également été intégré dans nos contrats fournisseurs au même titre que la qualité et la technicité des produits. Les fournisseurs s'engagent à appliquer la Charte Achats : respect des règles éthiques liées au droit du travail, à la sécurité des personnes et des biens, élaboration d'un système de management environnemental visant à limiter l'impact de son activité sur l'environnement, démarche d'amélioration continue des produits et des procédures internes et proposition de solutions innovantes.

Chapitre IV. La gestion financière et patrimoniale

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation

IV.1.1. Le CARE ◀

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) figure ci-après.

Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges sont présentées en annexe, ainsi que l'avis des Commissaires aux Comptes.

LIBELLE	2009	2010	Ecart
PRODUITS	216 503	184 759	-14,66 %
Exploitation du service	137 623	125 485	
Collectivités et autres organismes publics	69 698	54 097	
Travaux attribués à titre exclusif	7 924	4 625	
Produits accessoires	1 058	542	
CHARGES	299 077	226 310	-24,33 %
Personnel	129 533	72 937	
Energie électrique	11 078	12 669	
Produits de traitement	1 321	1 812	
Analyses	1 782	1 380	
Sous-traitance, matières et fournitures	26 621	31 547	
Impôts locaux et taxes	464	1 077	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	3 517	2 293
	<i>Engins et véhicules</i>	10 721	7 995
	<i>Informatique</i>	4 159	3 077
	<i>Assurances</i>	2 202	658
	<i>Locaux</i>	5 133	3 338
	<i>Autres</i>	-758	-258
Contribution des services centraux et recherche	7 206	5 839	
Collectivités et autres organismes publics	69 698	54 097	
Charges relatives aux renouvellements			
	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	13 784	14 534
Charges relatives aux investissements			
	<i>Programme contractuel (investissements)</i>	12 095	12 276
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	521	1 039	
RESULTAT AVANT IMPOT	-82 574	-41 551	49,68 %
RESULTAT	-82 574	-41 551	49,68 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: W1751

IV.1.2. Etat détaillé des produits ◀

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

LIBELLE	2009	2010	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	137 823	125 495	-8,94 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	128 637	152 697	
dont variation de la part estimée sur consommations :	11 186	-27 202	
Exploitation du service	137 823	125 495	-8,94 %
Produits : part de la collectivité contractante	30 650	19 493	-36,40 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	28 471	26 251	
dont variation de la part estimée sur consommations	2 179	-8 757	
Redevance Modernisation réseau	39 049	34 604	-11,38 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	35 875	42 236	
dont variation de la part estimée sur consommations	3 174	-7 633	
Collectivités et autres organismes publics	69 698	54 097	-22,38 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	7 924	4 625	-41,63 %
Produits accessoires	1 058	542	-48,72 %

IV.2. Le patrimoine du service

IV.2.1. Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat.

IV.2.2. Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Usines de dépollution	Capacité épuration en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
DUCLAIR	240	4 000	600	Bien de retour
DUCLAIR BORD DE SEINE STEP			30	Bien de retour
Capacité totale :	240	4 000	630	

Capacité épuration en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur; capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
DUCLAIR Allée des genets	Relèvement	22	Bien de retour
DUCLAIR Av Coty la Pointe Parc	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR Bord de Seine St Paul	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR CLAQUEMEURE PR	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR Cote des Moulins N°121	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR Cote des Moulins Stade	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR Cote Moulins Location V	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR Gendarmerie	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR Impasse des Marais	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR NATERO PR	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR Ronnenberg Intermarché	Relèvement		Bien de retour
DUCLAIR 640, Cote des moulins	Relèvement		Bien de retour

Canalisations	Qualification
Canalisations de gravitaires (ml)	21 679 Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	5 743 Bien de retour
dont unitaires	12 336 Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	3 600 Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	1 123 Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	1 123 Bien de retour

Branchements	Qualification
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 345 Bien de retour

Equipements de réseau		Qualification
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	343	Bien de retour
Nombre de déversoirs d'orage	5	Bien de retour

IV.2.3. Situation des biens ◀

Par ce compte rendu, VEOLIA EAU présente à la Collectivité une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants ou pour lesquels VEOLIA EAU n'a pas décelé d'indice négatif ne figurent pas dans ce compte rendu.

Insuffisances et proposition d'amélioration

Voir en annexe

IV.2.4. Gestion durable du patrimoine ◀

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clé pour une politique patrimoniale efficace et pérenne. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte [P 202.2] suivant (voir définition dans le glossaire du chapitre V) mesure l'avancement de cette démarche :

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées			30	30	30

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le **taux moyen de renouvellement des réseaux** [P 253.2], en ajoutant aux valeurs de la 2ème ligne les linéaires renouvelés sous sa maîtrise d'ouvrage et en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	19 202	19 202	19 202	19 202	19 202
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)			0	0	0

IV.3. Les investissements et le renouvellement ◀

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissements et de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer, le cas échéant, le suivi des fonds contractuels d'investissements.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée en annexe au chapitre V.

IV.3.1. Programme contractuel d'investissements ◀

Aucun programme contractuel d'investissements de premier établissement n'a été défini au contrat.

IV.3.2. Programme contractuel de renouvellement

Aucun programme contractuel de renouvellement n'a été défini au contrat.

IV.3.3. Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans le paragraphe V.5.1 « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2010
Canalisations et accessoires (€)	1 822,71
Equipements (€)	8 744,74

V.3. Données détaillées

V.3.1. Données clientèle par commune

Ce tableau présente les données concernant les clients particuliers et municipaux. Sont exclues les réceptions d'effluents en provenance d'une autre collectivité.

DUCLAIR	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 183	4 201	3 067	3 043	3 040	-0,1%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	1 336	1 343	1 419	1 442	1 457	1,0%
Assiette de la redevance (m3)	151 746	119 076	138 565	124 592	146 667	17,7%

V.3.2. Le bilan de conformité détaillé par usine

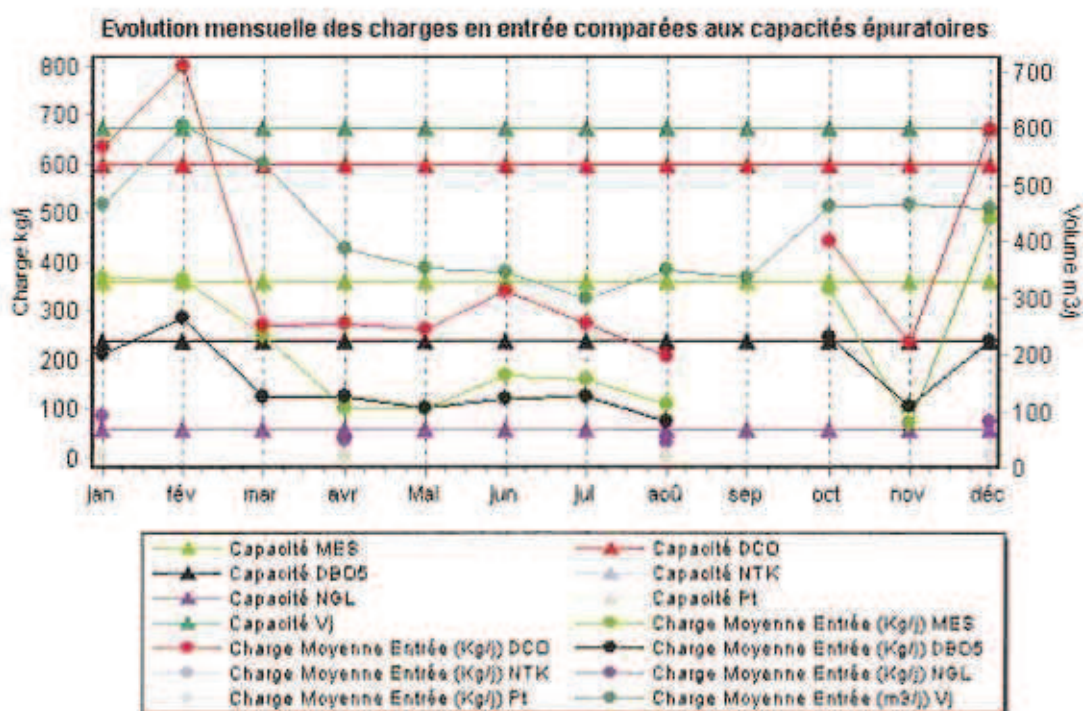
DUCLAIR

Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		PI	
	Charge (m3/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans
janvier	465	0/1	368	1/1	633	1/1	213	0/1	86	1/1	87	1/1	7	-1/1
février	605	1/1	365	1/1	798	1/1	284	1/1		0/0		0/0		-0
mars	534	0/1	251	0/1	271	0/1	125	0/1		0/0		0/0		-0
avril	387	0/1	101	0/1	272	0/1	124	0/1	36	0/1	36	0/1	4	-1/1
mai	352	0/1	101	0/1	261	0/1	101	0/1		0/0		0/0		-0
juin	347	0/1	167	0/1	340	0/1	121	0/1		0/0		0/0		-0
juillet	298	0/1	160	0/1	274	0/1	127	0/1		0/0		0/0		-0

août	349	0/2	108	0/2	207	0/2	75	0/2	33	0/1	33	0/1	4	-/1
septembre	335	0/0		0/0		0/0		0/0		0/0		0/0		-/0
octobre	463	1/1	345	0/1	443	0/1	246	1/1		0/0		0/0		-/0
novembre	465	0/1	72	0/1	236	0/1	106	0/1		0/0		0/0		-/0
décembre	459	1/1	486	1/1	668	1/1	239	0/1	73	1/1	73	1/1	9	-/1

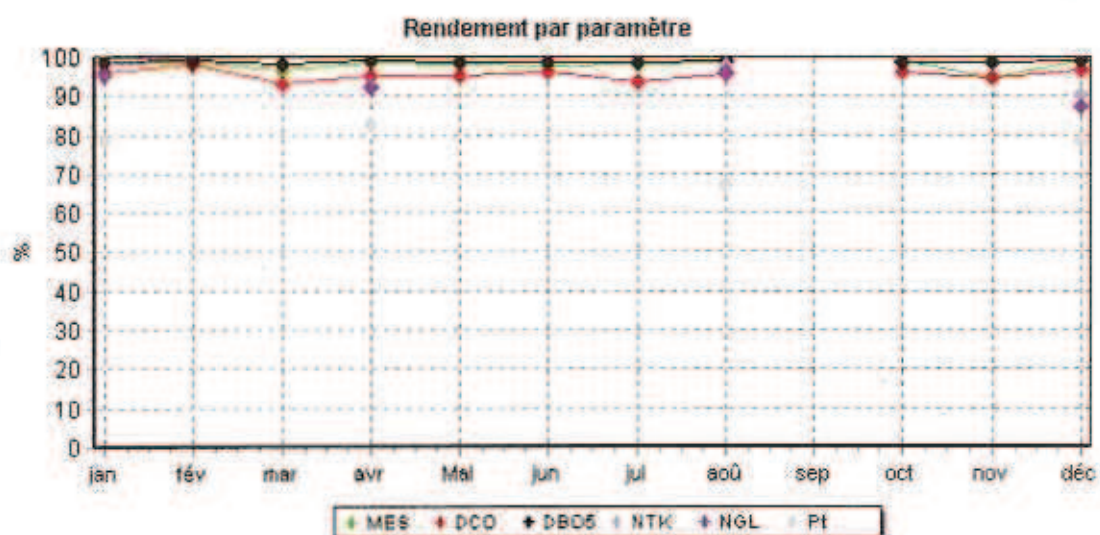


Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

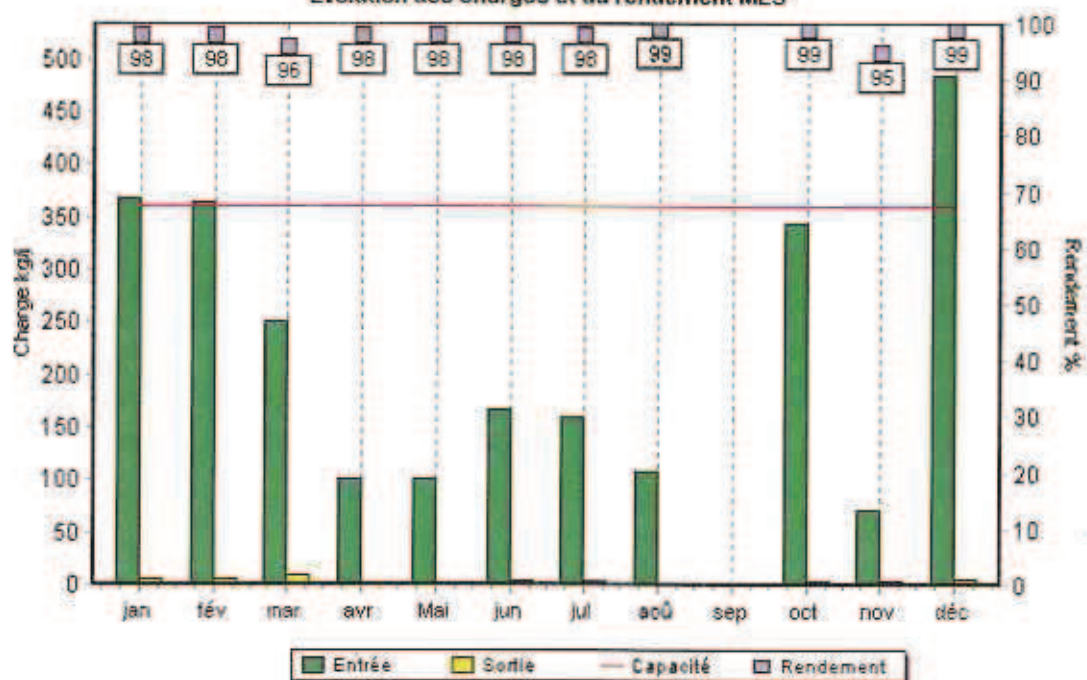
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	5,6	98 %	23,6	96 %	2,9	99 %	4,1	95 %	4,4	95 %	1,6	78 %
février	5,9	98 %	14,9	98 %	2,7	99 %						
mars	8,8	96 %	19,3	93 %	2,7	98 %						
avril	1,6	98 %	12,8	95 %	1,2	99 %	2,6	93 %	2,8	92 %	0,7	83 %
mai	2,1	98 %	13,1	95 %	1,3	99 %						
juin	3,8	98 %	13,9	96 %	1,7	99 %						
juillet	2,9	98 %	18,2	93 %	1,7	99 %						

août	1,6	99 %	9,0	96 %	0,8	99 %	0,8	97 %	1,2	96 %	1,2	67 %
septembre												
octobre	3,3	99 %	16,4	96 %	3,3	99 %						
novembre	3,7	95 %	12,4	95 %	1,6	99 %						
décembre	4,6	99 %	22,5	97 %	2,9	99 %	7,3	90 %	9,2	87 %	2,0	78 %

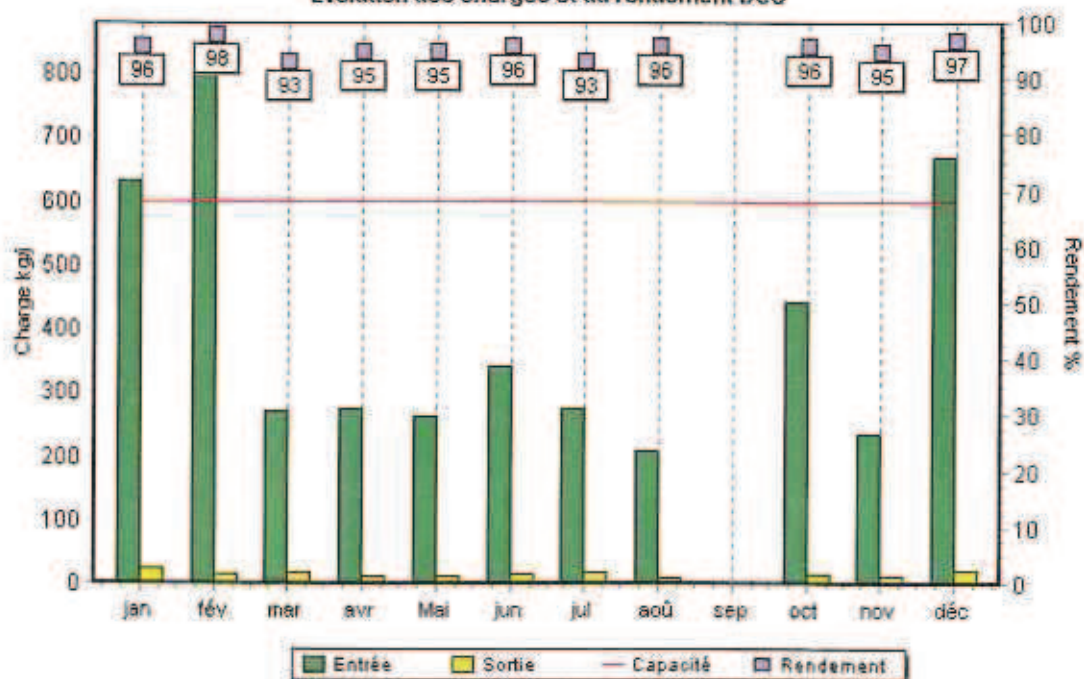


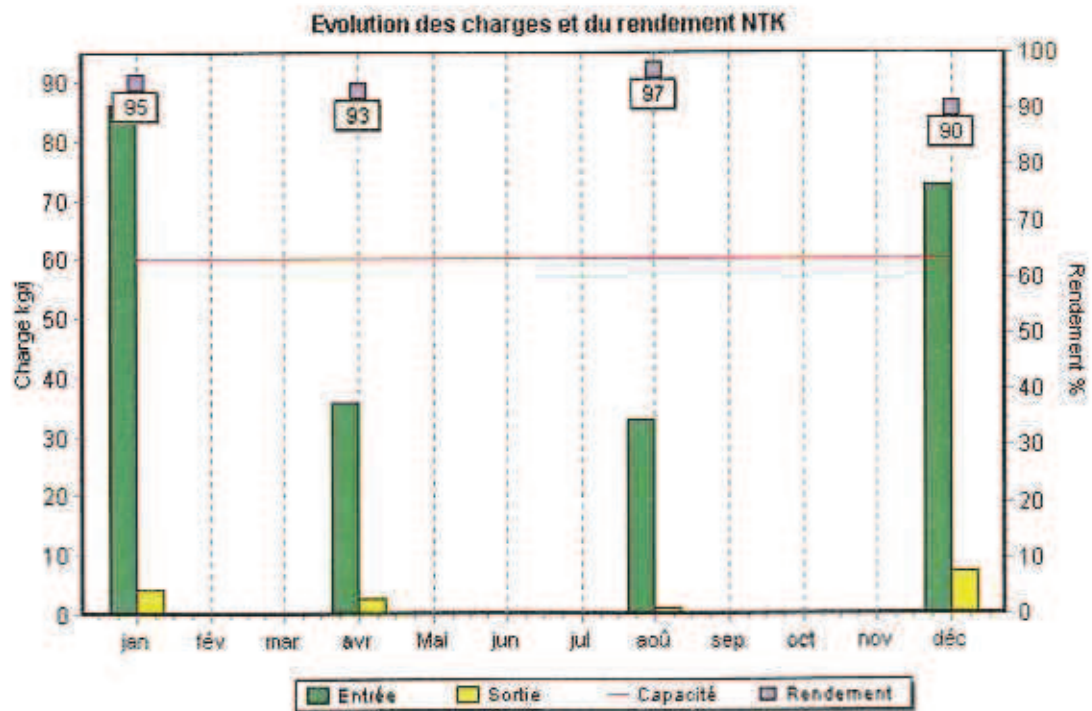
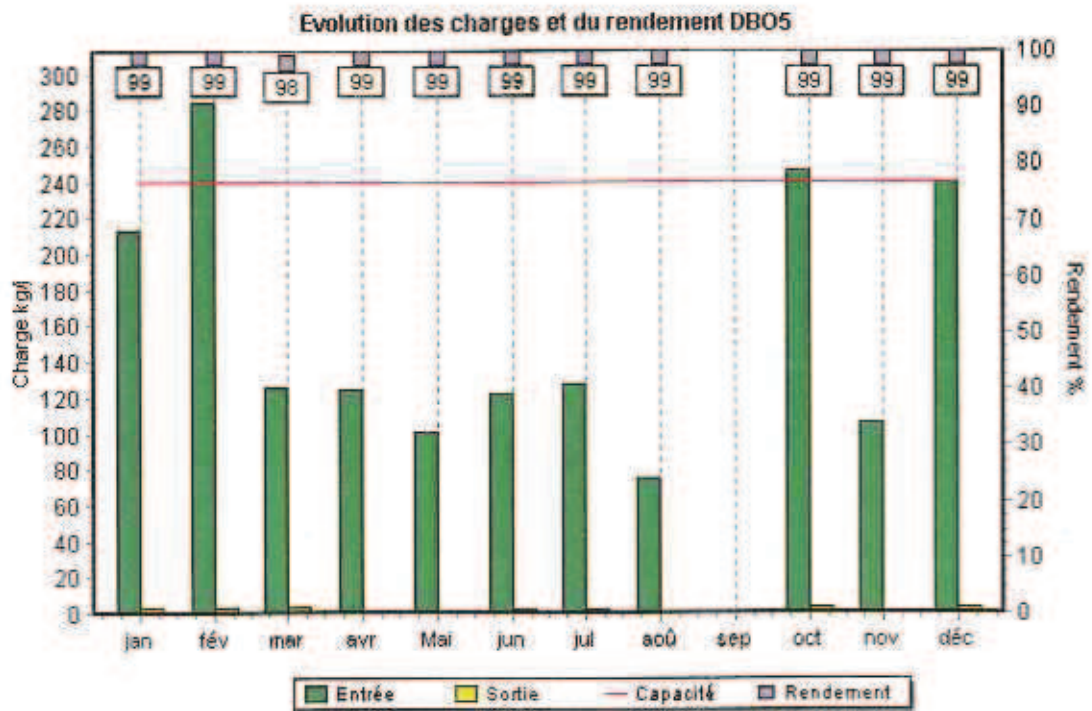
Evolution des charges et du rendement par paramètre

Evolution des charges et du rendement MES

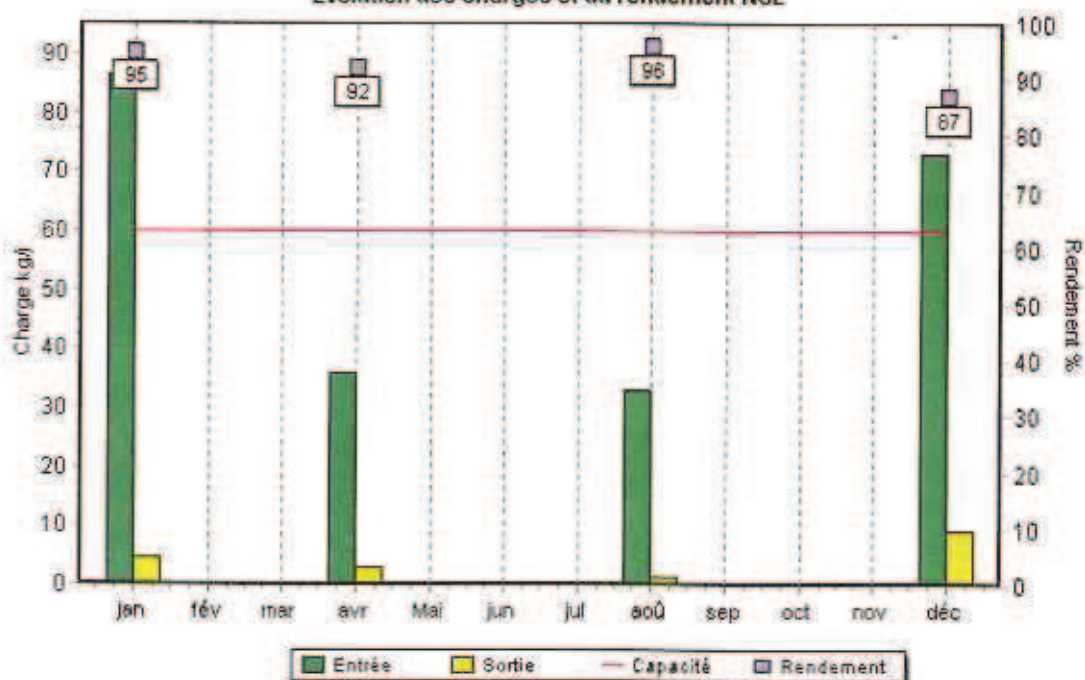


Evolution des charges et du rendement DCO

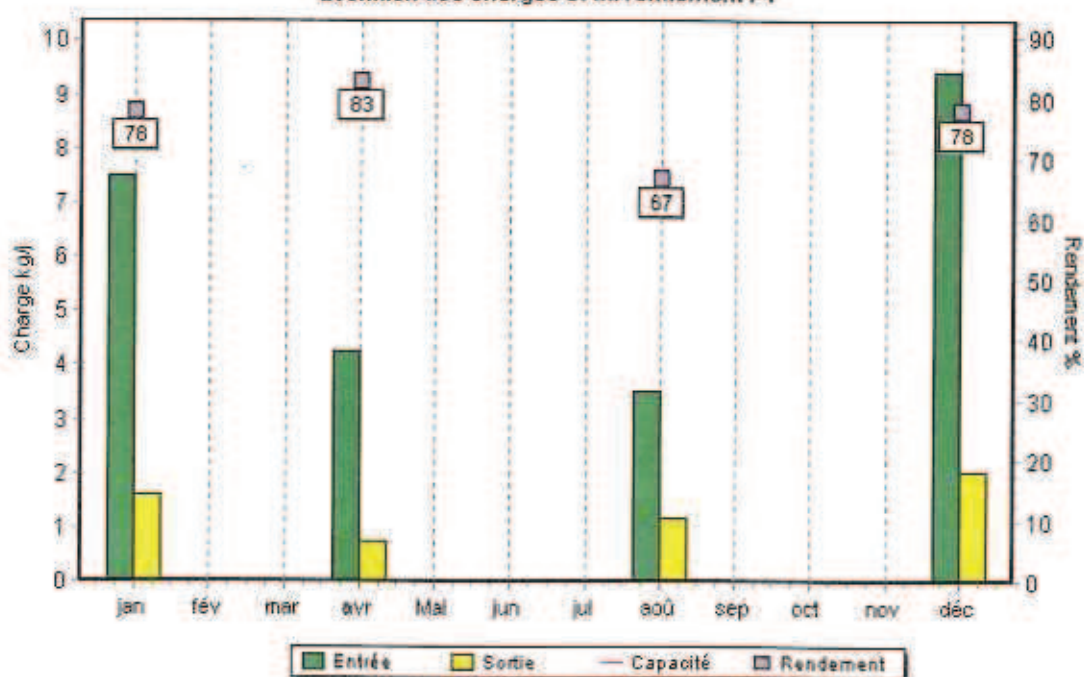




Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



DUCLAIR BORD DE SEINE STEP

Il n'y a pas eu d'auto-surveillance en 2010 sur cette STEP.

V.3.3. Le bilan énergétique détaillé par installation

Usine de dépollution

DUCLAIR	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	99 688	105 856	102 979	106 710	109 958	3,0%
Energie facturée consommée (kWh)	99 688	105 856	102 979	106 710	124 352	16,5%
DUCLAIR BORD DE SEINE STEP	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)				6 080	6 488	6,7%
Energie facturée consommée (kWh)				6 080	6 488	6,7%

Poste de relèvement

DUCLAIR Allée des genets	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	167	352	214	583	149	-74,4%
Energie facturée consommée (kWh)	170	352	214	583	149	-74,4%
Temps de fonctionnement (h)	123	308	416	920		
DUCLAIR Av Coty la Pointe Parc	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	763	2 363	1 052	1 110	1 114	0,4%
Energie facturée consommée (kWh)	845	2 363	1 052	1 110	1 136	2,3%
Temps de fonctionnement (h)	207	357	446	464	426	-8,2%
DUCLAIR CLAQUEMEURE PR	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)					149	
Energie facturée consommée (kWh)					149	
Temps de fonctionnement (h)				920	321	-65,1%
DUCLAIR Cote des Moulins N°121	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	250	511	289	230	226	-1,7%
Energie facturée consommée (kWh)	260	511	289	230	229	-0,4%
Temps de fonctionnement (h)	60	67	5	13	4	-69,2%
DUCLAIR Cote des Moulins Stade	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	334	714	285	383	472	23,2%
Energie facturée consommée (kWh)	298	714	285	383	462	20,6%
Temps de fonctionnement (h)	90	238	21	142	181	27,5%
DUCLAIR Impasse des Marais	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)					26	
Energie facturée consommée (kWh)					26	
Temps de fonctionnement (h)					3	
DUCLAIR NATERO PR	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	8 501	30 000	801	12 317	11 430	-7,2%
Energie facturée consommée (kWh)	8 951	30 000	801	12 317	11 430	-7,2%
Temps de fonctionnement (h)				3 154	3 372	6,9%
DUCLAIR 640, Cote des moulins	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	229	468	193	199	193	-3,0%
Energie facturée consommée (kWh)	227	468	193	199	195	-2,0%

Temps de fonctionnement (h) 7 12 5 8 7 -12,5%

V.3.4. Versement des redevances de la Collectivité

Un décompte annuel pourra être transmis sur simple demande.

V.3.5. Reversement de la TVA récupérée

Un décompte annuel pourra être transmis sur simple demande.

V.3.6. Autres données

OUVRAGE : Step DUCLAIR

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité : 4000 EH – débit nominal 600 m3/j
 Date : 1991
 Exutoire : AUSTREBERTHE
 Charge actuelle : 3729 EH (1381 Brcht = 1457 (total abonné Duclair – CRA 2010)
 Charge hydraulique actuelle : Temps Sec 400 m3/j, Temps pluie ~600 m3/j
 Bassin d'orage : Oui, Volume : 300M3
 Filière eau : Boues activée
 Filière Boues : Table d'égouttage (siccité sortie 4%, 40g/l)
 2 Silo à boues couverts = 2x 450 m3
 Communes collectées : Duclair

P.R.	Refoulement	Pompes	Commentaires
PR_CHEMIN_DES_MARAIS_DUCLAIR		2	Télégestion
PR_CLAQUEMEURE_DUCLAIR		2	
PR_COTEMOULINS121_DUCLAIR		1	
PR_COTEMOULINS640_DUCLAIR		1	
PR_GENDARMERIE_DUCLAIR		2	
PR_LE_PARC_DUCLAIR		2	
PR_NATERO_DUCLAIR		3	Télégestion
PR_STADE_DUCLAIR		1	

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

Bassin d'aération : Agitation inexistante, la mise en place d'un agitateur permettrait l'homogénéisation de la liqueur mixte d'où un meilleur traitement (oxygénation plus efficace).

Bassin tampon : Aucun trop plein, débordement de l'ouvrage par temps de pluie.

Prétraitement : Dégrilleur obsolète, nous préconisons son remplacement avec un entrefer de 6 mm.

TRAVAUX REALISES

2009/2010 : Augmentation des capacités de stockage des boues par la collectivité par construction d'un silo à boues supplémentaires

01/05/2010 : Nouveau poste de relèvement sur réseau : PR Chemin du Marais
Télégestion : OUI

OUVRAGE : Step DUCLAIR Bord de Seine

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité :

Date

Exutoire :

Seine

Charge actuelle :

76 branchements soient 205 EH

Bassin d'orage :

Non

Filière eau :

« Boues activées »

Filière Boues :







Silo concentrateur ~5 m3

Communes collectées :

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

Station obsolète, aucun traitement possible. Envisager la réhabilitation de la station actuelle ou supprimer celle-ci avec envoi des effluents vers la station de Duclair.

OUVRAGE : Réseau

Siphon + DO 1 RUE CAILLOUEL		DO 2 RUE FLAUBERT	
DO 3 RUE DE L'EGLISE / rue Président SARRAULT		DO 4 RUE DE L'EGLISE / Rue Georges Clemenceau	
DO 5 RUE VERDUN		DO 6 RUE PRESIDENT COTY	

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

Insuffisances	Travaux à prévoir
POSTES de REFOULEMENT Absence des grilles anti-chutes	Installation de grilles anti-chutes dans tous les postes pour assurer la protection du travailleur. (environ 800 € HT / u)
POSTES de REFOULEMENT Absence de télégestion	La mise en place d'unités de télégestion permettrait d'améliorer la qualité de service (amélioration de la réactivité suite à dysfonctionnement, maîtrise des rejets au milieu naturel)
POSTES DE REFOULEMENT Plaque PTT	Plaques PTT très lourdes à manipuler – Mise en place d'un capot de fermeture aluminium afin d'amoindrir la pénibilité d'ouverture.

Suite au diagnostic assainissement (Actea) :

Canalisations :

20 anomalies nécessitent un chemisage partiel (en raison de fissures) :

- un tronçon de 10 mètres linéaires, rue de Verdun, nécessite continu (emboîtements avec dégradation de surface),
- un tronçon de 36 mètres linéaires, rue Jules Ferry, nécessite continu (fissures),
- environ 136 mètres linéaires, rue du 8 mai 1945, nécessitent une (fissures multiples et emboîtements fortement désalignés),
- un tronçon de 28 mètres linéaires, rue du Paradis, nécessite une (fissures multiples et emboîtements fortement désalignés).

Déversoirs d'orage

Certain déversoirs d'orages ne permettent pas de contenir une pluie de 1 mois (Cf Rapport de phase 3 p 32 à 34)

- DO1 Rue Caillouel (+ Syphon en aval) : Rehausse du seuil de 5 cm.
- DO2 Rue Flaubert : Rehausse du seuil de 10 cm.
- DO3 Rue du Président Sarrault : Rehausse du seuil de 20 cm.
- *DO4 Rue de l'Eglise : Abaissement de 21 cm (l'objectif est alors de ne pas conserver une pluie supérieure au mois) ces travaux peuvent probablement être évité le D.O situé en aval (DO3) étant à rehausser.*
- DO5 Rue de Verdun : Rehausse du seuil de 14 cm.

JUMIEGES /
MESNIL-SOUS-
JUMIEGES



A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1) SYNTHESE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS

1.1) Synthèse annuelle

DONNÉES	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution N/N-1
GESTION CLIENT						
Nombre d'abonnés au 31/12	508	520	520	518	517	-0,19%
Nombre de branchements neufs	8	4	5	1	3	200,00%
Volumes facturés (en m ³)	50 355	49 186	50 479	48 271	51 578	6,85%
GESTION TECHNIQUE						
Volumes traités en m ³	51 444	56 733	55 938	57 741	57 220	-0,90%
Pourcentage arrivées d'eau claire	2,12%	13,30%	9,76%	16,40%	9,86%	-39,88%
Linéaire de réseau (ml)	14 349	13 942	14 004	14 004	14 172	1,20%
Linéaire de réseau curé (ml)	550	385	701	605	525	-13,22%



1.2) Suggestions d'améliorations

Station d'épuration de Jumièges

- Mise en conformité réglementaire du canal de comptage de sortie, suite aux préconisations du SATESE.
- Raccordement à la télégestion du débitmètre (canal venturi) pour le suivi quotidien des volumes d'eaux traitées.

Station d'épuration de Mesnil sous Jumièges

- Mise en conformité réglementaire du canal de comptage de sortie, suite aux préconisations du SATESE.
- Raccordement à la télégestion du débitmètre (canal venturi) pour le suivi quotidien des volumes d'eaux traitées.
- Il est urgent de redresser la conduite de canalisation qui s'est affaissée

Poste de relèvement Les Américains (Mesnil sous Jumièges)

- Mise en place d'un système de télégestion
- Installation d'un système antichute

Poste de relèvement Le Bourg (Mesnil sous Jumièges)

- Mise en place d'un système de télégestion
- Installation d'un système antichute



2) LE CONTRAT

2.1) MODALITES

Type de contrat :	Affermage
Date d'effet :	01/01/2001
Durée :	12 ans
Date de fin :	31/12/2012

2.2) LES AVENANTS

Avenant n°1 :	
Objet :	Révision des tarifs pour l'année 2003
Date d'effet :	23/10/2003
Avenant n°2 :	
Objet :	Régularisation des nouvelles charges d'exploitation compte tenu de la mise en service de réseau et des postes de relèvement supplémentaires + modification de la formule de révision des tarifs
Date d'effet :	17/03/2005
Avenant n°3 :	
Objet :	Transfert du contrat à la maison mère STGS

2.3) LES INTERVENANTS

2.3.1) La collectivité

Nom de la collectivité :	Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
Le Président :	Monsieur Laurent FABIUS
Le Directeur du Pôle de L'eau et de l'assainissement	Monsieur Alain RENAUD
Le siège :	sise Norwich House 14 bis avenue Pasteur BP 589 76006 ROUEN CEDEX 1
Email :	agglo@la-crea.fr



2.3.2) Liste des communes adhérentes

Nom des communes
JUMIEGES
MESNIL SOUS JUMIEGES

2.3.3) Le délégataire

Société :	STGS
Le responsable d'Agence :	Monsieur LEMPEREUR
Adresse :	299, Rue des Renards 76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS
Téléphone :	02 35 95 92 60
Fax :	02 35 96 42 96
Courriel :	jm.lempereur@stgs.fr



3) LA GESTION CLIENT

3.1) REPARTITION DES BRANCHEMENTS

3.1.1) Le nombre de branchements au 31/12/2010

Répartition par commune

Nombre de branchements

COMMUNES	2010
JUMIEGES	423
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	105
TOTAL	628



3.2) INFORMATION SUR LES ABONNES

3.2.1) Répartition par commune

COMMUNES	ABONNES 2009	ABONNES 2010	EVOLUTION
JUMIEGES	414	413	-0,24%
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	104	104	0,00%
TOTAL	518	517	-0,19%

3.2.2) Les volumes comptabilisés

Les répartitions des volumes consommés par commune :

COMMUNES	2009	2010	EVOLUTION
JUMIEGES	41 014	44 959	9,62%
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	7 257	6 619	-8,79%
TOTAL	48 271	51 578	6,85%



4) LA GESTION TECHNIQUE

4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

4.1.1) Les installations de traitement










Station de JUMIEGES

- Date de mise en service : février 2001
- Capacité nominale : 1050 eqh
- Type de filière : Boues activées à aération prolongée
- Zone collectée : Commune de Jumièges (partiel)
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non
- Déclaration : Oui (23 mai 2000)
- Norme de rejet :

MES	30 mg/l
DBO5	35 mg/l
DCO	90 mg/l
Azote NTK	15 mg/l
NGL	25 mg/l





Description		
Poste de tête	3 pompes de relèvement	
Prélèvement entrée	préleveur automatique réfrigéré	
Dégrillage	tamiseur rotatif, compactage et ensachage	
Bassin d'aération	Bassin avec aération fines bulles	
Clarificateur	Bassin avec pont-racleur	
Dégazeur	dégazeur non raclé	
Stockage des boues	Silo à boues couvert 237 m3 avec agitateur, désodorisé	
Equipement de mesure de débit	1 débitmètre en entrée, 1 canal venturi muni d'une sonde ultrason en sortie, 1 débitmètre en sortie	
Poste de sortie	2 pompes de relèvement	
Rejet	Dans la Seine	



Station du MESNIL SOUS JUMIEGES

- Date de mise en service : août 2001
- Capacité nominale : 1200 eqh
- Type de filière : Boues activées à aération prolongée
- Zone collectée : Commune du Mesnil sous Jumièges (partiel)
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non
- Déclaration : Oui (23 mai 2000)
- Norme de rejet :

MES	30 mg/l
DBO5	35 mg/l
DCO	90 mg/l
Azote NTK	15 mg/l
NGL	25 mg/l





Description		
Dégrillage	tamiseur fixe en canal - vis sans fin, compactage et ensachage	
Poste de tête	3 pompes de relèvement	
Prélèvement entrée	préleveur automatique réfrigéré	
Bassin d'aération	Bassin avec aération fines bulles	
Dégazeur	dégazeur non raclé	
Clarificateur	Bassin avec pont-racler	
Stockage des boues	Silo à boues couvert 180 m3 avec agitateur, désodorisé	
Equipement de mesure de débit	1 débitmètre en entrée, 1 canal venturi muni d'une sonde ultrason en sortie, 1 débitmètre en sortie	
Rejet	Dans une lagune de finition, bypassée vers un fossé car dégrade le rendement	

4.1.2) Les installations sur le réseau

Type d'ouvrages	Lieu	Nombre de pompes	Débit (m3/h)	télesurveillance
Poste de relèvement	Les américains	2	15	non
Poste de relèvement	Le Bourg	2	15	non
Poste de relèvement	Rue du Perrey	2	9,3	oui
Poste de relèvement	Rue Mainberthe	2	8,8	oui
Poste de relèvement	Rue de la Forêt	2	12,6	oui
Poste de relèvement	Hameau du Clos	2	13	non
Poste de relèvement	Les Côtes	2	12	non



4.1.3) Le réseau

Les canalisations

RESEAU SEPARATIF		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Amiante-Ciment	150	397
Amiante-Ciment	200	6 266
TOTAL Amiante-Ciment		6 664
FONTE	200	2 393
TOTAL FONTE		2 393
GRES	200	1 365
TOTAL FONTE		1 365
PVC	160	226
PVC	200	1 116
TOTAL PVC		1 342
TOTAL RESEAU SEPARATIF		11 764
RESEAU REFOULEMENT		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
PEHD noir	63	401
PVC	63	1 079
PVC	110	927
TOTAL REFOULEMENT		2 408
TOTAL RESEAU		14 172

Type d'ouvrage	Quantité
Regards de visite	228



4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION

4.2.1) Bilan sur les volumes et consommations électriques

Les postes de relèvement :

Poste Rue de la Forêt

	2010
Temps de fonctionnement (h)	289
volumes (m ³)	5 818
consommation kWh	699

Poste Rue Mainberthe

	2010
Temps de fonctionnement (h)	193
volumes (m ³)	1 781
consommation kWh	465

Poste Rue du Perrey

	2010
Temps de fonctionnement (h)	308
volumes (m ³)	2 592
consommation kWh	795

Poste Rue des Américains

	2010
Temps de fonctionnement (h)	129
volumes (m ³)	1 937
consommation kWh	350

Poste du Bourg

	2010
Temps de fonctionnement (h)	715
volumes (m ³)	10 732
consommation kWh	1833

Poste Rue des Cotes

	2010
Temps de fonctionnement (h)	181
volumes (m ³)	2 174
consommation kWh	269

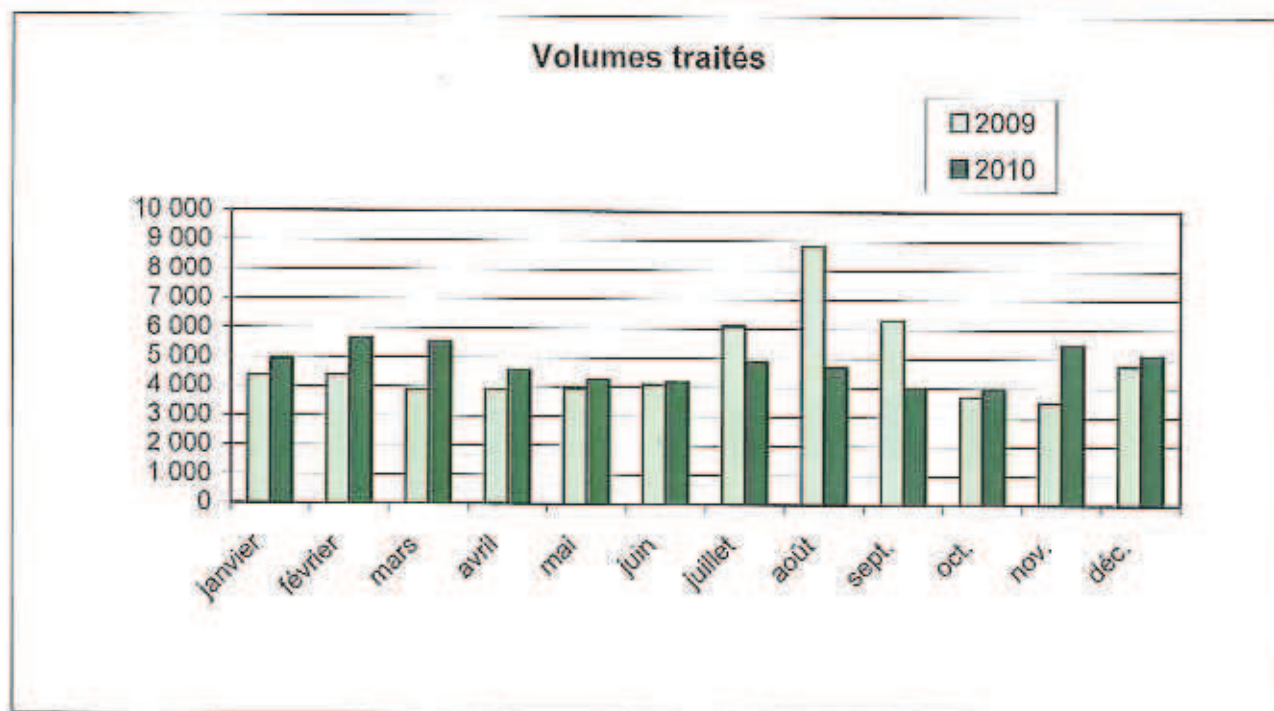
Poste Rue des Clos

	2010
Temps de fonctionnement (h)	564
volumes (m ³)	7 332
consommation kWh	699



Les sites de traitement

Volumes traités (en m ³)														
Site		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total traité
Jumièges	2009	3 142	3 127	2 910	2 820	2 847	2 759	2 887	3 199	2 637	2 693	2 556	3 457	35 034
	2010	3 476	3 955	3 906	3 062	2 566	2 769	3 013	3 273	2 981	2 801	3 832	3 678	39 311
Mesnil sous Jumièges	2009	1 228	1 262	979	1 075	1 102	1 331	3 209	5 645	3 649	982	965	1 280	22 707
	2010	1 453	1 681	1 632	1 514	1 678	1 399	1 860	1 409	1 021	1 173	1 657	1 431	17 908
TOTAL	2009	4 370	4 389	3 888	3 895	3 949	4 090	6 096	8 844	6 286	3 675	3 521	4 737	57 741
	2010	4 929	5 637	5 538	4 576	4 244	4 168	4 873	4 682	4 002	3 974	5 489	5 109	57 220





4.2.2) Consommation d'énergie

	2010
Site	Conso kwh
Station d'épuration Rue du Bosc - Mesnil sous Jumièges	49 273
Station d'épuration Rue Guillaume Quesne - Jumièges	42 610
Route de La Forêt station de relèvement - Jumièges	699
Rue du Perrey station de relèvement - Jumièges	795
Rue Mainberthe station de relèvement - Jumièges	465
Rue des Clos station de relèvement - Jumièges	699
Rue des Américains station de relèvement - Mesnil sous Jumièges	350
Le Bourg - Hameau du Bosc station de relèvement - Mesnil sous Jumièges	1 833
Rue des Côtes station de relèvement - Mesnil sous Jumièges	269



4.3) SUIVI DE LA QUALITE DE TRAITEMENT

Le service chimie-process-assainissement et les chefs de station sont en charge des programmes d'autocontrôle. Ils réalisent le suivi de fonctionnement des process, les analyses de terrain et la gestion des boues.

Les bilans d'auto surveillance sont programmés conformément à la réglementation du 22 juin 2007. Les analyses d'eaux brutes et d'eaux traitées sont réalisées par des laboratoires agréés.

4.3.1) Les normes de rejet

La station d'épuration de JUMIEGES possède une déclaration de rejet du 23 mai 2000. Les limites pour les concentrations de sorties sont les suivantes :

Normes	Concentration (mg/l)
MES	30
DBO5	35
DCO	90
NTK	15
NGL	25
Phosphore total	

La station d'épuration de MESNIL SOUS JUMIEGES possède une déclaration de rejet du 23 mai 2000.



Les limites pour les concentrations de sorties sont les suivantes :

Normes	Concentration (mg/l)
MES	30
DBO5	35
DCO	90
NTK	15
NGL	25
Phosphore total	

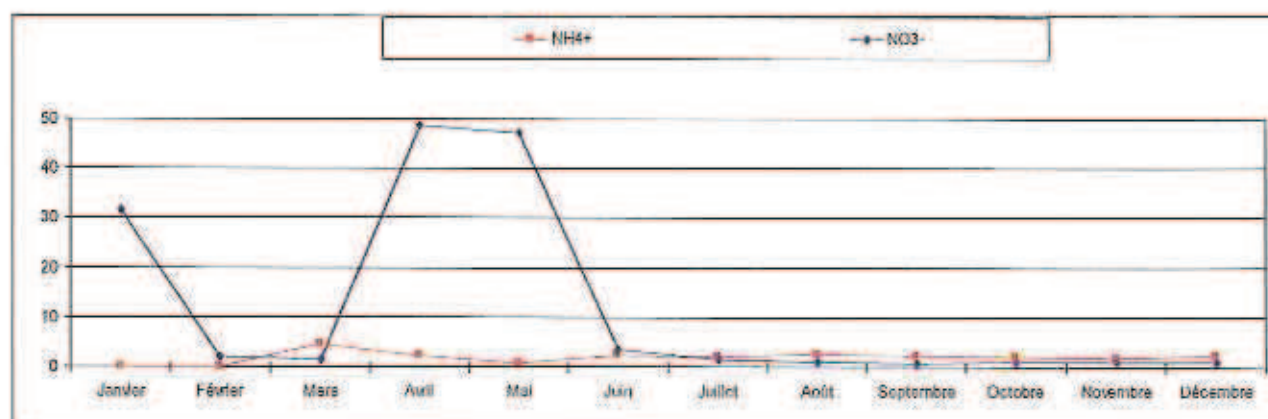


4.3.2) Pilotage des stations

4.3.2.1) Suivi du Rejet

Les analyses ponctuelles sont réalisées chaque semaine. Les résultats sur l'eau traitée, en sortie de station sont les suivantes :

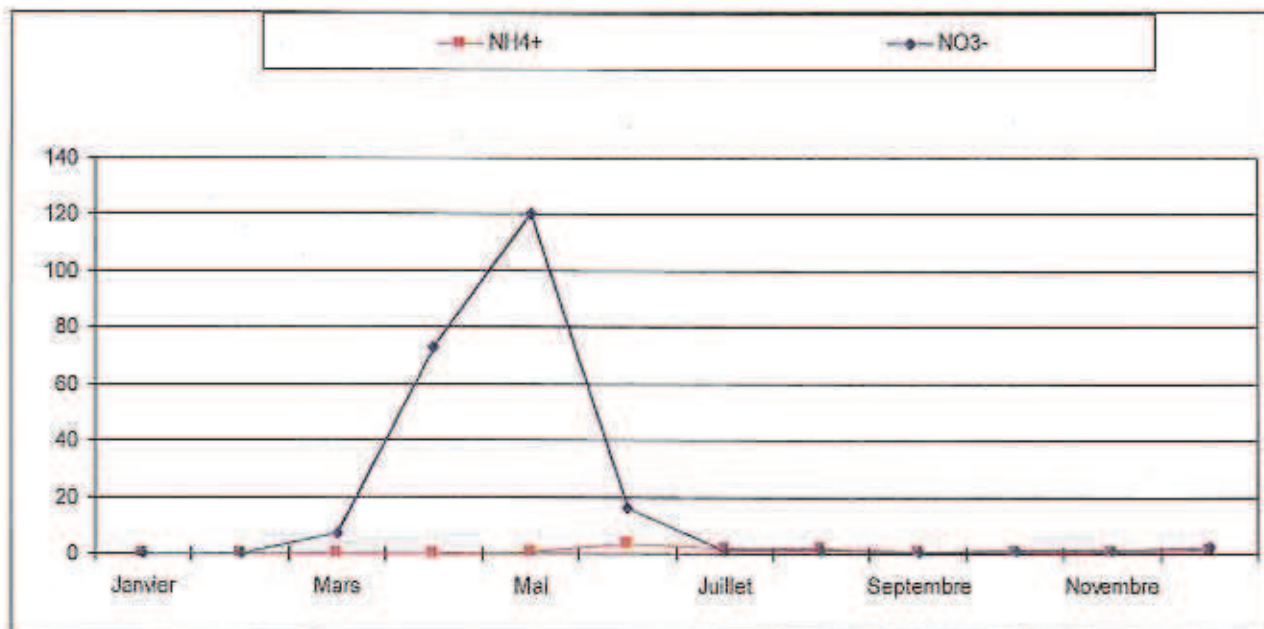
Jumièges :



STGS se fixe 10 mg/l comme consigne en interne sur l'ammoniaque et les nitrates, permettant d'assurer une conformité sur le rejet. L'ammoniaque est conforme à cette consigne alors que les nitrates sont souvent trop importants suite à des temps d'aération trop long.



Mesnil sous Jumièges :



STGS se fixe 10 mg/l comme consigne en interne sur l'ammoniaque et les nitrates, permettant d'assurer une conformité sur le rejet. L'ammoniaque est conforme à cette consigne alors que les nitrates sont souvent trop importants suite à des temps d'aération trop long.

4.3.2.2) Consommation de réactifs

Mesnil sous Jumièges :

	Quantités	Type
Polymère (kg)	216	Adifloc CE 446

Jumièges :

	Quantités	Type
Polymère (kg)	192	Adifloc CE 446



4.3.2.3) Boues et sous-produits

Mesnil sous Jumièges :

a) Sous-produits

	Quantités	Lieu de destination
Refus de tamisage (T)	0,77	Collecte municipale des OM

b) Gestion des boues

	2010
Volumes produits (en m ³)	172,5
Siccité (en %)	3,2
Quantité de MS en t	5,5

Jumièges :

a) Sous-produits

	Quantités	Lieu de destination
Refus de tamisage (T)	5,3	Collecte municipale des OM

b) Gestion des boues

	2010
Volumes produits (en m ³)	228
Siccité (en %)	5,5
Quantité de MS en t	12,5



4.3.2.4) Energie

Mesnil sous Jumièges :

	2010
Consommation annuelle (en kWh)	49 273

Jumièges :

	2010
Consommation annuelle (en kWh)	42 610

4.3.2.5) Boues évacuées

Boues produites par les stations d'épuration

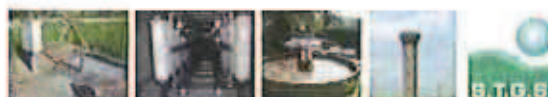
Mesnil sous Jumièges :

	Quantités	Lieu de destination
Boues produites par la station d'épuration (t MS)	5,5	Valorisation agricole selon le plan d'épandage en vigueur

Jumièges :

	Quantités	Lieu de destination
Boues produites par la station d'épuration (t MS)	12,5	Valorisation agricole selon le plan d'épandage en vigueur

Les synthèses annuelles des registres, en annexe 1, détaillent les épandages réalisés.



4.3.3) Auto surveillance

4.3.3.1) Résultats de l'auto surveillance : STEP Mesnil sous Jumièges

a) Entrée station

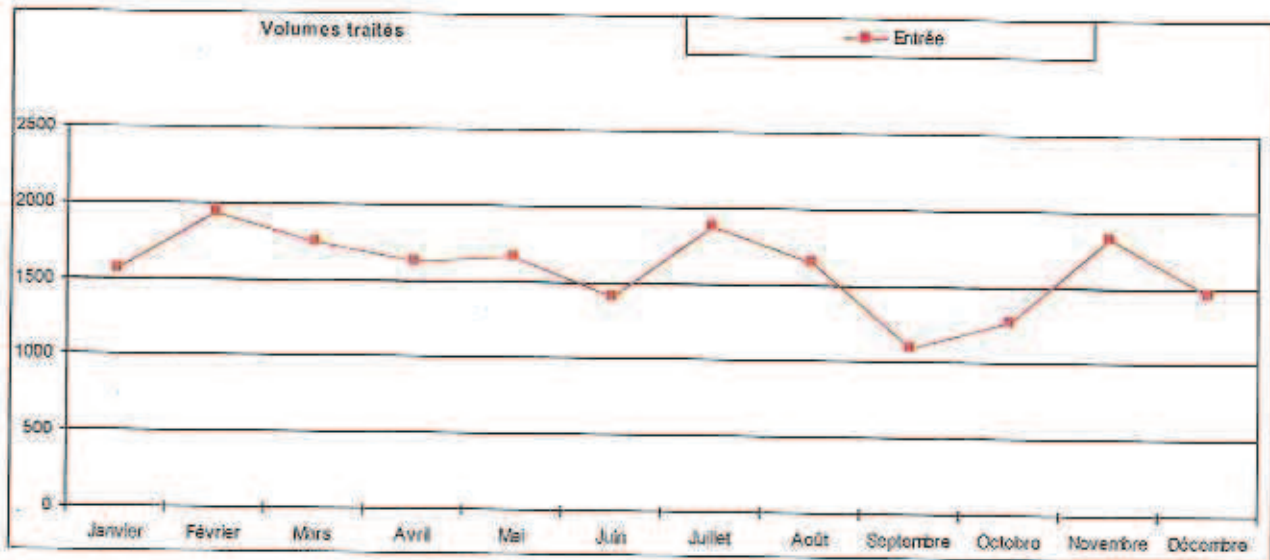
Conformément à la réglementation, deux bilans 24h d'Auto surveillance ont été réalisés en 2010. Les résultats des bilans en entrée de station du Mesnil sous Jumièges sont présentés ci-dessous en concentration :

Date	Débit	pH	MES	DCO	DBO5	NTK	N-NH4+	N-NO2-	N-NO3-	NGL	PT	Charge DBO5	Charge DCO
	m3/l		mg/l	mg O2/l	mg O2/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg P/l	EH	EH
08/06/2010	46	7,4	792	3920	1520	144	109	0,04	0,6	144,64	20,1	1165,0	1503,0
13/09/2010	34	7,7	736	1490	617	144	116,66	0,01	0,13	144,14	19,5	350,0	422,0
Moyenne	40	7,6	764	2705	1069	144	112,83	0,025	0,37	144,39	19,8	758	963

Les concentrations en entrée lors du 2ème bilan sont diluées de moitié par rapport au 1^{er} bilan en apport carboné. La charge organique en entrée de la station est d'environ 760 EH, soit 63% de sa capacité nominale.



Les volumes mensuels mesurés en entrée de station sont présentés sous forme de graphique en m³/mois :



Les volumes en entrée de station sont très variables pendant l'année, notamment en fonction de la fréquentation de la base de loisirs.

b) Sortie station

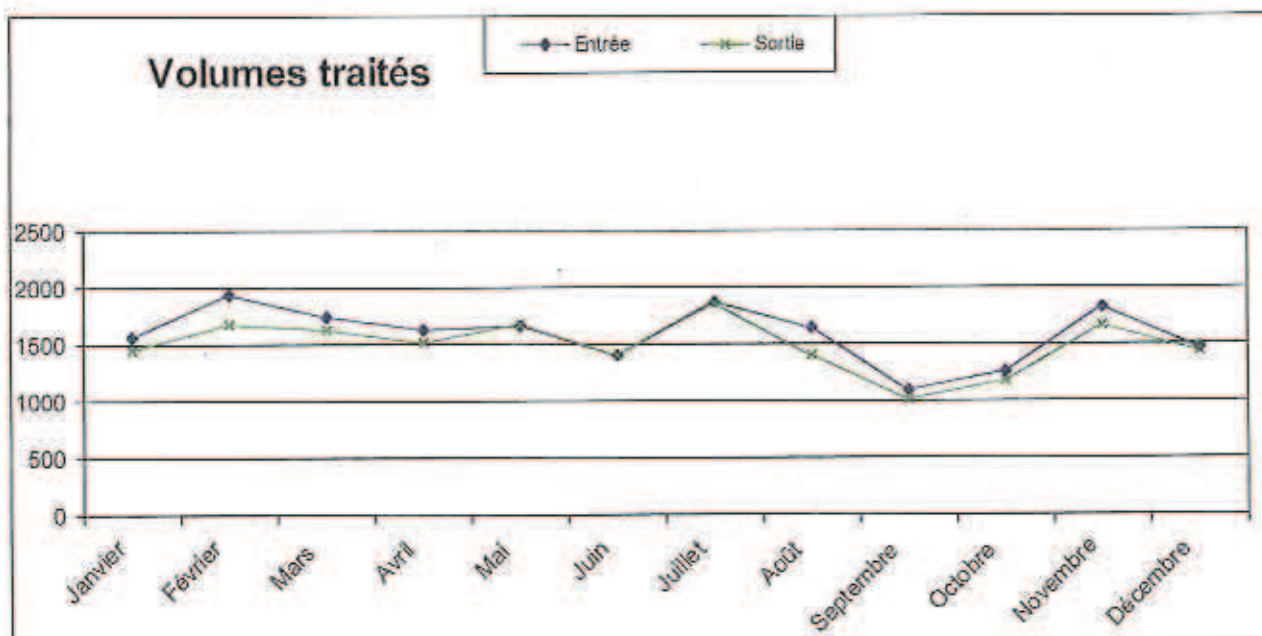
Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en sortie de station du Mesnil sous Jumièges sont présentés ci-dessous en concentration :

Date	Débit	pH	MES	DBO5	DBO	NTK	N-NH ₄ ⁺	N-NO ₂ ⁻	N-NO ₃ ⁻	NGL	PT
	m ³ /j		mg/l	mg O ₂ /l	mg O ₂ /l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg P/l
08/06/2010	40	7,65	24	42	2,8	7,3	4,78	0,54	3,4	11,24	8,24
13/09/2010	31	7,8	5,6	30	5,8	3,43	0,93	0,13	1,04	4,6	7,48
Moyenne	36	7,73	14,8	36,0	4,3	5,37	2,86	0,34	2,2	7,92	7,9
Normes	180		30	90	30	15				25	

L'eau en sortie de station respecte les normes de rejet et est de bonne qualité.



Les volumes mensuels mesurés en sortie de station sont présentés sous forme de graphique en m³/mois :



Les volumes mesurés sont cohérents.



c) Rendements épuratoires

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance de la station du Mesnil sous Jumièges sont présentés ci-dessous en rendements épuratoires (exprimés en pourcentage) :

	MES	DCO	DE05	NTK	NGL	PT
08/08/2010	97	99	100	98	93	64
13/09/2010	99	98	99	98	97	65
Moyenne	98	99	100	97	95	65

Les rendements épuratoires traduisent le bon fonctionnement de la station d'épuration.
Le phosphore, même sans traitement, présente un abattement satisfaisant.



4.3.3.2) Résultats de l'auto surveillance : Jumièges

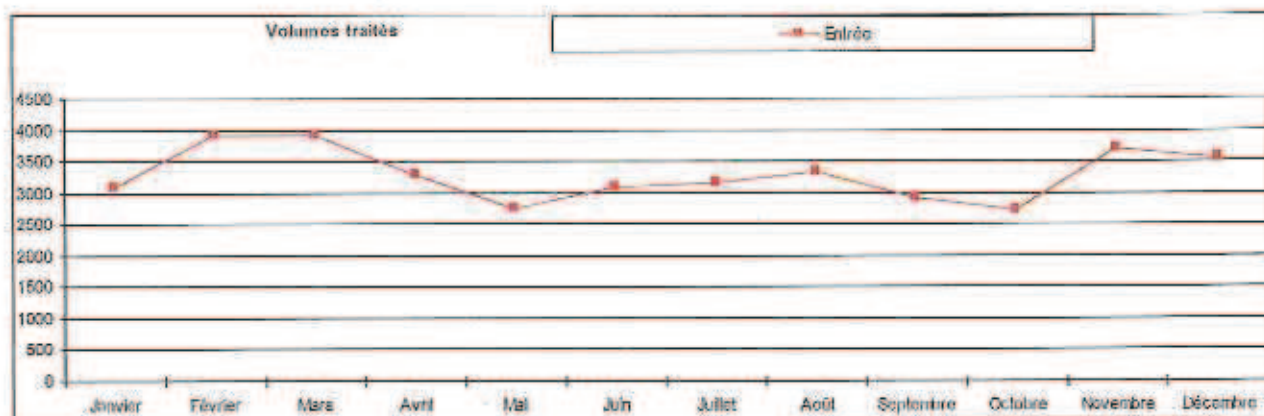
a) Entrée station

Conformément à la réglementation, deux bilans 24h d'Auto surveillance ont été réalisés en 2010 en entrée et en sortie de la station d'épuration de Jumièges. Les résultats de ces bilans en entrée de station sont présentés ci-dessous en concentration :

Date	Débit	pH	MES	DCO	DBO5	NTK	N-NH4+	N-NO2-	N-NO3-	NGL	PT	Charge DBO5	Charge DCO
	m3/j		mg/l	mg O2/l	mg O2/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg P/l	EH	EH
08/06/2010	114	7,55	748	1530	598	121	92,55	0,04	0,6	121,64	18,7	1132	1454
13/09/2010	105	8	428	970	417	101	79,33	0,01	0,13	101,14	11,1	730	849
Moyenne	110	7,78	588	1250	507	111	85,9	0,025	0,37	111,4	14,9	931	1152

Les concentrations en entrée lors du 2ème bilan sont diluées de 1/3 par rapport au 1^{er} bilan, preuve des entrées d'eaux parasites dans le réseau. La charge organique en entrée de la station est d'environ 931 EH, soit 89% de sa capacité nominale.

Les débits journaliers mesurés en entrée de station sont présentés sous forme de graphique en m3/mois :





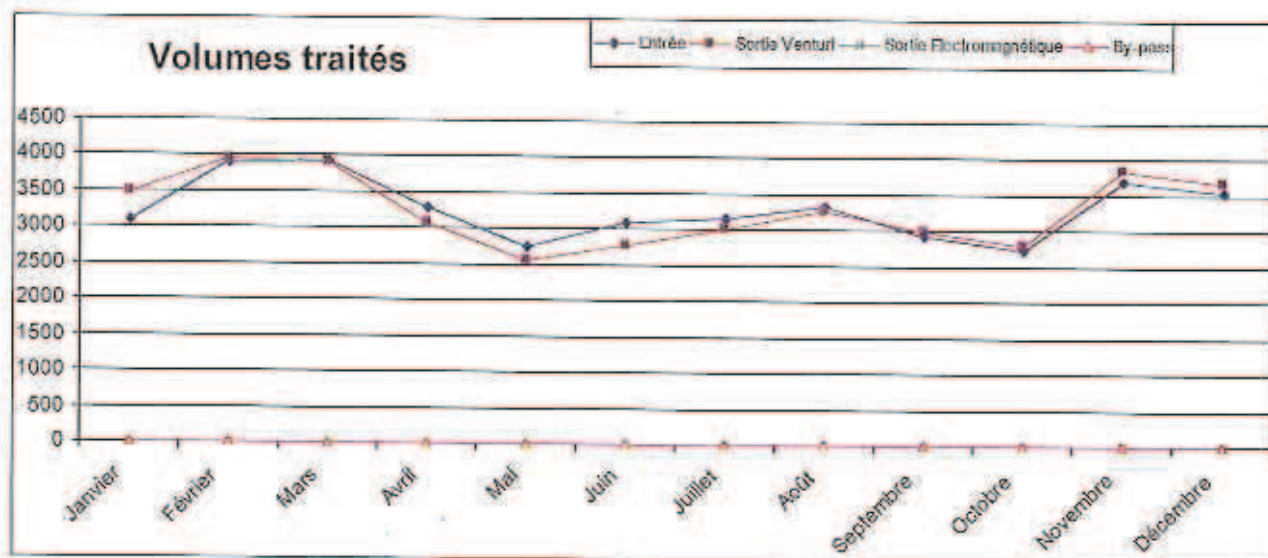
b) Sortie station

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en sortie de station de Jumièges sont présentés ci-dessous en concentration :

Date	Débit	pH	MES	DCO	DBO5	NTK	N-NH4+	N-NO2-	N-NO3-	NGL	PT
	m3/j		mg/l	mg O2/l	mg O2/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg N/l	mg P/l
08/08/2010	97	7,7	11	2,4	40	4,15	1,86	0,29	3,9	8,34	8,94
13/09/2010	105	7,9	8,4	5,7	30	3,83	1,61	0,05	0,32	4,2	6,44
Moyenne	101	7,80	9,7	4,05	35	4,0	1,73	0,17	2,11	6,27	7,7
Normes	180		30	90	35	15				25	

L'eau en sortie de station respecte les normes de rejet et est de bonne qualité.

Les débits journaliers mesurés en sortie de station sont présentés sous forme de graphique en m3/mois :



Les débits en entrée et sortie de station sont cohérents.



c) Rendements épuratoires

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance de la station de Jumièges sont présentés ci-dessous en rendements épuratoires :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
08/08/2010	99	98	100	97	94	59
13/09/2010	98	97	99	96	96	42
Moyenne	99	98	100	97	95	51

Les rendements épuratoires sont très bons, même pour le phosphore, malgré l'absence de traitement spécifique sur la station. Ils traduisent le bon fonctionnement de la station d'épuration.

4.3.3.3) Contrôle métrologique

Les débitmètres à ultrasons font l'objet d'une vérification visuelle à chaque passage et d'une vérification complète tous les ans, et sont réglés si besoin. Les débitmètres électromagnétiques font l'objet d'une vérification externe tous les 5 ans.

Les préleveurs automatiques sont vérifiés après chaque bilan (respect du nombre d'échantillons > 160 prél sur 24h, volume unitaire > 50 ml) et font l'objet d'une vérification complète une fois par an.



4.3.4) SATESE

■ Le Mesnil sous Jumièges :

La visite Satèse a été effectuée le 26/10/2010. Il en ressort une qualité de rejet A. Le fonctionnement de l'aération par soude rédox a amélioré les rendements en azote.

■ Jumièges :

La visite date du 28 octobre 2009. Il en ressort une qualité de rejet A. Il est noté que la soude rédox ne fonctionnait plus. Elle a été renouvelée fin 2010, par STGS, et permet l'assainissement de l'aération.

Les rapports de visite SATESE sont joints en annexe 2.



4.3.5) Engagements qualité

La prime pour épuration est versée par l'agence de l'eau aux collectivités en fonction de la qualité du traitement des ouvrages d'épuration, et à la qualité de l'épandage des boues. Elle est calculée à partir des bilans 24 h d'autosurveillance en entrée et sortie de station, réalisés dans l'année. Tout type de station d'épuration est susceptible d'être concernée par cette prime.

En plus de la priorité donnée à cette prime, STGS s'est engagée dans une démarche QSE, qui lui a permis d'être certifié depuis 2007 Qualité (ISO 9001), Sécurité (ISO 18001) et Environnement (ISO 14001). Ainsi, l'ensemble des activités de l'entreprise sont certifiées. L'entreprise a réussi son audit de renouvellement en août 2010.



4.4) LES TRAVAUX

4.4.1) Les interventions d'entretien et de réparations

Les travaux d'entretien concernant les installations ne sont pas détaillés, mais ont portés sur les opérations suivantes :

- **Entretien électromécanique :**
 - Test télésurveillance
 - Graissage et vidange
 - Resserrage contacts armoire électrique
 - Entretien courant des pompes et compresseur

- **Entretien courant génie civil :**
 - Nettoyage des locaux d'exploitation
 - Dératisation
 - Nettoyage des cuves (haute pression)
 - Espaces verts

Sur les stations et ouvrages

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes :

Poste	Date	Intervention
ST Rue du Bosc	07/09/2010	Contrôle conformité électrique
ST Rue Guillaume Quesne	07/09/2010	Contrôle conformité électrique
RL Rue Mainberthe	07/09/2010	Contrôle conformité électrique
RL Rue des Américains	07/09/2010	Contrôle conformité électrique



Sur les postes de refoulement

Communes	Poste	Date d'intervention	Intervention
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Poste du Bourg	05/07/2010	Curage poste

Sur le réseau

Curage préventif

Communes	Localisation	Date	Linéaire (en m)
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Lotissement Rue du Granit	05/07/2010	118 ml
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Mairie de Mesnil sous Jumilèges	05/07/2010	43 ml
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Rouge Pré	05/07/2010	172 ml
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Route du Manoir	05/07/2010	156 ml
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Rue du Granit	05/07/2010	36 ml
TOTAL			525 m

Un plan de curage est joint en annexe 3.

Débouchage

Commune	Localisation	Date
Pas d'interventions ponctuelles sur le réseau en 2010		



4.4.2) Les travaux neufs

Sur les stations et postes de refoulement

Sans objet

Sur le réseau

✓ Extension

Commune	Localisation	Date de réalisation	Matériau	Diamètre	Linéaire (en m)
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Route du Manoir	30/06/2010	PVC	200	170,00 m
TOTAL					170 m

4.4.3) Les travaux de renouvellement

Sur les stations et postes de relèvement

Site	Equipement	Description	Coût
Jumièges	Agitateur	Renouvellement	3 216,00 €
TOTAL			3 216,00 €

Sur le réseau

Communes	Poste	Date d'intervention	Intervention
Pas de travaux de renouvellement sur le réseau en 2010			



B) COMPTE RENDU FINANCIER

1) COMPTE RENDU ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

	2009	2010	Variation
PRODUITS (hors TVA)	141 238,40 €	149 419,90 €	5,79%
Produits d'exploitation	76 779,94 €	87 105,75 €	13,45%
Produits travaux attribués à titre exclusif	3 637,00 €	3 963,03 €	8,96%
Surtaxe collectivité	60 821,46 €	58 351,12 €	-4,06%
Produits accessoires	0,00 €	0,00 €	0,00%
CHARGES	140 039,88 €	143 016,55 €	2,13%
Personnel	23 615,19 €	20 103,22 €	-14,87%
Énergie électrique	6 474,16 €	8 258,09 €	27,55%
Produits de traitement	1 669,21 €	1 439,30 €	-13,77%
Analyses et auto-contrôles	6 904,19 €	10 017,75 €	45,10%
Sous traitance, matériaux, matériels et divers	20 268,16 €	22 340,02 €	10,22%
Impôts locaux, taxes et redevance	857,95 €	1 314,74 €	53,24%
Autres dépenses :	7 619,10 €	7 645,65 €	0,35%
<i>Transports et déplacement</i>	1 555,11 €	960,77 €	-38,22%
<i>Informatique-DAO</i>	982,39 €	1 034,08 €	5,26%
<i>Frais de poste, télécommunication</i>	2 531,49 €	2 385,32 €	-5,77%
<i>Locaux et Assurances</i>	1 629,16 €	2 109,57 €	29,49%
<i>Autres</i>	920,95 €	1 155,92 €	0,00%
Non-valeurs	0,00 €	0,00 €	0,00%
Frais généraux	4 497,70 €	6 401,56 €	42,33%
<i>Frais de siège</i>	3 816,70 €	3 758,56 €	0,00%
<i>Frais liés au service</i>	681,00 €	2 643,00 €	0,00%
Surtaxe collectivité	60 821,46 €	58 351,12 €	-4,06%
Charges relatives aux investissements	307,77 €	0,00 €	0,00%
Garantie de renouvellement	7 005,00 €	7 145,10 €	2,00%
RÉSULTAT BRUT	1 198,52 €	6 403,35 €	434,27%
IMPÔT SOCIÉTÉ	399,51 €	2 134,45 €	434,27%
RÉSULTAT NET	799,01 €	4 268,90 €	434,27%

Rapport Annuel du Déléguataire 2010

**CREA – Ex Syndicat Intercommunal d'Adduction
d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de
Saint Martin de Boscherville**



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

*Application de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative
aux marchés publics et délégations des services publics*

 **VEOLIA**
EAU
Normandie

Synthèse du Rapport Annuel du Déléguataire 2010

Service de l'Assainissement

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Saint Martin de

LES CHIFFRES DU SERVICE

• Habitants desservis	2 128
• Abonnés (clients)	719
• Installation(s) de dépollution	1
• Capacité de dépollution (EH)	2 000
• Longueur de réseau (km)	19
• Volume traité (m ³)	22 974

LES COMMUNES DESSERVIES

QUEVILLON, SAHURS, SAINT
MARTIN DE BOSCHERVILLE



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2010

La gestion du service a été confiée à VEOLIA EAU dans le cadre d'un contrat de type affermage.

Dans le cadre de ce contrat, les principales missions de Veolia Eau sont les suivantes :

- Collecter les eaux usées : surveiller et entretenir le réseau d'assainissement et ses ouvrages, gérer l'astreinte, analyser les eaux et les boues.
- Dépolluer les eaux usées : traiter les eaux usées, contrôler la conformité des rejets, assurer l'évacuation des boues d'assainissement.
- Gérer le patrimoine : renouveler certains équipements, réaliser les travaux nécessaires.
- Préserver l'environnement : par leur nature même, nos métiers sont orientés vers la protection des milieux naturels ; c'est pourquoi nous nous sommes engagés aux côtés des Collectivités dans une démarche de management environnemental, et ce depuis plusieurs années.

Les chiffres clés de l'agence

84 contrats de délégation en eau potable et en assainissement

52 unités de production d'eau potable

12 millions de m³ distribués

3900 km de réseau d'eau potable

100 réservoirs de stockage

113 dispositifs d'épuration des eaux usées

955 km de réseau de collecte EU

456 postes de relèvement et aéroéjecteurs

Indicateurs du Service

	Producteur	Valeur
L'activité clientèle		
	Délégataire	3
[D201.0]	Collectivité (2)	2 128
	Délégataire	719
	Délégataire	719
	Délégataire	
	Délégataire	71 032 m3
	Délégataire	71 032 m3
	Délégataire	m3
[D202.0]	Collectivité (2)	
La qualité du service à l'utilisateur		
[P251.1]	Délégataire	0,00 u/1000 hab.
[P258.1]	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés
[P257.0]	Délégataire	0,52 %
[P207.0]	Collectivité (2)	
Le prix du service de l'assainissement		
[D204.0]	Délégataire	2,04 €/m3
La collecte des eaux usées		
	Délégataire	7
	Délégataire	637 ml
La Dépollution		
	Délégataire	22 974 m3
	Délégataire	24 kg/j
	Délégataire	400 EH
	Délégataire	22 974 m3
L'évacuation des boues et des déchets		
[D203.0]	Délégataire	9,7 t MS
	Délégataire	1,5 t
	Délégataire	t
	Délégataire	m3
La performance environnementale		
[P201.1]	Collectivité (2)	
[P203.3]	Police de l'eau (3)	
[P255.3]	Collectivité (1)	
[P204.3]	Police de l'eau (3)	

[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100,0 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (3)	
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	100 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Délégataire	100 %
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Délégataire (3)	

La gestion du patrimoine

	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	808
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	
	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	19 226 ml
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Délégataire	40 %
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	8
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1
	Capacité de dépollution en équivalent habitant	Délégataire	2 000 EH

La satisfaction des usagers et l'accès à l'eau

	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Oui
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	84,5 %
	Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui

Les certifications

	Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine(s) de dépollution)	Délégataire	0 usine(s)
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Non
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) définition en attente de texte réglementaire ou d'adaptation du système d'information

En grisé figurent les codes des indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Rendements épuratoires par usine

ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	Producteur	Valeur
Rendement moyen annuel en DCO	Délégataire	96 %
Rendement moyen annuel en DBO5	Délégataire	99 %
Rendement moyen annuel en MES	Délégataire	98 %

Chapitre I. Le Service

I.1. Présentation du Service

Le service délégué concerne la collecte et la dépollution des eaux usées des 2 128 habitants¹ des communes de QUEVILLON, SAHURS, SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 19 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires, hors branchements ;
- 8 poste(s) de relèvement ;
- 1 usine(s) de dépollution d'une capacité totale de 2 000 équivalents habitants.

I.2. Le contrat

La Collectivité, Autorité organisatrice, a confié à SADE - Exploitations de Normandie les missions suivantes au titre de son service d'assainissement collectif : Dépollution, Assainissement autonome, Gestion clientèle, Refoulement, relèvement, Collecte des eaux usées.

SADE - Exploitations de Normandie s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I.2.1. L'historique de la délégation

Le service d'assainissement de la Collectivité a été délégué dans le cadre d'un contrat de type Affermage en date du 01/07/2008.

Ce contrat a été adapté par les avenants suivants :

Avenant	Date d'effet	Commentaire
01	12/06/2009	Modification du cahier des charges

Les avenant(s) de l'année 2010

Avenant	Date d'effet	Commentaire
02	11/03/2010	Transfert de compétence à la CREA et récupération de TVA.

¹ Selon évaluation de la population de la zone d'assainissement collectif communiquée par la Collectivité, ou à défaut estimation (cf. définition dans le glossaire au paragraphe V.1)

I.2.2. Les engagements vis-à-vis des consommateurs

Dans le cadre de son contrat de délégation, VEOLIA EAU assure les engagements suivants :

Tous renseignements et démarches par téléphone	Centre Service Clients : 0811 900 800 (prix appel local à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Accueil en nos bureaux	Nos conseillers clientèle accueillent les Clients du lundi au jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 11h00 à l'adresse suivante : ZA du Moulin d'écalles 76750 BUCHY
Service internet client	www.serviceclient.veoliaeau.fr Esp@ce Client : s'abonner, résilier, modifier ses coordonnées, payer sa facture, demander la mensualisation, transmettre le relevé du compteur, consulter l'historique de sa consommation, communiquer avec nos conseillers clientèle par courriel,...
Information sur le service	Envoi d'un guide pratique de bienvenue aux nouveaux abonnés avec le dossier d'abonnement. Sur Internet : information sur l'eau dans sa commune. Nombreux dépliants à disposition dans les lieux d'accueil, ou sur simple demande Lettre VEOLIA EAU jointe à la facture.
Information qualité de l'eau	Par téléphone : réponse immédiate ou par écrit selon la demande. Sur Internet : rubrique reprenant les informations sur l'origine de l'eau, le traitement, la dureté, les bons gestes pour l'eau. Avec la facture d'eau : synthèse officielle DDASS annuelle.
Information facture d'eau	Réponse téléphonique ou écrite selon la demande.
Maîtrise des consommations	Avertissement par courrier après le relevé en cas de surconsommation importante. Dépliants d'information sur les économies d'eau.
Alerte des consommateurs	En cas d'incident affectant la distribution de l'eau, service d'information par téléphone des clients concernés.
Urgences	Prise en charge 24h/24 et 7j/7 au n° 0811 900 800
Modalités de facturation	2 factures par an, dont 1 acompte calculé d'après la consommation antérieure (sur index réel lorsque le compteur est équipé de télérelevé).
Modes de paiement	Prélèvement bancaire, mensualisation, TIP, chèque, carte bancaire, paiement en espèces à la Poste.
Difficultés financières	Recherche de solution personnalisée. Mise en œuvre du dispositif Solidarité Eau dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) lorsqu'il existe.
Eau immédiate	Maintien en eau temporaire pendant 30 jours : le nouveau client bénéficie de l'eau immédiatement

1.2.3. Les principaux engagements contractuels

1.3. La vie du service en 2010

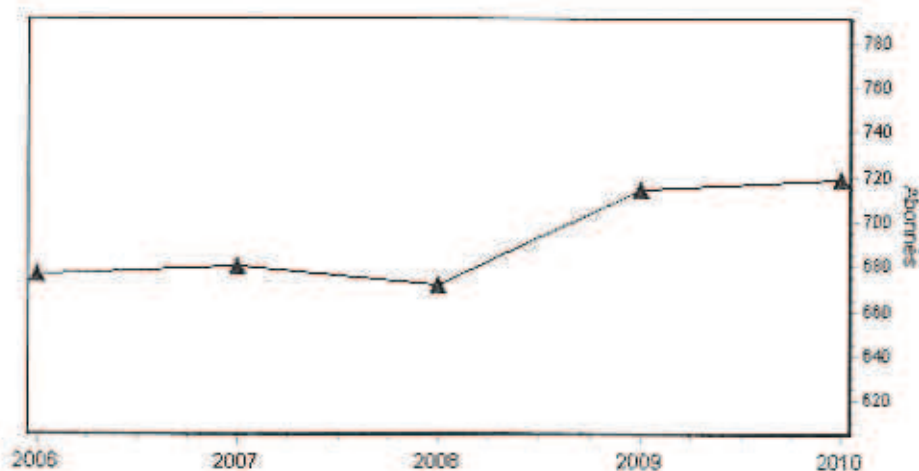
1.3.1. L'activité clientèle ◀

Le nombre d'abonnés desservis (clients), le volume de l'assiette de la redevance et la population desservie du service d'assainissement collectif [D 201.0] au 31 décembre figurent au tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	677	680	672	715	719	0,6%
Abonnés sur le périmètre du service	677	680	672	715	719	0,6%
Assiette de la redevance (m3)	58 192	70 662	56 291	71 083	71 032	-0,1%
Effluent collecté sur le périmètre du service	58 192	70 662	56 291	71 083	71 032	-0,1%
Assiette de la redevance comptable (volume commercial) (m3)	58 192					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 811	2 159	2 159	2 138	2 128	-0,5%

La base de calcul du nombre d'habitants desservi a été adaptée conformément au décret n° 2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009. Les variations de cet indicateur entre 2008 et 2009 peuvent en partie être expliquées par ce changement de méthode.

Evolution du nombre d'abonnés



Le détail par commune figure en annexe V.3.1.

Les principaux indicateurs d'activité de la gestion clientèle de l'exercice et leur évolution sur les dernières années sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client			107	114	125	9,6%
Nombre annuel de demandes d'abonnement			47	56	51	-8,9%
Taux de mutation			7,1 %	8,0 %	7,2 %	-10,0%

1.3.2. La collecte des effluents ◀

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, c'est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte [P 201.1] est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble – rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la Collectivité de calculer ce taux.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	677	680	672	715	719	0,6%

Qualité de la collecte

VEOLIA EAU présente ci-dessus le nombre d'autorisations et de conventions de déversement dont l'entreprise a connaissance et dont elle possède une copie. Il appartient à la Collectivité de compléter cet état par les autorisations dont le délégataire n'aurait pas connaissance.

Le tableau en annexe (chapitre « V.3.2 Liste des autorisations spécifiques de déversement ») présente la liste des autorisations spécifiques de déversement connues du délégataire.

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié [P 203.3] est du ressort de la Police de l'Eau.

1.3.3. La conformité réglementaire de la dépollution ◀

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux même que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et présentés dans le présent paragraphe.

Les données détaillées par usine figurent en annexe au chapitre V.3.5 « Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Autosurveillance – Conformité de l'instrumentation

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau

Ce taux [P 254.3] est le nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (usines d'épuration de plus de 2000 EH).

Cet indicateur est calculé à partir de l'exercice 2009 sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret :

Conformité des performances des équipements d'épuration	2006	2007	2008	2009	2010
Performance globale du service (%)				100,0	100,0
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE				100,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'Eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007 (non reçu à la date d'établissement du présent rapport).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Cet indicateur [P 205.3] est à établir par la Police de l'Eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport, VEOLIA EAU présente l'indicateur approché – **Conformité réglementaire des rejets** – issu de ses registres d'auto surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG). Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation :

Conformité réglementaire des rejets	à la	à l'arrêté
	directive Européenne	préfectoral (s'il existe)
Performance globale du service (%)	100	100
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO₅ arrivant sur le système de traitement.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur [D 203.0] permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnes de matières sèches :

BOUES EVACUEES	2006	2007	2008	2009	2010
Valorisation masse brute (t)	1 300,0	1 080,0			250,0
Valorisation matières sèches (t)	57,6	43,0	20,0	20,4	9,7
Valorisation siccité (%)	4 %	4 %			4 %
Part évacuée dans cette destination (% matière sèche)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total masse brute (t)	1 300,0	1 080,0			250,0
Total matières sèches (t) [D203.0]	57,6	86,0	20,0	20,4	9,7
Siccité moyenne (%)	4 %	8 %			4 %

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur [P 206.3] est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	100	100	100	100	100

I.3.4. La surveillance des rejets au milieu naturel ◀

Le nombre de points de rejet au milieu naturel recensés (déversoir d'orage, trop plein de poste de relèvement...) est détaillé comme suit :

Nombre de points de rejet	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage				0	0
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement				0	0

I.3.5. L'exploitation et la maintenance

Une politique de maintenance construite sur le long terme et mise en œuvre avec rigueur au quotidien est un facteur clé de pérennisation du patrimoine de la Collectivité.

Cette politique s'appuie sur une bonne connaissance du patrimoine, sur des objectifs précis définis avec la Collectivité, sur une programmation fine des interventions préventives et sur le recours aux solutions techniques les plus adaptées.

La conservation et la valorisation du patrimoine résultent d'une optimisation en permanence des actions de maintenance et de renouvellement. Pour leur part, les travaux de premier établissement contribuent à adapter le patrimoine aux évolutions du service. Les opérations de renouvellement et de travaux neufs réalisées dans l'exercice sont décrites aux paragraphes I.3.6 « Les travaux de renouvellement » et I.3.7 « Les travaux neufs » ci après.

Les données d'exploitation des ouvrages (consommation d'énergie, quantité de boues produites...) sont précisées au Chapitre III.

Les principales interventions de maintenance sont décrites ci après :

Installations de dépollution

Sans objet

Ouvrages de collecte

Sans objet

Sans objet Réseaux et branchements

Durant l'exercice les interventions suivantes ont été réalisées :

Interventions curatives	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	4	5	18	4	7	75,0%
sur branchements	4	1	11	3	4	33,3%
sur canalisations	0	3	1	1	3	200,0%
sur accessoires	0	1	6	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs		0	6	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	0	0	20	70	105	60,0%
<hr/>						
Interventions de curage préventif	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	0	3	76	6	3	-50,0%
sur branchements	0	0	0	0	0	0%
sur canalisations	0	0	12	6	3	-50,0%
sur accessoires	0	3	64	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs		0	64	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	0	0	2 830	1 238	637	-48,5%

Inspection et contrôle des réseaux

Sans objet

Contrôle des branchements

Pour les nouveaux abonnés au service de l'assainissement collectif, le délégataire veille à la conformité des branchements et des installations intérieures.

Le délégataire est chargé de l'organisation de ces contrôles, incluant la planification, prises de rendez vous, remise d'un rapport de contrôle avec recommandations et du suivi incluant les contre-visites et relance des usagers pour lesquels des actions sont nécessaires. Il assiste la Collectivité dans la mise en œuvre des actions coercitives le cas échéant.

1.3.6. Les travaux de renouvellement

La présente rubrique décrit les travaux de renouvellement réalisés dans l'exercice par le délégataire. La présentation financière est fournie au chapitre IV « La gestion financière et patrimoniale ».

Installations de dépollution

Step : Agitateur aération
Compresseur aération

Ouvrages de collecte

PR Le Brecy : Pompe 1
St Martin de Boscherville

Réseaux et branchements

Réseau : 7 tampons de regard

I.3.7. Les travaux neufs

La présente rubrique décrit les travaux d'investissement réalisés dans l'exercice par la Collectivité et mis à disposition du délégataire pour exploitation conformément au contrat de délégation.

Le cas échéant, les travaux de premier établissement réalisés par le délégataire sont présentés dans ce paragraphe.

Installations

Sans objet

Réseaux et branchements

L'évolution globale de ce patrimoine est résumée dans le tableau suivant :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	19,2	19,2	19,2	19,2	19,2	0,0%
Canalisations gravitaires (ml)	15 561	15 561	15 561	15 576	15 576	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	15 561	15 561	15 561	15 576	15 576	0,0%
<i>dont unitaires</i>		0	0	0	0	0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>		0	0	0	0	0%
Canalisations de refoulement (ml)	3 650	3 650	3 650	3 650	3 650	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	3 650	3 650	3 650	3 650	3 650	0,0%
<i>dont unitaires</i>		0	0	0	0	0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>		0	0	0	0	0%
Branchements	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	804	804	804	807	808	0,1%
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs		0	0	0	0	0%
Ouvrages annexes	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de regards	10	10	10	10	10	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage				0	0	0%

1.4.2. La qualité du recouvrement

La rigueur de gestion du service contribue à la satisfaction des clients. Le taux d'impayés [P 257.0] constitue un indicateur pertinent, tant pour la collectivité que pour le consommateur final.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'impayés	3,30 %	1,21 %	0,09 %	0,19 %	0,52 %

Ce taux couvre les services de l'eau et de l'assainissement dès lors que la facturation couvre les deux services.

1.4.3. L'accès au Service

« Chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous » - Article 1^{er} de la Loi sur l'Eau de 2006.

Les dépenses des ménages liées à l'eau et l'assainissement sont relativement faibles en France : elles représentent en moyenne 0,8 % de leur budget, un taux stable depuis dix ans (2,4 % pour les télécommunications – 3,8 % pour le gaz, l'électricité et autres combustibles).

Même si le taux d'impayés est faible, des aides sont indispensables pour aider un nombre croissant de citoyens à faire face.

Ainsi, nous proposons des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) aux clients rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

En partenariat avec les services sociaux des collectivités, nous nous engageons à rechercher pour les personnes en situation de précarité, et de façon personnalisée, les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès au service.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année			17	12	15

I.5. La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le cas échéant, VEOLIA EAU apporte sa participation active à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, instance d'information et d'échanges au sein de laquelle les usagers sont appelés à jouer pleinement leur rôle d'acteurs dans la gestion de l'eau.

Chapitre II. La qualité du service à l'utilisateur

II.1. La continuité du service ◀

Un facteur important de satisfaction de nos clients réside dans le simple fait de disposer d'un réseau en mesure d'évacuer leurs effluents en permanence et avec un maximum de fiabilité.

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P 251.1] mesure cette continuité :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 habitants)		0,00	5,09	0,00	0,00
Nombre de débordements		0	11	0	0
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 811	2 159	2 159	2 138	2 128

Le taux de curage curatif est présenté dans le tableau ci après :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de curage curatif pour 1000 abonnés	6,00	5,88	18,15	5,60	9,75
Nombre de désobstructions sur branchements et canalisations	4	4	12	4	7
Nombre d'abonnés (clients) raccordés	667	680	661	714	718

Taux de réclamations

Par ailleurs, les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. En 2008, un nouveau dispositif d'enregistrement et de suivi conforme aux exigences de la certification ISO 9001 a été mis en place. L'évolution de l'indicateur ci-après s'explique pour partie par le changement des modalités d'enregistrement.

Le taux de réclamations [P 258.1], qui prend en compte les réclamations écrites (courrier et mail principalement) liées à un non respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagements de service, a évolué comme suit :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)		5,17	0,00	0,00	0,00
Nombre de réclamations écrites			0	0	0
Nombre d'abonnés (clients) desservis	677	680	672	715	719

Chapitre III. La performance environnementale

La bonne gestion des systèmes d'assainissement est un facteur clé pour la protection du milieu naturel. Chaque étape du processus est concernée : maîtrise des rejets domestiques et non domestiques dans les réseaux de collecte, performance de l'épuration y compris lors des forts événements pluvieux, valorisation des boues et des déchets de l'ensemble de la filière.

III.1. La collecte des effluents

Voir Paragraphes I.3.2 et I.3.4.

III.2. La dépollution

III.2.1. Conformité réglementaire

Voir paragraphe I.3.3.

III.2.2. Performance des usines de dépollution

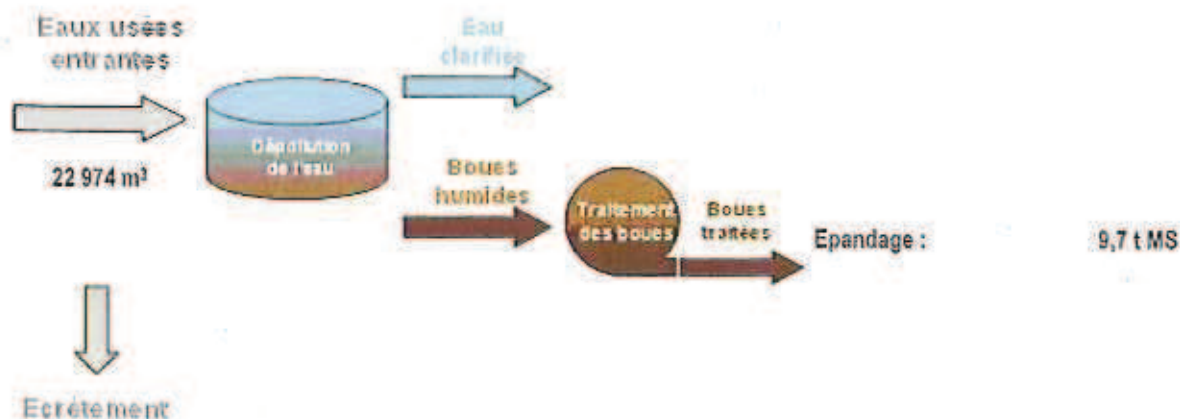
Cette section présente le bilan d'exploitation des principales usines de dépollution du service dans une vision de synthèse.

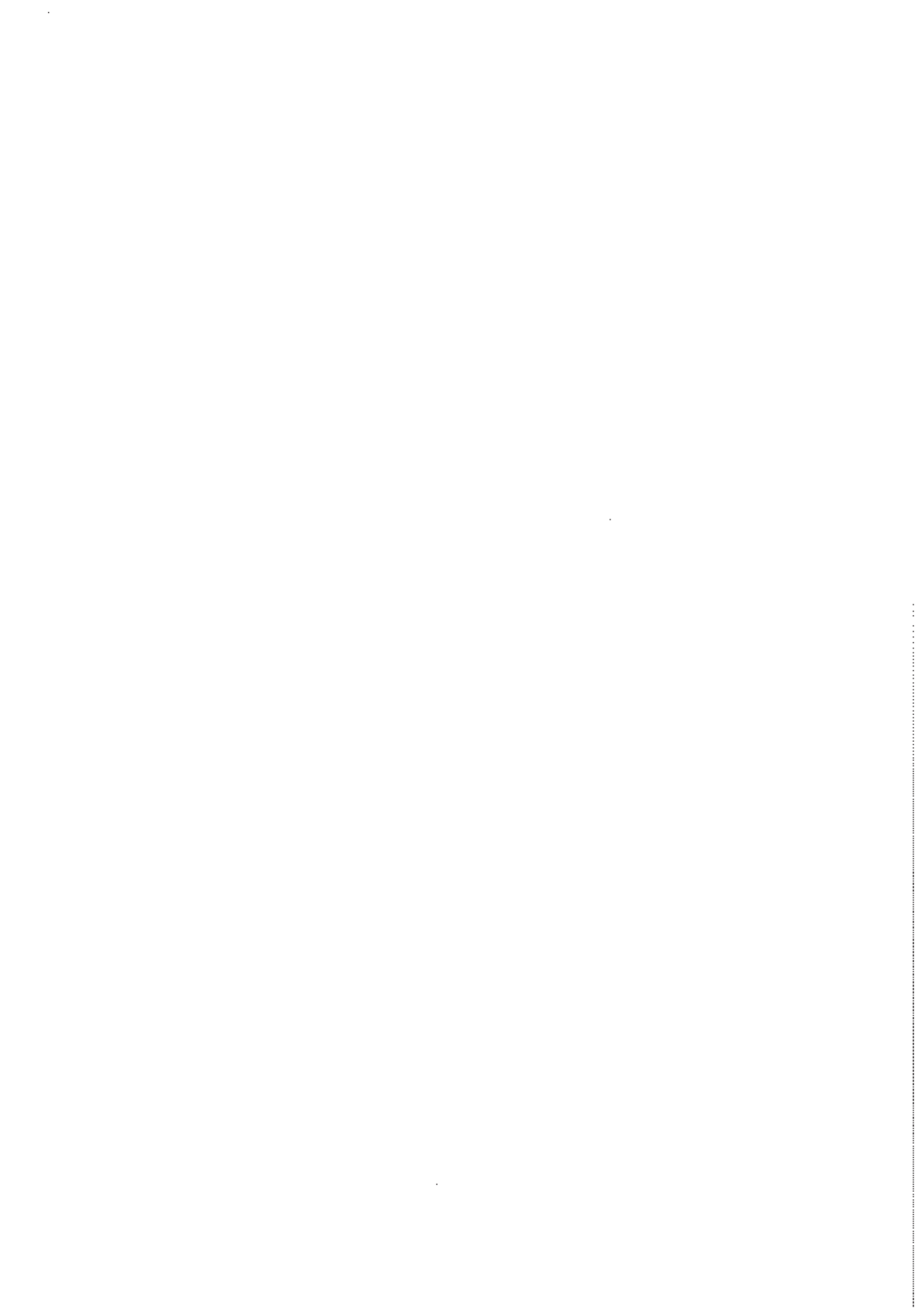
Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe V.3.5 « Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'auto surveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

ST MARTIN DE BOSCHERVILLE

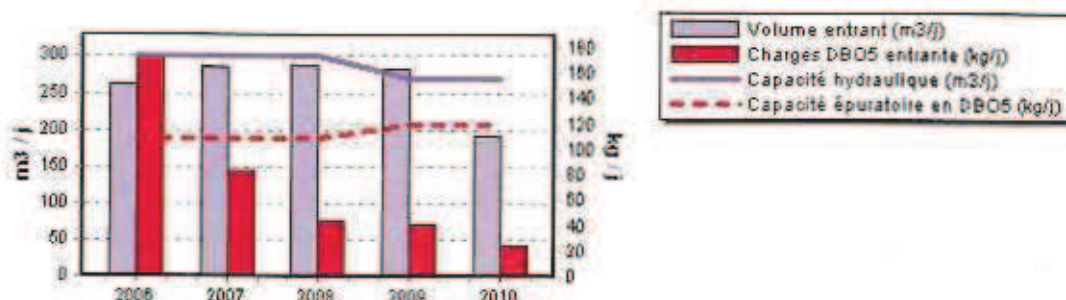
Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 22 974 m³, soit un débit moyen journalier de 190 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'auto-surveillance journaliers disponibles sur 12 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 120 kg de DBO₅ par jour, ce qui correspond à une capacité de 2 000 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.





Evolution de la charge entrante

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m3/j)	261	286	288	264	190
Capacité hydraulique (m3/j)	300	300	300	270	270
Charge DBO5 entrante (kg/j)	173	83	44	41	24
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	108	108	108	120	120



Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	190	68	24	39	7,0	7,1	1,0
Capacité épuratoire	270	180	120	140	30	30	
Occurrence de dépassement de capacité (*)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

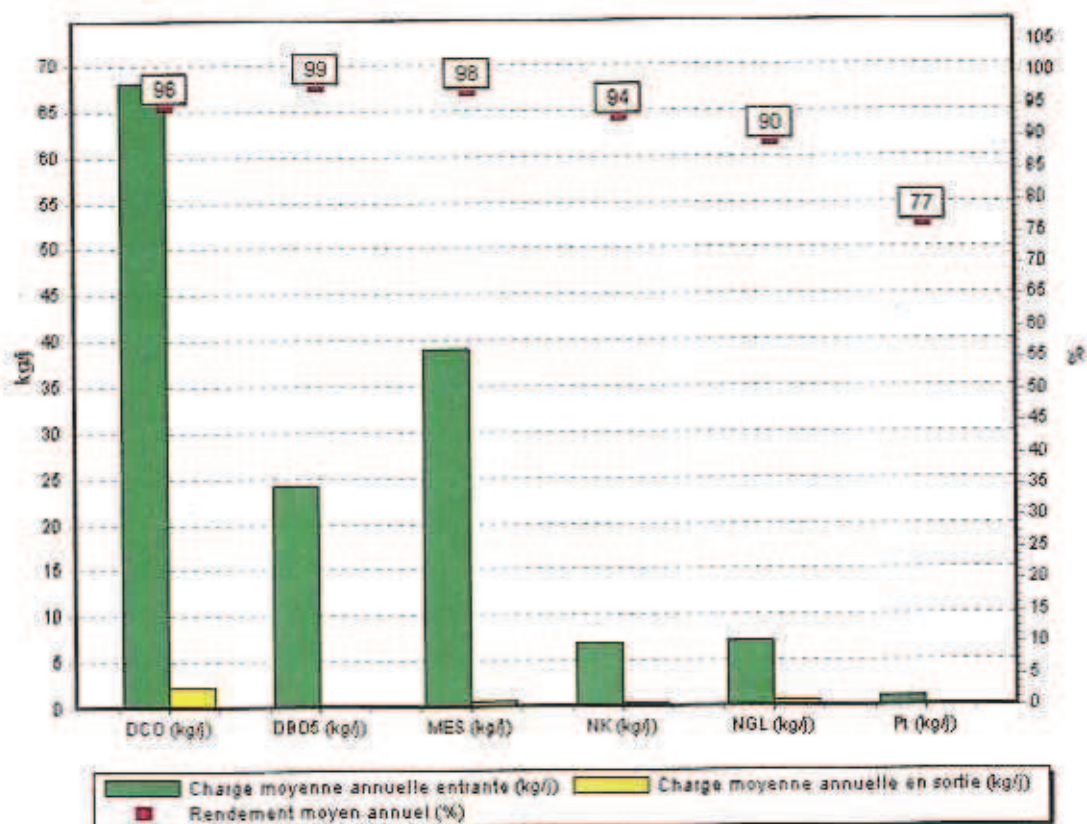
(*) Pourcentage de bilans d'auto-surveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	68	24	39	7,0	7,1	1,0
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	2,4	0,3	0,6	0,4	0,7	0,2
Rendement moyen annuel (%)	96	99	98	94	90	77
Prescription de rejet - Rendement minimum (%)	60	60	50			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	36,7	4,3	9,1	7,0	11,1	4,0
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)		35,0				

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



Conformité des performances des équipements d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de bilans en DTG conformes / nombre de bilans en DTG disponibles (%)				100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans en DTG (*)				10	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	173	83	44	41	24

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un prélevour par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en DTG ou hors DTG (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

Conformité des rejets d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	50,0	90,9	75,0	100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	2	11	4	12	12
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	173	83	44	41	24

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un prélevour par exemple)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	0	100	100

Boues évacuées

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Epannage	250	9,7	3,9 %	100 %
Total	250	9,7	3,9 %	100 %

Le total de boues évacuées hors réactif est de 9,7 tonnes de matières sèches

Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	100

Sous Produits évacués par destination et par an

	2006	2007	2008	2009	2010
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)					1,5

III.3. La maîtrise des impacts de l'exploitation

Optimiser l'utilisation de l'énergie et des produits chimiques de nos activités et mieux gérer nos déchets répond à un impératif majeur de développement durable, en contribuant à réduire notre impact environnemental.

III.3.1. Bilan énergie

Dans un contexte de changement climatique attesté, VEOLIA EAU s'engage à limiter les émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'optimisation énergétique des process industriels. Les principaux postes contributeurs des services d'assainissement sont : l'aération des eaux usées dans les usines et le relevage dans les réseaux.

Les tableaux ci-dessous présentent de façon synthétique et par nature d'installation les consommations d'énergie. Un détail par installation est présenté en annexe V.3.6.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	159 901	158 691	168 671	117 178	143 095	22,1%
Usine de dépollution	147 736	146 261	155 481	104 639	129 046	23,3%
Poste de relèvement	12 165	12 430	13 190	12 539	14 049	12,0%

Au-delà des installations techniques, la recherche d'économies d'énergie concerne nos bureaux et bâtiments administratifs : bilans énergétiques, campagnes de sensibilisation des employés, optimisation de l'éclairage par utilisation d'ampoules basse consommation, convention « énergie renouvelable » avec EDF,...

En 2008, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau évalue ses émissions liées à ses consommations directes et indirectes à 11,2 kg eqCO₂/hab./an (dont 6,3 kg eqCO₂/hab./an pour l'assainissement et 4,9 kg eqCO₂/hab./an pour l'eau potable) contre 12,5 kg eqCO₂/hab./an en 2006. Ces émissions représentent les besoins totaux en énergie afin de subvenir aux besoins en assainissement et en eau potable de la population desservie.

III.3.2. Optimisation des déplacements

Le renouvellement du parc automobile s'effectue sur une grille de critères très sélectifs parmi lesquels la consommation / km et le taux de recyclage.

Les tournées sur les installations font l'objet d'une recherche de parcours optimisée à l'aide d'outils embarqués (PICR, PDA, Géolocalisation) en liaison GPRS avec le site central, permettant notamment la réception d'ordres d'intervention avec extrait des données cartographiques ou techniques nécessaires à l'intervention de terrain. Ces outils de mobilité permettent également l'embauche sur site, évitant les passages systématiques à l'agence.

III.3.3. Bilan réactifs

VEOLIA EAU contribue au recensement des substances chimiques du programme européen REACH mis en place en juin 2007, qui vise à travers une meilleure connaissance des produits en circulation, une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Les quantités de réactifs utilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- Polymère : 300kg

III.3.4. Gestion des déchets

Notre engagement au service de l'environnement – réduire notre impact polluant et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets – passe par le tri et l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier, ...) et administratifs (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

III.4. La certification "environnementale"

L'obtention de la certification ISO 14001 atteste de notre engagement dans une démarche normalisée, régulièrement auditée par un organisme indépendant, de protection de l'environnement en partenariat avec la Collectivité.

Certification sur le réseau de collecte

Certification Iso 14 001 réseau	2006	2007	2008	2009	2010
Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Non	Non	Non	Non	Non

III.5. Les achats éco-responsables

Le développement durable a également été intégré dans nos contrats fournisseurs au même titre que la qualité et la technicité des produits. Les fournisseurs s'engagent à appliquer la Charte Achats : respect des règles éthiques liées au droit du travail, à la sécurité des personnes et des biens, élaboration d'un système de management environnemental visant à limiter l'impact de son activité sur l'environnement, démarche d'amélioration continue des produits et des procédures internes et proposition de solutions innovantes.

Chapitre IV. La gestion financière et patrimoniale

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation

IV.1.1. Le CARE ◀

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) figure ci-après.

Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges sont présentées en annexe, ainsi que l'avis des Commissaires aux Comptes.

LIBELLE	2009	2010	Ecart
PRODUITS	129 669	154 725	19,32 %
Exploitation du service	49 531	76 675	
Collectivités et autres organismes publics	76 194	76 855	
Travaux attribués à titre exclusif	3 383	909	
Produits accessoires	561	286	
CHARGES	142 985	175 323	22,62 %
Personnel	20 644	40 531	
Energie électrique	10 166	11 727	
Produits de traitement		829	
Analyses	1 376	1 364	
Sous-traitance, matières et fournitures	15 788	16 320	
Impôts locaux et taxes	272	811	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	794	1 451
	<i>Engins et véhicules</i>	2 414	5 356
	<i>Informatique</i>	1 078	2 041
	<i>Assurances</i>	223	495
	<i>Loceux</i>	1 320	2 322
	<i>Autres</i>	-47	-271
Contribution des services centraux et recherche	1 868	3 864	
Collectivités et autres organismes publics	76 194	76 855	
Charges relatives aux renouvellements			
	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	5 548	5 810
	<i>Programme contractuel (Renouvellements)</i>	4 659	4 894
	<i>Fonds contractuel (Renouvellements)</i>	462	492
Charges relatives aux investissements			
	<i>Programme contractuel (Investissements)</i>		-462
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	208	130	
RESULTAT AVANT IMPOT	-13 316	-20 598	NS
RESULTAT	-13 316	-20 598	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: W1831

IV.1.2. Etat détaillé des produits ◀

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

LIBELLE	2009	2010	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	49 531	76 675	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	63 600	76 834	
dont variation de la part estimée sur consommations	-14 069	-159	
Exploitation du service	49 531	76 675	NS
Produits : part de la collectivité contractante	59 050	56 458	-4,39 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	50 631	59 513	
dont variation de la part estimée sur consommations	8 420	-3 055	
Redevance Modernisation réseau	17 143	20 396	18,98 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	17 597	20 584	
dont variation de la part estimée sur consommations	-454	-188	
Collectivités et autres organismes publics	76 194	76 855	0,87 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	3 383	909	NS
Produits accessoires	561	286	-49,06 %

IV.2. Le patrimoine du service

IV.2.1. Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat.

IV.2.2. Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Usines de dépollution	Capacité épuration en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	120	2 000	270	Bien de retour
Capacité totale :	120	2 000	270	

Capacité épuration en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
PR CHEM CABOTERIE HENOUVILLE	Relèvement		Bien de retour
QUEVILLON Chaussée des Vieux	Relèvement	22	Bien de retour
QUEVILLON Route de Belaitre	Relèvement	29	Bien de retour
QUEVILLON Rue du 8 Mai	Relèvement	28	Bien de retour
ST MARTIN Chemin des 7 Echos	Relèvement	0	Bien de retour
ST MARTIN Le Brécy	Relèvement		Bien de retour
ST MARTIN Le Haut Cavée	Relèvement	24	Bien de retour
ST MARTIN Les Templiers	Relèvement	29	Bien de retour

Canalisations	Qualification
Canalisations de gravitaires (ml)	15 576
dont eaux usées (séparatif)	15 576
dont unitaires	0
dont pluviales (séparatif)	0
Canalisations de refoulement (ml)	3 650
dont eaux usées (séparatif)	3 650
dont unitaires	0
dont pluviales (séparatif)	0

Branchements	Qualification
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	808
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	0

Equipements de réseau	Qualification
Nombre de regards	10
Nombre de déversoirs d'orage	0

IV.2.3. Situation des biens ◀

Par ce compte rendu, VEOLIA EAU présente à la Collectivité une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

IV.2.4. Gestion durable du patrimoine ◀

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clé pour une politique patrimoniale efficace et pérenne. L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte** [P 202.2] suivant (voir définition dans le glossaire du chapitre V) mesure l'avancement de cette démarche :

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées			40	40	40

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le **taux moyen de renouvellement des réseaux** [P 253.2], en ajoutant aux valeurs de la 2ème ligne les linéaires renouvelés sous sa maîtrise d'ouvrage et en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	19 211	19 211	19 211	19 226	19 226
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)		0	0	0	0

IV.3. Les investissements et le renouvellement ◀

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissements et de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer, le cas échéant, le suivi des fonds contractuels d'investissements.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée en annexe au chapitre V.

IV.3.1. Programme contractuel d'investissements ◀

Un programme contractuel de renouvellement a été défini au contrat.

Le suivi de ce programme est résumé dans le tableau suivant :

Réf. Contrat	Ouvrage	Travaux réalisés
2.10	STEP St Martin	Pluviomètre
2.10	STEP St Martin	Conformité canal de mesure
2.10	PR St Martin	Barreaux anti chutes
2.10	PR 7 echos	Pompe 2
2.10	PR	2 branchements AEP sur Pr

IV.3.2. Programme contractuel de renouvellement

Un programme contractuel de renouvellement a été défini au contrat.
Le suivi de ce programme est résumé dans le tableau suivant :

Libellé des biens concernés	Fait	Année de réalisation
USINE EPURATION		
RELEVEMENT EAU BRUTE		
POMPE 1		
POMPE 2	Oui	2009
TRAITEMENT BIOLOGIQUE BA		
MOTOREDUCTEUR 1		
MOTOREDUCTEUR 2		
RELEVEMENT EAU TRAITEE		
POMPE 2 EAU TRAITEE		
EXTRACTION RECIRCULATION		
POMPE 2 RECIRCULATION		
ELECTRICITE		
ARMOIRE ELECTRIQUE COMMANDE		
AQUAVEIL		
POSTES DE RELEVEMENT		
PR LE BELAITRE		
GRUPE IMMERGE N°1		
GRUPE IMMERGE N°2		
TELESURVEILLANCE		
PR 7 ECHOS		
TELESURVEILLANCE		
PR LES TEMPLIERS		
ARMOIRE ELECTRIQUE		
TELESURVEILLANCE		
PR LE BRECY		
TELESURVEILLANCE		
PR 8 MAI 1945		
GRUPE IMMERGE N°1		
GRUPE IMMERGE N°2	Oui	2009
TELESURVEILLANCE		
PR LES VIEUX		
GRUPE IMMERGE N°1	Oui	2008
GRUPE IMMERGE N°2	Oui	2009

TELESURVEILLANCE

PR LE HAUT CAVEE

GROUPE IMMERGE N°1

TELESURVEILLANCE

IV.3.3. Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans le paragraphe V.5.1 « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2010
Equipements (€)	8 090,66

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat.

Les dépenses et la situation du fonds relatives à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010
Solde à fin de l'exercice (€)				720,17	-4 561,13
Dotations de l'exercice					491,83
Dépense de l'exercice					5 773,13

V.3. Données détaillées

V.3.1. Données clientèle par commune

Ce tableau présente les données concernant les clients particuliers et municipaux. Sont exclues les réceptions d'effluents en provenance d'une autre collectivité.

QUEVILLON	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	533	637	637	628	625	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis		201	200	208	208	0,0%
Assiette de la redevance (m3)		21 283	15 396	17 282	18 224	5,5%
SAHURS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)				13	13	0,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis				2	2	0,0%
Assiette de la redevance (m3)				120	117	-2,5%
SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 504	1 522	1 522	1 497	1 490	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis		472	472	505	509	0,8%
Assiette de la redevance (m3)		49 154	40 503	53 386	52 691	-1,3%

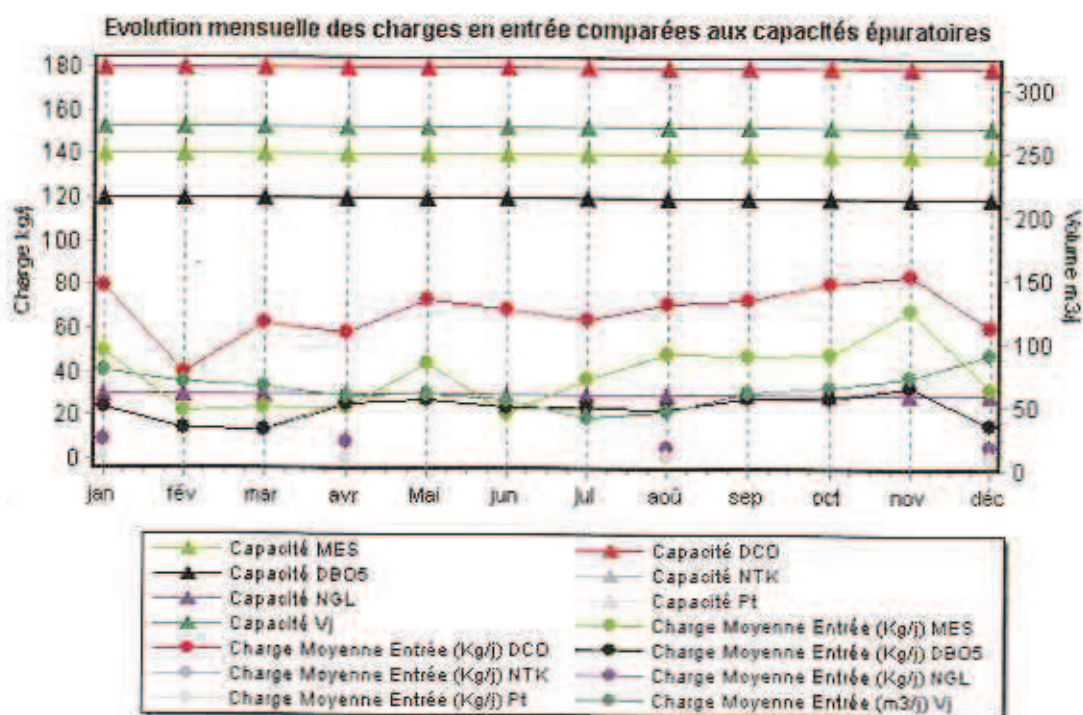
V.3.2. Le bilan de conformité détaillé par usine

ST MARTIN DE BOSCHERVILLE

Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

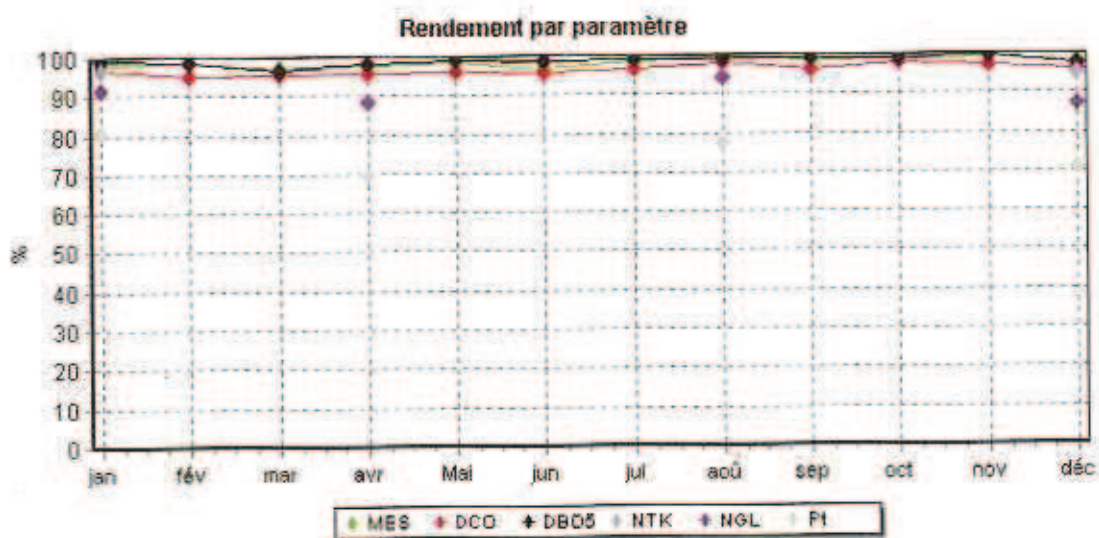
Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		PI	
	Charge (m3/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans
janvier	77	0/1	49	0/1	79	0/1	24	0/1	9	0/1	9	0/1	2	-/1
février	68	0/1	22	0/1	40	0/1	14	0/1		0/0		0/0		-/0
mars	64	0/1	24	0/1	62	0/1	13	0/1		0/0		0/0		-/0
avril	57	0/1	23	0/1	58	0/1	26	0/1	8	0/1	8	0/1	1	-/1
mai	69	0/1	44	0/1	73	0/1	28	0/1		0/0		0/0		-/0
juin	55	0/1	21	0/1	69	0/1	24	0/1		0/0		0/0		-/0
juillet	41	0/1	37	0/1	65	0/1	24	0/1		0/0		0/0		-/0
août	45	0/1	48	0/1	72	0/1	23	0/1	6	0/1	6	0/1	1	-/1
septembre	61	0/1	48	0/1	73	0/1	29	0/1		0/0		0/0		-/0
octobre	65	0/1	49	0/1	81	0/1	28	0/1		0/0		0/0		-/0
novembre	73	0/1	69	0/1	85	0/1	34	0/1		0/0		0/0		-/0
décembre	91	0/1	33	0/1	60	0/1	16	0/1	6	0/1	6	0/1	1	-/1



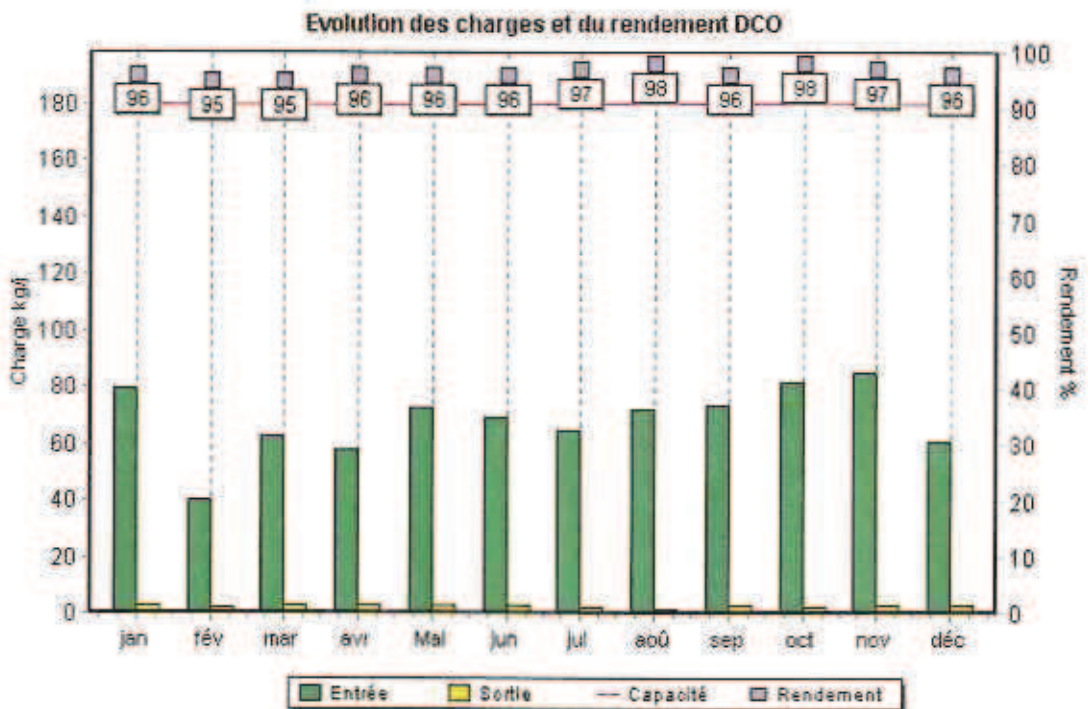
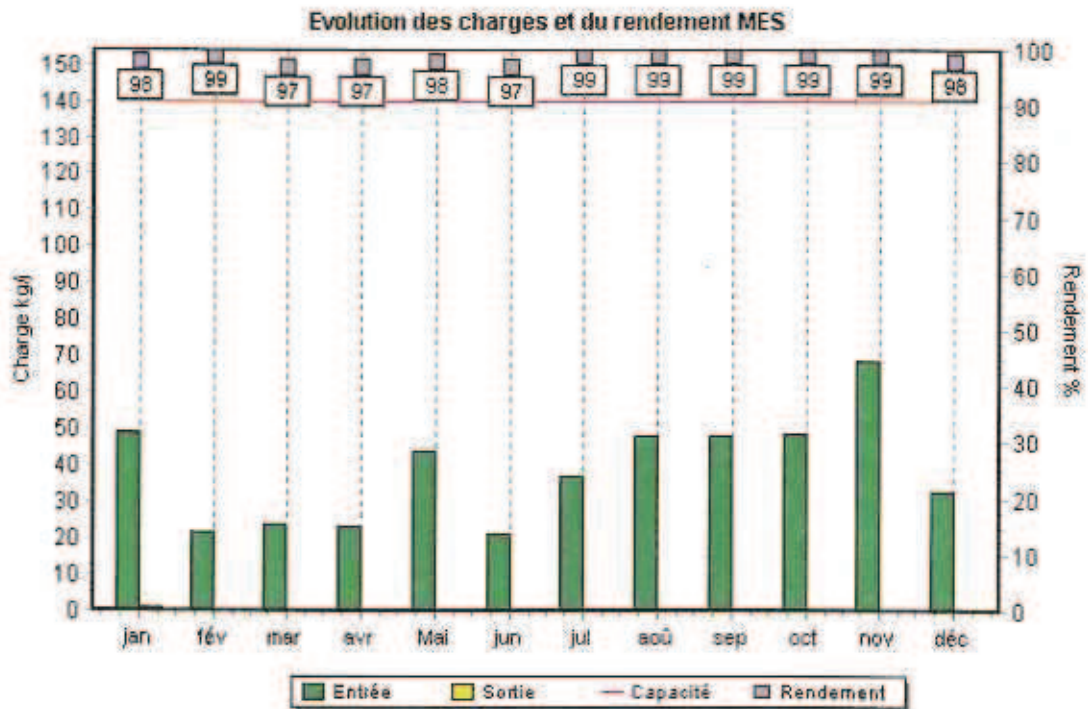
Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

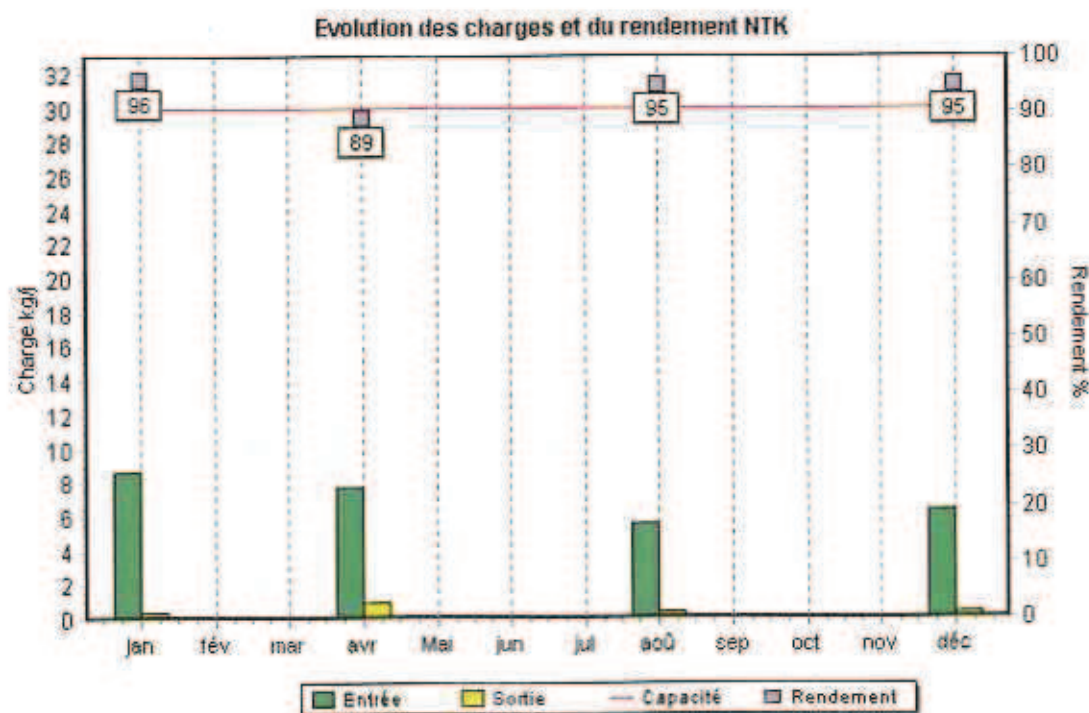
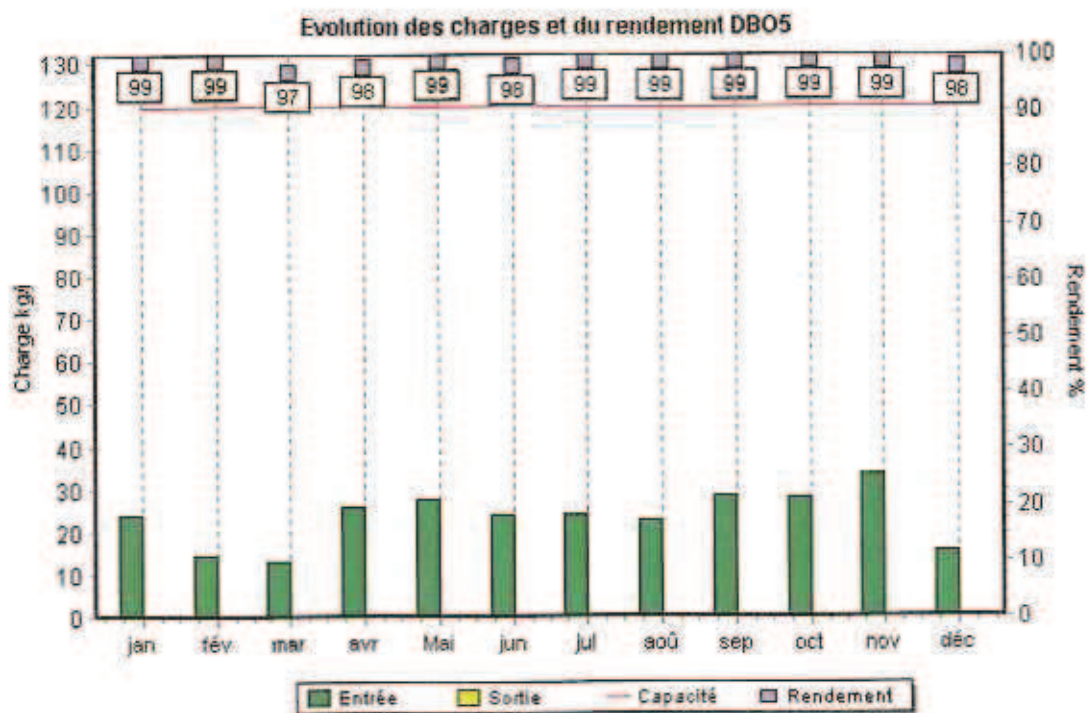
Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	1,0	98 %	2,8	96 %	0,2	99 %	0,3	96 %	0,7	91 %	0,3	81 %
février	0,3	99 %	1,9	95 %	0,2	99 %						
mars	0,7	97 %	2,8	95 %	0,4	97 %						
avril	0,6	97 %	2,6	96 %	0,5	98 %	0,9	89 %	0,9	88 %	0,2	69 %
mai	0,7	98 %	2,9	96 %	0,2	99 %						
juin	0,7	97 %	2,9	96 %	0,4	98 %						
juillet	0,6	99 %	2,3	97 %	0,3	99 %						
août	0,3	99 %	1,4	98 %	0,2	99 %	0,3	95 %	0,3	94 %	0,2	78 %
septembre	0,7	99 %	2,9	96 %	0,2	99 %						
octobre	0,5	99 %	1,7	98 %	0,2	99 %						
novembre	0,7	99 %	2,7	97 %	0,2	99 %						
décembre	0,6	98 %	2,4	96 %	0,3	98 %	0,3	95 %	0,8	87 %	0,2	71 %

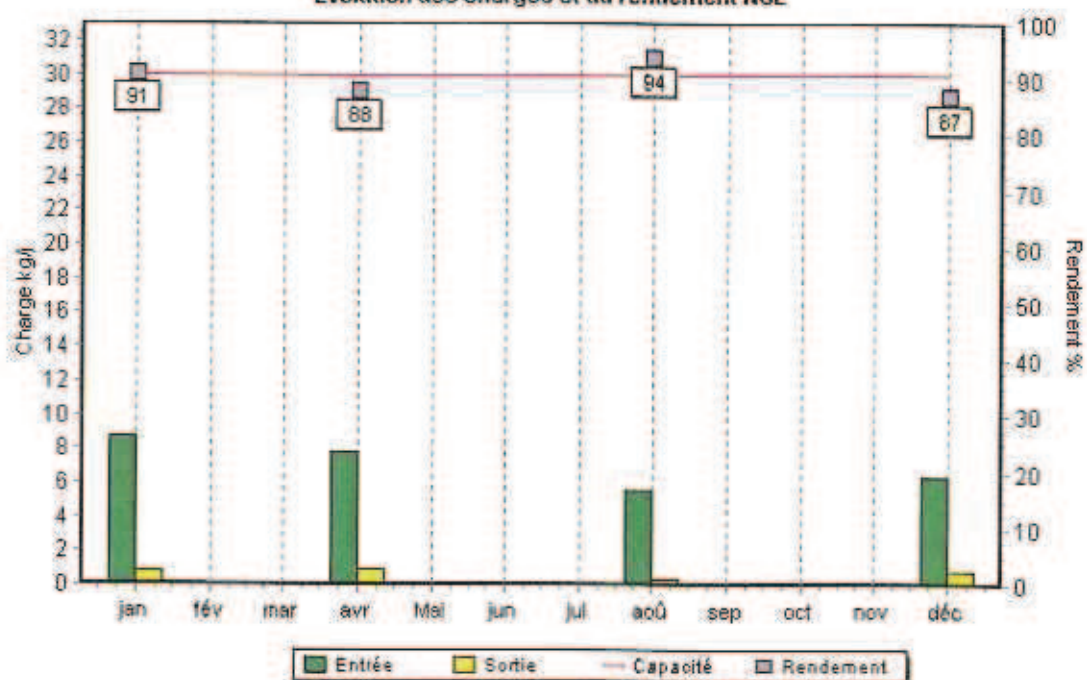


Evolution des charges et du rendement par paramètre

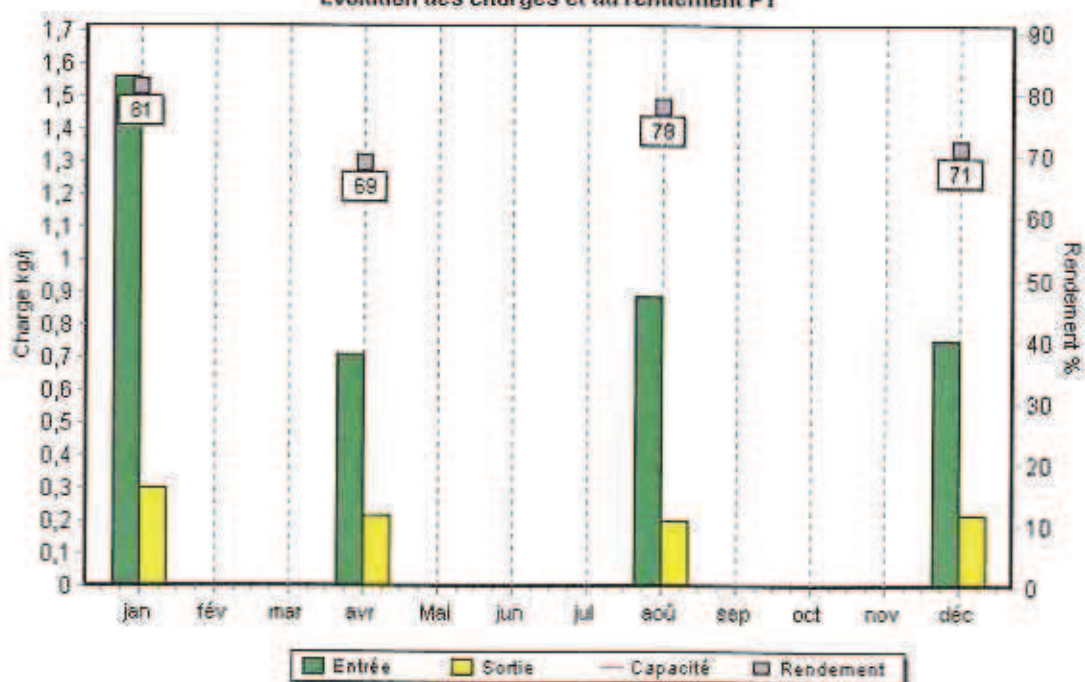




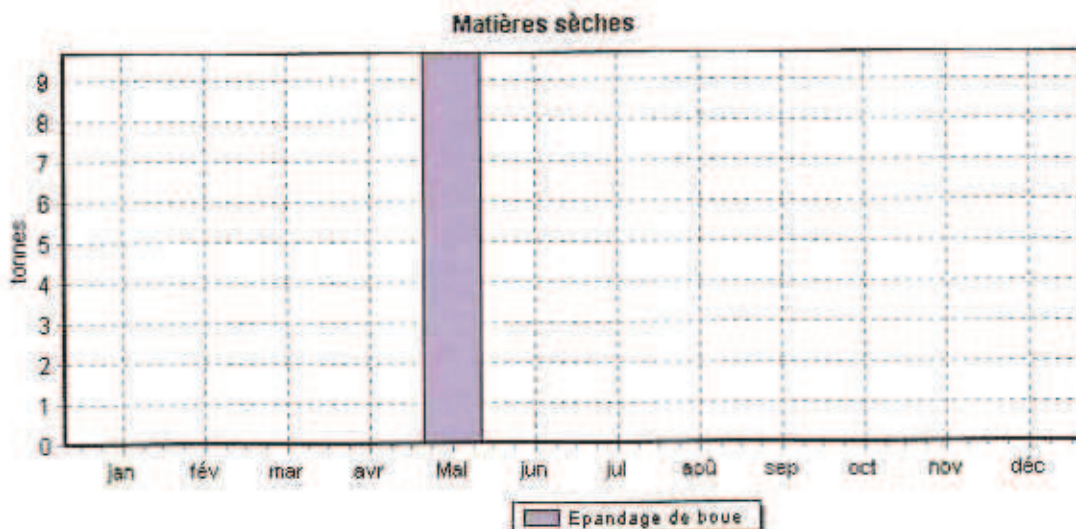
Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



Boues évacuées par mois



V.3.3. Le bilan énergétique détaillé par installation

Usine de dépollution

ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	147 736	146 261	155 481	104 639	129 046	23,3 %
Energie facturée consommée (kWh)	147 736	146 261	153 484	104 639	129 046	23,3 %

Poste de relèvement

QUEVILLON Chaussée des Vieux	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	3 656	4 000	4 095	4 115	3 822	-7,1%
Energie facturée consommée (kWh)	3 729	4 000	4 095	4 115	3 899	-5,2 %
Temps de fonctionnement (h)	1 031	1 100	1 461	1 156	958	-17,1%
QUEVILLON Route de Belaitre	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 447	1 450	1 735	1 664	1 552	-6,7%
Energie facturée consommée (kWh)	1 471	1 450	1 735	1 664	1 552	-6,7%
Temps de fonctionnement (h)	787	800	663	722	736	1,9%
QUEVILLON Rue du 8 Mai	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 927	1 930	1 932	2 083	2 047	-1,7%
Energie facturée consommée (kWh)	1 956	1 930	1 932	2 083	2 049	-1,6%
Temps de fonctionnement (h)	1 099	1 100	1 119	1 055	978	-7,3%
ST MARTIN Chemin des 7 Echos	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	733	800	728	591	731	23,7%
Energie facturée consommée (kWh)	1 107	800	728	591	731	23,7%
ST MARTIN Le Brécyc	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 537	2 500	2 837	2 673	3 464	29,6%

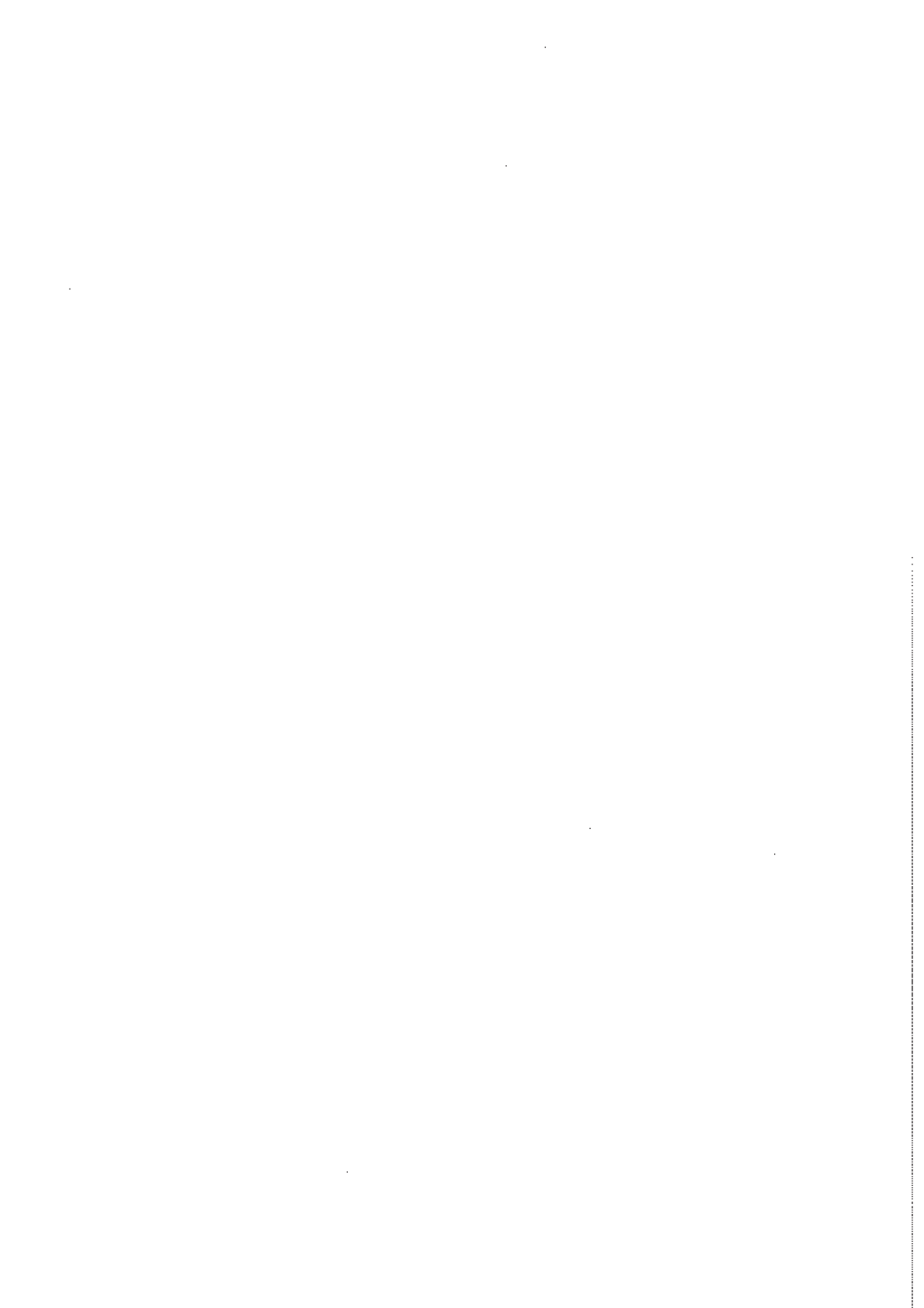
Energie facturée consommée (kWh)	3 388	2 500	2 837	2 873	3 464	29,6%
Temps de fonctionnement (h)	1 129	1 200	1 274	1 179	1 624	37,7%
ST MARTIN Le Haut Cavée	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	585	500	643	747	845	13,1%
Energie facturée consommée (kWh)	548	500	643	747	845	13,1%
Temps de fonctionnement (h)	130	100	184	228	322	41,2%
ST MARTIN Les Templiers	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 280	1 250	1 220	668	1 588	138,4%
Energie facturée consommée (kWh)	1 979	1 250	1 220	668	917	37,7 %
Temps de fonctionnement (h)	701	700	689	272	806	196,3%

V.3.4. Reversement des redevances de la Collectivité

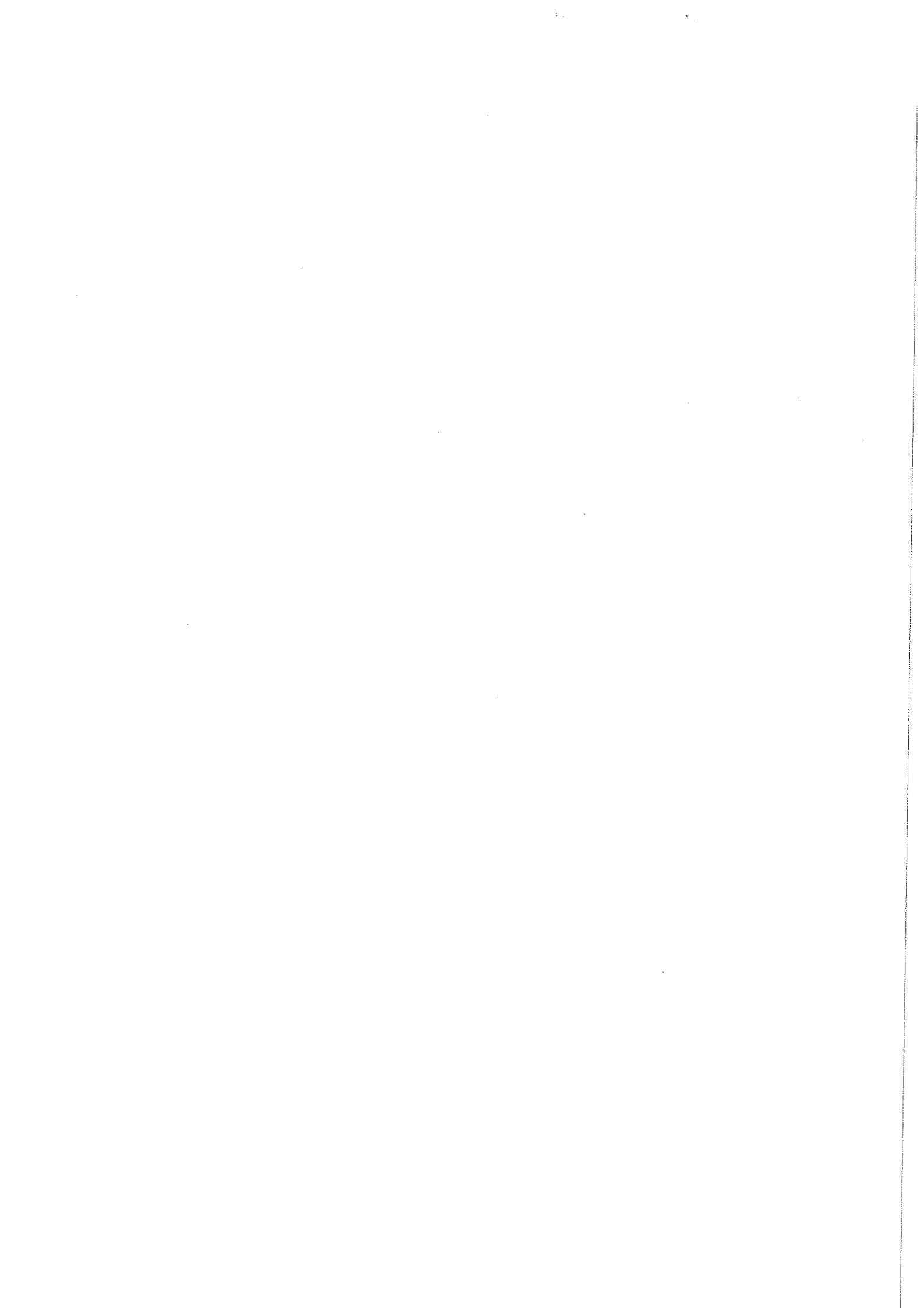
Un décompte annuel pourra être transmis sur simple demande.

V.3.5. Reversement de la TVA récupérée

Un décompte annuel pourra être transmis sur simple demande.



SAIN-T-PAER



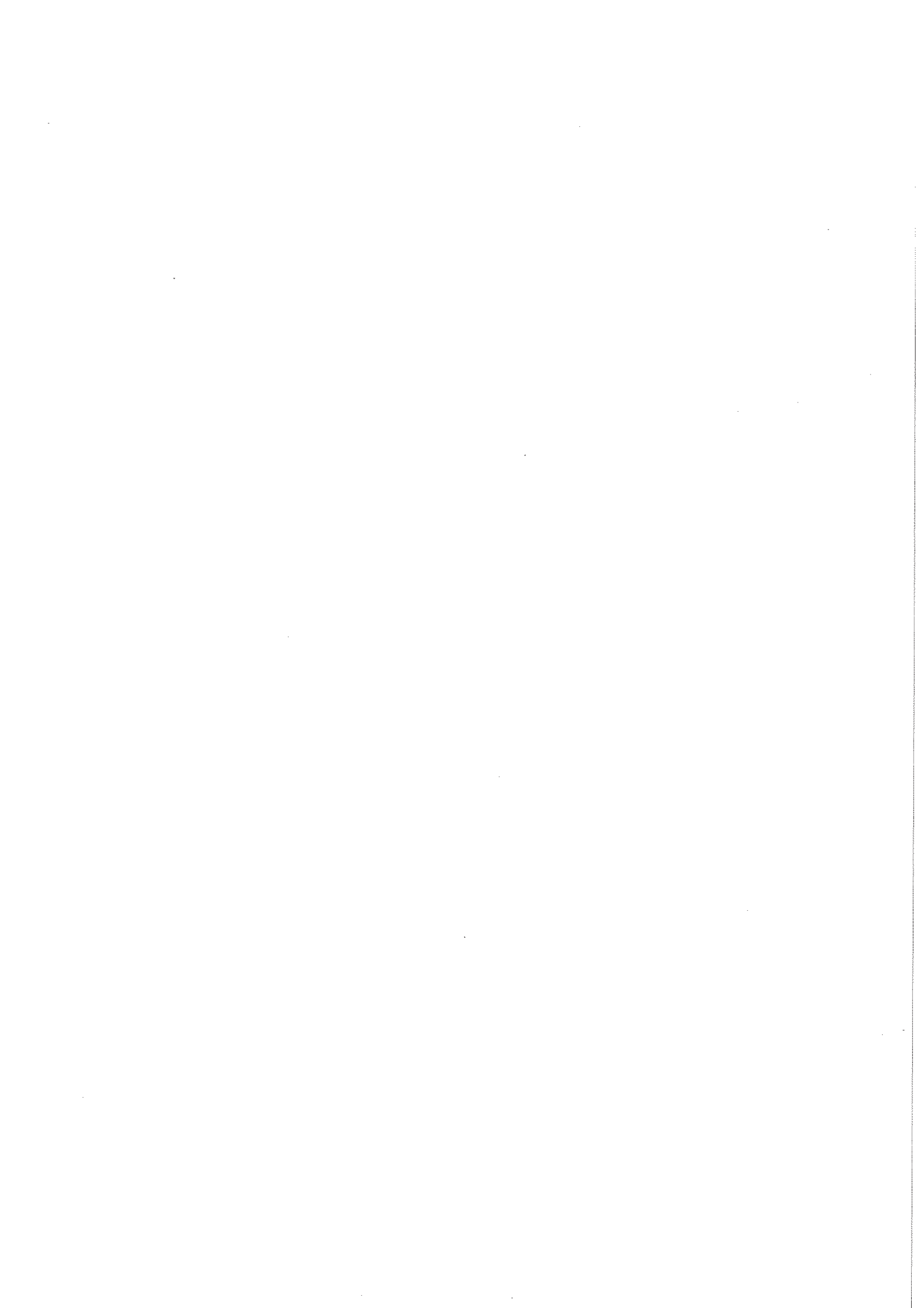


2010 – L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

CHAPITRE 1

Présentation Générale du Service





2010 – L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

1-01. Nature des services délégués

Collecte des eaux usées.

1-02. Contrat et avenants

Contrat d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAEPA de la région de St Paër le 01/12/2005, à échéance du 30/11/2017.

1-03. Données repères

Nombre de clients eau potable	1 708
Nombre d'assujettis assainissement	805
Taux de raccordement	47 %
Km de réseau E.U.	24,25
Nombre de stations de relèvement	12
M3 eaux assainies facturés	56611
Nombre de branchements neufs assainissement	2

1-04. Orientations pour l'avenir

LAGUNE

Le niveau du dernier bassin de lagune augmente. L'infiltration dans le sol n'est pas suffisante et aucun exutoire n'est présent (fossé, cours d'eau...). Même si un quatrième bassin a été créé pour pallier ce problème, cela reste une solution provisoire. Dans les périodes de forte pluie, il y a des débordements.

Le SATESE demande, afin de respecter l'arrêté du 31 décembre 2005, à ce qu'un canal de mesure en sortie soit positionné pour recevoir un débitmètre, mais aucun effluent ne sort de ce dernier bassin. Cette installation ne semble toutefois pas nécessaire.

Afin de ne pas subir l'évolution des contraintes réglementaires et de pallier ce problème de ruissellement de la lagune dans la parcelle voisine, la collectivité devrait envisager de by-passer cette lagune en reliant le poste de relèvement de la Rouillerie au poste de la Gentillerie à Sainte Marguerite sur Duclair. Le raccordement



2010 – L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

de la station d'épuration de Saint Paër sur le réseau collectif du SIAHVA doit être réalisé au préalable afin que cette hypothèse soit envisagée.

STEP

La station d'épuration de Saint Paër arrivant à saturation, elle ne permet pas l'extension de l'habitat dans les diverses communes qui composent le syndicat. D'autre part, les contraintes réglementaires sur le stockage de boues obligent à agrandir et à couvrir le silo de stockage.

La solution la plus simple et économique serait d'envisager le raccordement du réseau d'assainissement collectif du syndicat directement sur le réseau du SIAHVA. Une convention de raccordement réglerait les obligations de chacun des syndicats. Ainsi, d'un point de vue financier, le syndicat de Saint Paër n'aurait plus à subir les évolutions réglementaires et techniques qui se présenteraient au fil du temps.

BOUES

Il conviendrait de finaliser une convention d'utilisation pour la tonne à lisier pour répartition des frais d'entretien (convention en cours de signature) entre les utilisateurs.

POSTE DE RELÈVEMENT

L'aménagement sécurité des postes par la pose de barres antichute adaptées reste à réaliser.



2010 – L'assainissement

Rapport du délégué LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

2-02. Indicateurs de performance

THEMES	NOMS DES INDICATEURS	DEFINITION	VALEUR 2010	UNITE
1. ASSAINISSEMENT				
1.1 Continuité du service public	1.1.1 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 1 000 abonnés	Nombre total d'interventions de curage curatif sur réseaux et branchements (hors avaloirs) / (nombre d'abonnés x 1 000). (4 débouchages)	2,34	U / 1 000 abonnés
	1.2 Préservation de l'environnement	1.2.1 Taux de raccordement	Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients raccordables	47
1.2.2 Conformité du système de traitement : à la Directive Européenne et au décret de transposition		Somme des deux notes obtenues : Oui = 1 Non = 0	1	Note comprise entre 0 et 2 inclus
1.2.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme		à l'arrêté préfectoral (s'il existe) TMS boues admises par une filière conforme / TMS total des boues produites	1	%
Gestion des boues d'épuration				



2010 - L'assainissement

Rapport du délégué LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT-PAER

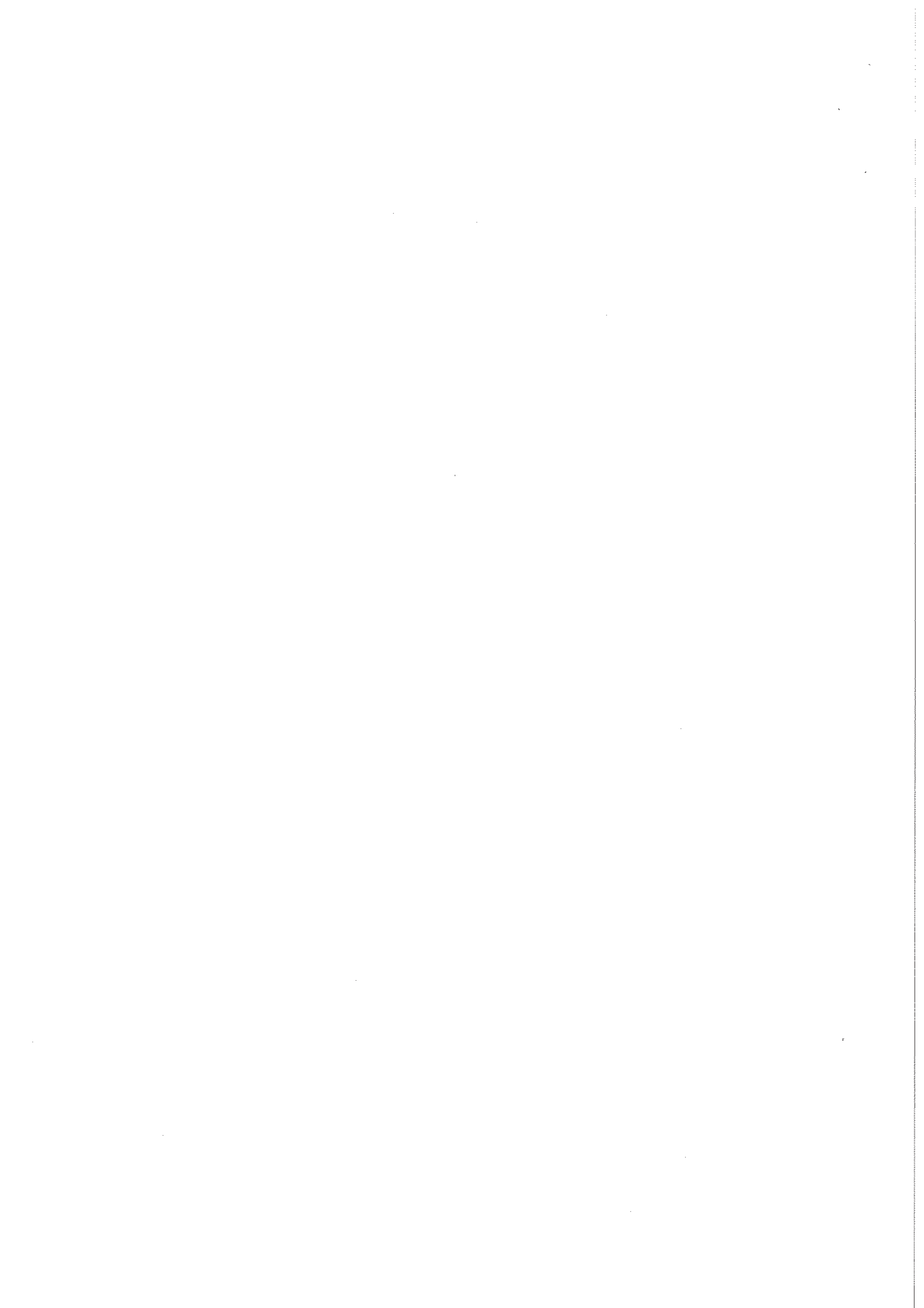
THEMES	NOMS DES INDICATEURS	DEFINITION	VALEUR 2010	UNITE
2. CLIENTELE				
2.1. Prise en compte des attentes clientèle	2.1.1. Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	0 = aucune mesure 1 = existence d'une mesure statistique d'entreprise 2 = existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service	2,34	Note comprise entre 0 et 2 inclus
	2.1.2. Existence d'une commission consultative des Services Publics Locaux	- oui : 1 - non : 0	0	----
2.2.1 Taux d'impayés (eau + asst)		Montant des impayés TTC au 31.12.2010 / CA TTC comptable 2009	0,68	%
3. VOLET SOCIAL				
3.1. Accès à l'eau	3.1.1 Existence d'une commission Départementale solidarité sur l'eau	- oui : 1 - non : 0	1	----



2010 – L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

THEMES	NOMS DES INDICATEURS	DEFINITION	VALEUR 2010	UNITE
4. CERTIFICATION				
2.2. Certification « qualité du service »	4.1.1. Obtention de la certification ISO 9000	- Oui : date	ISO 9001 Version 2000 en mai 2002	----
		- En cours		
2.3. Certification « environnementale »	4.2.1 Obtention de la certification ISO 14001	- Oui : nombre de sites – date	OUI 4 STEP	----
		- En cours		
2.4. Accréditation « analyse de la qualité de l'eau »	Existence d'un laboratoire accrédité auquel est relié le service	- Oui : 1	1	----
		- Non : 0		





2-03. Récapitulatif de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel

N°	Type d'informations	Barème de points*	Valeur 2010
1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux EU non raccordés, déversoirs d'orages, trop plein de postes de refoulement)	20 points	20
2	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10 points	0
3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points	5
4	Réalisation de mesures de débit pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions de l'arrêté du 22/12/1994	30 points	0
5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et de la station d'épuration présentant les résultats en application de l'arrêté du 22/12/1994	10 points	0
6	Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points	0
7	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points	0
8	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points	0
Total indice connaissance et gestion patrimoniale		120 points	25

* D'après le barème du ministère de l'écologie et du développement durable.



2-04. Tableau récapitulatif de l'indice de gestion patrimoniale assainissement

N°	Type d'informations	Barème de points*	Valeur 2010
1	Existence de plans du réseau avec mise à jour annuelle	20 points	20
2	Connaissance du diamètre, du matériau et de l'année de pose pour chaque tronçon	10 points	10
3	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10 points	10
4	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10 points	10
5	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10 points	0
6	Localisation et identification des interventions (curages, désobstructions, réhabilitations...)	10 points	5
7	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultations du réseau	10 points	0
8	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations (programme détaillé avec estimatif financier sur 3 ans)	10 points	0
9	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation des canalisations	10 points	0
Total indice connaissance et gestion patrimoniale		100 points	55



CHAPITRE 3 LE SERVICE AUX CLIENTS



3-01. Les Clients

Accueil de la Clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse suivante :

Centré Régional LYONNAISE DES EAUX France :
37, rue Raymond Duflo
76150 MAROMME

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Le service d'astreinte de la Lyonnaise des Eaux permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Téléphone d'urgence : 0 810 884 884

Relèves des compteurs

St Paër :	Janvier / Juin
Epinay sur Duclair :	Janvier / Juin
Ste Marguerite sur Duclair :	Janvier / Juin
St Pierre de Varengueville :	Janvier / Juin
St Wandrille Rançon :	Janvier / Juin

Le nombre de clients en 2010 est de :

St Paër	532
Ste Marguerite sur Duclair	782
Epinay sur Duclair	210
St Wandrille Rançon (Hameau les Yaux et hameau de Grainville)	173
St Pierre de Varengueville	2
Duclair	9
Total	1 708

Typologie des clients

	Particuliers	Municipaux	Industriels	Autres	Total
St Paër	516	7	0	9	532
Ste Marguerite sur Duclair	767	9	0	6	782
Epinay sur Duclair	197	4	0	9	210
St Wandrille Raçon	168	0	0	5	173
St Pierre de Varengville	2	0	0	0	2
Duclair	9	0	0	0	9





3-02. Les consommations de l'année

Evolution des volumes traités

	2009	2010
Volumes facturés	52 613m ³	56611 m ³

3-03. L'Analyse des Demandes Clients

SIAEPA de la région de St Paër : 741 clients assainis collectifs

		2009	2010
	NOMBRE DE CONTACTS		
	Par courrier	139	169
	Par mail	49	32
	Par fax	2	5
	Par téléphone	768	622
	Visite	23	17
Total Contacts		981	845
Dont réclamations		114	127
	DELAI MOYEN DE REPONSE AU COURRIER	7j	4 j
	NOMBRE DE REMISES EN EAU (pour nouvel arrivant suite mutation)	3	5
	NOMBRE DE REMISE EN EAU EXPRESS (dans la journée)	2	1
	LES MODALITES DE PAIEMENT DES ABONNES		
	Nbre de clients en prélèvement automatique	524	614
	% prélèvements par rapport au total clients facturés	31,7	35,9
	Nbre de clients mensualisés	481	559
	% mensualisés par rapport au total clients facturés	29,12	32,7
	Nbre d'échéanciers accordés	5	3
	Nbre d'arrêts de compte (départ des abonnés)	82	52
	% de mutations par rapport au total clients actifs	4,96	304
	% d'impayés	0,20	0,68



2010 - L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

CHAPITRE 4 LES INDICATEURS TECHNIQUES



4-01. Le service assainissement

Le contrat d'affermage est renégocié pour une durée de 12 ans du 01/12/2005 au 30/11/2017.

Les données repères pour l'exercice 2010 sont les suivantes :

	2010	Épinay sur Duclair	St Paër	Ste Marguerite sur Duclair	St Wandrille Rançon	St Pierre de Varengville + Duclair
Nbre de clients assujettis à l'assainissement	805	106	312	308	79	0
Nbre d'usagers au service d'eau potable	1 708	210	532	782	173	11
Taux de raccordement	47 %	50 %	59 %	39 %	46 %	0 %

* Nbre d'abonnés ayant payé une partie fixe en 2010

Le système d'assainissement du Syndicat de Saint Paër comprend l'ensemble des équipements suivants :

- 1 système de collecte (18,5 km de réseau + 12 postes de relèvement)
- 1 station d'épuration des eaux usées (STEP)
- 1 lagune

Après leur passage dans la station d'épuration de Saint Paër, les eaux traitées sont rejetées directement dans l'Austreberthe.

Sur la commune d'Épinay-sur-Duclair, les eaux usées transitent par la lagune et les eaux ainsi traitées s'infiltrent directement au sein de la parcelle.

4-02. Le réseau de collecte

Un réseau d'assainissement collectif est centralisé sur le bourg de chaque commune.

Le réseau installé sur les communes de Saint Paër et de Sainte Marguerite achemine les effluents vers la station d'épuration de Saint Paër.

Le réseau de la commune d'Épinay-sur-Duclair amène les eaux usées vers la lagune de cette même commune.

Enfin, au hameau de Gauville, le système de collecte livre les effluents au réseau d'assainissement de la ville du Trait qui traite ces eaux usées dans la station d'épuration communale.

Toutes les habitations éparses ont un système d'assainissement autonome.

Réseau	Longueur en km
Eaux usées	24,25



2010 – L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

4-03. La station d'épuration

La station d'épuration de Saint Paër a une capacité de 1000 éq/hab. Elle est équipée d'un dégrillage, d'un bassin d'aération type « boue activée », un dessableur, un silo de stockage des boues non couvert et une table d'égouttage.

4-04. La filière de traitement des boues

La pollution est éliminée sous forme de boues. Ces déchets sont extraits de la filière de traitement et subissent un épaissement par floculation après l'ajout d'un polymère et un passage sur une table d'égouttage.

Ces boues, stockées dans un silo, sont valorisées en épandage agricole.

4-05. Devenir des résidus d'épuration

Les sous produits du process (hors boues)

1/ Les matières de curage et sables du réseau sont enlevées par ASTREE OUEST puis envoyées vers un C.E.T. (Centre d'Enfouissement Technique) de classe 2 (type Ikos, Etares).

2/ Les produits du dégrillage sont évacués avec les ordures ménagères, puis traités par incinération (Société Ecostuaire à St Jean de Folleville).

3/ Les huiles et les graisses sont enlevées par ASTREE OUEST, puis envoyées pour traitement vers un centre de traitement spécialisé (BONNEFOND).

4/ Les sables de la STEP sont déposés en C.E.T. de classe 3.

4-06. Les boues

Les boues sont épaissies sur une table d'égouttage après ajout d'une préparation de polymère liquide. Elles sont stockées dans un silo à ciel ouvert, puis épandues sur les terres agricoles de Monsieur Valère HIS selon un plan d'épandage réalisé par SEDE Environnement.

La société TVD assure le suivi agronomique de l'épandage.

Des analyses régulières sont effectuées afin de déterminer si les objectifs de qualité fixés par l'arrêté du 08/01/1998 sont atteints. Les paramètres suivis sont les suivants :

- Valeur agronomique (Ph, azote, chaux (calcium), phosphore...)
- Teneur de 8 éléments traces métalliques (Cd, Cu, Ni, Hg, Pb, Zn...)
- Teneur de 9 composés traces organiques (PCB, Fluoranthène, Benzo-pyrène).

L'évacuation et l'épandage des boues ont été réalisés 3 fois cette année (en février, avril et septembre). Ils font l'objet d'un bilan annuel. Une fiche de synthèse des données 2010 est présentée page suivante.

Le volume des boues produits et épandus en 2010 est de 630 T.

Taux de conformité des boues : 100 %.



Néanmoins, les analyses de boues ont fait apparaître une teneur en mercure relativement forte sans dépasser les valeurs limites (4,2 sur 1^{ère} analyse, 9,4 sur 2^{ème} analyse, 5,2 sur la 3^{ème} analyse) avec un pic en début juillet.
(valeur limite étant de 10mg/kg MS limite fixée par l'arrêté du 08/01/1998).

L'origine n'a pas été trouvée malgré des recherches sur le réseau, un bilan de 24 heures a été réalisé sur la STEP en entrée qui n'a pas fait apparaître la présence de mercure. Une analyse a été effectuée en février 2011 avec un taux de 1,5mg/l.

4-07. Les indicateurs

Aucun industriel n'est raccordé à la station d'épuration.

Les volumes traités à la station d'épuration sont estimés selon le volume facturé sur les communes de Ste Marguerite et St Paër, soit environ 25 000 m³.

La consommation électrique sur la station d'épuration de St Paër pour l'exercice 2010 s'élève à
51442 kw/h.



2010 - L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

Station d'épuration de Saint-Paër

Synthèse annuelle des registres d'épandage - Année 2010

Station de traitement	SAINT PAËR		Département	78
Quantité de boues produites dans l'année	Volume brut (m ³)	Quantité de matière sèche hors réactifs (T)	Quantité de matière sèche avec réactifs	
Boues liquides	633	18,5	18,9	
Traitement des boues avant épandage		Épandage partiel d'épandage		
Surface épandue (ha)	18	Nombre d'agriculteurs		1
Quantité épandue	T MS	T MS/ha		
Boues liquides	18,2	1,1		
Période d'épandage	Principe et fin d'été			
Identification des personnes	Opérateurs d'épandage	Analyses de sol	Analyses de boues	
M. HIS	 	 	 	
TVD	 	 	 	
LDEF	 	 	 	

TVD - Encadrement des épandages



90 kg de polymère ont été utilisés pour la déshydratation des boues.

3 bilans 24 h ont été réalisés sur la station d'épuration.

Synthèse des bilans 24 h STEP St Paër

Mesures effectuées	Effluent brut mg/l	Rejet mg/l	Concentration maxi mg/l	Rendement 2010
DBO5	376	4,46	30 mg/l	99,8 %
DCO	967	54,2	90 mg/l	94,5 %
MES	420	11,2	30 mg/l	97,5 %
NTK	128	8,26	40 mg/l	93,75 %

DBO5 : demande biologique en oxygène pour dégrader la pollution sur 5 jours.

DCO : demande chimique en oxygène pour dégrader la pollution avec un oxydant fort à chaud pendant 2 heures.

MES : matières en suspension.

Un bilan analytique de la lagune a été fait sur l'eau du dernier bassin. Les résultats semblent satisfaisants, hormis un dépassement en MES dû certainement à la prolifération d'algues du printemps.

	2010	Maxi autorisé
DBO5	5 mg/l	40
MES	38 mg/l	120
DCO	49,7 mg/l	120

Conformément au contrat, les espaces verts ont été fauchés 3 fois courant 2010 et les haies taillées.



4-08. Interventions et travaux en 2009

4.08 Intervention et travaux en 2010

L'objectif est de répondre à l'évolution de la réglementation, de limiter les défaillances du système de traitement et de protéger les ressources en eau des pollutions.

Réalisés par l'exploitant

Maintenance préventive

POSTE DE RELEVEMENT : visite hebdomadaire ou bimensuelle.

STATION D'EPURATION : visite quotidienne.

SUR LE RESEAU : curage de 2120 ml de réseau à St Paër - 1800 ml à Ste Marguerite sur Duclair - 900 ml à Epinay sur Duclair.

Travaux de renouvellement

	Renouvellement 2010		Prévisionnel 2011	
	Désignation	Coût HT	Désignation	Coût HT
STEP	- Remplacement motoréducteur du bras de dégraisseur (mai 2010)	760 €	Pompe de recirculation	1 200 €
	-Renouvellement du bras racleur du dégraisseur (mai 2010)	560 €		-
Poste de relevage	Rénovation pompe du Ronceray (oct 2010)	3462,68 €	1 pompe	1 500 €



2010 – L'assainissement

Rapport du délégataire LYONNAISE DES EAUX
Service public de l'assainissement SIAEPA DE LA REGION DE SAINT PAER

CHAPITRE 5 LES INDICATEURS FINANCIERS

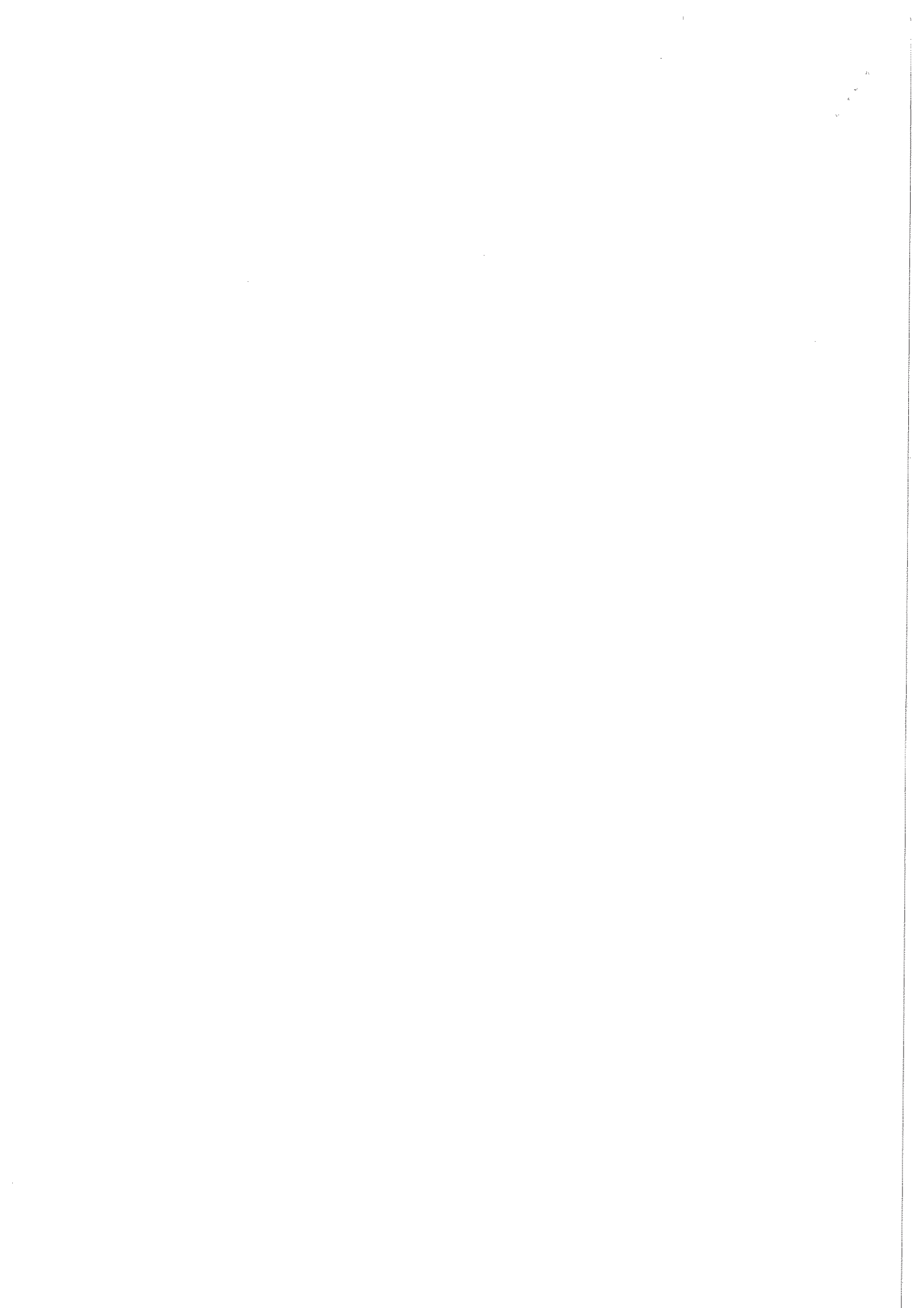
ST PAER ASST

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2010

(en application du décret 2005-235 du 14 mars 2005)

en Euros	2009	2010	Ecart en %
PRODUITS	188 760	165 994	-12,1%
Exploitation du service	63 664	69 920	
Collectivités et autres organismes publics	121 036	89 764	
Travaux attribués à titre exclusif	3 674	5 668	
Produits accessoires	385	442	
CHARGES	202 938	171 782	-15,4%
Personnel	24 106	32 907	
Energie électrique	10 362	11 274	
Achats de prestations assainissement	827	1 352	
Produits de traitement	0	0	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	30 147	17 926	
Impôts locaux et taxes	2 321	2 682	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	4 844	6 230	
• télécommunication, postes et télégestion	1 101	1 138	
• engins et véhicules	1 231	2 073	
• informatique	746	903	
• assurance	40	312	
• locaux	663	626	
Frais de contrôle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	2 152	2 432	
Collectivités et autres organismes publics	121 036	89 764	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	6 057	4 618	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	633	650	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1 276	1 531	
Perles sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	64	27	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-88	-13	
Résultat avant impôt	-14 178	-5 788	59,2%
RESULTAT	-14 178	-5 788	59,2%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2005




Rapport Annuel du Déléguataire 2010

**CREA – Ex Syndicat Intercommunal d'Adduction
d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de
Bardouville**

A silhouette illustration of a town skyline on a hill. The skyline includes a church spire and several buildings. In the foreground, several figures are shown playing on the hillside, with some trees and flying birds. The entire scene is rendered in a light green color against a white background.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

*Application de la loi n°95-121 du 8 février 1995 relative
aux marchés publics et délégations des services publics*

 **VEOLIA**
EAU
Normandie

Synthèse du Rapport Annuel du Déléguataire 2010

Service de l'Assainissement

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Bardouville

LES CHIFFRES DU SERVICE

• Habitants desservis	1 836
• Abonnés (clients)	545
• Installation(s) de dépollution	2
• Capacité de dépollution (EH)	2 000
• Longueur de réseau (km)	13
• Volume traité (m ³)	65 335

LES COMMUNES DESSERVIES

ANNEVILLE AMBOURVILLE,
BARDOUVILLE



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2010

La gestion du service a été confiée à VEOLIA EAU dans le cadre d'un contrat de type affermage.

Dans le cadre de ce contrat, les principales missions de Veolia Eau sont les suivantes :

- Collecter les eaux usées : surveiller et entretenir le réseau d'assainissement et ses ouvrages, gérer l'astreinte, analyser les eaux et les boues.
- Dépolluer les eaux usées : traiter les eaux usées, contrôler la conformité des rejets, assurer l'évacuation des boues d'assainissement.
- Gérer le patrimoine : renouveler certains équipements, réaliser les travaux nécessaires.
- Préserver l'environnement : par leur nature même, nos métiers sont orientés vers la protection des milieux naturels ; c'est pourquoi nous nous sommes engagés aux côtés des Collectivités dans une démarche de management environnemental, et ce depuis plusieurs années.

Les chiffres clés de l'agence

84 contrats de délégation en eau potable et en assainissement
52 unités de production d'eau potable
12 millions de m³ distribués
3900 km de réseau d'eau potable
100 réservoirs de stockage
113 dispositifs d'épuration des eaux usées
955 km de réseau de collecte EU
456 postes de relèvement et aéroéjecteurs

Indicateurs du Service

	Producteur	Valeur
L'activité clientèle		
	Délégataire	1
[D201.0]	Collectivité (2)	1 836
	Délégataire	545
	Délégataire	545
	Délégataire	
	Délégataire	44 461 m3
	Délégataire	44 461 m3
	Délégataire	0 m3
[D202.0]	Collectivité (2)	
La qualité du service à l'usager		
[P251.1]	Délégataire	0,00 u/1000 hab.
[P258.1]	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés
[P257.0]	Délégataire	0,09 %
[P207.0]	Collectivité (2)	
Le prix du service de l'assainissement		
[D204.0]	Délégataire	1,83 €/m3
La collecte des eaux usées		
	Délégataire	9
	Délégataire	330 ml
La Dépollution		
	Délégataire	65 335 m3
	Délégataire	65 kg/l
	Délégataire	917 EH
	Délégataire	65 335 m3
L'évacuation des boues et des déchets		
[D203.0]	Délégataire	15,1 t MS
	Délégataire	0,1 t
	Délégataire	3,2 t
	Délégataire	21,0 m3
La performance environnementale		
[P201.1]	Collectivité (2)	
[P203.3]	Police de l'eau (3)	
[P255.3]	Collectivité (1)	
[P204.3]	Police de l'eau (3)	

[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	0 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (3)	
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Déléataire	100 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Déléataire	76 %
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Déléataire (3)	

La gestion du patrimoine

	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Déléataire	488
	Nombre de branchements eaux pluviales	Déléataire	
	Nombre de branchements neufs	Déléataire	
	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	12 669 ml
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Déléataire	40 %
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	
	Nombre de postes de relèvement	Déléataire	3
	Nombre d'usines de dépollution	Déléataire	2
	Capacité de dépollution en équivalent habitant	Déléataire	2 000 EH

La satisfaction des usagers et l'accès à l'eau

	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Déléataire	Oui
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	84,5 %
	Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Déléataire	Oui

Les certifications

	Obtention de la certification ISO 9001	Déléataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine(s) de dépollution)	Déléataire	0 usine(s)
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Déléataire	Non
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007

(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) définition en attente de texte réglementaire ou d'adaptation du système d'information

En grisé figurent les codes des indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Rendements épuratoires par usine

ANNEVILLE AMBOURVILLE	Producteur	Valeur
Rendement moyen annuel en DCO	Délégataire	87 %
Rendement moyen annuel en DBO5	Délégataire	99 %
Rendement moyen annuel en MES	Délégataire	99 %
Lagune de BARDOUVILLE	Producteur	Valeur
Rendement moyen annuel en DCO	Délégataire	62 %
Rendement moyen annuel en DBO5	Délégataire	76 %
Rendement moyen annuel en MES	Délégataire	31 %

Chapitre I. Le Service

I.1. Présentation du Service

Le service délégué concerne la collecte et la dépollution des eaux usées des 1 836 habitants¹ des communes de BARDOUVILLE.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 13 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires, hors branchements ;
- 3 poste(s) de relèvement ;
- 2 usine(s) de dépollution d'une capacité totale de 2 000 équivalents habitants.

I.2. Le contrat

La Collectivité, Autorité organisatrice, a confié à SADE - Exploitations de Normandie les missions suivantes au titre de son service d'assainissement collectif : Dépollution, Gestion clientèle, Collecte des eaux usées.

SADE - Exploitations de Normandie s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I.2.1. L'historique de la délégation

Le service d'assainissement de la Collectivité a été délégué dans le cadre d'un contrat de type Gérance en date du 01/01/2003.

Les avenant(s) de l'année 2010

Sans objet.

I.2.2. Les engagements vis-à-vis des consommateurs

Dans le cadre de son contrat de délégation, VEOLIA EAU assure les engagements suivants :

Tous renseignements et démarches par téléphone	Centre Service Clients : 0811 900 800 (prix appel local à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Accueil en nos bureaux	Nos conseillers clientèle accueillent les Clients du lundi au jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 11h00 à l'adresse suivante : ZA du Moulin d'écalles 76750 BUCHY
Service internet client	www.serviceclient.veoliaeau.fr Esp@ce Client : s'abonner, résilier, modifier ses coordonnées, payer sa facture,

¹ Selon évaluation de la population de la zone d'assainissement collectif communiquée par la Collectivité, ou à défaut estimation (cf. définition dans le glossaire au paragraphe V.1)

	demander la mensualisation, transmettre le relevé du compteur, consulter l'historique de sa consommation, communiquer avec nos conseillers clientèle par courriel,...
Information sur le service	Envoi d'un guide pratique de bienvenue aux nouveaux abonnés avec le dossier d'abonnement. Sur Internet : information sur l'eau dans sa commune. Nombreux dépliants à disposition dans les lieux d'accueil, ou sur simple demande Lettre VEOLIA EAU jointe à la facture.
Information qualité de l'eau	Par téléphone : réponse immédiate ou par écrit selon la demande. Sur Internet : rubrique reprenant les informations sur l'origine de l'eau, le traitement, la dureté, les bons gestes pour l'eau. Avec la facture d'eau : synthèse officielle DDASS annuelle.
Information facture d'eau	Réponse téléphonique ou écrite selon la demande.
Maîtrise des consommations	Avertissement par courrier après le relevé en cas de surconsommation importante. Dépliants d'information sur les économies d'eau.
Alerte des consommateurs	En cas d'incident affectant la distribution de l'eau, service d'information par téléphone des clients concernés.
Urgences	Prise en charge 24h/24 et 7j/7 au n° 0811 900 800
Modalités de facturation	2 factures par an, dont 1 acompte calculé d'après la consommation antérieure (sur index réel lorsque le compteur est équipé de télérelevé).
Modes de paiement	Prélèvement bancaire, mensualisation, TIP, chèque, carte bancaire, paiement en espèces à la Poste.
Difficultés financières	Recherche de solution personnalisée. Mise en œuvre du dispositif Solidarité Eau dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) lorsqu'il existe.
Eau immédiate	Maintien en eau temporaire pendant 30 jours : le nouveau client bénéficie de l'eau immédiatement

I.3. La vie du service en 2010

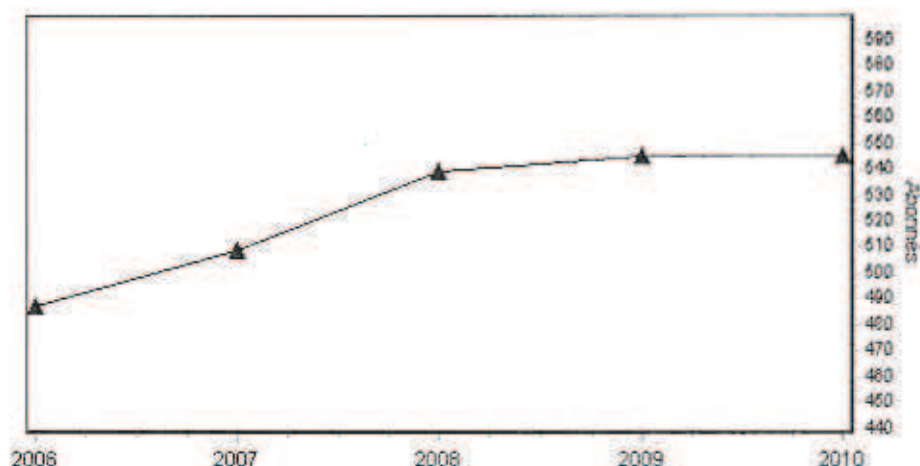
I.3.1. L'activité clientèle ◀

Le nombre d'abonnés desservis (clients), le volume de l'assiette de la redevance et la population desservie du service d'assainissement collectif [D 201.0] au 31 décembre figurent au tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	487	509	539	545	545	0,0%
Abonnés sur le périmètre du service	487	509	539	545	545	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	37 445	42 835	41 813	44 934	44 461	-1,1%
Effluent collecté sur le périmètre du service	37 445	42 835	41 813	44 934	44 461	-1,1%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 678	1 699	1 699	1 836	1 836	0,0%

La base de calcul du nombre d'habitants desservi a été adaptée conformément au décret n°2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009. Les variations de cet indicateur entre 2008 et 2009 peuvent en partie être expliquées par ce changement de méthode.

Evolution du nombre d'abonnés



Le détail par commune figure en annexe V.3.1.

Les principaux indicateurs d'activité de la gestion clientèle de l'exercice et leur évolution sur les dernières années sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client					29	
Nombre annuel de demandes d'abonnement					19	
Taux de mutation					12,1 %	

Les indicateurs liés à l'écoute et à la satisfaction des clients figurent au paragraphe II.2 « La satisfaction des usagers ».

Le taux de desserte est visé au paragraphe suivant.

1.3.2. La collecte des effluents ◀

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, c'est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte [P 201.1] est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble – rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la Collectivité de calculer ce taux.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	487	509	539	545	545	0,0%

Réseau de collecte

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P 252.2] permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
Nombre de points concernés sur le réseau			0	0	0	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	12 659	12 659	12 669	12 669	12 669	0,0%

1.3.3. La conformité réglementaire de la dépollution ◀

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux même que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et présentés dans le présent paragraphe.

Les données détaillées par usine figurent en annexe au chapitre V.3.5 « Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Cet indicateur [P 205.3] est à établir par la Police de l'Eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport, VEOLIA EAU présente l'indicateur approché – **Conformité réglementaire des rejets** – issu de ses registres d'auto surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG). Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation :

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
Performance globale du service (%)	76	100
ANNEVILLE AMBOURVILLE	100	100
Lagune de BARDOUVILLE	0	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur [D 203.0] permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnes de matières sèches :

BOUES EVACUEES	2006	2007	2008	2009	2010
Valorisation masse brute (t)					778,3
Valorisation matières sèches (t)					15,1
Valorisation siccité (%)					2 %
Part évacuée dans cette destination (% matière sèche)					100 %
Total masse brute (t)					778,3
Total matières sèches (t) [D203.0]					15,1
Siccité moyenne (%)					2 %

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur [P 206.3] est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)					100
ANNEVILLE AMBOURVILLE					100
Lagune de BARDOUVILLE					100

1.3.4. La surveillance des rejets au milieu naturel ◀

Le nombre de points de rejet au milieu naturel recensés (déversoir d'orage, trop plein de poste de relèvement...) est détaillé comme suit :

Nombre de points de rejet	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'usines de dépollution	2	2	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage					0

I.3.5. L'exploitation et la maintenance

Une politique de maintenance construite sur le long terme et mise en œuvre avec rigueur au quotidien est un facteur clé de pérennisation du patrimoine de la Collectivité.

Cette politique s'appuie sur une bonne connaissance du patrimoine, sur des objectifs précis définis avec la Collectivité, sur une programmation fine des interventions préventives et sur le recours aux solutions techniques les plus adaptées.

La conservation et la valorisation du patrimoine résultent d'une optimisation en permanence des actions de maintenance et de renouvellement. Pour leur part, les travaux de premier établissement contribuent à adapter le patrimoine aux évolutions du service. Les opérations de renouvellement et de travaux neufs réalisées dans l'exercice sont décrites aux paragraphes I.3.6 « Les travaux de renouvellement » et I.3.7 « Les travaux neufs » ci après.

Les données d'exploitation des ouvrages (consommation d'énergie, quantité de boues produites...) sont précisées au Chapitre III.

Les principales interventions de maintenance sont décrites ci après :

Installations de dépollution

Les opérations d'exploitation courantes réalisées sont les suivantes :

-Station d'épuration :

- relevé des compteurs,
- Nettoyage général,
- Tests terrain NO3- et NH4
- Dégrillage des refus,
- Vérification du bon écoulement des effluents,
- Suivi des programmes d'autosurveillance:
- Accompagnement des représentants du SATESE,
- Suivi des intervenants réalisant différents travaux,

Ouvrages de collecte

-Lagunes :

- Contrôle de la tenue des berges
- Appréciation de visu des dysfonctionnements et des dérives couleur des bassins, présence de lentilles d'eau, étanchéité des bassins.

-Poste de relèvement :

- Contrôle et nettoyage des postes de relèvement, petites réparations (contact, télérupteur, régulateur de niveau)

Réseaux et branchements

Réseau

Curage, débouchage et entretien du réseau

Reperage des canalisations (DICT, PC, CU, relevé pour nouveaux branchements)

Scellement de tampons

Durant l'exercice les interventions suivantes ont été réalisées :

Interventions curatives	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	8	5	19	8	9	12,5%
sur branchements	6	4	8	6	6	0,0%
sur canalisations	2	1	3	2	3	50,0%
sur accessoires	0	0	8	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs		0	8	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	0	0	85	50	35	-30,0%

Interventions de curage préventif	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	0	1	26	9	1	-88,9%
sur branchements	0	0	0	0	0	0%
sur canalisations	0	0	6	9	1	-88,9%
sur accessoires	0	1	20	0	0	0%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	0	0	0	0	0	0%
sur dessableurs		0	20	0	0	0%
Longueur de canalisation curée (ml)	0	0	1 263	1 211	330	-72,7%

Contrôle des branchements

Pour les nouveaux abonnés au service de l'assainissement collectif, le délégataire veille à la conformité des branchements et des installations intérieures.

Le délégataire est chargé de l'organisation de ces contrôles, incluant la planification, prises de rendez vous, remise d'un rapport de contrôle avec recommandations et du suivi incluant les contre-visites et relance des usagers pour lesquels des actions sont nécessaires. Il assiste la Collectivité dans la mise en œuvre des actions coercitives le cas échéant.

1.3.6. Les travaux de renouvellement

La présente rubrique décrit les travaux de renouvellement réalisés dans l'exercice par le délégataire. La présentation financière est fournie au chapitre IV « La gestion financière et patrimoniale ».

Installations de dépollution

Commune	Ouvrage	Détail ouvrage	Détail intervention
Anneville Ambourville	STEP	Clarificateur	Renouvellement roues pont raclur

Ouvrages de collecte

Sans objet.

Réseaux et branchements

Sans objet.

I.3.7. Les travaux neufs

La présente rubrique décrit les travaux d'investissement réalisés dans l'exercice par la Collectivité et mis à disposition du délégataire pour exploitation conformément au contrat de délégation.

Le cas échéant, les travaux de premier établissement réalisés par le délégataire sont présentés dans ce paragraphe.

Installations

Sans objet.

Réseaux et branchements

Sans objet.

L'évolution globale de ce patrimoine est résumée dans le tableau suivant :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7	0,0%
Canalisations gravitaires (ml)	10 857	10 857	10 867	10 867	10 867	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	10 857	10 857	10 867	10 867	10 867	0,0%
Canalisations de refoulement (ml)	1 802	1 802	1 802	1 802	1 802	0,0%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	1 802	1 802	1 802	1 802	1 802	0,0%
Branchements	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	478	482	485	487	488	0,2%
Ouvrages annexes	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de regards	194	194	194	194	194	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage					0	

La facture complète (eau + assainissement) est présentée en Annexe au présent rapport.

I.4.2. La qualité du recouvrement

La rigueur de gestion du service contribue à la satisfaction des clients. Le taux d'impayés [P 257.0] constitue un indicateur pertinent, tant pour la collectivité que pour le consommateur final.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'impayés	0,30 %	0,25 %	0,11 %	0,09 %	0,09 %

Ce taux couvre les services de l'eau et de l'assainissement dès lors que la facturation couvre les deux services.

I.4.3. L'accès au Service

« Chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous » - Article 1^{er} de la Loi sur l'Eau de 2006.

Les dépenses des ménages liées à l'eau et l'assainissement sont relativement faibles en France : elles représentent en moyenne 0,8 % de leur budget, un taux stable depuis dix ans (2,4 % pour les télécommunications – 3,6 % pour le gaz, l'électricité et autres combustibles).

Même si le taux d'impayés est faible, des aides sont indispensables pour aider un nombre croissant de citoyens à faire face.

En partenariat avec les services sociaux des collectivités, nous nous engageons à rechercher pour les personnes en situation de précarité, et de façon personnalisée, les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès au service.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année					-13

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre VEOLIA EAU et le Département.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés [P 207.0] figurent au tableau ci après :

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire			0	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)			0,00	0,00	0,00
Assiette totale (m3)	37 445	42 835	41 813	44 934	44 461

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'Indicateur du décret, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette.

1.5. La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le cas échéant, VEOLIA EAU apporte sa participation active à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, Instance d'information et d'échanges au sein de laquelle les usagers sont appelés à jouer pleinement leur rôle d'acteurs dans la gestion de l'eau.

Chapitre II. La qualité du service à l'utilisateur

II.1. La continuité du service ◀

Un facteur important de satisfaction de nos clients réside dans le simple fait de disposer d'un réseau en mesure d'évacuer leurs effluents en permanence et avec un maximum de fiabilité.

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P 251.1] mesure cette continuité :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 habitants)		0,00	4,71	0,00	0,00
Nombre de débordements		0	8	0	0
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 746	1 699	1 699	1 836	1 836

Le taux de curage curatif est présenté dans le tableau ci après :

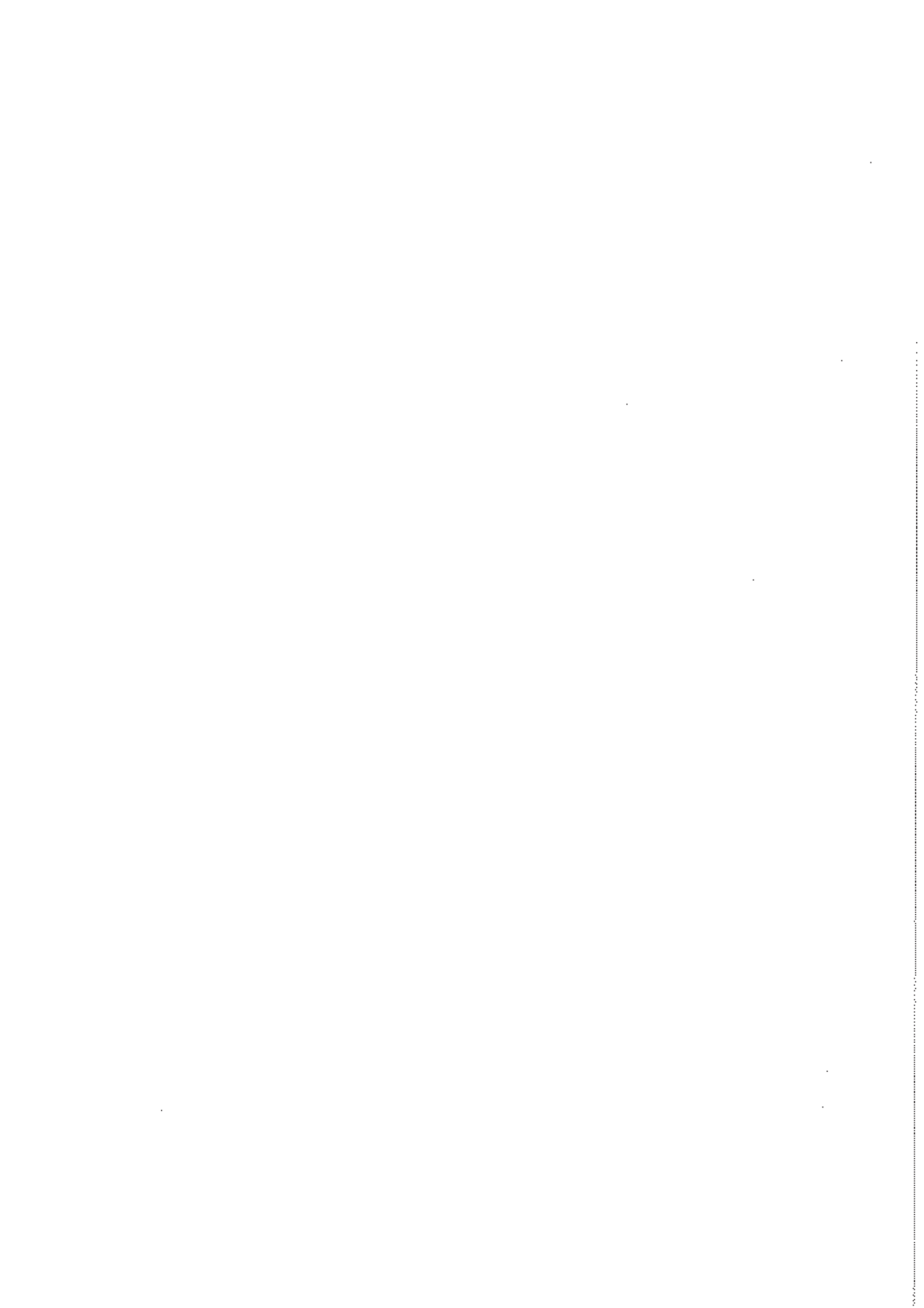
	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de curage curatif pour 1000 abonnés	20,36	9,82	20,41	14,68	16,51
Nombre de désobstructions sur branchements et canalisations	8	5	11	8	9
Nombre d'abonnés (clients) raccordés		509	539	545	545

Taux de réclamations

Par ailleurs, les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. En 2008, un nouveau dispositif d'enregistrement et de suivi conforme aux exigences de la certification ISO 9001 a été mis en place. L'évolution de l'indicateur ci-après s'explique pour partie par le changement des modalités d'enregistrement.

Le taux de réclamations [P 258.1], qui prend en compte les réclamations écrites (courrier et mail principalement) liées à un non respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagements de service, a évolué comme suit :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)		5,79	0,00	0,00	0,00
Nombre de réclamations écrites			0	0	0
Nombre d'abonnés (clients) desservis	487	509	539	545	545



Chapitre III. La performance environnementale

La bonne gestion des systèmes d'assainissement est un facteur clé pour la protection du milieu naturel. Chaque étape du processus est concernée : maîtrise des rejets domestiques et non domestiques dans les réseaux de collecte, performance de l'épuration y compris lors des forts événements pluvieux, valorisation des boues et des déchets de l'ensemble de la filière.

III.1. La collecte des effluents

Voir Paragraphes I.3.2 et I.3.4.

III.2. La dépollution

III.2.1. Conformité réglementaire

Voir paragraphe I.3.3.

III.2.2. Performance des usines de dépollution

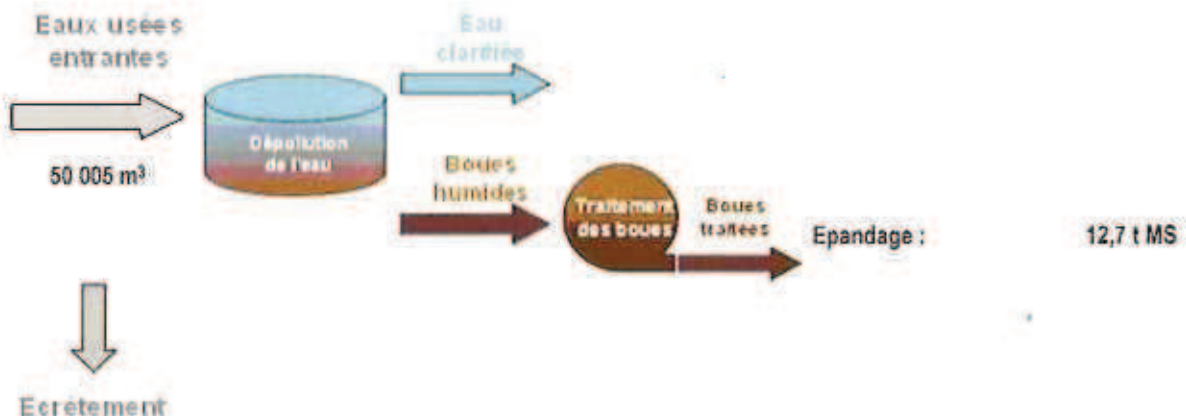
Cette section présente le bilan d'exploitation des principales usines de dépollution du service dans une vision de synthèse.

Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe V.3.5 « Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'auto surveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

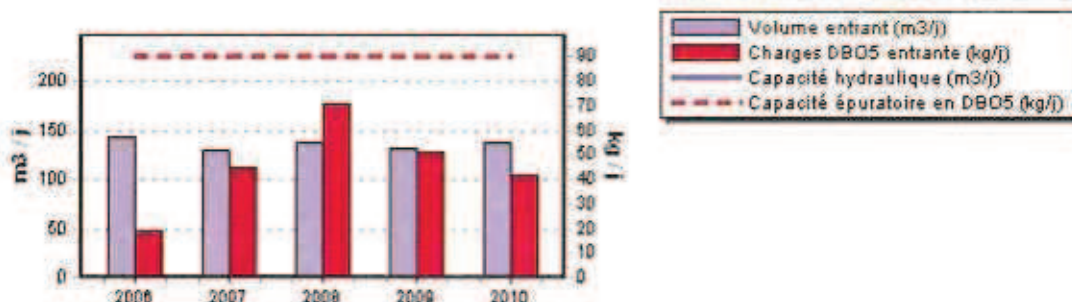
ANNEVILLE AMBOURVILLE

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 50 005 m³, soit un débit moyen journalier de 137 m³/j. Le maximum atteint est de 137 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 2 bilans d'auto-surveillance journaliers disponibles sur 2 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 90 kg de DBO5 par jour, ce qui correspond à une capacité de 1 500 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m3/j)	143	130	137	131	137
Capacité hydraulique (m3/j)					225
Charge DBO5 entrante (kg/j)	19	45	71	51	42
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	90	90	90	90	90



Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	137	107	42	44	19,0	19,1	1,9
Capacité épuratoire	225		90				
Occurrence de dépassement de capacité (*)	0%						

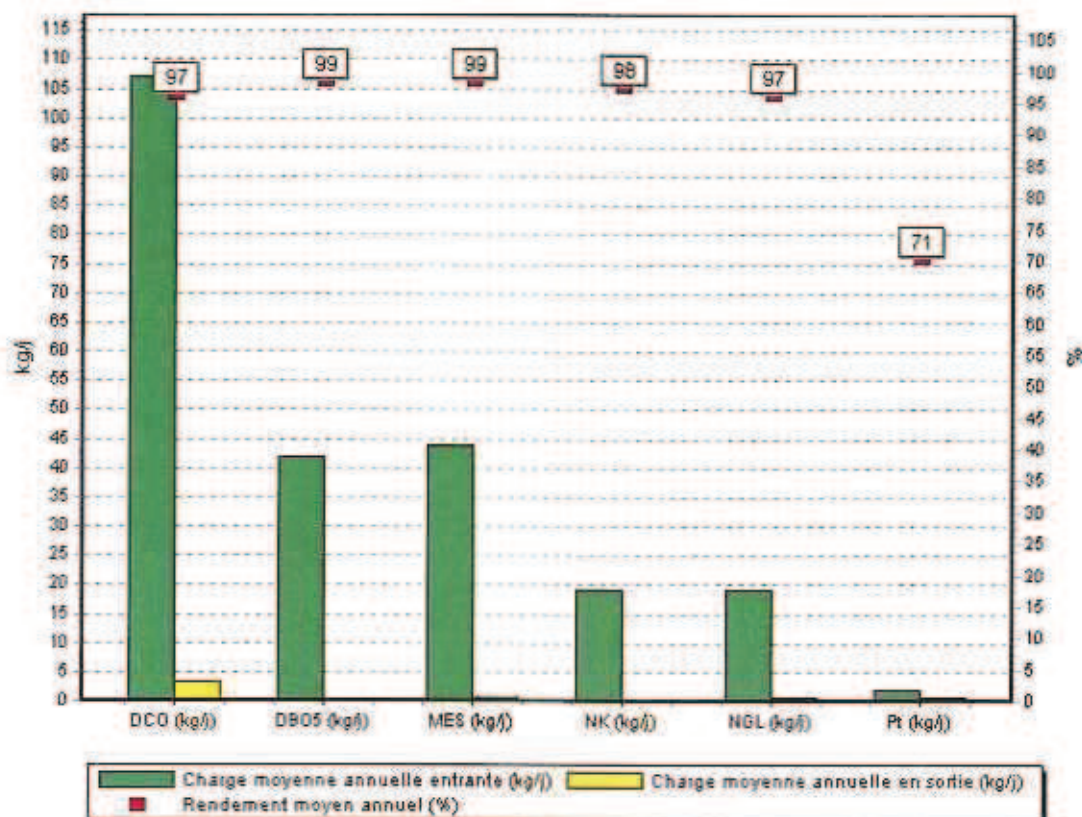
(*) Pourcentage de bilans d'auto-surveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	2	2	2	2	2	2
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	107	42	44	19,0	19,1	1,9
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	3,2	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5
Rendement moyen annuel (%)	97	99	99	98	97	71
Prescription de rejet - Rendement minimum (%)	60	60	50			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	27,6	3,0	4,3	3,5	4,1	4,7
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)		35,0				

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



La prescription de rejet impose le rendement min. ou [OPTION et] la concentration max ou [OPTION et] le flux max.

Conformité des rejets d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100,0	50,0	100,0	100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	2	2	2	2	2
Charge moyenne DBO5 (kg/l)	19	45	71	51	42

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	0	100	100	100

Boues évacuées

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Epandage	676	12,7	1,9 %	100 %
Total	676	12,7	1,9 %	100 %

Le total de boues évacuées hors réactif est de 12,7 tonnes de matières sèches

Taux de boues évacuées selon des filières conformes

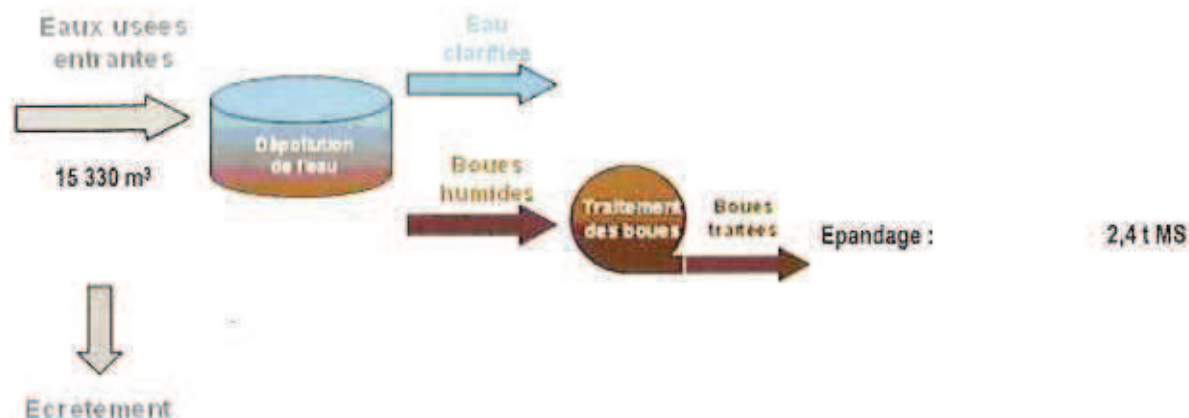
	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100			100	100

Sous Produits évacués par destination et par an

	2006	2007	2008	2009	2010
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)					0,1
Sables évacués vers une autre STEP (t)				15,6	3,2
Sables évacués en Valorisation (t)		1,8			
Graisses évacuées en Incinération (m3)		25,6			
Graisses évacuées vers une autre STEP (m3)				17,5	21,0

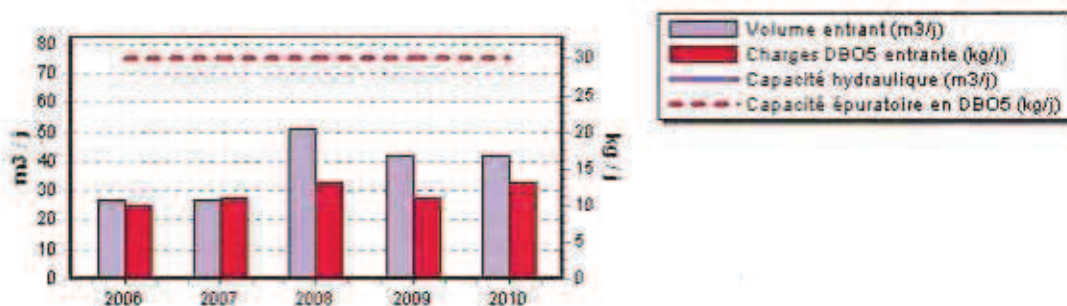
Lagune de BARDOUVILLE

Les volumes entrants s'élevaient pour l'année à 15 330 m³, soit un débit moyen journalier de 42 m³/j. Le maximum atteint est de 42 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 1 bilan d'autosurveillance journalier disponible sur 1 réalisé. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 30 kg de DBO₅ par jour, ce qui correspond à une capacité de 500 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m3/j)	27	27	51	42	42
Capacité hydraulique (m3/j)					75
Charge DBO5 entrante (kg/j)	10	11	13	11	13
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	30	30	30	30	30



Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	42	27	13	6	4,6	4,6	0,4
Capacité épuratoire	75		30				
Occurrence de dépassement de capacité (*)	0%						

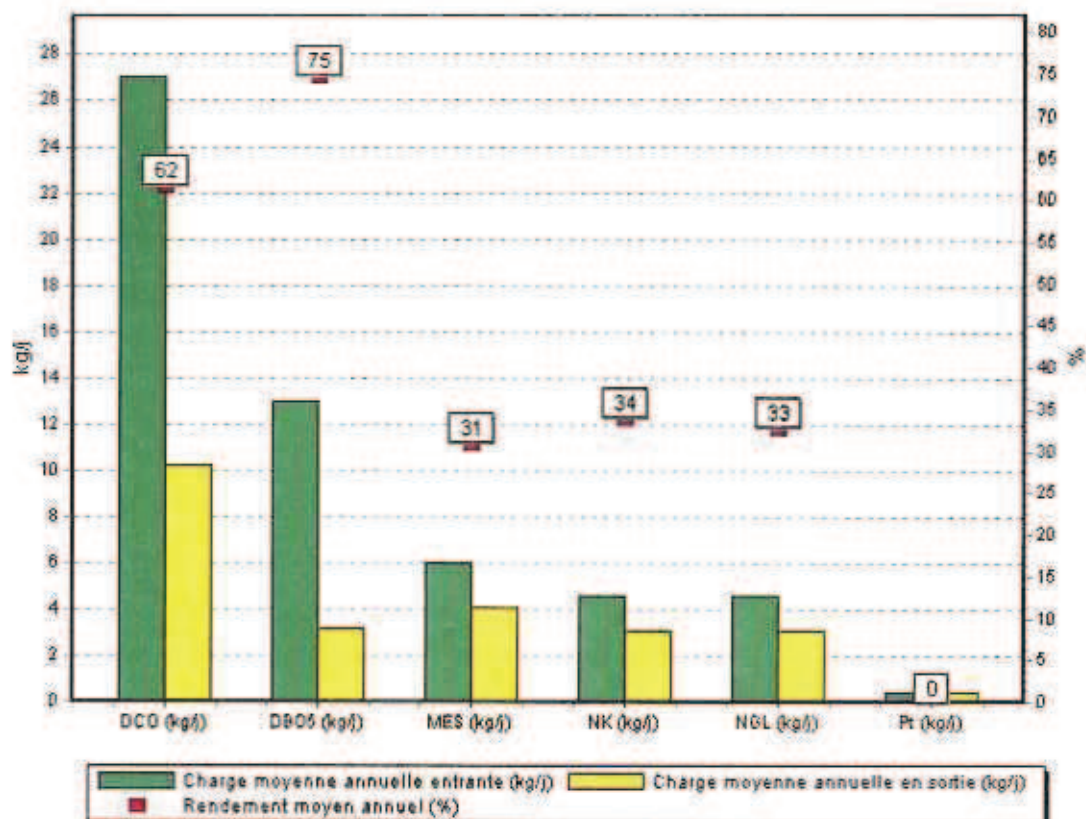
(*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	1	1	1	1	1	1
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	27	13	6	4,6	4,6	0,4
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	10,2	3,2	4,1	3,1	3,1	0,4
Rendement moyen annuel (%)	62	75	31	34	33	0
Prescription de rejet - Rendement minimum (%)	60					
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	242,0	76,0	97,0	73,0	73,5	10,0

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



La prescription de rejet impose le rendement min. ou [OPTION et] la concentration max ou [OPTION et] le flux max.

Conformité des rejets d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	1	1	1	1	1
Charge moyenne DBO5 (kg/l)	10	11	13	11	13

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un prélèvement par exemple)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Conformité à la Directive Européenne	100	100	0	100	0
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	0	0	100	100

Boues évacuées

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Epandage	102	2,4	2,3 %	100 %
Total	102	2,4	2,3 %	100 %

Le total de boues évacuées hors réactif est de 2,4 tonnes de matières sèches

Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100				100

III.3. La maîtrise des impacts de l'exploitation

Optimiser l'utilisation de l'énergie et des produits chimiques de nos activités et mieux gérer nos déchets répond à un impératif majeur de développement durable, en contribuant à réduire notre impact environnemental.

III.3.1. Bilan énergie

Dans un contexte de changement climatique attesté, VEOLIA EAU s'engage à limiter les émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'optimisation énergétique des process industriels. Les principaux postes contributeurs des services d'assainissement sont : l'aération des eaux usées dans les usines et le relevage dans les réseaux.

Les tableaux ci-dessous présentent de façon synthétique et par nature d'installation les consommations d'énergie. Un détail par installation est présenté en annexe V.3.6.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	55 883	58 739	67 795	64 360	75 358	17,1%
Usine de dépollution	48 859	53 252	62 396	59 493	69 677	17,1%
Poste de relevement	7 024	5 487	5 399	4 867	5 681	16,7%

Au-delà des installations techniques, la recherche d'économies d'énergie concerne nos bureaux et bâtiments administratifs : bilans énergétiques, campagnes de sensibilisation des employés, optimisation de l'éclairage par utilisation d'ampoules basse consommation, convention « énergie renouvelable » avec EDF,...

En 2008, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau évalue ses émissions liées à ses consommations directes et indirectes à 11,2 kg eqCO₂/hab./an (dont 6,3 kg eqCO₂/hab./an pour l'assainissement et 4,9 kg eqCO₂/hab./an pour l'eau potable) contre 12,5 kg eqCO₂/hab./an en 2006. Ces émissions représentent les besoins totaux en énergie afin de subvenir aux besoins en assainissement et en eau potable de la population desservie.

III.3.2. Optimisation des déplacements

Le renouvellement du parc automobile s'effectue sur une grille de critères très sélectifs parmi lesquels la consommation / km et le taux de recyclage.

Les tournées sur les installations font l'objet d'une recherche de parcours optimisée à l'aide d'outils embarqués (PICR, PDA, Géolocalisation) en liaison GPRS avec le site central, permettant notamment la réception d'ordres d'intervention avec extrait des données cartographiques ou techniques nécessaires à l'intervention de terrain. Ces outils de mobilité permettent également l'embauche sur site, évitant les passages systématiques à l'agence.

III.3.3. Bilan réactifs

VEOLIA EAU contribue au recensement des substances chimiques du programme européen REACH mis en place en juin 2007, qui vise à travers une meilleure connaissance des produits en circulation, une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Les quantités de réactifs utilisés sur l'exercice s'élevaient à :

Sans objet.

III.3.4. Gestion des déchets

Notre engagement au service de l'environnement – réduire notre impact polluant et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets – passe par le tri et l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier, ...) et administratifs (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

III.4. Les achats éco-responsables

Le développement durable a également été intégré dans nos contrats fournisseurs au même titre que la qualité et la technicité des produits. Les fournisseurs s'engagent à appliquer la Charte Achats : respect des règles éthiques liées au droit du travail, à la sécurité des personnes et des biens, élaboration d'un système de management environnemental visant à limiter l'impact de son activité sur l'environnement, démarche d'amélioration continue des produits et des procédures internes et proposition de solutions innovantes.

Chapitre IV. La gestion financière et patrimoniale

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation

IV.1.1. Le CARE ◀

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) figure ci-après.

Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges sont présentées en annexe, ainsi que l'avis des Commissaires aux Comptes.

LIBELLE	2009	2010	Ecart
PRODUITS	50 759	135 406	NS
Exploitation du service	50 759	57 657	
Collectivités et autres organismes publics		77 749	
CHARGES	77 899	162 444	NS
Personnel	41 442	45 935	
Energie électrique	6 833	7 904	
Analyses	618	604	
Sous-traitance, matières et fournitures	14 035	10 863	
Impôts locaux et taxes	591	685	
Autres dépenses d'exploitation			
<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	1 140	1 459	
<i>Engins et véhicules</i>	3 474	6 068	
<i>Informatique</i>	1 347	1 958	
<i>Assurances</i>	714	419	
<i>Locaux</i>	1 663	2 124	
<i>Autres</i>	-451	-447	
Contribution des services centraux et recherche	2 335	3 715	
Collectivités et autres organismes publics		77 749	
Charges relatives aux renouvellements			
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	4 233	4 391	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	26	97	
RESULTAT AVANT IMPOT	-27 140	-27 038	0,38 %
RESULTAT	-27 140	-27 038	0,38 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Reference: W1811

IV.1.2. Etat détaillé des produits ◀

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Référence: W1811

LIBELLE	2009	2010	Ecart
Recettes liées à la facturation du service dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations	50 759 50 759	57 657 57 657	13,59 %
Exploitation du service	50 759	57 657	13,59 %
Produits : part de la collectivité contractante dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations) dont variation de la part estimée sur consommations		77 749 77 749	NS
Collectivités et autres organismes publics		77 749	NS

IV.2. Le patrimoine du service

IV.2.1. Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat.

IV.2.2. Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Usines de dépollution	Capacité épuration en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
ANNEVILLE AMBOURVILLE	90	1 500	225	Bien de retour
Lagune de BARDOUVILLE	30	500	75	Bien de retour
Capacité totale :	120	2 000	300	

Capacité épuration en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
BARDOUVILLE Le calvaire	Relèvement	0	Bien de retour
BERVILLE La Gravelle	Relèvement	20	Bien de retour
BERVILLE Le Haridon	Relèvement	15	Bien de retour

Canalisations	Qualification
Canalisations de gravitaires (ml)	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	Bien de retour

Branchements	Qualification
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	Bien de retour

Equipements de réseau	Qualification
Nombre de regards	Bien de retour
Nombre de déversoirs d'orage	Bien de retour

IV.2.3. Situation des biens ◀

Par ce compte rendu, VEOLIA EAU présente à la Collectivité une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants ou pour lesquels VEOLIA EAU n'a pas décelé d'indice négatif ne figurent pas dans ce compte rendu.

Insuffisances et proposition d'amélioration

Ouvrage	Insuffisances constatées
---------	--------------------------

IV.2.4. Gestion durable du patrimoine ◀

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clé pour une politique patrimoniale efficace et pérenne. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte [P 202.2] suivant (voir définition dans le glossaire du chapitre V) mesure l'avancement de cette démarche :

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées			40	40	40

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le **taux moyen de renouvellement des réseaux** [P 253.2], en ajoutant aux valeurs de la 2ème ligne les linéaires renouvelés sous sa maîtrise d'ouvrage et en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	12 659	12 659	12 669	12 669	12 669
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)			0	0	0

IV.3. Les investissements et le renouvellement ◀

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissements et de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer, le cas échéant, le suivi des fonds contractuels d'investissements.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée en annexe au chapitre V.

IV.3.1. Programme contractuel d'investissements ◀

Aucun programme contractuel d'investissements de premier établissement n'a été défini au contrat.

IV.3.2. Programme contractuel de renouvellement

Aucun programme contractuel de renouvellement n'a été défini au contrat.

IV.3.3. Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans le paragraphe V.5.1 « Les modalités d'établissement du CARE ».

V.3. Données détaillées

V.3.1. Données clientèle par commune

Ce tableau présente les données concernant les clients particuliers et municipaux. Sont exclues les réceptions d'effluents en provenance d'une autre collectivité.

ANNEVILLE AMBOURVILLE		2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			1 116	1 116	1 206	1 206	0,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis			375	374	386	385	0,6%
Assiette de la redevance (m ³)			30 593	29 863	31 440	30 979	-1,5%
BARDOUVILLE		2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			588	583	630	630	0,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis			134	165	159	160	0,6%
Assiette de la redevance (m ³)			12 242	11 950	13 494	13 482	-0,1%

V.3.2. Le bilan de conformité détaillé par usine

ANNEVILLE AMBOURVILLE

Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		PI	
	Charge (m ³ /j)	HDTG	Charge (kg/l)	HDTG	Charge (kg/l)	HDTG	Charge (kg/l)	HDTG	Charge (kg/l)	HDTG	Charge (kg/l)	HDTG	Charge (kg/l)	HDTG
10/02/2010	137	non	74		165		58		23		23		3	
08/09/2010		non	16		54		27		15		15		1	

Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

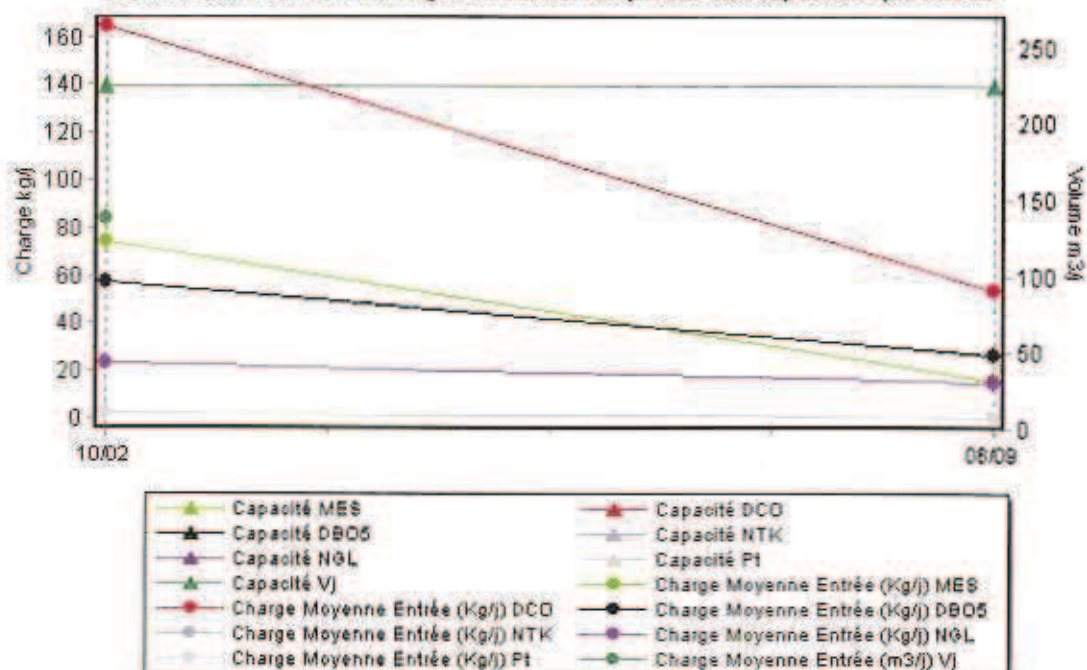
Nature des biens	2010
Equipements (C)	1 022,04

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat.

Les dépenses et la situation du fonds relatives à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

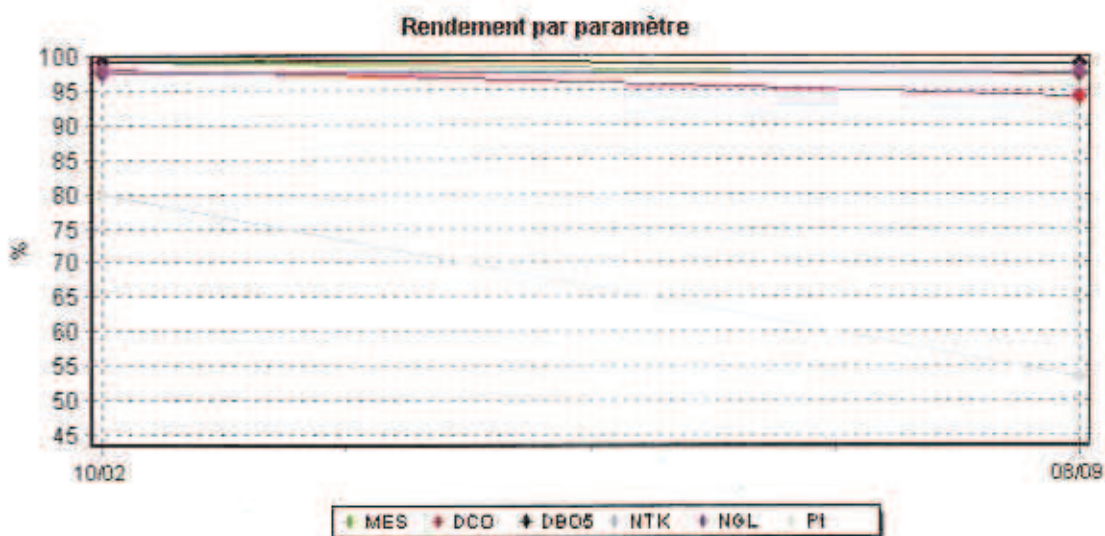
Evolution journalière des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires



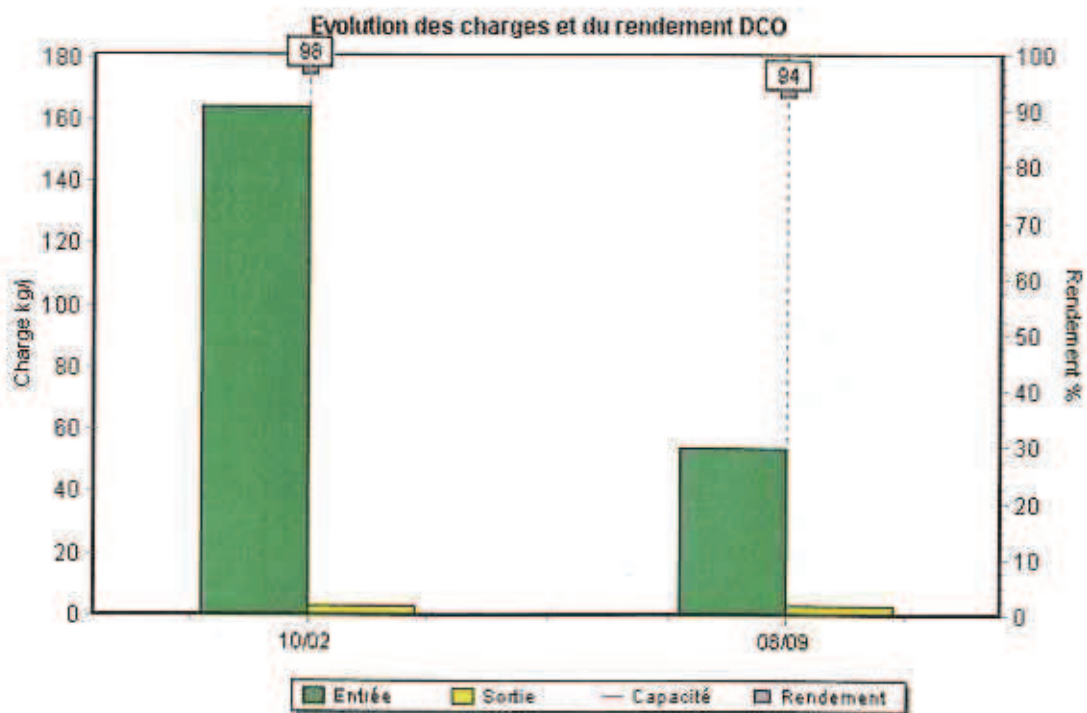
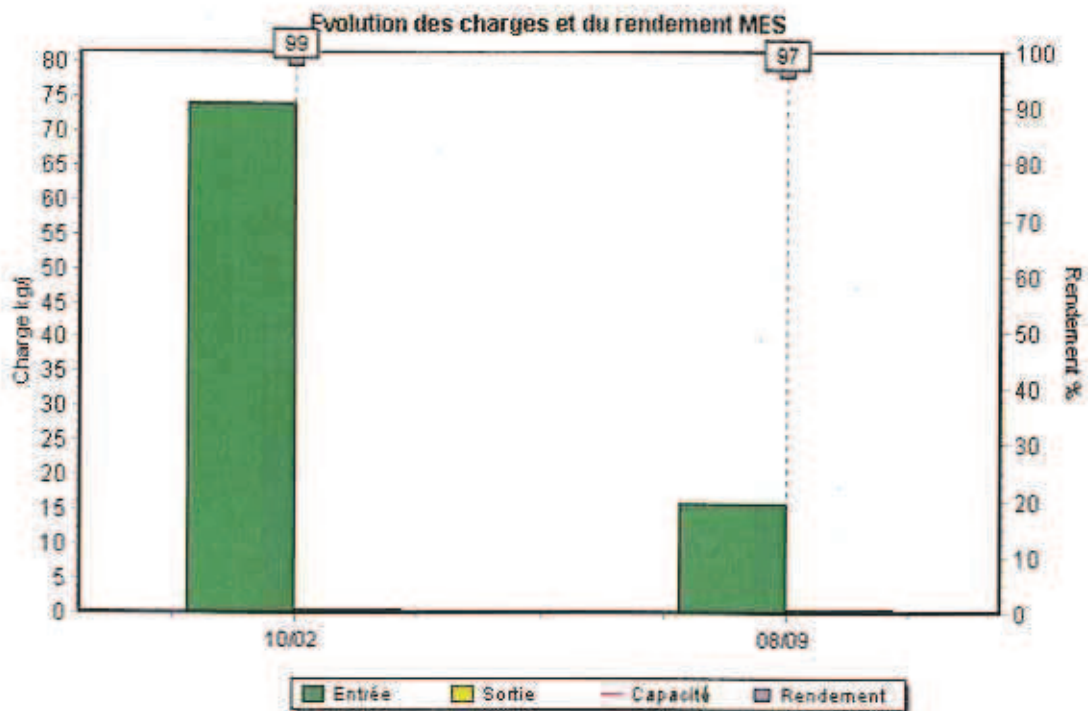
Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

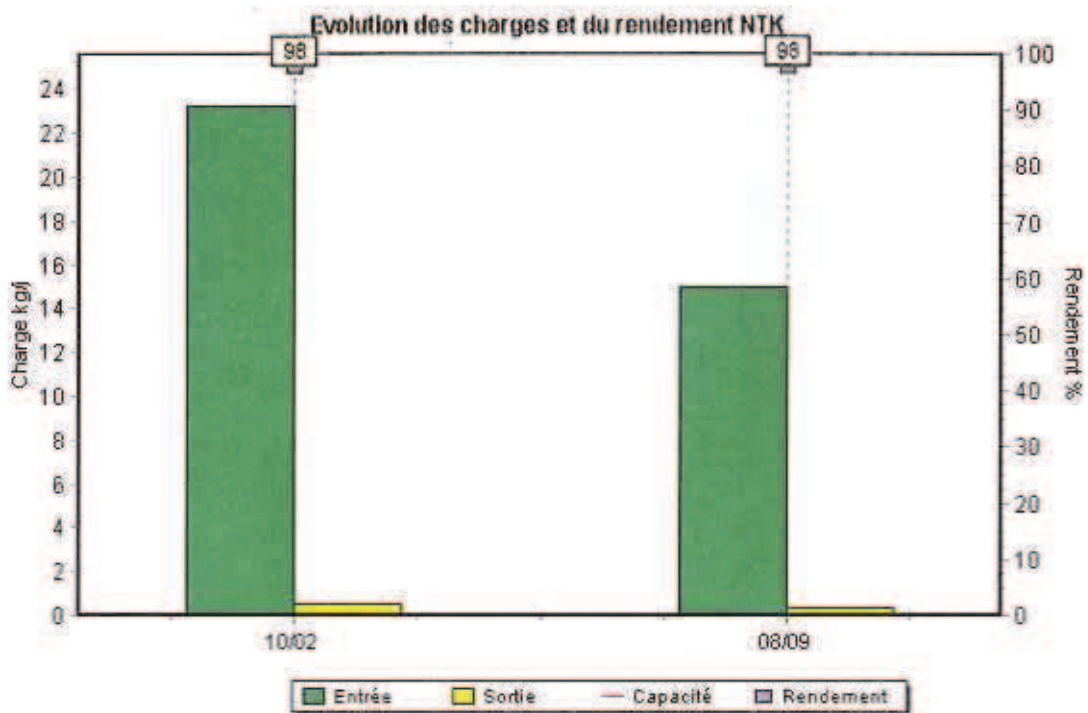
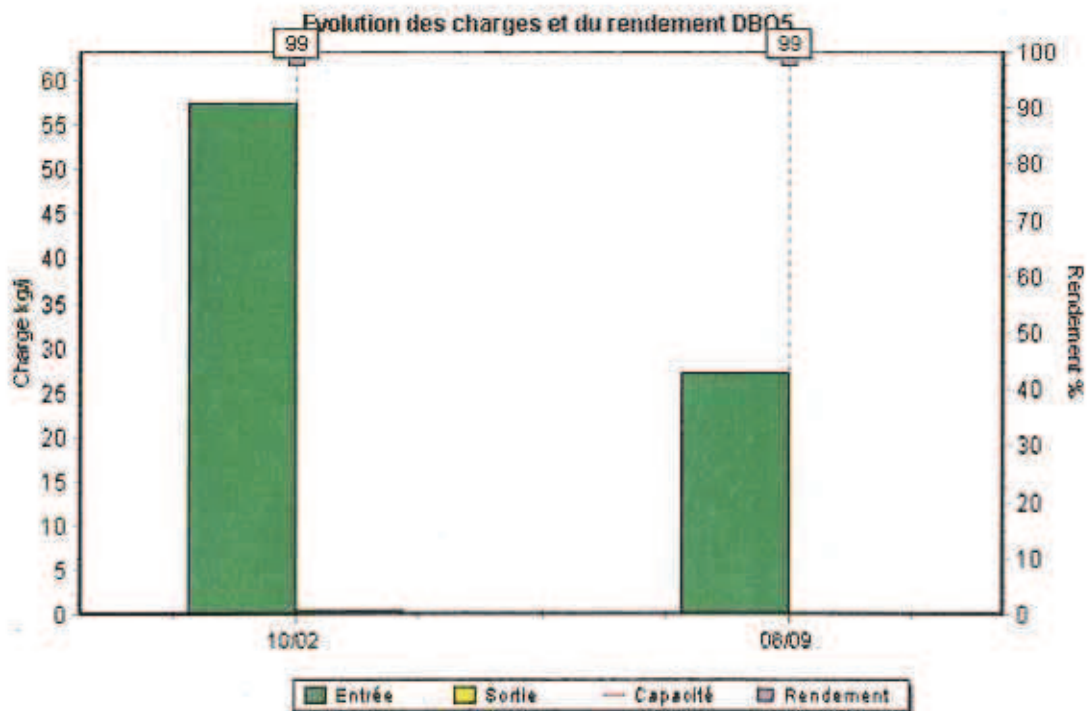
Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

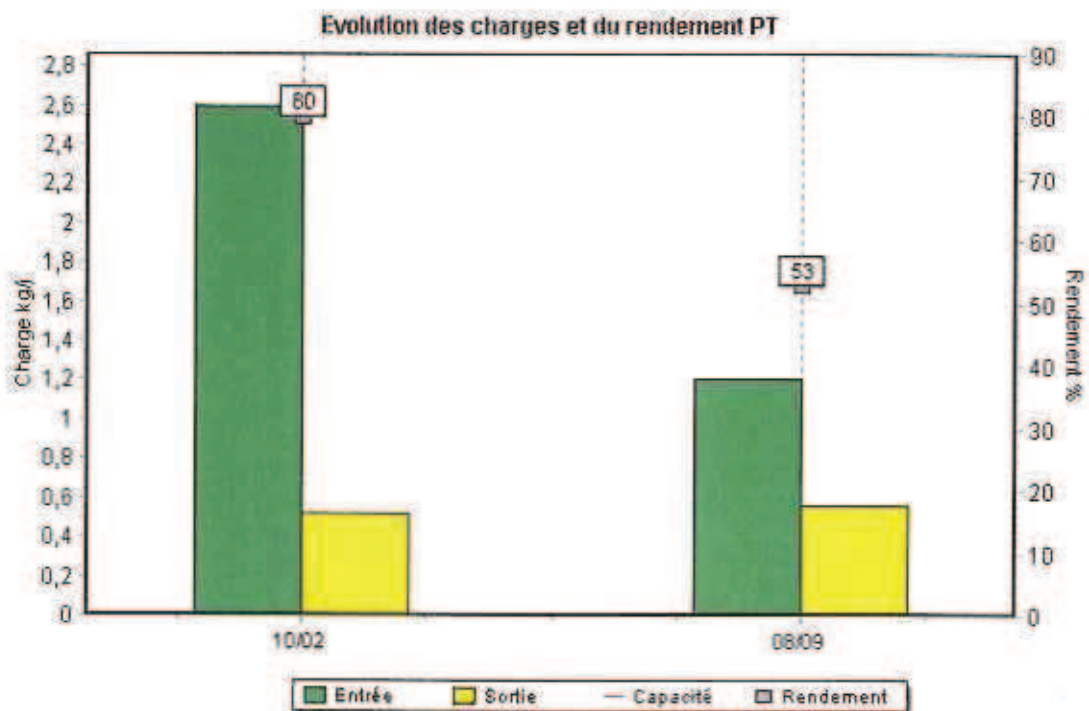
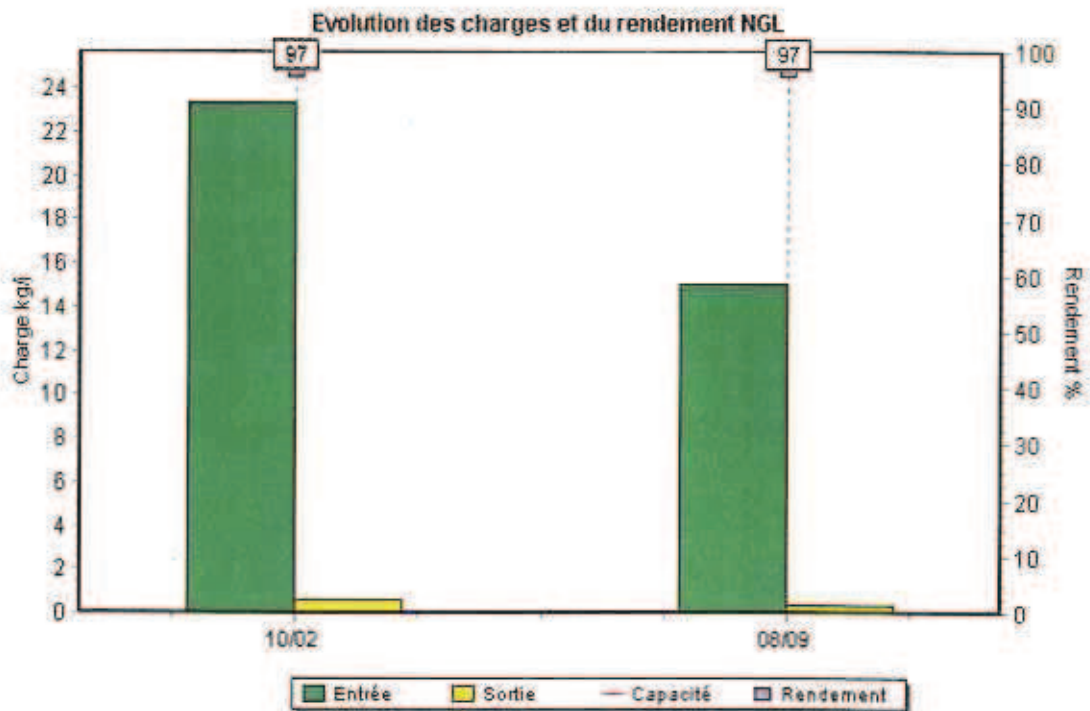
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
10/02/2010	0,5	99 %	3,3	98 %	0,4	99 %	0,5	98 %	0,6	97 %	0,5	80 %
06/09/2010	0,5	97 %	3,1	94 %	0,3	99 %	0,3	98 %	0,4	97 %	0,6	53 %



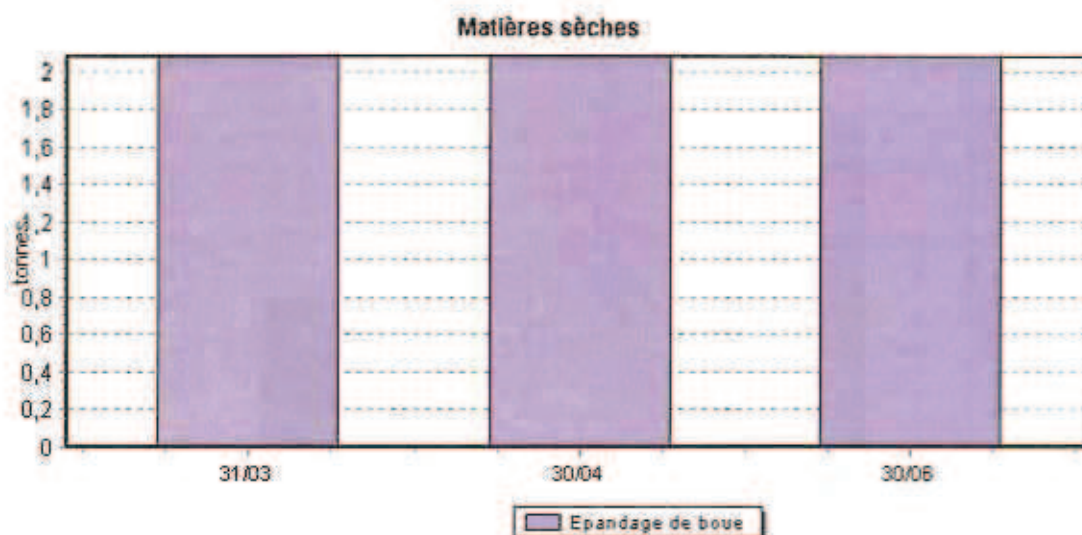
Evolution des charges et du rendement par paramètre







Boues évacuées par jour



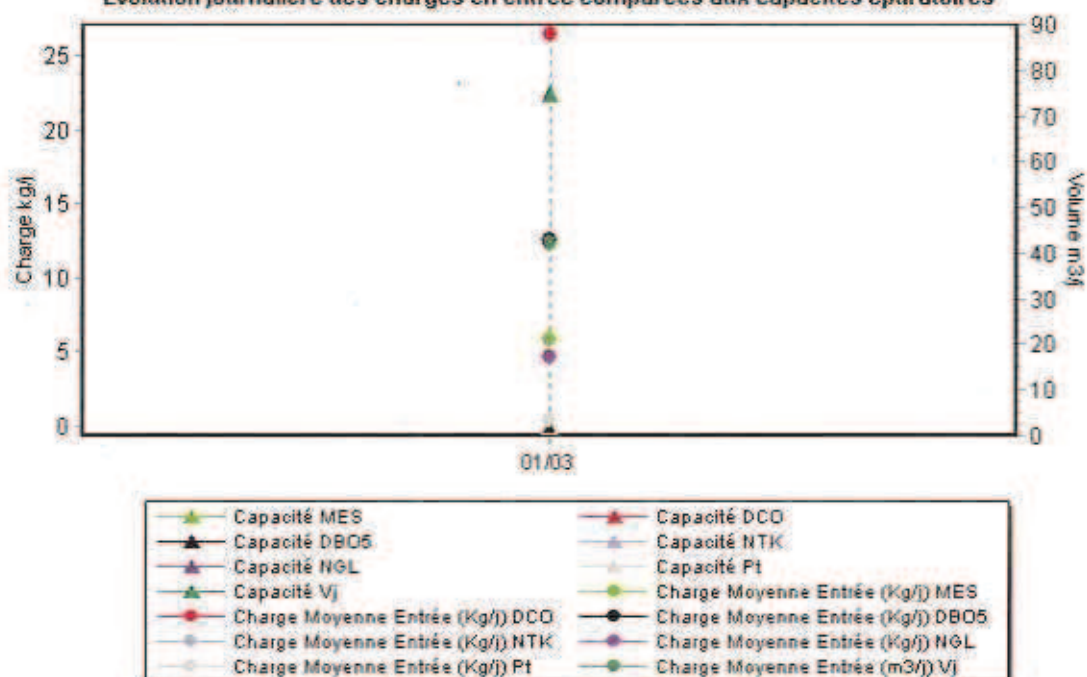
Lagune de BARDOUVILLE

Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		PI	
	Charge (m3/j)	HDTG	Charge (kg/j)	HDTG	Charge (kg/j)	HDTG	Charge (kg/j)	HDTG	Charge (kg/j)	HDTG	Charge (kg/j)	HDTG	Charge (kg/j)	HDTG
01/03/2010	42	non	6		26		13		5		5		0	

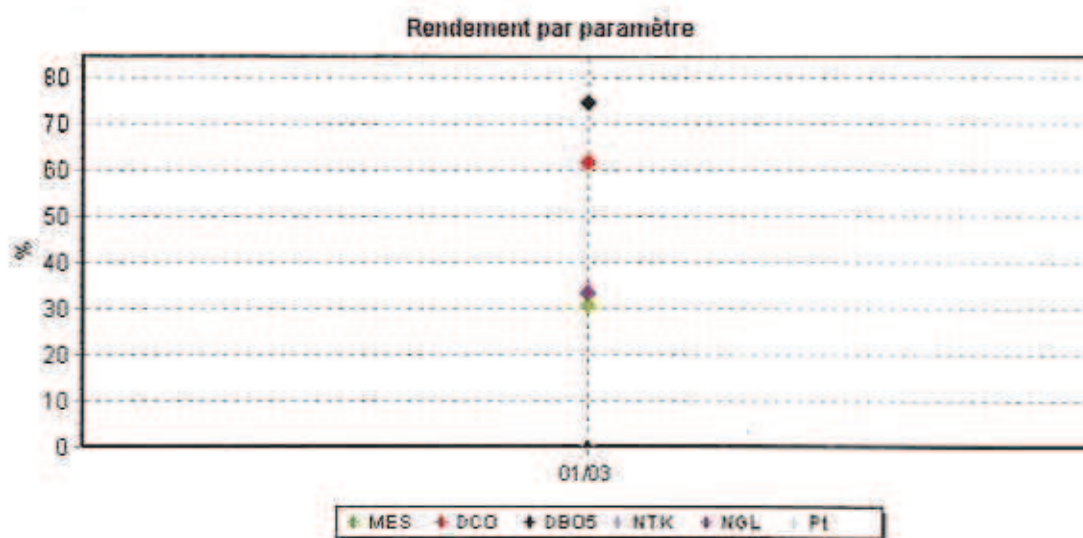
Evolution journalière des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires



Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

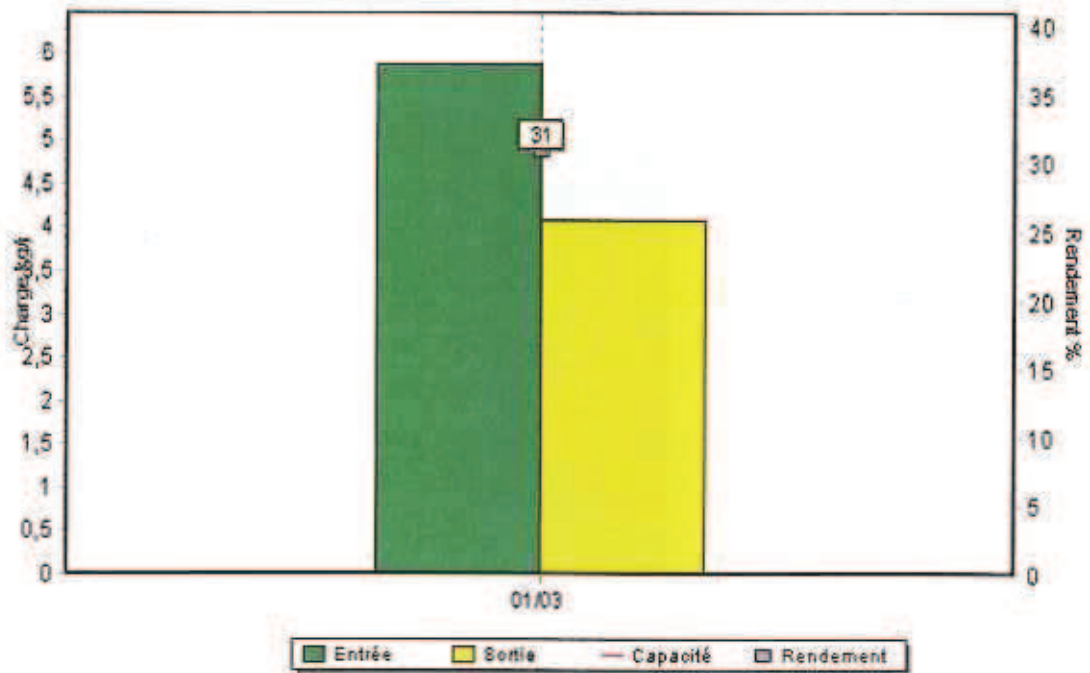
Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
01/03/2010	4,1	31 %	10,2	62 %	3,2	75 %	3,1	34 %	3,1	34 %	0,4	

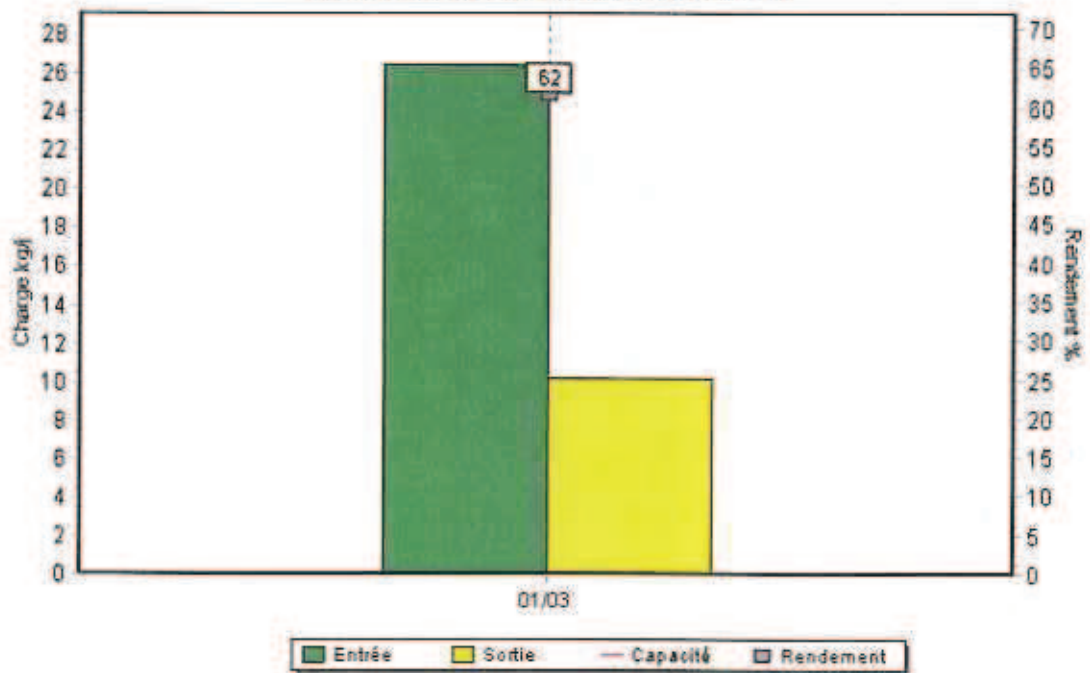


Evolution des charges et du rendement par paramètre

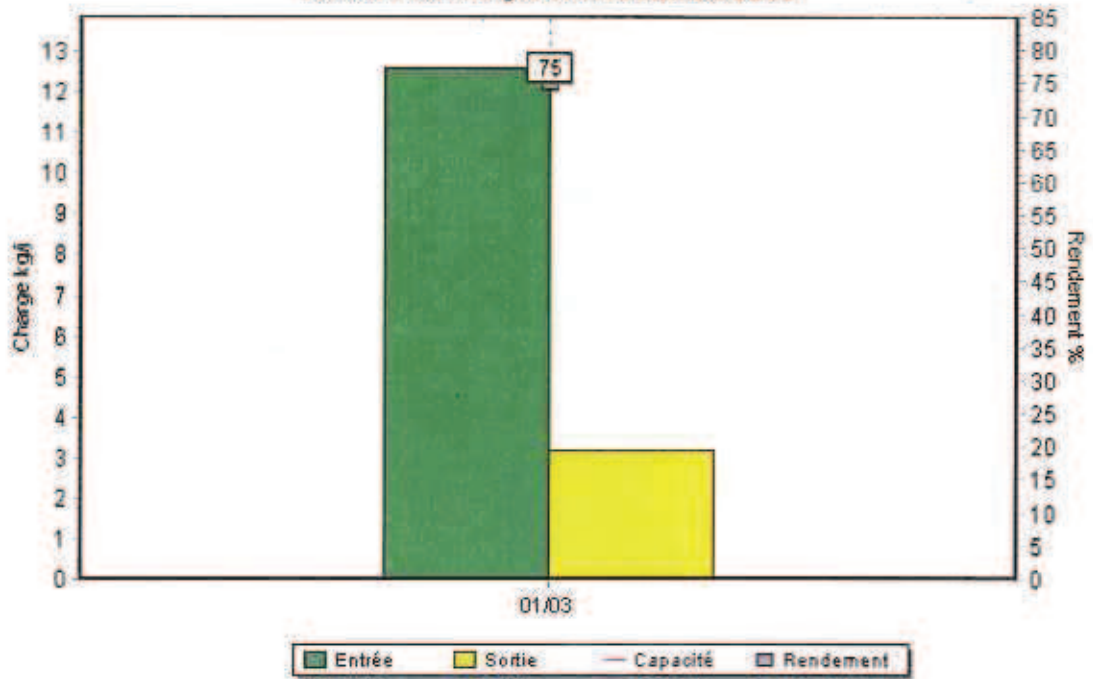
Evolution des charges et du rendement MES



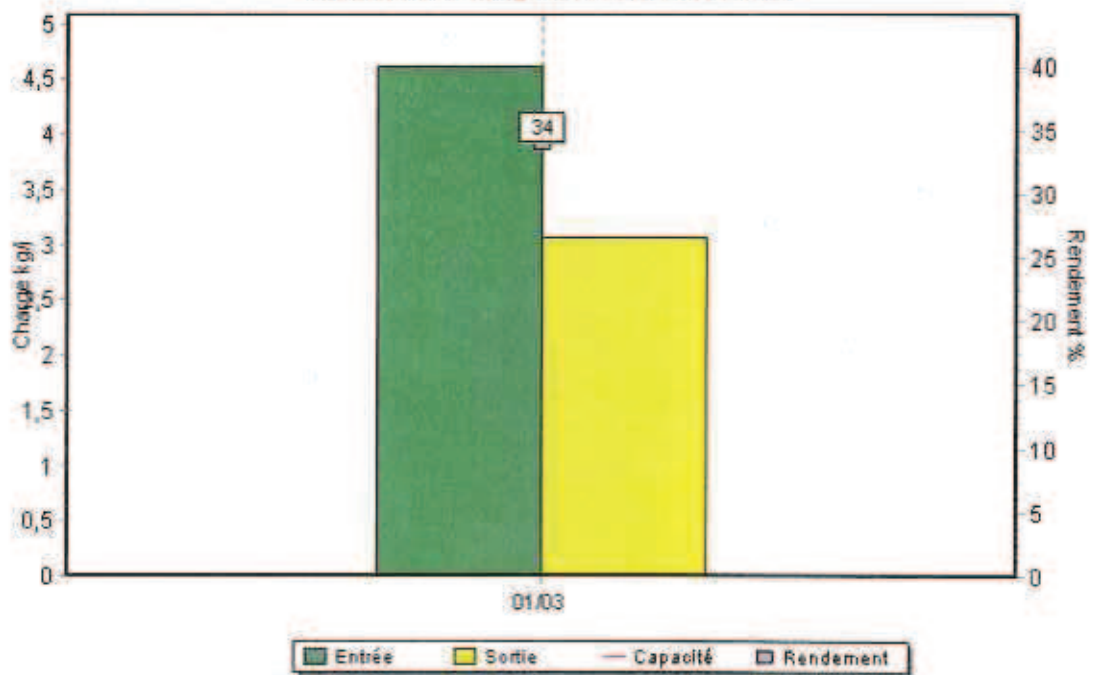
Evolution des charges et du rendement DCO



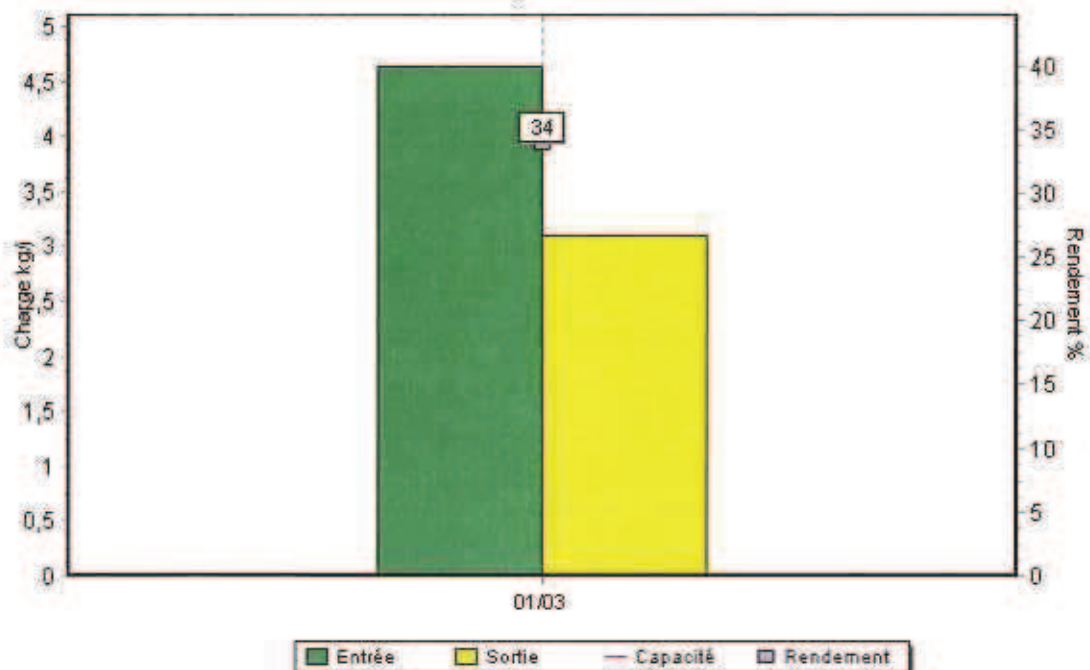
Evolution des charges et du rendement DBO5



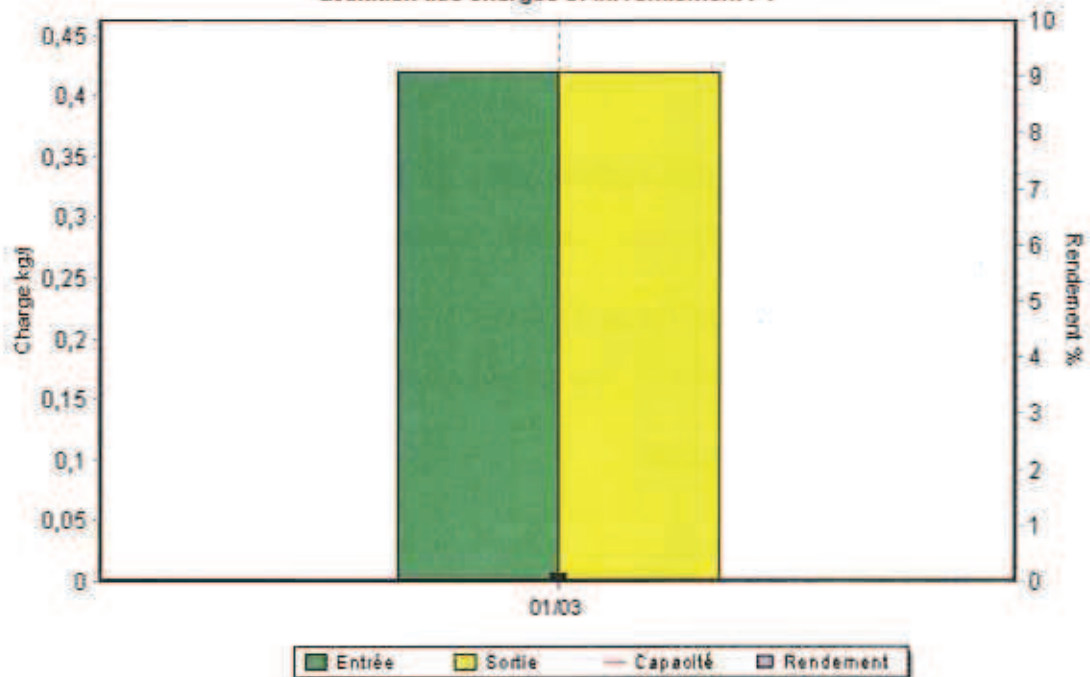
Evolution des charges et du rendement NTK



Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



Boues évacuées par jour

V.3.3. Le bilan énergétique détaillé par installation

Usine de dépollution

ANNEVILLE AMBOURVILLE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	48 859	53 252	62 396	59 493	69 677	17,1%
Energie facturée consommée (kWh)	48 859	53 252	62 396	59 493	69 677	17,1%

Poste de relèvement

BARDOUVILLE Le calvaire	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	3 151	2 098	1 911	1 548	1 998	29,1%
Energie facturée consommée (kWh)	3 630	2 098	1 911	1 548	1 998	29,1%
Temps de fonctionnement (h)	1 141	747	671	617	919	48,9%
BERVILLE La Gravelle	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 024	589	659	681	856	25,7%
Energie facturée consommée (kWh)	1 127	589	659	681	856	25,7%
Temps de fonctionnement (h)	778	377	517	553	760	37,4%
BERVILLE Le Haridon	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 849	2 800	2 829	2 638	2 827	7,2%
Energie facturée consommée (kWh)	3 712	2 800	2 829	2 638	2 827	7,2%
Temps de fonctionnement (h)	1 554	1 518	1 414	1 675	1 544	-7,8%

V.3.4. Versement des redevances de la Collectivité

Un décompte annuel pourra être transmis sur simple demande.

V.3.5. Reversement de la TVA récupérée

Un décompte annuel pourra être transmis sur simple demande.

V.3.6. Autres données

OUVRAGE : Step Anneville Ambourville

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité :	1500 EH théoriquement, 1300 EH réellement		
Date	1992		
Constructeur	Degrémont		
Exutoire :	Seine		
Charge actuelle :			
Communes collectées :	Anneville Ambourville :	254 brchts (2009) soit	686 EH
	Berville sur Seine :	130 brchts (2008) soit	351 EH
	TOTAL	1037 EH	soit 80 %
Bassin d'orage :	Non		
Filière Boues :	Silo concentrateur 70 m3		
	Prod Boue :	- 2008 = 877.5 M3	15.44 t de MS (1.76%)
		- 2009 = 819 M3	15.4 t de MS (1.88%)

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- L'absence de prétraitement efficace (dégraisseur avec racleuse automatique) limite le rendement de la filière d'autosurveillance.
- L'absence d'équipements fixes et d'autosurveillance (débitmètre / préleveurs) en entrée et sortie ne permet pas de répondre aux obligations réglementaires.
- Capacité de stockage des boues insuffisante. Un projet de réhabilitation est lancé par la collectivité.

TRAVAUX REALISES

PROJETS du syndicat - MO Safege 2009/2010

- Création d'une table d'égouttage avec local technique Silo (500 m3) avec dimensionnement 12 mois
- Création d'un poste toutes eaux
- Bassin d'aération : mise en place d'un agitateur (meilleure homogénéisation) pour améliorer le traitement de l'azote et répondre aux nouvelles exigences de la police de l'eau (Passage du traitement du NTK au NGL)
- Mise en place d'un équipement de raclage des graisses + silo
- Création voirie d'accès

- Perspectives à l'étude : A long terme création d'un site de traitement sur Berville sur Seine (~350 EH) avec extension vers la commune d'Ambourville et séparation du système d'Anneville Ambourville. Ceci permettrait de retrouver du potentiel sur Anneville en termes de développement et solution mieux financée qu'une simple réhabilitation/extension a terme de la Step d'Anneville.

OUVRAGE : Lagune de Bardouville

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité :	500EH selon critères actuels (Satese) ~ 360 EH	
Bassin n°1	66m x 34m ~	2300 m2 soit ~ 290 EH (8m2/EH)
Bassin n°2	60m x 25m ~	1500 m2
Bassin n°3	42m x 46m x 50m ~	1000 m2
TOTAL		4800 m2 soit ~340 EH (14m2/EH)
Date	1987	
Exutoire :	Seine	
Charge actuelle :	Bardouville 156 branchements (CRA 2008), soit 421EH, soit 84.2% de sa charge théorique et 117% suite à redimensionnement.	
Décanteur de tête	Oui (2007)	

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Ce site est à atteint sa capacité de traitement, ceci explique en partie les non-conformités régulièrement rencontrées (sur le paramètre DCO principalement) et mesurées à chaque auto-surveillance.
- **Présence d'Eaux Claires Parasites Météoriques.** Le Poste de Refoulement Calvaire fonctionne en moyenne 30h/mois et peut en période pluvieuse atteindre 80 m3/mois en moyenne mensuelle.

TRAVAUX REALISES

- Curage lagune – Premier bassin en 2006 – 1260 M3 de boues évacuées

Par la collectivité

2007 : mise en place d'un ouvrage de décantation.

OUVRAGE : Réseau

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

POSTES de REFOULEMENT

- Installation de grilles anti-chutes dans tous les postes pour assurer la protection du travailleur.
- Absence de télégestion : La mise en place d'unité de télégestion permettrait d'améliorer la qualité de service (amélioration de la réactivité suite à dysfonctionnement)

UN SERVICE DE LA RÉGIE PUBLIQUE :



eau
de La CREA

**La Communauté de l'agglomération
Rouen-Elbeuf-Austreberthe**
14 bis avenue Pasteur BP 589
76006 Rouen Cedex 1
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.la-crea.fr

allo  **communauté**
LE NUMÉRO VERT DE LA CREA • 7J/7 • 24H/24
0 800 021 021